

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE
DE NÎMES

IX^e SÉRIE
TOME LXXXIII
Année 2009



ACADÉMIE DE Nîmes
16, rue Dorée
NÎMES (Gard)

2010

TABLE DES MATIÈRES

I – SÉANCE PUBLIQUE DU 1^{er} FÉVRIER 2009

BELLION Dominique, préfet du Gard	
Allocution.	7
MARÈS Catherine, président sortant	
Compte rendu des travaux académiques de l'année 2008. . .	13
HUGUES Henri, président	
De Louis Guizot à Barack Obama.	19
STEPHAN Rüdiger	
Les frontières européennes.	29

II – COMMUNICATIONS DE L'ANNÉE 2009

LASSALLE Victor	
Ce que l'art roman doit au Pont du Gard.	61
FABRE Guilhem	
Aqueducs antiques en petite Camargue de Terre d'Argence et sur sa marge septentrionale.	81
MÉJEAN René	
Les régiments Calvinsson-Montpezat-Limousin (1622-1815)	105
PLOUVIER Paule	
Une discrète figure nîmoise, le peintre Georges Clairefond. .	123
CHALAVET Robert	
Le citoyen, le fonctionnaire et le juge administratif, amorce de réflexion sur la responsabilité.	139

MARÉCHAL Jean-François	
L'homme est-il responsable du réchauffement climatique ? . . .	149
DERONNE Hélène, TEULON-LARDIC Sabine, MEUNIER Jean-Louis,	
Peinture, littérature, musique, un écho baroque dans la première	
moitié du XVII ^e siècle européen.	181
CONTESTIN Maurice	
Licite ou interdit. Le commerce du livre en foire de Beaucaire	
(XVI ^e – XVIII ^e siècles).	197
ROGER Jean-Marc	
Mentalités, croyances et représentations aux XIX ^e et XX ^e siècles	
dans la région nîmoise. Étude de cas.	219
RIGOULOT Philippe,	
L'espace temps protestant : une théorie de la relativité	
identitaire.	229
MOREAU Bernard	
Après la dernière réforme constitutionnelle, peut-on encore	
parler de la constitution de 1958 ?	257

III – L'ACADÉMIE DE NÎMES AU 31 DÉCEMBRE 2009

Composition du Bureau pour l'année 2009.	281
Membres honoraires.	283
Membres résidants.	285
Membres non résidants.	289
Correspondants.	291
Académies, Sociétés Savantes et Organismes Correspondants. . .	297

I. SÉANCE PUBLIQUE DU 1^{er} FÉVRIER 2009

ALLOCUTION DE M. DOMINIQUE BELLION Préfet du Gard

Mesdames, Messieurs,

Prendre la parole en ce jour, en ce lieu, Mesdames et Messieurs de l'Académie de Nîmes, c'est pour un représentant de l'État, et qui plus est un admirateur des travaux de l'Académie et son protecteur, se sentir écrasé par le poids d'une histoire culturelle riche et prestigieuse.

Je solliciterai votre indulgence, car je ne possède ni l'art, ni la manière, d'un discours académique.

Je vous propose, en cette séance solennelle, d'aborder un thème, à la fois ancestral et, en même temps, profondément contemporain: « La culture, l'État et la crise ».

Thème ancestral, c'est celui des relations entre la culture et son univers, entre l'esprit et le matériel, entre le spirituel et le contingent.

Thème ancestral, car il invoque les relations entre la culture et l'État, entre les Arts et la politique, entre l'engagement intellectuel et la vie publique.

Thème contemporain, car notre époque est souvent décriée comme celle de la crise de la culture, celle de la fin du fait culturel.

Thème contemporain, car la culture constitue à la fois le syndrome et le remède d'une pathologie de notre société, celle de l'inégalité et de l'exclusion sociales, en somme celle de la crise sociale.

Thème contemporain, enfin, car la culture représente un secteur économique important, qui subit de plein fouet la crise économique, à l'instar de l'ensemble de la société.

Je vous propose de revenir sur chacun de ces éléments :

Art et politique

L'État et la culture

I. Art et politique

Depuis l'époque romantique, la création artistique relèverait essentiellement du génie individuel, et s'accommoderait donc mal de la dimension collective de l'action politique, au point que certains artistes sont tentés de se détourner complètement de la société. Comme l'écrivait Flaubert « il faut, abstraction faite des choses et indépendamment de l'humanité qui nous renie, vivre pour sa vocation, monter dans sa tour d'ivoire. »

Toutefois, l'artiste étant soumis à la tentation de l'engagement politique, et le pouvoir étant enclin à instrumentaliser la création artistique, art et politique entretiennent des relations à la fois conflictuelles et incestueuses. Ainsi, Diego Velasquez, dans la Reddition de Breda, montre comment l'artiste peut conférer la prospérité au prince.

C'est pourquoi, loin d'appeler de ses vœux, comme le philosophe, l'expulsion des artistes de la Cité, le pouvoir politique préfère au contraire encourager la démocratisation des activités artistiques. Dès lors, la culture est devenue une politique publique. C'est l'objet du «décret Malraux» du 24 Juillet 1959 qui fixe clairement les missions du ministère de la Culture: « assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel ».

Mais quels sont donc les liens entre l'État et la culture.

II. L'État et la culture

En France, la culture est associée à l'idée d'universel, héritage de la *cultura animi* de Cicéron. Elle se distingue ainsi de la notion de *Kultur* en Allemagne ou de *Culture* dans les pays anglo-saxons, pour lesquels la culture est tout ce qu'une société humaine ajoute à la nature. Le dialogue de Strauss et de Renan illustre bien cet antagonisme.

Qu'en est-il aujourd'hui de cette culture à la française, de ce discours français de l'exception culturelle ? Peut-on parler de « défaite de la pensée », comme Alain Finkielkraut, s'inspirant de cet aphorisme de la lettre de Flaubert « Shakespeare vaut bien une paire de bottes » ?

Pour cela, partons des origines de la politique culturelle en France. En effet, il s'agit d'une tradition française aux manifestations historiques multiples et aux causes originales.

Tout commence avec François I^{er}, un des rares rois au Panthéon républicain. En 1530 il crée l'Imprimerie royale et les lecteurs royaux, embryon du Collège de France. En 1539, l'ordonnance de Villers-Cotterêts confère son statut à la langue française. Dans le même temps, dans le Royaume de Grande Bretagne, Henri VIII exécutait Thomas More en 1535.

L'académisme constitua une étape décisive. Officiellement reconnue par Louis XIV, l'Académie Royale de Nîmes s'est vue conférer, par lettres patentes d'août 1682 « les honneurs, privilèges, facultés, franchises et libertés » dont jouissait depuis 1635 l'Académie française, institution créée par le cardinal de Richelieu sous Louis XIII.

Mais c'est surtout sous Louis XIV que la France se dote d'une politique artistique explicite, c'est le retour du mécénat royal.

La Révolution hésita entre la thèse de l'Abbé Grégoire pour qui que les tyrans ont toujours eu la politique de s'assurer les trompettes « de la renommée », et celle de Boissy d'Anglas affirmant en 1794 « le trône du génie est le seul que la Révolution ne voulait pas renverser ». La seconde l'emporte, c'est le retour des Académies.

L'invariant de l'universel culturel demeure, voire même s'amplifie. Michelet dans son Histoire universelle s'en fait le héraut, sa patrie est celle d'une « France, nouvelle Athènes, nouvelle Rome, mère des Arts ».

Le XX^e siècle est celui de l'institutionnalisation de la politique culturelle. L'État, « instituteur du social » pour Rosanvallon, n'en est pas moins un « État esthétique » pour André Malraux, ce concepteur de ce que Marc Fumaroli appellera « l'État culturel ». Ainsi, en matière culturelle, l'État n'est pas simple État de droit, il se veut instituteur du social, l'éducation et la culture deviennent des missions régaliennes de l'État.

Quel est le bilan de cet État culturel? Comment peut-il répondre à cette double crise que nous traversons, une crise sociale et une crise économique?

III. L'État culturel face à la crise

Les enquêtes sur les pratiques culturelles des Français nous démontrent que l'objectif de démocratisation de Malraux de 1959 n'a pas été atteint :

- les inégalités culturelles entre Paris et la province se sont accentuées ;
- on assisterait même à un effondrement général de la culture : 27% des français déclarent, en effet, ne lire aucun livre par an.

En outre, malgré la part croissante de la culture dans le budget de l'État, les citoyens gardent à l'esprit l'image d'une absence de budget pour la culture, alors même qu'il représente près de 3 milliards d'euros en 2009 (2,82 milliards d'euros).

Comment répondre à la crise sociale, marquée par le relatif échec de la démocratisation des activités culturelles, et comment répondre à la crise économique, touchant de plein fouet le monde culturel?

La démocratisation de l'accès à la culture a été fortement affirmée comme un objectif primordial de notre politique culturelle par le Président de la République, qui a annoncé, ici même à Nîmes, la gratuité de tous les musées et monuments nationaux pour les jeunes de 18 à 25 ans et les enseignants à partir du 4 avril. C'est une mesure très ambitieuse. Je le sais, la gratuité des musées a toujours fait débat, et je ne veux pas refaire ce débat. L'exemple du Royaume-Uni peut être débattu longuement. Ce qui importe, c'est les résultats d'une telle mesure. Imaginons tous ces jeunes, rebutés par des tarifs parfois élevés dans les musées nationaux, être désormais en mesure au moins de s'intéresser à la chose culturelle.

Sans entrer dans les détails de la politique culturelle, ce n'est pas l'objet de mon propos, rappelons que le Président de la République a également annoncé une enveloppe supplémentaire annuelle de 100 millions d'euros pour l'entretien « de nos grands monuments emblématiques, nos cathédrales et nos abbayes et le patrimoine des

petites communes ». Le Préfet de région, l'actuel M. Claude Balland, mais déjà son prédécesseur, M. Cyrille Schott, et le Directeur régional des affaires culturelles, mènent une politique culturelle ambitieuse pour préserver et valoriser l'exceptionnel patrimoine culturel de notre région.

Il ne serait pas non plus très courtois de ne pas rendre un hommage appuyé aux collectivités qui jouent un rôle essentiel en matière culturelle, que les récentes lois de décentralisation ont fortement conforté. Je pense, bien évidemment à la ville de Nîmes, au Conseil général, mais aussi aux autres collectivités, notamment à l'inauguration par le sous-préfet du Vigan des travaux de restauration du temple de Saint-Hippolyte-du-Fort, joyau du style architectural néoclassique. Cet exemple est le symbole de la réussite du partenariat entre l'État et les collectivités locales.

Ainsi, culture, État, et crise n'ont cessé de s'imbriquer tout au long de notre histoire, la France est un pays de culture, de grande culture, d'État culturel, de culture de l'État, de crise de l'État, de crise de la culture, d'aucuns diraient de «culture de la crise».

Pour conclure, Tacite affirmait qu'on ne peut pas gouverner sans laconisme, il me semble également qu'on ne peut pas remercier sans sobriété. Alors tout simplement, merci.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Année 2008

par Catherine MARÈS
Président sortant

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Maire, Président de Nîmes-Métropole,
Messieurs les représentants des autorités civiles, militaires et
religieuses
Mes chers confrères,
Mesdames, Messieurs,

En m'acquittant de ce rapport moral annuel, j'ai un peu l'impression de passer mon examen de sortie. Certes, le jury est-il acquis d'avance, car votre présence à tous atteste l'importance que vous accordez, en principe, à notre institution. Mais la vraie question posée est la suivante : quel rôle joue l'Académie dans le paysage culturel nîmois ? Peut-elle se prévaloir d'être un élément important de cette culture ? Ses traditions plus que tricentennaires ne risqueraient-elles pas de devenir un jour un carcan, plus qu'un guide ou une rampe de lancement ?

J'avoue qu'après deux ans d'exercice du service de la présidence, je mesure tout ce qui demande à être fait, pour que nous sachions répondre à cet intense besoin de réflexion et de sens qui hante nos contemporains. Je pense que tous ceux qui ont un lien avec l'Académie désirent comme

moi, très vivement, qu'elle ne soit pas un conservatoire des idées reçues ni un lieu destiné à notre seul plaisir personnel.

Le but de l'exercice auquel je dois me livrer est que vous puissiez juger l'arbre à ses fruits. Nous ne donnons pas dans le clinquant (le « bling bling », dit-on), ni dans le médiatique. Nous avons beaucoup de mal (trop de mal) à attirer l'attention de la presse. Le travail que nous effectuons est discret, c'est pourquoi la séance publique revêt une importance et un intérêt particuliers. C'est pour cette raison aussi que nous avons mis à votre disposition un certain nombre de nos travaux, publiés grâce aux aides départementales et municipales. Que leurs responsables en soient vivement remerciés. N'hésitez pas à vous en procurer. Par ailleurs, je tiens à rappeler que, grâce aux efforts de la municipalité et à la persévérance de M. Audisio, le catalogue de notre bibliothèque est, depuis plusieurs années, consultable en ligne à partir de celui de Carré d'art. Il suffit ensuite de prendre rendez-vous pour avoir accès à ces ouvrages.

L'Académie est d'abord un lieu fait pour que se rencontrent des hommes, donc des idées, des opinions, des cultures, et qu'ils se lient d'amitié entre eux au sens où l'entendaient les anciens. La pluralité des approches est garant de richesse. Elle est la condition même de la culture.

Nous voyons chaque année, hélas, disparaître des amis : ce fut le cas, le 28 janvier 2008, de M. Louis Durteste, membre résidant depuis 1988 et admis à l'honorariat, à sa demande, peu de temps avant sa mort. Ancien officier de Marine, il en était devenu l'un des historiens.

Peu après lui est décédé Monsieur Claude Escholier, membre honoraire, qui fut directeur de l'École des Beaux-Arts de Nîmes et dont les talents de peintre étaient bien connus. Par son père Raymond, conservateur du Petit Palais, il était resté en lien avec ce qu'il y avait de plus actif dans le monde des lettres et des arts parisien.

Parmi les membres non résidants, c'est M^{gr} Jean Thomas, ancien archiprêtre de la Cathédrale d'Uzès, qui nous a quittés le 12 décembre 2008. Historien de l'Église diocésaine, il a laissé plusieurs ouvrages, dont le dernier concernait les prêtres du Gard sous la Révolution.

Le Général Charlier, correspondant, est décédé à Rodilhan dans le courant de l'été.

Nous avons vu de nouveaux visages s'asseoir autour de notre table : pour succéder à M^{er} Robert Dalverny, M^{er} Bernard Fougères, archiprêtre de la cathédrale, a été reçu parmi les Académiciens le 25 avril, puis Hubert Emmery, libraire et président de l'association des libraires de Nîmes, l'a été le 23 janvier dernier au fauteuil de M. Durteste.

Deux correspondants sont devenus membres non résidants : Madame Annie Hermann, ancien professeur de lettres et historienne, au siège de M. Philippe Joutard dont elle a fait l'éloge. Le même jour, Monsieur Robert Chalavet, notre conférencier de l'année dernière, bien connu à Nîmes pour les fonctions qu'il a exercées à la direction de l'hôpital, succédait à Monsieur Emmanuel Le Roy Ladurie, historien et membre de l'Institut, admis à l'honorariat.

Notre confrère non résidant, Alain Aventurier, directeur de l'unité de recherches et d'analyses au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, à Montpellier, très attaché à sa ville de Nîmes où il a un domicile, est devenu résidant en succédant à Monsieur Gilles Dervieux, qui fut directeur du Conservatoire.

Nombreux et de qualité ont été les correspondants qui sont venus revigorer nos rangs. Je les nommerai par ordre alphabétique :

M. Gilbert Bec, directeur industriel et membre du Directoire Haribo-France ;

Madame Danielle Bertrand-Fabre, professeur agrégée d'histoire, que vous avez pu entendre au colloque Guizot ;

M. Guilhem Godlewski, professeur en chirurgie digestive et cancérologie, membre titulaire de l'Académie nationale de chirurgie ;

M. Jean Krebs, ingénieur de l'École centrale de Paris, qui outre ses fonctions passées à la direction internationale du Crédit Lyonnais, est titulaire de diplômes en chinois, en histoire de l'art, en égyptologie ;

M. Hugues Romano, docteur en médecine et ophtalmologiste, auteur de plusieurs ouvrages sur la vue et la vision.

M. Bernard Simon, ingénieur agronome et cadre dirigeant de banque, président de l'association gardoise des Amis de Pierre Teilhard de Chardin ;

M. René Ventura, architecte, auteur de *Florence revisitée* et de *La vraie vie de Pierre Ménard*, ami de Borgès, actuellement au salon de la biographie.

Voici pour les hommes, et maintenant nos travaux. Certains, comme il se doit, concernent plus particulièrement l'histoire locale. C'est le cas de la communication de M. Romain Daudé, correspondant, sur *l'Hôtel Barral d'Arènes*, actuelle sous-préfecture du Gard au Vigan. Ou bien, dans un autre registre, de celle de Madame Teulon-Lardic, membre non-résidant, qui nous a retracé, avec accompagnement musical en finale, *L'histoire de la première société de concert symphonique de Montpellier, entrevue par ses programmes et les commentaires de la presse*.

Madame Michèle Pallier, actuellement correspondante, nous a entretenus d'*Un académicien au Canada*, Gaston Bouzanquet 1866-1937. Cette communication faisait suite à un voyage que Madame Pallier a effectué au Canada, au titre de l'Académie de Nîmes, pour participer au 133^e congrès national du Comité des travaux historiques et scientifiques qui se déroulait à Québec du 2 au 8 juin 2008. Elle a pu ainsi mettre en valeur le travail de cet infatigable animateur de la vie culturelle nîmoise qui a fait réaliser deux monuments au Marquis de Montcalm, par le sculpteur d'origine nîmoise, Léopold Morice : l'un orne Vestric-Candiac, l'autre les Plaines d'Abraham à Québec. Que Madame Pallier soit remerciée d'avoir saisi cette occasion de retenir et célébrer la mémoire du Marquis de Montcalm et de Gaston Bouzanquet.

Monsieur Charles Puech, membre résidant, a évoqué, avec le doigté qui le caractérise, la douloureuse question des *Juridictions d'exception sous l'occupation*, page d'histoire nîmoise dont les blessures demeurent encore vives.

Monsieur Daniel Souriou, correspondant, a emmené notre compagnie à la Maison des compagnons dont il est l'un des fondateurs. Il a exposé *Le compagnonnage, son histoire et son évolution, sa situation actuelle*. La part qu'il a lui-même prise à son renouveau donnait à son propos une intensité particulière.

Pour rester dans l'histoire locale, Monsieur Jean Pierre Dufoix, membre de l'Académie de Montpellier, est venu nous faire, dans le cadre de nos échanges, une communication sur *Deux chemins pour un message sous Auguste et sous Louis Philippe*. Il s'agissait, pour Auguste, de la via Aurelia et, pour Louis-Philippe, de la tour du sémaphore Chappe de Gallargues le Montueux.

Nous emmenant vers d'autres horizons, M. le docteur Jallatte a décrypté pour nous les symptômes de la maladie qui s'appelle *la bibliofolie*, M. Bernard Fontaine a dévoilé *le mystère des masques africains*, avec une remarquable science de cet art premier. Monsieur Jacques Lévy a aiguisé son regard et le nôtre à propos d'un tableau : *Les ambassadeurs d'Holbein ou le mystère de l'après*.

Enfin, nous avons été invités par Monsieur Bartolomé Bennassar à nous promener dans les chemins bien noirs de *L'infanticide dans l'histoire européenne, au moyen âge et dans les temps modernes*, par Monsieur Bernard Moreau, correspondant dans les dédales *d'une administration peu connue : les services de l'assemblée nationale*, où il a passé la plus grande partie de sa carrière. Et pour terminer ce chapitre, il me reste à parler de Monsieur Jean Matouk qui, en présence du bureau de Montpellier venu passer la journée du 11 janvier 2008, a traité le sujet ô combien actuel en période de crise : *Sphère réelle et sphère financière en économie*.

Voilà pour les communications.

Notre Académie participe à la conférence nationale des Académies : je suis allée en octobre au remarquable colloque qui a eu lieu à Grenoble sur l'histoire du Dauphiné et son rayonnement. Nous préparons le colloque qui se tiendra à l'Institut en octobre sur le Progrès social dans la sphère d'influence de nos académies locales.

Il me reste à évoquer un projet qui me tient particulièrement à cœur : resserrer les liens entre les académies de l'arc méditerranéen en vue d'une collaboration ultérieure avec l'autre rive de notre Mer commune. Outre les liens avec Montpellier que j'ai déjà évoqués (le bureau de Nîmes, à son tour, a été reçu à Montpellier le 1^{er} décembre), nous avons eu la joie de partager avec l'Académie d'Arles, une grande journée inter-académique, le 18 janvier, autour des chefs d'œuvre romains du Louvre exposés au Musée de l'Arles Antique. Ce fut l'occasion pour les chercheurs de nos deux académies, M. Guilhem Fabre et M. Marc Célié pour la nôtre, d'exposer les remarquables découvertes qui se font tant sur la zone provençale que dans la vallée languedocienne du Rhône.

Mon panorama ne serait pas complet si je ne parlais pas du poste le plus vital de notre compagnie : le secrétariat perpétuel. Comme, chez

nous, perpétuel signifie que seul le détenteur de la charge peut y mettre fin, Madame Lassalle ayant pris la décision de se consacrer uniquement aux archives de notre compagnie, dont elle est la mémoire vivante, Madame Micheline Poujolat a accepté de lui succéder en avril dernier. Elle découvre les joies de cette responsabilité – ses devoirs et ses charges également, auxquels elle consacre son énergie, ses compétences et son allant. Qu'elle soit remerciée de s'être ainsi engagée. L'Académie vit en effet par les responsabilités que ses membres acceptent d'assumer. Quant à Madame Lassalle, c'est l'état français qui reconnaît ses mérites : il vient en effet de la promouvoir chevalier des Arts et des Lettres. Nous sommes heureux de donner aux félicitations qu'elle mérite l'ampleur qu'elle mérite également.

Puisse notre académie rendre aux Nîmois tout ce que les Nîmois lui ont toujours donné, ne serait-ce que par l'appui qu'elle reçoit d'eux, l'intérêt qu'ils portent à ses travaux. Puisse-t-elle ouvrir toujours des chemins à l'humanisme et à la culture.

DE LOUIS GUIZOT À BARACK OBAMA

par **Henri HUGUES**

Président de l'Académie

Pourquoi ce titre « De Louis Guizot à Barack Obama » auquel j'aurais pu ajouter deux dates, 7 février 1790 pour le premier et 20 janvier 2009 pour le second, afin de marquer une distance temporelle de 219 ans entre deux événements exceptionnels ?

Deux événements concernant deux métis qui, tous deux, sont premiers, l'un en France, premier noir élu maire, l'autre premier noir élu à la présidence de la première puissance mondiale.

Afin de ne pas verser dans ce que les médias ont appelé « l'obamania », je ne vous raconterai pas les 47 premières années de M. Barack Hussein Obama. Sa prestation de serment, il y a onze jours, a été un événement planétaire et tout a été dit sur les étapes suivies par le fils d'un Kenyan noir et d'une Américaine blanche pour accéder à la magistrature suprême des U.S.A.

Je reviens au principal personnage dont je veux vous parler, Louis Guizot. En 1742 arrive à Saint-Geniès-de-Malgoirès, gros

bourg de la « Gardonnenque » à cinq lieues à l'ouest de Nîmes, une jeune femme noire. Elle vient de Cap Français, aujourd'hui Cap Haïtien, à l'extrémité nord-ouest de l'île de Saint Domingue. Elle porte dans ses bras un bambin presque aussi noir qu'elle, son enfant, âgé de deux ans. Nous apprendrons qu'il s'appelle Louis Ferrier et qu'il est né le 9 novembre 1740 à Fort Dauphin.

La jeune femme vient rejoindre le père de son enfant qui a payé leur voyage des Antilles jusqu'en Languedoc. Elle est née en Guinée, d'où elle a été déportée à Saint Domingue. En 1701, le roi Philippe V d'Espagne avait concédé à la Compagnie française de Guinée et de l'Asiento le droit d'importer en dix ans 43 000 nègres en Amérique espagnole.

Pour les plus gros actionnaires de cette compagnie, des commerçants malouins, c'était le moyen de s'introduire officiellement dans le commerce des Indes occidentales si l'on en croit « L'Encyclopedia Universalis ».

Il est tout à fait probable, sinon certain, que la jeune Guinéenne a fait partie d'un de ces convois de noirs achetés à vil prix et vendus aux plus offrants à l'arrivée. L'acheteur, en l'occurrence, a été Paul Guizot, planteur de caféiers dans cette partie de l'île de Saint Domingue, cédée par l'Espagne à la France avec la signature du traité de Ryswick en 1697.

Ce Paul Guizot est né en 1701 à Saint-Geniès-de-Malgoirès au foyer de Maître Jacques Guizot, avocat et riche propriétaire terrien. Les Guizot sont une des très anciennes familles de Saint-Geniès, où elle tient le haut du pavé, avec deux ou trois autres, grâce à sa fortune et peut être aussi à ses armoiries bien qu'elle n'appartienne pas à la noblesse.

Maître Jacques Guizot a sept enfants, cinq garçons et deux filles. Pour les élever correctement et afin qu'ils puissent tenir leur rang, il a dû vendre une partie de ses terres et de ses moulins.

En 1726, première année du règne du jeune roi Louis XV, deux des fils de Jacques Guizot ont décidé d'aller chercher fortune à Saint-Domingue, l'une des colonies les plus prospères du royaume de France. Là, près de Cap Français, Louis et Paul ont acquis et mis en valeur des terres qu'ils ont plantées de caféiers. Louis, le plus jeune des deux, rencontre des difficultés

dans son exploitation que les pluies tropicales ont raviné. Plus heureux, Paul estime avoir fait une fortune honnête au bout de quatorze ans. En 1740, il signe les promesses de vente de sa maison d'habitation, des bâtiments d'exploitation, des plantations, du cheptel vif et des esclaves.

Paul Guizot a donc tout vendu, à l'exception toutefois, d'une jeune esclave qui est enceinte de ses œuvres. L'enfant qu'elle porte n'est pas encore né lorsque Paul s'embarque pour revenir à Saint-Geniès.

Dans la très longue procédure de légitimation de son fils que Paul Guizot entreprendra nous trouvons ceci, je cite : « L'exposant ne rougira pas d'avouer que pendant son séjour dans les îles, il conçut de la tendresse pour Catherine Rideau, l'une de ses négresses, que les feux de sa jeunesse et le climat du pays facilitèrent sa faiblesse et qu'il en eut un fils » (fin de citation).

Le prénom et le patronyme de l'esclave née en Guinée peuvent nous interroger. Nous en avons l'explication grâce à M. Roger Little, professeur à l'Université de Dublin. Il a poursuivi et complété les recherches de mon grand père et de mon père sur les Guizot. C'était l'usage de donner un prénom chrétien aux esclaves. Le patronyme est fréquemment celui d'un colon. Or, l'un des acheteurs du domaine de Paul Guizot s'appelait Rideau.

Une fois arrivée à Saint Geniès, Catherine Rideau ne peut pas s'accoutumer à l'air du Languedoc, écrira plus tard le père de son enfant. À mon avis, il est très possible qu'en effet, elle n'ait pas bien supporté un climat plus rude que celui des Antilles ou celui de sa Guinée natale. Mais il est assez probable qu'elle fut en butte à l'hostilité raciale, forte à cette époque, des habitants du bourg et de son entourage qui n'avaient pas l'habitude de rencontrer et encore moins de fréquenter des gens de couleur.

Au bout de peu de temps, Catherine Rideau est repartie à Saint Domingue. Paul Guizot lui a remis un certificat d'affranchissement. Elle est partie, laissant à Paul Guizot le gage de sa tendresse, c'est-à-dire le jeune Louis.

Son père tient à lui donner une bonne éducation afin qu'il soit capable de tenir son rang dans la haute bourgeoisie protestante de Saint Geniès car il ne désespère pas de le faire légitimer. Il le fait élever à Lédignan où il apprend le métier de faiseur de bas de soie. De plus, il acquiert le grade de « bachelier ès droit ».

En 1959, Paul Guizot marie son fils avec Marie Boisson, qui a, comme lui, 19 ans. Elle est la fille d'un commerçant très estimé à Saint-Geniès où il a été plusieurs fois consul. Lors du mariage, Paul Guizot n'apparaît que comme simple témoin. Dans l'acte, Louis Ferrier, fabricant de bas de soie, est dit fils d'autre Louis Ferrier et de Catherine Rideau. Six enfants naîtront de l'union des deux jeunes gens, deux garçons et quatre filles.

Paul Guizot a racheté les terres que son père avait dû vendre. En 1764 il a entamé une procédure de légitimation de son fils unique. Je ne vous en raconterai pas les étapes et les péripéties, sinon nous serions là encore demain soir. Un frère et un neveu de Paul Guizot y voyaient le risque que leur échappe un héritage conséquent.

Louis Ferrier a obtenu du Parlement de Toulouse le droit de porter le nom de Guizot. Entre temps, François Emmanuel de Crussol, neuvième duc d'Uzès, a établi Louis Ferrier viguier de sa baronnie de Saint-Geniès. Le jeune mulâtre y exerce la basse justice pour le compte du duc, c'est à dire qu'il juge les affaires mineures. En même temps, il assure le contrôle de la vie quotidienne de la communauté villageoise.

D'après son père, qui est fier de lui, il exerce cette charge je cite, « à la satisfaction publique et avec l'applaudissement de ses supérieurs ».

Cependant, comme sa mère mais sans doute à un degré moindre, le fils d'esclave ne peut échapper aux préjugés de race et de couleur dans un milieu villageois qui lui en veut d'avoir su s'imposer. Par exemple, un soir d'août 1770, sur la promenade du Jeu de Ballon, le milicien Jean Donnadiou l'injurie méchamment malgré la présence du premier consul de la communauté de Saint-Geniès. Louis affirme qu'il méprise ces saillies atroces. Cependant cela ne l'empêchera pas de porter plainte pour obtenir réparation, sinon nous n'aurions rien su de cet incident.

Pour sa part, le jeune viguier n'est pas toujours délicat dans ses propos. Il lui arrive de colporter des ragots ; ainsi sur un notaire, fils dit-on, d'un gargonier de Nîmes et d'une femme de petite vertu.

À partir de 1788, les évènements vont propulser Louis Guizot sur la scène politique. Il participe activement à la rédaction du Cahier des Doléances de Saint-Geniès. Le bourg, qui compte à l'époque 1 100 à 1 200 habitants, présente l'un des Cahiers les plus copieux des paroisses rurales des diocèses de Nîmes, d'Alès et d'Uzès. À travers sa lecture, on entrevoit un milieu actif et volontaire de protestants qui voient enfin venue l'occasion de réformer l'État et les institutions. Ils critiquent la mauvaise répartition des impôts à l'assiette du diocèse d'Uzès où l'on établit la dîme. Même les catholiques ont approuvé certains des articles concernant les redevances qui partaient directement à Rome.

On revendique très respectueusement et en y mettant les formes la liberté de penser. Je cite: « La liberté de penser étant un droit naturel à l'homme, Sa Majesté doit être instamment suppliée d'accorder aux non-catholiques de ses États, en ajoutant à ce qu'elle a commencé par son Édît du mois de novembre 1787, la liberté de conscience et l'exercice de leur religion, toutes les fois qu'elles n'auront rien de contraire aux principes de la saine morale. » (Fin de citation)

On réclame aussi la liberté de la presse. Les habitants de Saint-Geniès demandent au Roi des réformes d'importance mais ils restent d'un loyalisme absolu envers Louis XVI « le plus sage, le plus juste, le meilleur des rois ». Ils lui demandent aussi de faire confiance au Tiers État qui représente les vingt neuf trentièmes de la Nation.

Le 8 mars 1789, l'assemblée extraordinaire des électeurs désigne les quatre délégués qui iront porter à Nîmes le 16 mars le Cahier des Doléances à l'assemblée générale des trois Ordres. Louis Guizot est l'un de ces quatre délégués.

Ensuite, jusqu'au 2 août 1789, tout est calme à Saint-Geniès. Ce jour là, la crainte d'un complot des aristocrates et de la venue de brigands qui sévissent sur la rive gauche du Rhône incite les

villageois à se réunir. Comme l'ont fait les Nîmois quelques jours auparavant, ils décident de s'armer. Deux compagnies de 56 hommes chacune sont constituées et placées sous le commandement suprême de Louis Guizot, viguier de la baronnie, promu sur le champ capitaine général. Les brigands redoutés ne sont pas venus. Les gardes nationaux ont cependant gardé leurs armes. On ne sait jamais...

Comme on l'a fait à Nîmes, à l'initiative du viguier Louis Guizot et du premier consul Saint-Estève, un conseil permanent s'est formé à Saint-Geniès. Sa première décision sera de faire arpenter et estimer les biens nobles pour les soumettre à l'impôt. N'oublions pas que trois mois et demi se sont écoulés depuis la nuit du 4 août où fut votée l'abolition des privilèges.

Fin 1789, on sait que le royaume de France va être partagé en départements, districts et cantons. Le Conseil permanent envoie à la Constituante une adresse pour demander que le bourg de Saint-Geniès, chef lieu de la baronnie, soit érigé en chef-lieu de district.

Mais le système féodal est éclaté : la baronnie de Saint-Geniès est partagée entre les districts de Sommières et d'Uzès. Saint-Geniès devient le chef-lieu d'un canton.

Quelques semaines plus tard, le 20 janvier 1790, l'assemblée extraordinaire des citoyens de Saint-Geniès est réunie pour prendre connaissance d'une lettre des députés d'Uzès à la Constituante. Ceux-ci invitent les gardes nationaux de la contrée à se fédérer le dimanche suivant. Les délégués des fédérations de Ners et de Saint-Geniès décident de se fondre dans une fédération de la « Gardonnenque ». Elle regroupe cinquante communautés. Monsieur d'Azemar, de Saint-Maurice-de-Cazeville, est élu généralissime, excusez du peu. De plus, un Comité de la Fédération de la « Gardonnenque » est créé dont la présidence est donnée à Louis Guizot. Pour le mulâtre, cette présidence vient récompenser son activité révolutionnaire et sa toute récente élection de maire de Saint-Geniès.

En effet, le 7 février 1790, l'assemblée électorale a été convoquée. Ce jour là, elle était présidée par le pasteur Pierre Encontre. Il était assisté d'un secrétaire, l'avocat catholique Maigron. Au dépouillement du scrutin, le viguier Louis Guizot,

qui a cinquante ans, est élu par 167 voix sur 176 suffrages exprimés.

C'est un véritable plébiscite pour le premier maire dans l'histoire de Saint-Geniès-de-Malgoirès. Et celui que ses concitoyens avaient l'habitude d'appeler, en langue d'oc, « lou Nègre » ou bien « lou Mascara » est *le premier maire noir dans l'histoire de notre pays*.

Voilà pourquoi j'ai voulu faire aujourd'hui ce rapprochement avec l'élection du premier président noir des États Unis d'Amérique. Mais Louis Guizot ne restera maire que quelques mois. Le 14 juin 1790, il est élu membre du Directoire du Gard. Il semble qu'à cette époque on ne soit pas tellement favorable au cumul des mandats, ce qui s'explique fort bien par les difficultés des communications. Il démissionne de sa charge de maire au sein du conseil général de la commune qui ne s'appelle pas encore conseil municipal. Cela ne lui interdit pas de suivre de près les affaires de Saint-Geniès. Il veille, en particulier à l'armement de la garde nationale.

En 1793, alors qu'il est aussi juge de paix du canton de Saint-Geniès, il prend fait et cause pour la « Gironde », le parti des révolutionnaires modérés. Dans le Midi, on est volontiers fédéraliste, donc Girondin. C'est le cas de Bordeaux, de Marseille, de Nîmes, contre les Montagnards qui sont centralisateurs et unitaires.

À Paris, le Comité de Salut Public des Montagnards va faire contrôler les autorités locales par des « représentants en mission ». C'est un moyen efficace d'annihiler toute volonté d'indépendance. À la mi-novembre 1793, les représentants en mission Rovère et Poultier procèdent à l'épuration des autorités municipales et cantonales du Gard.

À la fin de cette même année, la municipalité de Saint-Geniès est montagnarde. La commune change de nom. Elle s'appelle maintenant Montesquielle, du nom de la rivière « L'esquielle » qui traverse le bourg et l'inonde quelquefois. On est en pleine période de déchristianisation : Saint-Chartes est devenu Beauregard et Saint-Bauzély a perdu sa canonisation puisqu'il n'est plus que Bauzély.

Pour Louis Guizot cette période extrêmement trouble et tendue est d'autant plus dangereuse pour lui qu'il a été l'un des élus fédéralistes du département. Un nouveau représentant en mission, Jean Borie, est arrivé à Nîmes en janvier 1794. À Paris, on trouve que Rovère et Poultier n'ont pas été suffisamment zélés pour pratiquer l'épuration. Borie envoie des détachements battre la campagne et les bois et visiter minutieusement les fermes.

Cela se savait tout autour de Nîmes. La tradition locale rapporte que Louis Guizot s'était caché dans le grenier de la maison Puget. Nous sommes fin mars. Il est découvert et la couleur de sa peau ne lui permet pas de dissimuler son identité.

Il est arrêté, transféré à Nîmes et écroué à la citadelle.

Deux mois plus tard, le 1^{er} juin, on l'amène à la prison du palais, une ancre qui devait être aussi sinistre et sordide que lorsque je l'ai visitée, il y a quarante deux ans, quand je représentais le préfet du Gard à la commission de surveillance des prisons de Nîmes.

Le même jour, Louis Guizot comparaît devant le tribunal avec huit autres administrateurs fédéralistes du département. Les débats vont durer trois jours, du 1^{er} au 3 juin. Louis Guizot est assisté de ses compatriotes. Ils ont une attitude rare et très courageuse pour l'époque.

À Montesquielle, on a tout mis en œuvre pour le sauver. Des amis ont couru à Beaugard, ex Saint-Chaptes, où ils lui ont fait délivrer un certificat de civisme attestant qu'aux jours les plus sombres de l'été 1792 le juge de paix de Saint-Geniès était venu exhorter la jeunesse à se porter volontairement sur les frontières de la Savoie menacées d'une invasion étrangère.

Guizot est appelé à la barre pour se défendre. Il sait qu'une grande partie des membres de la Société populaire de Montesquielle sont présents. Il supplie le tribunal de bien vouloir les entendre. Le président ordonne aux huissiers de faire entrer tous les citoyens de Montesquielle. Aussitôt, près de 80 citoyens du bourg sont introduits dans la salle d'audience. Ils disent être tous de la Société populaire.

L'accusateur public se lève et déclare que la démarche de Montesquielle prouve que les habitants de cette commune ont mis en doute la justice avec laquelle le tribunal rend ses

jugements, qu'il paraît qu'il y a une main invisible qui les fait mouvoir...

Le président autorise alors Louis Guizot à appeler cinq ou six de ceux qu'il croit les plus patriotes et les plus nécessaires et qu'ils seront entendus. Les citoyens Jean Brunel et Jean Graverol déposent en sa faveur. Mais la cause était entendue d'avance. Louis Guizot avait participé aux travaux de l'assemblée représentative des communes du Gard et il avait appartenu au Comité fédéraliste de Salut Public du Gard. Peu importa qu'il y eut siégé effectivement ou pas.

Sur les neuf accusés, huit, dont Louis Guizot, sont condamnés à la peine capitale. La sentence dispose qu'ils devront être livrés dans les 24 heures, à l'exécuteur des jugements criminels.

L'exécution a lieu le jour même. La guillotine est dressée sur la place de la Révolution, non pas celle qui porte maintenant ce nom au dessus du square de la Bouquerie, mais l'actuelle Esplanade Charles de Gaulle.

Ainsi finit tragiquement le fils de l'esclave guinéenne et du colon gardois Paul Guizot. Malgré la couleur de sa peau, grâce aux efforts de son père qui lui avait donné une solide éducation et les moyens de tenir son rang, grâce aussi à son intelligence et à ses qualités personnelles, il avait su se faire apprécier et accéder aux plus hautes fonctions dans son village d'adoption.

Quelques semaines avant de mourir, il avait certainement appris qu'à l'initiative de l'Abbé Grégoire, la Convention avait voté le 6 février un décret abolissant l'esclavage des nègres dans toutes les colonies. Ce texte disposait : « Tous les hommes, sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français et jouissent de tous les droits assurés par la Constitution ».

Malheureusement la France n'en avait pas fini avec l'esclavage. Cédant aux pressions de sa belle famille, les Beauharnais, et du lobby des colons, Napoléon Bonaparte a rétabli l'esclavage. Sur ses injonctions, une répression féroce a été exercée aux Antilles et particulièrement à Saint Domingue.

On aurait pu penser que François Guizot, aux affaires et au gouvernement de 1830 à 1848, membre de la Société des « Amis des Noirs », aurait pu à son tour et définitivement abolir l'esclavage.

Mais celui qui devint le premier ministre de Louis Philippe avait été très marqué par la Révolution. Il n'avait que six ans quand son père, André Guizot fut guillotiné à Nîmes, trois semaines avant que le bourreau ne tranchât le cou de son lointain cousin Louis Guizot.

François Guizot a toujours renoncé à prendre des initiatives susceptibles à ses yeux de déclencher un mouvement révolutionnaire. Il n'a pas vu venir la révolution de 1848 qui a permis à Victor Schœlcher, sous-secrétaire d'État à la Marine, de préparer et faire adopter le décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies.

LES FRONTIÈRES EUROPÉENNES

par **Rüdiger STEPHAN**
correspondant

Introduction

J'ai été accueilli, il y a deux ans, comme membre correspondant. J'avais mentionné, dans ma brève présentation, entre autres, un sujet d'intérêt et d'étude : *la frontière*.

J'ai été, tout au long de ma vie ce qu'on appelle un passeur, un contrebandier – en toute légalité – surtout de biens culturels. Il n'y a donc rien d'étonnant que je m'intéresse à un tel sujet. C'est le passeur avant tout, l'acteur qui vous parle. N'attendez donc pas un exposé de géographe ou d'historien. Mon approche se veut plutôt interdisciplinaire, avec un bagage de sciences politiques et culturelles, sans pour autant négliger l'argumentaire géographique et historique.

Afin de préciser mon intérêt pour le sujet de la frontière, j'avais formulé quelques questions que je reprends ici :

- La frontière, a-t-elle une signification particulière en Europe ?
- Cette signification de la frontière est-elle en train de changer dans l'Europe d'aujourd'hui ?
- Existe-t-il une corrélation – dans l'espace et dans le temps – entre la disparition des frontières nationales et la construction de nouvelles frontières extérieures de l'Union européenne ?
- Y a-t-il une distinction à faire entre frontières visibles et invisibles ?

Pour commencer, je montre l'image d'un poste de frontière comme on en trouve souvent à nos frontières en Europe, et qui

souvent sont les seuls vestiges des anciennes frontières nationales. Ils sont les lieux de mémoire d'un passé révolu mais toujours présent. L'art s'en est emparé, dans ce cas l'art de la photographie. L'exemple que vous voyez, est tiré d'une exposition sur les « Passages » frontaliers pris en photo par Josef Schulz, prix de la photographie d'architecture 2001 (décerné par la Revue *deutsche bauzeitung db*).

À l'approche du sujet de la frontière, on est tenté de se poser une simple question, au premier abord naïve :

Pourquoi y a-t-il, pourquoi faut-il des frontières?

Voici une première réponse donnée par un géographe : *La frontière n'est ni positive ni négative, elle est purement et simplement une notion bio-sociale, qui accompagne toutes les manifestations du vivant et de son existence*¹.

Et encore : *Tout exercice du pouvoir, c'est-à-dire tout ce qui tend à modifier et à transformer le monde matériel et le monde immatériel, secrète bien évidemment un système de limites ou de frontières*².

Cette nécessité, ce besoin de créer des limites, des frontières – et de les changer au fur et à mesure – fait donc partie de la nature humaine. Pour ma part, j'irai plus loin : la frontière est un élément de la nature. Cet élément, nous le trouvons chez l'homme comme chez d'autres organismes. Un entretien avec une biologiste m'a fait découvrir d'étonnantes parallèles avec l'organisation des cellules ou le monde animalier. La frontière a une fonction constitutive. Elle n'est pas toujours fixe, délimitée, matérialisée. Mais elle a toujours existé, chez les peuples nomades comme chez les empires à prétention universelle.

Un seul regard sur notre monde d'aujourd'hui suffit pour vérifier ce simple constat. Que de frontières ou de murs actuels ou récents, que d'aspirations à ériger des frontières ou à anéantir des frontières afin d'en construire de nouvelles !

1. Raffestin C., cité dans Patrick Picouet et Jean-Pierre Renard, *Les Frontières Mondiales*, Nantes (Éditions du temps) 2007, p.79.

2. Patrick Picouet et Jean-Pierre Renard, *op.cit.*, p.79.

Comment interpréter alors, après un tel constat, le développement de la nouvelle Europe, de l'Union européenne qui tend à abolir ses frontières intra-communautaires ? Sommes-nous, les Européens, en train de transgresser une loi de la nature ?

Notions de frontière

Avant de continuer, précisons davantage ce que nous entendons par la « frontière ». Il y a des géographes qui grosso modo distinguent trois types de frontières en fonction de leur formation : frontières historiques, frontières d'origine coloniale et frontières de pays neufs³.

Quant à moi, je considère que toute frontière a sa part d'histoire, sa part essentielle. C'est l'histoire qui détermine ses fonctions juridiques, militaires, économiques, fiscales et commerciales, ainsi que la fonction qui, aujourd'hui, me semble prendre une importance particulière, sa fonction socioculturelle. Au cours de mon exposé, nous rencontrerons quatre autres types de frontières, relevées par les géographes et les historiens, la distinction entre :

- la frontière espace et la frontière ligne ou linéaire⁴ ;
- la frontière dite « naturelle » et « artificielle »⁵, ainsi que
- les frontières visibles et invisibles ;
- et en premier lieu les frontières intérieures et extérieures.

Approchons-nous de plus près de l'Europe et de ses frontières.

Je dirai d'abord un mot de linguiste sur le terme « frontière » avant de me pencher brièvement sur l'histoire de la frontière.

Ensuite j'essaierai d'attirer votre attention sur les frontières de ce que j'appelle la nouvelle Europe, c'est-à-dire les frontières intra-communautaires et extérieures de l' Union européenne.

3. Pascal Baud, Serge Bourgeat, Catherine Bras, Dictionnaire de Géographie, Paris (Hatier) 2003 , p.150.

4Sandrine Kott, Stéphane Michonneau, Dictionnaire de nations et des nationalismes, Paris (Hatier) 2006, p.145.

5. Sandrine Kott, Stéphane Michonneau, op.cit., p.143. Pascal Baud, Serge Bourgeat, Catherine Bras, op.cit. p.152.

Un mot sur le mot

Le terme de « frontière » est ambigu ; dans plusieurs langues une variété de vocables reflète cette ambiguïté. En espagnol, c'est la *frontera*, mais aussi *limite*, *confines*, *borde*; de même en italien *frontiera*, *confine* et *limite*.

En langue française, il existe une pluralité de termes pour désigner les contours extérieurs d'un royaume : confins, limite, fins, bornes, lisière, *mete* (xiv^e s.) etc., et, bien entendu, frontière, apparue entre 1315 et 1318, seul vocable parvenu jusqu'à nos jours pour désigner un territoire délimitant une souveraineté étatique et administrative.

D'autres langues ont gardé cette multiplicité jusque dans nos jours, comme l'anglais qui distingue *boundary* (frontière-limite), *border* (zone frontière), *frontier* (espace à maîtriser, comme la frontière de l'Ouest américain) et *end* (confins).

Par contre, en Europe centrale et orientale, la frontière, en apparence, est un terme univoque, les langues ne connaissent qu'un seul mot, l'allemand *Grenze*, le polonais, comme exemple d'une langue slave, *granica*.

Quant au pourquoi de cette différence de dénominations, variées ou non, j'en suis réduit, actuellement, aux suppositions. Je pense que là encore l'histoire a joué le rôle déterminant : les deux pays, la France et l'Angleterre ont été les premiers à développer, au cours des siècles, un État défini par un territoire, un pouvoir central et par ce qu'on appelle une identité nationale, un État qui finalement a pris la forme d'État-nation. De là, je suppose, une appréhension plus nuancée des différentes représentations du terme frontière.

Approche historique, quelques remarques

Pour ouvrir la porte dans l'inventaire historique de la frontière, je saisis une clé sous forme littéraire, un ouvrage, aujourd'hui, à mon avis, oublié à tort, même si certains passages sont dépassés ou sujets à critique : *La crise de la conscience européenne, entre 1680 et 1715*, de Paul Hazard (1878-1244) paru au cours des années trente du siècle dernier, entre deux guerres mondiales. Dans la conclusion de cette vaste fresque du

siècle Louis XIV, l'auteur pose cette question : *Qu'est-ce que l'Europe?*

Sa réponse est triple, j'en cite quelques extraits qui nous intéressent ici particulièrement:

Qu'est-ce que l'Europe C'est d'abord

– *Un acharnement de voisins qui se battent....Les accords n'aboutissent jamais qu'à de courtes trêves, la paix n'est plus qu'une nostalgie, les peuples sont épuisés et la guerre continue : les armées se remettent en campagne à chaque printemps. En deuxième lieu, l'Europe est*

– *Une forme contradictoire, à la fois stricte et incertaine. Un enchevêtrement de barrières, et devant chacune d'elles, des gens dont le métier est de demander les passeports, et de faire payer des impôts ; toutes entraves possibles apportées aux communications fraternelle...*

Or, ces strictes frontières, on les rend incertaines, puisqu'on les change suivant les conquêtes, les traités, ou même les simples prises de possession. Ces barrières, on les avance, on les recule, on les supprime, on les rétablit ; les géographes n'ont pas fini de dresser des cartes nouvelles, que déjà ces cartes ne valent plus... D'où cette contradiction interne : l'Europe est un composé de formes qu'elle déclare intangibles, et auxquelles elle ne cesse pas de toucher⁶.

La troisième réponse de Paul Hazard à cette question: *Qu'est-ce que l'Europe?* nous intéresse moins ici. Je la cite parce qu'elle est un beau message d'espoir. L'Europe, pour lui, est aussi

Une pensée qui ne se contente jamais. Sans pitié pour elle-même, elle ne cesse jamais de poursuivre deux quêtes : l'une vers le bonheur : l'autre, qui lui est plus indispensable encore, et plus chère, vers la vérité⁷.

Paul Hazard analyse, je le rappelle, la « crise de la conscience européenne » au tournant du XVII^e au XVIII^e siècle, à l'époque de

6. Paul Hazard, *La crise de la conscience européenne 1680-1715*, éd. Paris (Fayard) 1961 t.2, p.290/291.

7. Paul Hazard, op.cit. p.295.

Louis XIV. Son étude a été rééditée en 1961 – est-ce un hasard ? - à la naissance de la nouvelle Europe. En tout cas, cela me semble significatif – elle paraît de nouveau au plus profond du schisme idéologique entre l'Est et l'Ouest, au moment historique de *l'apparition du mur de Berlin*.

Cette « crise de la conscience européenne », que Paul Hazard diagnostique à l'époque de Louis XIV, a pour conséquence également un changement progressif **du sens et de la fonction des frontières**. Aux siècles précédents, la frontière avait été *un espace d'épaisseur variable et instable qui varie au gré des mariages, des alliances et des conquêtes*⁸. Mais vers la fin de l'époque Louis XIV, la frontière commence à se préciser, à devenir une ligne continue dessinant les limites d'un territoire uni sous l'impulsion d'une politique militaire et douanière. La France se dote déjà – par Vauban – non d'un « rideau de fer » mais d'une « ceinture de fer » (1678). C'est la stratégie du « pré carré » (1559). Le système de « l'entre-cours » établit un régime de libre-échange (des grains) assorti de prohibitions d'exportations ou d'autorisations de sortie.

La transformation progressive de la « frontière – espace » en une « frontière – ligne » se poursuit au cours de la Révolution française, elle s'accélère avec Napoléon et sa conquête de l'Europe : un processus qui s'achève au XX^e siècle. *À partir de 1792 dans la France révolutionnaire, les frontières du nord et du nord-est de la France deviennent linéaires et continues*⁹. Le concept révolutionnaire de la frontière devient un modèle européen. Les Révolutionnaires nationalisent la frontière, ils la sacralisent et la décrètent « naturelle ».

C'est en 1792, après la victoire de Valmy et les premières conquêtes et annexions territoriales, (justifiées par le décret du 19 novembre *que la nation française accordera fraternité et secours*

8. Sandrine Kott, Stéphane Michonneau, op.cit. p.144.

9. Stéphane Kott, Stéphane Michonneau, op.cit. p.148.

à tous les peuples qui voudront jouir de la liberté)¹⁰ que l'idée de la frontière dite naturelle a fait son chemin.

Danton justifie l'annexion de la Belgique en déclarant que *c'est en vain qu'on veut faire craindre de donner trop d'étendue à la République. Ses limites sont marquées par la nature*. Et Carnot précise plus tard : *Les limites anciennes et naturelles de la France sont le Rhin, les Alpes et les Pyrénées ; les parties qui en ont été démembrées ne l'ont été que par usurpation*. On ne comprend cette invention révolutionnaire de la « frontière naturelle » que si on la décline du « culte de la nature » des Révolutionnaires, la nature servant de légitimation des principes universels de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. François Furet et Denis Richet commentent ce nouveau concept de la frontière : *L'idéal d'une « république universelle » s'incarne ainsi dans une réalité qu'on prétend expliquer par la géographie et l'histoire ; sur la croisade libératrice se greffe l'expansionnisme passionnel de la France*¹¹.

Napoléon lui, ne se soucie guère de cette « invention » des frontières naturelles des Révolutionnaires. Après avoir mis à mort le Saint Empire Romain, il réalise – par la force et la négociation – ce que j'appelle le grand remembrement des centaines de petits duchés, baronnies, comtés, évêchés et autres territoires de l'Europe médiane, en formant des entités étatiques et territoriales cohérentes. Il abolit tout cet « enchevêtrement » qu'a constaté Paul Hazard pour le XVII^e siècle.

C'est le Congrès de Vienne (1815) qui sanctionne le nouvel ordre politique et territorial européen. Les frontières linéaires et continues se nationalisent, se légalisent, se sacralisent. L'idée de la frontière naturelle entre dans l'imaginaire national voire nationaliste des Européens. L'Europe se couvre d'un tissu de frontières nationales dont beaucoup portent en elles les germes de futurs conflits.

10. Cit.dans François Furet/Denis Richet, *La Révolution Française*, nouvelle édition, Paris(Fayard) 1973, p.184.

11. François Furet/Denis Richet, *op.cit.*, p.185.

Un exemple classique est la frontière du Rhin, devenue, depuis le Congrès de Vienne, ligne de séparation politique et territoriale entre la France et les différents pays riverains allemands, le grand fleuve étant revendiqué des deux côtés comme frontière naturelle.

Dans un article sur *Cette frontière du Rhin...son importance dans l'édification de la nation française* (Akademos 2008), Pierre Faure, membre de l'Académie de Villefranche et du Beaujolais, traite le sujet à sa manière. C'est pour cela aussi que j'ai été tenté de me saisir de cet exemple.

La crise de 1840-41 a fait surgir le spectre d'une première grande guerre entre Français et Allemands. Elle avait été provoquée par l'exigence du gouvernement français de l'époque (Thiers) de réviser les traités du Congrès de Vienne et notamment de vouloir récupérer le Rhin comme frontière française. La réaction de l'autre côté du Rhin a révélé, pour la première fois, un sentiment général d'unité nationale qui saisit l'ensemble des pays allemands. Ce sentiment s'est exprimé dans une série de chants patriotiques aussi bien en France qu'en Allemagne, qui reflètent bien l'état d'esprit de l'époque des deux côtés du Rhin. Les élucubrations plus ou moins poétiques d'un Becker : *Ils ne l'auront pas, le libre Rhin allemand, quoiqu'ils le demandent dans leurs cris des corbeaux avides* et d'un Musset : *Nous l'avons eu votre Rhin allemand, Il a tenu dans notre verre*, et encore d'autres qui, aujourd'hui, au XXI^e siècle, nous semblent friser le ridicule, ont été le reflet d'une situation historique d'une grande gravité et qui a été comme un prélude aux grandes guerres.

(À voir : Nikolaus Becker, « das Rheinlied » : *Sie sollen ihn nicht haben den freien deutschen Rhein*. Alfred de Musset, « Le Rhin allemand ». À voir aussi : Edgar Quinet, « Le Rhin ». Victor Hugo, « le Rhin », mais aussi : Lamartine, « la Marseillaise de la Paix ». Max Schneckenburger, *Die Wacht am Rhein*; Hoffmann von Fallersleben, *Deutschlandlied*, 1841).

De manière moins émotionnelle, moins imaginative, la frontière du Rhin est l'exemple classique d'une frontière de ligne qui tend, renforcée par l'invention révolutionnaire de la frontière naturelle, à se raffermir en frontière nationale aux différentes dimensions : politique, militaire, territoriale et en dernier socio-

culturelle, fécondant le sentiment d'unité nationale des deux bords du fleuve. Elle deviendra le type de frontière européenne qui trouvera son apogée au XX^e siècle.

Frontière de l'histoire moderne qui fera son chemin à travers le monde, elle révèle sa double face : tournée vers l'extérieur, elle sépare, elle divise, tandis que vers l'intérieur elle fédère la communauté sinon l'unité, ce que l'on appelle par ce terme controversé d'« identité ». La frontière devient la ligne de démarcation de l'état-nation. L'État-nation trouve en la frontière un symbolique qui pénètre toute la société.

Il en est de même des arts et des institutions de la religion qui se profilent en Églises d'État. À l'abri de la frontière nationale, la culture se nationalise elle aussi et participe activement au développement de l'unité collective.

*Les frontières marquent l'identité et elles protègent des intérêts, des individus comme des communautés*¹². Autrement dit, *Defining borders is closely linked to identity formation*¹³.

Depuis trois siècles, la frontière est devenue un des motifs ou des prétextes principaux de conflits violents. Le danger de guerre rode constamment autour des zones frontalières. De même, les négociations des traités de paix consacrent une large part aux tracés de nouvelles frontières. Et les résultats de ces négociations ont beaucoup contribué à poser les germes de nouveaux conflits ; il en fut ainsi en 1871, avec le traité de paix de Francfort qui fixait les frontières franco-allemandes à l'ouest de l'Alsace-Lorraine ; en 1878, à l'occasion du Congrès de Berlin qui ne réussit qu'une paix précaire et de courte durée dans les Balkans, poudrière de l'Europe ; en 1919 à Versailles où les frontières de toute l'Europe ont été retracées. La question pourquoi après 1945 (les accords de Potsdam, les traités de paix de Paris en 1947) la refondation des

12. Voir Raimund Krämer, Zwischen Kooperation und Abgrenzung – die Ostgrenzen der Europäischen Union. In: WeltTrends n°22, 1999, p.15

13. William Wallace, Where does Europe end ? Dilemmas of inclusion and exclusion. Paper for EUI Reflection Group on Europe's Eastern Frontier, June 1999, p.25.

frontières des États-nations européens n'a pas conduit à de nouveaux conflits violents, peut paraître naïve. Dans le contexte de notre sujet et de cette brève approche historique, je pense qu'elle le paraît moins.

Depuis des siècles, les frontières d'Europe et à l'intérieur de l'Europe ont été fragiles, instables. Beaucoup le sont encore, elles bougent, comme dans le Sud-Est de l'Europe. Alors que tant de fois, elles ont été considérées comme définitives et intangibles, politiquement et juridiquement. Environ 25% des frontières présentes datent d'avant 1900, les autres ont été tracées au XX^e siècle, dont 24% datent de la période 1910 – 1924. Plus de 12 000 km ont vu le jour depuis 1990 – ou plutôt : d'anciennes frontières ont réapparu. Les pays satellites de l'Union Soviétique ont retrouvé leurs frontières tracées, dans leur majorité, après la première guerre mondiale. Les causes, nous le savons bien, en sont la disparition du rideau de fer, entraînant la dissolution de l'empire soviétique et par la suite, de la Yougoslavie. Ces nouvelles frontières tardives sont, je le rappelle, pour la plupart celles définies après les deux guerres mondiales, et j'ajoute, elles ne correspondent pas toutes aux « territoires cultures » anciens des cultures nationales ou régionales¹⁴.

Nulle part ailleurs dans le monde on ne rencontre davantage de frontières d'État qu'en Europe. *Le continent européen est l'ensemble géopolitique le plus fragmenté du monde*¹⁵. Où que nous allions, nous nous rapprochons toujours d'une frontière.

Frontières naturelles, frontières artificielles

Qu'en est-il des frontières de la nouvelle Europe, plus précisément des **frontières intérieures** comme **extérieures** de l'Union européenne ? Est-ce qu'en Europe, la « nature » de la frontière telle que nous la connaissons depuis trois siècles est en train de changer, opère-t-elle une sorte de mutation ? L'homme aurait-il changé **sa** nature, aurait-il changé **la** nature ?

14. Voir Yves Lacoste, L'Europe : de l'Atlantique au Pacifique ? In : Les nouvelles frontières de l'Europe, Paris (Ed. Economica) 1993, p.18.

15. Michel Foucher (dir.), Fragments d'Europe, Paris (Fayard) 1993, p.40.

La géographie d' Europe montre à l'évidence qu'au nord, à l'ouest et au sud, la stabilité des frontières est assurée par la nature. Cette simple observation n'est pas contredite par la situation insulaire de la Grande Bretagne, de l'Irlande (ou même de l'Islande). Pourtant, les enjeux militaires et surtout économiques ont conduit les États-nations à « territorialiser » leurs côtes et à les légaliser. C'est d'ailleurs le cas également des États limitrophes aux grands lacs comme les lacs italiens, la Mer Noire ou encore le Lac de Constance. Ces **frontières définies par la nature** changent, je dirais, elles changent **de nature**, elles deviennent artificielles comme celles de l'est et du sud-est qui ont toujours été des **frontières artificielles**.

Et les Européens n'ont cessé d'en inventer, d'en construire, de ces frontières artificielles: des espaces frontaliers, des clôtures, des barbelés, des murs. Les Européens ne sont pas seulement les champions du nombre, ils le sont aussi de la variété des frontières. Et toutes, disparues ou non, ont laissé leurs traces, ne serait-ce que dans la mémoire collective. C'est vrai pour le *Limes* ou la muraille de Hadrien des Romains, c'est vrai pour les fortifications (lignes continues de fortification) de Vauban, pour le rideau de fer et le Mur de Berlin, pour l'architecture des postes frontaliers, mais aussi pour des frontières dites naturelles tels le Rhin ou le Danube ou encore « la ligne bleue » des Vosges.

Certaines ont été transformées aujourd'hui en attractions touristiques, d'autres en réserve naturelle comme le rideau de fer, d'autres encore en simple lieu de mémoire.

L'État-nation, né en Europe à une époque où l'Europe n'était qu'une notion vaguement géographique, a exporté son modèle dans le monde entier, en particulier dans les anciens territoires des empires coloniaux, y compris son concept de frontière politique, juridique, territoriale et culturelle. Alors que la « globalisation » de ce modèle est loin d'être achevée, l'Europe nouvelle mutant en une Union d'États-nations voire en une Union fédérale de nature inédite, est en train de mettre en cause ce même modèle.

Frontières nationales, frontières intérieures

C'est évident, à l'intérieur de l'Union européenne, la frontière subit une transformation profonde. Les frontières nationales, à la

fois symboles et garants d'identités nationales, diminuent progressivement. Elles ne disparaissent pas vraiment, elles changent plutôt de « nature », et il faut regarder ce changement de plus près.

Par contre, toujours en Europe, mais (encore) à l'extérieur de l'Union, notamment à l'Est et au Sud-Est européen, de nouvelles frontières sont apparues, ou autrement dit, dans une perspective historique, beaucoup de frontières fixées par les traités suivant les deux guerres mondiales, sont réapparues. Au fur et à mesure que les pays de l'Est et du Sud-Est ont retrouvé leur indépendance et avec elle leurs frontières, l'intégration dans l'Union européenne – souhaitée par tous – les place dans la même situation que les autres pays membres : en abandonnant une partie de leur souveraineté à l'ensemble, ils acceptent d'abaisser leurs frontières. Ils participent ainsi à la réalisation des objectifs et des décisions des Traités, notamment de Maastricht :

*de promouvoir le progrès économique et social ainsi qu'un niveau d'emploi élevé, et de parvenir à un développement équilibré et durable, notamment par la création d'un espace sans frontières intérieures, par le renforcement de la cohésion économique et sociale et par l'établissement d'une Union économique et monétaire comportant, à terme, une monnaie unique*¹⁶....

En même temps, leurs frontières nationales deviennent des frontières extérieures de l'Union européenne. Ne sont concernées que les frontières qui ne touchent pas les frontières d'autres pays membres ainsi que les aéroports et ports maritimes¹⁷.

16. Voir la Convention de 1991 de l'Union européenne sur les frontières extérieures.

17. Voir comme exemple l'Interreg Europe du nord et ses 5 priorités: 1.Un système plus attractif et plus cohérent de villes et de régions. 2. Accès aux transports, à la communication et aux infrastructures. 3. Ressources en eau, et la prévention d'inondations. 4. Des infrastructures écologiques plus fortes et la protection de l'héritage culturel. 5. Renforcer des fonctions maritimes et promouvoir l'intégration territoriale à travers la mer.

Une fonction traditionnelle de la frontière de l'État-nation a pratiquement disparu avant la naissance même de la Communauté européenne : la fonction militaire. Cette fonction avait déjà commencé à être prise en charge à partir de 1949 par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en 1949, organisation de défense transatlantique qui aujourd'hui, comme vous le savez, intègre la plupart des pays membres de l'Union européenne et même au-delà, la Turquie (1952) par exemple, l'Union de l'Europe occidentale fondée en 1954 étant considérée comme son pilier européen. La disparition de la fonction militaire des frontières nationales des états européens a certainement beaucoup facilité la naissance de la Communauté/Union européenne.

La marche en avant de la Communauté/Union européenne et le marquage décisif, si vous me permettez l'expression, par sa « borne d'orientation », le Traité de Maastricht, a eu comme conséquence historique l'abaissement des frontières nationales.

Les programmes *Euregio* et *Interregio* de la Commission européenne, établis à la suite des traités et conventions interrégionales et internationales, ont permis le développement d'une coopération transfrontalière, tout en créant de nouveaux ensembles territoriaux, *Euregio* à l'intérieur de l'Union européenne, *Interregio* au-delà des nouvelles frontières de l'Union¹⁸.

Des experts font remarquer que cette politique de développement transnational ciblée va de pair avec une certaine renaissance du sentiment national, avec le retour de la distinction entre « dedans » et « dehors ».

On cite la création de l'*euregio* Schleswig en 1997 qui devait assurer un développement accéléré au-delà de la frontière germano-danoise et qui a rencontré de fortes résistances du côté danois à la surprise des pouvoirs publics des deux côtés.

D'un autre côté, ces programmes de la Commission européenne ont accéléré sensiblement la coopération dans tous les domaines, favorisant ainsi une nouvelle conscience de la territorialité au-delà des frontières traditionnelles.

18. Voir Raimund Krämer, op.cit.,p.14.

Certes, ces nouveaux ensembles transrégionaux et transnationaux ne sont pas porteurs de nouvelles frontières étatiques, territoriales, mais d'un côté ils contribuent à la dilatation des frontières nationales traditionnelles, d'un autre côté ils peuvent produire de nouvelles délimitations d'activités et de solidarité.

Un grand coup a été porté aux fonctions traditionnelles des frontières nationales par l'introduction de l'Euro¹⁹. Avec l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002 de la monnaie unique, aux conséquences critiquées par les uns, saluées par les autres, riche en symbolique et enrichissant, entre autres, l'imaginaire des citoyens, avec l'Euro un nouvel espace européen est né²⁰. Tous les membres nouveaux de l'Union européenne sont censés faire partie de ce que nous appelons la « zone Euro » dès que leur situation économique le permettra. Une monnaie unique sans unité étatique ni politique ! Pour mesurer l'importance à la fois politique et symbolique de l'Euro, je me réfère à un spécialiste de l'histoire de la monnaie : *La monnaie est bien un objet fondateur d'une société qui s'établit dans la durée et dans ses normes culturelles*²¹.

Il est peut-être trop tôt pour porter un jugement sur l'effet culturel, unificateur de l'Euro. La création d'une monnaie commune dans un espace territorial et social qui n'a ni unité politique ni étatique n'a pas de précédent dans l'histoire. Ce que nous pouvons dire, c'est que l'Euro enlève à la frontière nationale non seulement sa fonction étatique de transition commerciale et – du moins partiellement – de contrôle douanier, mais qu'il a le potentiel de remplacer la frontière nationale comme un « objet fondateur de société » au niveau européen.

19. Les pays de l'euro en mai 2008 : France, Allemagne, Italie, Belgique, Pays Bas, Luxembourg, Irlande, Grèce, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande, Slovaquie.

20. Pierre Tabatoni, *Mémoire des monnaies européennes du denier à l'euro*, Paris (puf), 1999, p.266.

21. Convention d'application des accords de Schengen signée en 1990.

L'exemple le plus saisissant de ce processus d'effritement, autrement dit, de perméabilité et d'ouverture des frontières nationales est sans doute l'**Accord de Schengen** signé en 1985 entre cinq pays (Allemagne, France, Belgique, Pays Bas, et Luxembourg, ratifié par la France en 1990) qui constitue l'étape la plus importante sur le chemin d'un *espace commun de liberté, de sécurité et de justice*. (Traité d'Amsterdam de 1997) que l'Union européenne est appelée à devenir. *L'accord assure le libre franchissement des frontières intérieures. En contrepartie, les États doivent remplir une série d'obligations qui portent sur le renforcement des frontières extérieures, l'amélioration de la coopération judiciaire et policière, ainsi que la création d'une base de données informatique, appelé le Système Schengen (SIS), qui recense notamment les personnes recherchées*. Cet accord doit s'appliquer, à terme, à tous les membres de l' Union²², exception faite du Royaume Uni, de l'Irlande et du Danemark à qui des dérogations ont été accordées. Les nouveaux États qui à partir de 2004, ont rejoint l'Union, ont dû l'incorporer dans leurs droits²³.

L'accord comprend, rappelons-le, trois parties qui auparavant avaient été liées au rôle des frontières nationales :

- une politique européenne de contrôle aux frontières, de délivrance de visas, du droit d'asile et des conditions d'entrée et de séjour des étrangers ;
- une coopération judiciaire en matière civile²⁴ ;(24),
- une coopération judiciaire en matière pénale, assortie de la coopération policière. Elle reste encore inter-gouvernementale.

22. L'acquis de Schengen est appliqué pleinement à 12 pays, plus à 2 en dehors de l'Union européenne: la Norvège et l'Islande. Les nouveaux membres sont: Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie. La Roumanie et la Bulgarie appliqueront l'acquis progressivement. Le Liechtenstein vient de signer un accord en vue de l'adhésion à l'espace Schengen.

23. Les matières en partie communautaires : mariages mixtes, enfants, contrats civils.

24. Sandrine Kott, Stéphane Michonneau, op.cit., p.148

Le projet du **SIS** (Système d'information Schengen), une base de données informatiques sur des personnes et des biens, qui traversent la frontière de l'Union – il y en a 300 millions par an – est destiné à servir d'instrument de lutte contre la criminalité et l'illégalité et à assurer la sécurité à l'intérieur de l'Union. Le système sera accessible aux douaniers, policiers et autres fonctionnaires habilités. Il faut dire que sa réalisation rencontre encore beaucoup de difficultés d'ordre politique et technique.

Malgré les difficultés nombreuses à mettre en pratique les accords de Schengen, notamment en ce qui concerne l'information, ce transfert de compétences et de souverainetés liées traditionnellement aux frontières nationales, dans des domaines aussi importants que la justice et la sécurité, au niveau communautaire, illustre ce changement profond d'existence auquel participent tous les pays membres de l'Union européenne.

En résumant, on peut dire que la plupart des fonctions inhérentes, attribuées aux frontières nationales ont été transférées à des **lignes transnationales superposées**.

Aujourd'hui, la question se pose ainsi : quelle est la signification des frontières nationales, quelles sont leurs fonctions ? Bien entendu, les États nationaux sont loin d'avoir abandonné ou délégué toutes leurs souverainetés territoriales. Je vois surtout une fonction, bien davantage, une dimension que les frontières nationales maintiennent : la dimension socioculturelle. J'y reviendrai plus tard. Je vous propose de nous approcher d'abord de cette nouvelle ligne de démarcation à qui les frontières nationales ont « délégué » la plupart de leurs fonctions traditionnelles :

La frontière extérieure de l' Union européenne

Autrement dit, que sont *les* frontières extérieures de l' Union – pour ne pas froisser les défenseurs de la souveraineté nationale qui font valoir le fait qu'il s'agit toujours d'un alignement de frontières nationales et que cette frontière de l' Union est loin d'être « une et indivisible ». En formulant cette question que nous entendons souvent ces derniers temps : cette nouvelle frontière européenne, serait-elle en train de devenir une sorte de frontière d'État-nation à l'échelle européenne, une frontière politique et

territoriale à la double face d'inclusion et d'exclusion ? Frontière européenne qui contribuerait ainsi – dans un lent mais irréversible processus – à une identité européenne, tout en marquant plus fortement la séparation avec l'extérieur, avec les pays devenus voisins ?

La seule réponse que nous pouvons donner aujourd'hui à ces questions, est, à mon avis, celle-ci : s'il est vrai que l'Union européenne est une construction politique et territoriale inédite dans l'histoire, – « un objet politique non identifié » comme disait Jacques Delors – sa frontière ou ses frontières ont également besoin d'être inventées. Le processus – bien que difficile mais continu – de délégation de souverainetés aux différentes lignes de démarcation superposées auquel nous participons depuis plus de cinquante ans et dont j'ai parlé plus haut, permet de dire, je pense, que la nouvelle Europe ne manque pas de créativité. Comme dit Paul Hazard : *L'Europe est aussi une pensée qui ne se contente jamais.*

Ceux qui réfléchissent sur l'avenir de l'Union, sont tentés trop souvent de le faire en se référant à l'État-nation tel qui s'est constitué au cours de l'histoire moderne. Cette nouvelle Europe serait en train de se développer en direction d'un « super-état-nation » engendrant une sorte de supra-nationalité, de même que la nouvelle frontière européenne s'érigerait en une construction supra-étatique. Je ne débattrai pas ici de ces arguments. Je constate seulement le besoin et la nécessité reconnue de l'ensemble des États membres de l'Union européenne de se doter d'une ligne de démarcation commune, permettant de résoudre des problèmes soulevés par la création d'un marché unique et la liberté de circulation de personnes des biens ainsi que des services.

Une des premières réflexions sur cette future frontière européenne avait été entreprise par un groupe de travail, créé en 1998/99 par le Centre Robert Schuman de l'Institut Universitaire Européen et l'Unité Prospective (Forward Studies Unit) de la Commission Européenne, sous la direction de Giuliano Amato. Les conclusions ont été publiées fin 1999 sous le titre *Les implications à long terme : la nature de la nouvelle frontière.*

Je ne mentionne ici que l'essentiel, et très brièvement, des analyses et recommandations :

L'élargissement de l'Union européenne à intervalles plus ou moins réguliers accroît la diversité interne, il met davantage en évidence le problème de la cohésion de l'Union. D'un côté les frontières traditionnelles nationales et territoriales s'amenuisent, d'un autre côté se profilent davantage les diversités régionales et minoritaires. Par conséquent, l'Union européenne devra conduire une politique de cohésion : renforcer les éléments démocratiques de l'Union, la tolérance et l'égalité.

L'approfondissement de l'Union européenne doit être accompagné notamment – selon les conclusions du groupe de travail – par :

- une politique communautaire des minorités ;
- et par une politique communautaire d'immigration en évitant de confondre immigration et criminalité.

Cette politique communautaire des minorités doit s'adresser en priorité aux pays membres actuels et futurs du Sud-Est européen. Ce sont les États-nations dominateurs en Europe du XIX^e siècle qui – avec la Russie et l'Empire Ottoman – ont procédé au découpage de cette région appelée les Balkans, et qui a subi un nouveau règlement frontalier après la deuxième guerre mondiale. L'émergence forte de minorités à la suite de ces découpages linéaires successifs est due au fait – ce n'est pas une découverte – que le Sud-Est européen a toujours constitué un pont entre l'Orient et l'Occident et que le modèle « État-nation » a été octroyé à des « États-sociétés » pour qui l'homogénéité ethnique et culturelle n'était pas un principe constitutif. L'Empire austro-hongrois avait été, comme l'Empire ottoman, un vaste espace de convivialité plutôt réussie d'ethnies et de cultures nombreuses. En 1900, à Vienne, centre du monde de l'époque, les Autrichiens étaient en minorité.

Quant à la proposition d'établissement d'une politique communautaire d'immigration, elle correspond largement aux objectifs visés par l'Accord Schengen tout en insistant sur une distinction entre les procédures à caractère humanitaire et celles de lutte contre la fraude, la criminalité, voire le terrorisme. Toutefois, l'évolution des dernières années a prouvé que, s'il y

une politique communautaire entre une majorité de pays européens, il n'y a toujours pas de politique commune de l'Union européenne.

Frontières politiques, frontières culturelles

Les recommandations de ce groupe de travail ont une forte connotation culturelle. Dans le contexte de notre sujet – c'est-à-dire de **la** ou **des** frontière(s) – nous nous approchons ici d'une autre dimension de la frontière. Les historiens et géographes d'aujourd'hui l'ont bien relevé : les frontières de l'État-nation – politiques, économiques, territoriales – sont en même temps des frontières culturelles (socioculturelles).

Les frontières politiques, territoriales, sont précises, mais volatiles, souvent contestées sinon contestables. Les frontières culturelles sont floues, mais peu contestées et relativement stables à moins qu'elles ne soient modifiées par la force, par exemple des déportations, ou par des négociations appliquant le modèle d'État-nation en ignorant la dimension culturelle.

L'histoire européenne nous montre que rarement les frontières politiques et les frontières culturelles ont été identiques. Vue sous cet angle, la signification de la frontière nationale est ambivalente.

Elle contribue au façonnement d'une culture nationale, d'une identité homogène, d'une cohésion sociale. Les recherches ont démontré que *les populations frontalières sont, plus que d'autres, sensibles au fait national*²⁵. Pour cette même raison, l'espace frontalier est le lieu privilégié d'affirmation de la différence qui sépare et qui divise. Les enquêtes aux frontières franco-belges et franco-allemandes par exemple apprennent que l'abolition de la frontière politique et économique n'entraîne pas automatiquement une disparition des frontières socioculturelles. Le gouvernement du Bade-Wurtemberg a dû renoncer à instaurer l'enseignement de la langue française comme première langue dans l'enseignement primaire et secondaire face à l'opposition farouche des parents. Des deux côtés du Rhin, on parle de moins en moins la langue du voisin. Le bilinguisme semble en régression.

25. Voir le journal *Le Monde* du 20.02.08.

Essayons un premier résumé : tout en perdant la plupart de leurs fonctions traditionnelles, les frontières nationales ont tendance à conserver une fonction essentielle : la fonction socioculturelles, celle qui en premier lieu contribue à la formation d'une identité nationale par son symbolique nourri d'histoire et par sa capacité de susciter l'imaginaire. D'un autre côté, la dilatation des frontières nationales – mis à part sa signification socioculturelle – accompagnée par une politique européenne d'aide au développement régional, revalorise des régions et favorise les régionalismes. Cela se voit aisément en Espagne ou en Angleterre. En Europe centrale et dans le Sud-Est européen par contre, où les jeunes états viennent de trouver ou de retrouver, suite à l'effondrement de l'Union soviétique et la dissolution de la Yougoslavie, leurs frontières nationales, la cohésion et l'identité nationales sont mises à rude épreuve par les minorités, par l'affirmation de leurs cultures, de leurs identités. L'exemple à citer dans ce contexte est les triangle territorial de l'Albanie (5,8 millions d'habitants dont 3 millions d'Albanais), de la Macédoine (2 millions d'habitants dont 20 à 30% d'Albanais) et de la Serbie et le Kosovo (1,9 millions d'habitants avec une large majorité d'Albanais).

Toutefois, l'Albanie est davantage préoccupée par son objectif d'adhésion à l'OTAN, comme d'ailleurs la Macédoine. Le Ministre président albanais a déclaré qu'une unification quelconque de l'Albanie et du Kosovo ne pourra se faire qu'à l'intérieur de l'Union européenne²⁶. Autre signe du temps, la République tchèque et la Slovaquie ont réussi leur divorce à l'amiable. Dans le Sud-Est européen, l'OTAN et – avec du retard – l'Union européenne ont pu stopper la guerre et les violences. Même si rien n'est joué définitivement dans les Balkans, même si une paix durable n'est pas assurée à l'heure actuelle, la perspective d'entrée dans l'Union européenne apaisera les antagonismes

26. Acceptance de l'acquis communautaire dans: le droit primaire, des traités de l'Union européenne, le droit secondaire, les directives des organes de l'Union européenne, les décisions de la Cour de Justice, les décisions et déclarations officielles, le droit de la politique extérieure et de sécurité communes, la coopération dans le domaine de la justice, le traités et accords de l'Union européenne avec d'autres états.

surtout culturels et ethniques. L'aplanissement des frontières nationales, conséquence de l'intégration dans l'Union, sera finalement accepté comme il a été accepté, non sans réticences, il est vrai, par les pays de l'Europe centrale. L'exemple de l'ancienne frontière germano-polonaise est un exemple convaincant de la dynamique de pacification déclenchée par le processus d'unification européenne. Les pays des Balkans sont susceptibles d'intégrer, dans un avenir plus ou moins proche mais certain, la zone Euro et feront partie des accords Schengen.

Les nouveaux membres sont ou seront dotés, sur leurs façades est et sud-est, d'une nouvelle frontière, celle de l'Union européenne. D'autres pays membres comme l'Allemagne, le Danemark, la Belgique, les Pays Bas ou le Luxembourg, même la Grande Bretagne et l'Irlande voient leurs frontières nationales en disparition. Les fonctions anciennes de la frontière s'éloignent sur d'autres territoires, elles sont transférées sur les frontières de pays situés plus à l'Est ou au Sud-Est. Est-ce pour cela que nous pouvons observer depuis quelque temps une certaine réaction, c'est-à-dire une revalorisation du « national », le retour du mot « patriotique » ainsi qu'une politique d'immigration plus affirmée mettant l'accent sur les exigences de l'intégration culturelle ? Est-ce que la fonction socioculturelle de la frontière nationale, celle qui seule se maintient à l'intérieur de l'Union, prend une nouvelle dimension ?

Dans une perspective transnationale, la nouvelle **frontière extérieure** de l'Europe, reprend-elle les fonctions traditionnelles des frontières nationales ? Fonctions politiques, territoriales, administratives ? Cette nouvelle frontière communautaire, va-t-elle promouvoir une nouvelle identité, une identité européenne ? Quelle sera donc « la nature » de cette frontière extérieure européenne ?

Jusqu'au début du XX^e siècle, l'idée d'une l'Europe unie n'existait que sous forme d'utopies plus ou moins concrètes, pour la plupart littéraires ou philosophiques, ou alors sous forme d'ambitions impérialistes de conquête par la force. Les gouvernements des États-nations ne connaissaient qu'une Europe géographique sans délimitation de son étendue. Le témoin le plus

mentionné de cette vue des choses est Bismarck. Les frontières étaient celles des États-nations concurrents.

Depuis 50 ans, progressivement, l'idée d'une limite territoriale de l'Europe se fait jour, suite aux délégations de souveraineté aux institutions européennes, suite aussi aux demandes d'adhésion d'états voisins même séparés par la mer qui se font de plus en plus pressantes.

L'idée d'un contour frontalier de la nouvelle Europe a été renforcé par un concept qui a été défini officiellement par le Traité de Maastricht.

Un des objectifs majeurs que l'Union s'est donnée par le Traité, est *de renforcer la protection des droits et des intérêts des ressortissants de ses États membres par l'instauration d'une citoyenneté de l'Union.*

Au cours des années 90, un débat nourri a eu lieu sur ce que veut dire précisément, être « citoyen européen » notamment par rapport à la citoyenneté nationale, débat qui a été doublé par un autre sur ce que veut dire une « identité européenne », notamment par rapport à une « identité nationale ». Bien entendu, ce n'est pas mon sujet. Je tiens à faire remarquer seulement la proximité sinon le lien des ces questions avec le problème d'une frontière européenne.

À l'intérieur de l'Union européenne, les cas litigieux concernant les frontières se font rares, depuis que l'Allemagne a reconnu la frontière Oder-Neisse, bien avant que la Pologne n'ait rejoint l'Union ; et depuis que la Hongrie a reconnu comme définitive sa frontière avec la Roumanie abandonnant au voisin une minorité hongroise importante. Je laisse de côté les querelles entre États membres ayant une frontière maritime et le problème de partage de la mer pour des raisons essentiellement économiques et commerciales.

Si nous acceptons cette formule classique *No boundary, no state, Pas de frontière, pas d'État*, alors tout approfondissement de l'Union européenne tant revendiqué par les Européens devrait être accompagné d'une frontière ayant « la nature » d'une frontière répondant aux prérogatives traditionnelles d'un État et d'un territoire.

Allons-nous donc inévitablement en direction d'un super-état européen dont le spectre fait peur à tant de citoyens et qui est dénoncé par nombre de politiciens et de fonctionnaires ? Certains perçoivent ou croient percevoir des signes annonciateurs : une majorité de lois nationales sont des applications de directives européennes ; la Charte européenne des droits du citoyen a été adoptée, même si elle ne fait pas partie intégrante du Traité de Lisbonne ; le débat récent autour d'une constitution européenne alors que les frontières internes de cette nouvelle Europe, comme je l'ai dit, à la fois symboles et garants des identités nationales, sont en voie de disparition ? Je n'ai pas à porter ici un jugement, mon sujet est autre.

Approchons cette nouvelle frontière européenne et regardons au-delà pour identifier les nouveaux voisins.

En faisant abstraction des territoires d'outre-mer, à l'Ouest et au Sud, les frontières sont maritimes, naturelles, supposées inamovibles jusqu'à une période récente. Ces frontières pourraient devenir incertaines, tangibles, comme celles du Sud-Est et de l'Est. Je ne fais pas allusion ici au partage de la mer, mais aux candidatures marocaines et turques ainsi qu'au projet d' Union méditerranéenne du gouvernement français.

Avec l'adhésion de Chypre, l'Union a acquis une nouvelle frontière extérieure, devenue un des enjeux majeurs des négociations d'adhésion avec la Turquie. À mentionner également, bien sûr, les deux enclaves espagnoles Ceuta et surtout Mellila, points de cristallisation de la nouvelle frontière européenne, remparts contestés contre l'immigration illégale.

Plus à l'Est, les pays balkaniques peuvent espérer – s'ils le décident eux-mêmes, ce n'est pas sûr actuellement pour la Serbie – de faire partie dans un délai plus ou moins long, de l'Union.

Les frontières extérieures de l'Union seront alors celles de la Bulgarie et de la Roumanie, les nouveaux voisins au-delà étant la Moldavie et l'Ukraine – et l'espace maritime de la Mer Noire. Et je rappelle que des pays comme la Géorgie et l'Arménie se considèrent comme européens et qu'ils ont déjà manifesté leur intérêt de devenir un jour membres de l'Union européenne.

Plus au Nord-Est, les frontières nationales de la Pologne, des Pays baltes (Lituanie, Lettonie, Estonie) et de la Finlande,

frontières devenues également européennes, touchent les territoires de la Biélorussie et, bien entendu, de la Russie dont l'enclave de Kaliningrad, ville natale de Kant et de Herder, est aujourd'hui entourée de pays de l'Union européenne.

Ces frontières, sont-elles sûres, c'est-à-dire libres de toute revendication d'un côté comme de l'autre ?

Mis à part le mur de Chypre, les points chauds au potentiel de conflits frontaliers se trouvent toujours dans le Sud-Est et le Nord-Est de l'Union européenne. Quant au Sud-Est européen, grâce à la présence de l'OTAN et de l'Union – et malgré les inquiétudes suscitées par la situation politique en Serbie – l'espoir est permis que leurs frontières Ouest (Nord) deviendront dans un temps pas trop lointain, des frontières intérieures, intra-communautaires. Il en est autrement à l'Est et au Nord-Est de l'Union où les nouveaux pays membres viennent de recouvrir, suite à la disparition du rideau du fer, leur indépendance et leurs frontières nationales qui, de ce fait sont devenues les frontières de l'Union européenne. L'observateur constate que, dans ces pays, c'est le souci de la frontière nationale qui prime – et l'intérêt de se faire couvrir au plus vite possible par le parapluie de sécurité de l'OTAN. La frontière nationale symbolise la renaissance de la nation, du sentiment d'appartenance, d'une identité retrouvée. C'est particulièrement perceptible dans les pays baltes, en Estonie et en Lettonie, dans lesquels une forte minorité russe vit et agit sous l'influence de Moscou et dont l'économie dépend encore largement du grand voisin. Ces deux pays n'ont toujours pas réussi à régler définitivement leur litige frontalier avec la Russie qui – non sans de longues et difficiles négociations - a bien signé des traités, mais retient toujours leur ratification. Toutefois, serait-ce une source de conflit violent ? Pour ma part, je ne le pense pas. La coopération entre l'OTAN et la Russie s'est intensifiée, et certains disent, malgré l'échec récent de l'Union de signer un partenariat (à cause du veto de la Lituanie) que les négociations laissent espérer, à moyen ou à long terme, une issue positive.

Nous avons tendance à regarder une frontière à partir de l'intérieur. Mais il y a toujours un au-delà qui lui-même devient intérieur dès lors que l'on a passé la frontière. Dans cette perspective, l'Union européenne est, pour la plupart de ses

voisins et même de pays lointains, un partenaire enviable sinon le plus important. Tous les pays devenus voisins de l'Union européenne ont un intérêt vital de coopération dans la paix et l'échange. Cela vaut pour la Russie comme pour l'Ukraine, la Moldavie ou la Turquie, dont je rappelle en passant qu'elle est déjà membre de l'OTAN depuis 1952. L'exception à la règle étant la Biélorussie dont le régime totalitaire ne doit sa survie qu'à la Russie, qui, sans succès jusqu'à présent, a toujours essayé d'empêcher ses anciens états satellites d'adhérer aussi bien à l'OTAN qu'à l'Union européenne.

Les échecs de la Russie de maintenir les anciens satellites dans sa zone d'influence sont dus, pour une large part, à un phénomène unique dans l'histoire : l'étendue territoriale de l'Union européenne, en progression constante, n'a pas pour cause une politique d'expansion, mais la paix et la prospérité pour ses citoyens. Et elle a pour conséquence l'aspiration d'autres pays de la rejoindre. On parle beaucoup d'une Union « victime de son succès », le fait étant que souvent l'élargissement accéléré a été décidé sous la pression d'une géopolitique qui tirait ses arguments venant de l'extérieur. Qu'est-ce que cela veut dire pour **les frontières extérieures de l'Union européenne** ?

Ces frontières cessent d'être des lignes de démarquage, de séparation. C'est la fin de la **frontière linéaire** et la renaissance, sous des auspices complètement nouveaux, de la **frontière espace**. Je ne prends que l'exemple des **accords Schengen**. Le contrôle de l'immigration clandestine, illégale, ou non, doit s'effectuer des deux côtés. Les régions limitrophes ont besoin de coopérer, policiers et douaniers qui « s'europeanisent », sont amenés à travailler avec leurs collègues russes, ukrainiens, marocains ou tunisiens. Le succès de cette coopération transfrontalière entre la Serbie et la Hongrie, un pays faisant partie de l'espace Schengen depuis 2006, considérée longtemps comme un « entonnoir d'immigration clandestine et de transit illégal vers l'Europe », en est un bon exemple. Bien entendu, nous sommes encore loin d'avoir atteint l'optimum de ce qui doit être fait, mais de grands efforts sont entrepris pour trouver des solutions.

La fonction militaire est largement diminuée sinon absente des frontières extérieures. La politique de sécurité de l'Union qui a pour objectifs prioritaires la maîtrise de l'immigration et de la circulation, accorde à la frontière extérieure les fonctions policières et douanières, mais dans une perspective de coopération et de régulation.

Je n'aborde que très brièvement le rôle des frontières dans la coopération économique en mentionnant les deux défis majeurs : l'énergie et l'environnement. L'un comme l'autre ignore, pour ainsi dire, la frontière comme ligne de démarcation ou de séparation. La construction d'un pipeline ou la réduction d'émissions industrielles ne connaissent guère d'interruption par une frontière.

La frontière extérieure de l'Union européenne est non seulement, comme j'ai essayé de l'expliquer, une « frontière espace » intangible, elle est une frontière mobile, conséquence des différentes phases de son élargissement. Cet élargissement se poursuit, les frontières vont s'étendre au Sud-Est, peut-être à l'Est ; jusqu'où, le débat s'amplifie. La question de la frontière définitive de l'Union européenne se pose inévitablement. En 2006, le Parlement européen a demandé à la Commission un rapport sur la « capacité d'absorption » de l'Union et ses frontières futures. La discussion se poursuit, à tous les niveaux : gouvernements, parlements et populations des pays membres, elle est alimentée par les réactions dans les pays candidats à l'adhésion comme la Turquie. Je n'ouvrirai certainement pas ici cette discussion. Ce qui intéresse, dans l'optique de mon sujet, ce sont les arguments avancés pour ou contre telle ou telle délimitation, fixation, de la frontière extérieure de l'Union. Au vu de ce débat, les arguments avancés sont d'une extrême diversité.

Ce serait la première fois dans l'histoire de l'Europe que les Européens parviendraient à fixer leur frontière orientale, politique et territoriale. D'aucuns reprennent l'argument suranné de la « frontière naturelle », l' Oural, la Mer Noire, le Bosphore (détroit de Constantinople). Dans cette perspective, la Biélorussie serait plus européenne que la Russie, la Moldavie plus européenne que l'Ukraine, Istanbul – sans l' Anatolie – plus européen que Chypre, membre de l'Union depuis 2004.

L'Arménie et la Géorgie, loin des frontières européennes, mais dont l'importance géostratégique ne cesse d'augmenter, se prétendent très européennes à cause de leur histoire et culture imprégnées de la religion chrétienne.

Les conditions préalables à l'adhésion de l'acquis communautaire²⁷ ne semblent plus suffire depuis que le processus d'approfondissement s'est ralenti et que la Turquie se présente *ante portas*. C'est à la même époque que le débat sur l'identité européenne s'est intensifié et les textes officiels parlent d'une citoyenneté européenne. Dans le débat public, les arguments avancés pour délimiter la future frontière européenne, sont de plus en plus d'ordre culturel.

Les frontières de l'Union, la dimension culturelle

L'affirmation de l'identité nationale des jeunes États indépendants, nouveaux pays membres de l'Union européenne, du Nord-Est, de l'Est comme du Sud-Est, bien qu'elle puisse freiner le processus d'intégration, semble rencontrer un certain écho dans les anciens pays membres de l'Union, dans la mesure où **la dimension culturelle** de l'Union européenne gagne de nouveau en importance.

J'ai fait l'expérience qu'il est toujours bon de préciser ce que l'on entend par culture, et je cite la définition de l'UNESCO : *que la culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distincts et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances*²⁸.

Tout au long des trois siècles derniers, davantage et délibérément au cours des XIX^e et XX^e siècles, les États-nations ont favorisé et développé, à l'intérieur de leurs lignes de démarcation frontalière, la culture comme un socle de la cohésion sociale et de l'identité nationale, non sans employer parfois des moyens de pression sur leurs citoyens, en particulier dans la définition d'une histoire « une » liée à « un » territoire et à « une »

27. Déclaration sur la Diversité culturelle de 2001, Préambule.

28. Michel Foucher, op.cit. p.60.

frontière, ainsi que dans un soutien appuyé à l'utilisation d'une seule **langue nationale**. (Je laisse ici de côté le colonialisme et le transfert outre-mer des politiques culturelles nationales).

Depuis la naissance de l'Europe nouvelle et son élargissement à intervalles plus ou moins réguliers, le débat sur les langues – à la fois éléments essentiels d'identité et frontières culturelles – n'a jamais cessé. Si l'Europe est, comme nous l'avons vu, un continent de frontières, il est également un continent de minorités. Le fait minoritaire s'est renforcé à la suite des grandes guerres et le découpage répété des frontières sans vraiment tenir compte des identités culturelles des peuples et régions.

Les tensions créées par les différents traités dits « de paix » définissant des frontières, attisées encore par le déplacement forcée d'un grand nombre de personnes, ces tensions ont été particulièrement manifestes – et le sont toujours – en Europe centrale et surtout dans le Sud-Est. Toutefois, dans cette Europe médiane qui va de la Lituanie jusqu'à la frontière de la Grèce, le fait minoritaire commence à perdre son potentiel de violence.

Dans « Fragments d'Europe », les auteurs rapportent que *vers 1935, 13 % de la population totale était composée de minorités, soit 21 millions, le chiffre de 1985 était de l'ordre de 5 %, soit 6,8 millions d'habitants. Le pourcentage était inférieur à 4,5 % en 1990*²⁹.

Il est vrai qu'après l'éclatement de la Yougoslavie ces tensions entre majorités et minorités ethniques et culturelles ont de nouveau provoqué la guerre autour des frontières nationales revendiquées. Mais nous avons pu voir également que la séparation étatique entre Tchèques et Slovaques s'est réalisée sans violence.

Si nous acceptons qu'une minorité se définit surtout par sa culture et qu'une culture s'exprime d'abord par et dans sa langue, dans l'Union européenne, en plus des 23 langues officielles des membres sont parlées pas moins que soixante-six langues minoritaires (ou régionales), parmi elles des langues comme l'arabe et l'ukrainien. Elles ont toutes également leur espace

29. La langue des Roma est parlée par environ 8 millions de personnes, disséminées un peu partout en Europe.

territorial, à l'exception de la langue non territoriale des Roma³⁰. Précisons aussi que la culture prime la langue. La pratique de deux ou plusieurs langues, fréquentes dans les régions frontalières, ne restreint nullement l'appartenance à une culture nationale ou régionale, majoritaire ou minoritaire. Un Autrichien ou un Suisse ne seraient pas d'accord si on assimilait leur langue – allemande – à la culture allemande, de même un Finlandais qui apprend obligatoirement deux langues – le finlandais et le suédois – se sentira toujours Finlandais. On me reproche peut-être de ne pas mentionner, dans ce contexte la question de l'anglais qui, selon les pessimistes, jetterait un voile étouffant sur cette diversité linguistique, selon les optimistes gommerait à long terme les frontières linguistiques – et par là même culturelles. Là encore, je répondrais que ce n'est pas mon sujet, tout en attirant l'attention sur le fait que les citoyens des pays du Nord de l'Europe s'accommodent bien d'un anglais continental, international, devenu un outil de communication sans lien avec son origine culturelle, et vivent et pratiquent bien leurs cultures et langues nationales.

À cette grande diversité culturelle et linguistique dans nos pays membres de l'Union s'ajoute un nombre incalculable d'autres cultures et langues, celles qui sont vécues et pratiquées par des résidents temporaires dans les grandes villes et par les immigrants venus d'autres continents. Dans une ville comme La Haye, pas moins de cent dix langues ont été identifiées. Certains se font un plaisir – et ce sans arrière-pensée – à appeler Berlin, capitale de l'Allemagne réunifiée, la deuxième ville turque après Istanbul.

Cette diversité extrême à la fois linguistique et culturelle est susceptible de créer de nouvelles frontières intérieures à l'Europe – ce que j'appelle des **frontières invisibles**. J'ai rencontré ce terme de la frontière invisible pour la première fois chez un historien français qui a donné ce titre à une publication sur la coexistence entre catholiques et protestants dans une des villes symboles du protestantisme allemand (la ville de Augsburg entre

30. Pascal Baud, Serge Bourgeat, Cathérine Bras, op.cit., p.149/150.

1648 et 1806). Aujourd'hui on trouve ce terme même chez les géographes pour désigner les limites de ce qu'ils appellent le « territoire mental » des cultures régionales, comprenant des aspects historiques, religieux et linguistiques et générateur d'identités³¹.

Ces frontières invisibles ont les mêmes caractéristiques que les frontières visibles dans la mesure où elles incluent et excluent. Ces frontières invisibles se créent et existent au-delà de toute considération territoriale, elles ignorent souvent les frontières historiques, visibles. L'immigration et la mondialisation ont attisé le problème.

J'en déduis que nous, les Européens, avons besoin non seulement d'une politique communautaire des minorités, non seulement d'une politique communautaire de l'immigration, dont il a été question plus haut, mais d'une politique communautaire d'intégration ayant pour but de reconnaître ces frontières invisibles dont nous constatons aujourd'hui les conséquences néfastes : conflits sociaux, ghettos de banlieues et sociétés parallèles, la xénophobie.

Notre histoire nous apprend que ce sont les frontières linéaires, clôtures ou murs, qui ont soit provoqué soit pérennisé les conflits violents.

L'avenir, ce sont de nouvelles frontières-espace d'une nouvelle « nature », les « entre-deux » de communication et d'échange. Cela vaut aussi pour les frontières invisibles. Le symbole du mur est à remplacer par le symbole du pont.

Conclusion

J'ai essayé de démontrer que les frontières nationales traditionnelles devenues intérieures avec le développement de l'Union européenne disparaissent en abandonnant la plupart de leurs fonctions à des cercles frontaliers communautaires : l'OTAN, l'espace Schengen, la zone Euro, l'espace frontalier mobile de l'Union, cette nouvelle frontière qui prend des contours

31 Pascal Baud, Serge Bourgeat, Cathérine Bras, op.cit., p.149/150.

de plus en plus précis. On peut donc constater une corrélation entre la disparition des frontières intérieures et la montée des frontières extérieures, ces dernières étant appelées à changer de « nature ».

En évoquant la dimension culturelle de nos frontières nationales devenues des frontières intérieures, j'ai voulu attirer l'attention sur une autre corrélation, celle entre la diminution de frontières visibles et l'apparition plus manifeste des frontières invisibles. Qui que nous soyons, quoi que nous fassions, nous sommes toujours confrontés à des frontières. De tous les temps, la frontière a été une préoccupation des gouvernants, de la politique et de la gestion territoriale. La géographie et l'histoire s'en occupe. Aujourd'hui, la philosophie, la psychologie et les arts s'y intéressent.

Tous constatent non seulement l'existence de frontières, mais leur nécessité, frontières étatiques, territoriales, visibles, et des frontières invisibles. L'individu a besoin, pour se constituer, d'un autre ; la société d'un dehors. L'autre comme le dehors ne peuvent être identifiés qu'à travers une frontière.

*L'idée même de frontière pourrait ainsi correspondre à cette institution signifiante, où se joue l'avènement de toute société, dont la véritable frontière est moins géographique qu'instituant un ordre du sens, c'est-à-dire symbolique*³².

Les artistes s'emparent également du sujet. L'année dernière, le premier artiste vivant invité depuis cinquante ans à exposer au Louvre, Anselm Kiefer, a choisi comme thème la frontière pour s'adresser au public. Dans un dialogue sur *Frontières, en nous, hors de nous, nous*, publié dans le catalogue de l'exposition, le peintre dit : *Quand je parle de frontières, je parle de notre essence même. Les frontières, c'est ce d'où nous venons, ce que nous sommes, ce qui va venir. Tout. Nous sommes la membrane entre le macrocosme et le microcosme, entre l'intérieur – ce que nous sommes – et le dehors – ce que nous sommes aussi.* (33).

32. Philippe Fontaine, Des frontières comme ligne de front: une question d'intérieur et d'extérieur, *Éléments de sociotopie*. Dans: Cités 31, 2007, Murs et Frontières, p.121

Je ne retiens ici que le mot « membrane » pour revenir à mon point de départ – les frontières européennes. De même que l'Union européenne est un projet politique inédit dans l'histoire d'une communauté de peuples, de même sa frontière ne peut être redéfinie sur des concepts du passé. Ses fonctions majeures ayant été réparties, comme nous l'avons vu, dans des cercles politiques et territoriales superposés, elle sera une membrane entre le dedans et le dehors, objet de reconnaissance et sujet de transmission dans les deux sens. Quant à une politique concernant les frontières intérieures, s'articulant dans l'invisible, ses principes seraient tout à fait semblables, fondée à la fois sur l'identification et le dépassement.

II – COMMUNICATIONS DE L'ANNÉE 2008

CE QUE L'ART ROMAN DOIT AU PONT DU GARD

par **Victor LASSALLE**
membre honoraire

Après m'être efforcé de recenser ici ce que l'art roman du midi de la France a retenu de l'observation de l'amphithéâtre romain et de la Maison carrée de Nîmes¹ c'est des leçons tirées, par ses acteurs, de la connaissance du Pont du Gard qu'il sera question cette fois, avec une mise en ordre de données éparses contenues dans un ouvrage déjà un peu ancien² et des compléments apportés par des observations nouvelles³, en partie inédites.

1. Victor Lassalle, "Ce que l'art roman doit aux arènes de Nîmes", *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, IX^e série, t. LXXX, année 2006, Nîmes, 2007, p. 63-76 ; *Idem*, "Ce que l'art roman doit à la Maison Carrée de Nîmes", *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, IX^e série, t. LXXXI, année 2008, p. 71-80.

2. Victor Lassalle, "Ce que l'art roman doit aux arènes de Nîmes", *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, IX^e série, t. LXXX, année 2006, Nîmes, 2007, p. 63-76 ; *Idem*, "Ce que l'art roman doit à la Maison Carrée de Nîmes", *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, IX^e série, t. LXXXI, année 2008, p. 71-80.

3. Victor Lassalle, "Quelques cas d'influence de l'art antique dans l'art roman du Midi de la France et de l'Italie méridionale", *Les Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, n° 6, Prades-Codalet, juin 1975, p. 121-127, notamment p. 121-

Comme le monument ne se trouvait pas dans un site urbain, il s'offrait moins que d'autres à la contemplation journalière des hommes du Moyen Âge. Cependant, les occasions de s'en approcher ne manquaient pas, puisque, pour remédier aux difficultés que présentait le franchissement du Gardon, une voie, assez étroite à l'époque, utilisait l'édifice, au prix de profondes échancrures pratiquées dans ses piles à son second niveau⁴; l'intérêt porté au péage, mentionné depuis 1295, que l'on y percevait, par ses bénéficiaires successifs, atteste l'activité de ce passage improvisé. De toute façon, le monument était trop spectaculaire pour qu'on l'ignore et les bâtisseurs romans n'ont pu manquer d'observer ce qu'il avait de singulier, comme ils l'ont fait pour la plupart des vestiges antiques de la région, sinon pour tous.

I - La composition d'ensemble

Les constructeurs médiévaux, quels qu'aient été l'audace avec laquelle ils ont entrepris de grandioses édifices religieux et l'intérêt qu'ils ont manifesté à l'égard de l'hydraulique, notamment dans les monastères, n'ont pas eu à réaliser des aqueducs comportant de grands ouvrages tels que celui dont il est question ici.

Il a fallu attendre le XIX^e siècle pour que le monument soit imité, de 1842 à 1847, par l'ingénieur François de Montricher, à l'occasion des travaux d'adduction d'eau de Marseille, au pont-aqueduc qu'il a construit à Roquefavour (Aix-en-Provence) pour franchir la vallée de l'Arc, en donnant à son ouvrage des dimensions qui surpassent celles du modèle par la longueur (375 m au lieu de 275) et la hauteur (82 m au lieu d'un peu moins de 50). Il s'en est inspiré au point qu'un graveur a pu, par erreur,

122 et fig. 1 (Pont du Gard), 2 (Notre-Dame de Tresques) et 3 (carte des claveaux-consolés complétée).

4. Une gravure de l'ouvrage de Poldo d'Albenas, *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nismes*, Lyon, 1560, montre l'aspect du pont et de la voie au XVI^e siècle. (Pour les documents concernant les périodes suivantes voir Christiane Lassalle, *Vues du Pont du Gard et de l'aqueduc antique de Nîmes dans les collections des musées de Nîmes*, Nîmes, musées d'art et d'histoire, *Cahiers des musées et monuments de Nîmes*, n°3, 1987, n°90.

présenter comme une image de l'ouvrage antique celle de sa copie moderne⁵.

Pendant des historiens de l'art ont pensé pouvoir reconnaître une imitation de la composition architecturale du pont du Gard dans l'élévation intérieure de la nef de la cathédrale romane de Tournai (Belgique), la transmission ayant, selon eux, pu se faire à la faveur du pèlerinage de Saint-Gilles⁶.

II - Les matériaux et leur mise en œuvre

Les bâtisseurs de l'époque romane ont, en revanche, tiré parti de l'observation de diverses particularités remarquables du monument romain (fig.1), à commencer par celles qui concernent le matériau et sa mise en œuvre.

Le gigantisme de l'appareil

Les Romains ont trouvé la pierre nécessaire à la construction du monument dans une carrière⁷ si proche de celui-ci qu'ils ont pu aisément, grâce à des barges flottant sur le Gardon, en amener à pied d'œuvre des blocs aux dimensions considérables préparés sur le lieu d'extraction, en économisant ainsi le travail des tailleurs de pierre, pour les ateliers desquels l'espace aurait d'ailleurs fait défaut, et en évitant de trop fragmenter le matériau afin de lui conserver toute sa résistance. Ainsi s'explique le gigantisme des blocs mis en œuvre tant dans les voûtes que dans les piles.

5. Notice et reproduction dans Christiane Lassalle, *op. cit.*, p.3.

6. Mention de cette hypothèse dans André Courtens, *Belgique romane. Architecture, art monumental*, Paris, Braun, 1969, p.57 et pl. XXVIII, et dans Xavier Barral i Altet, *Belgique romane, Saint-Léger-Vauban*, Zodiaque, 1989, p. 213-214. Si l'on admet cette hypothèse, vraisemblable en dépit de la distance qui sépare le modèle de l'imitation, celle-ci n'est pas « un lointain souvenir de l'élévation des monuments antiques », comme l'écrit ce dernier auteur, mais fait précisément référence à l'un des rares édifices antiques montrant l'élévation, peu courante, dont il s'agit.

⁷. Elle s'ouvrait sur la rive gauche du Gardon. Voir Jean-Claude Bessac, « Données et hypothèses sur les carrières de l'Estel près du Pont du Gard », *Revue archéologique de Narbonnaise*, 25, 1992, p. 397-430



Fig. 1. Le Pont du Gard. Pile avec bossage irrégulier et boutisses. Voûte faite d'arcs juxtaposés avec claveaux-console. Photo V. Lassalle/ musée archéologique de Nîmes.

On remarque notamment dans celles-ci des boutisses, blocs dont la longueur atteint parfois près de trois mètres et dont chacun traverse la moitié de la pile, qui avaient pour but d'assurer la cohésion d'une maçonnerie dépourvue de mortier.

Il avait été donné à chacune de ces boutisses l'ampleur nécessaire pour que l'une de leurs extrémités fasse sur le parement une saillie susceptible de fournir un point d'appui aux charpentes utilisées lors de la construction⁸.

8. Restitutions hypothétiques des échafaudages et de la façon dont ils prenaient appui sur les boutisses et sur les claveaux-console dans Alfred Léger, *Les travaux publics, les mines et la métallurgie aux temps des Romains*, Paris,

C'est probablement la connaissance de ce type d'appareil, peu courant même à l'époque romaine, qui explique la longueur, considérable et tout à fait exceptionnelle au Moyen Âge, de certains des blocs qui constituent les parements de l'abbatiale romane de Saint-Gilles, où l'on a pas craint de les prévoir ainsi, en dépit de difficultés d'acheminement plus grandes qu'elles n'avaient été au Pont du Gard⁹ (les carrières ne se trouvent pas sur place). Mais le Temple de Diane, où sont employés aussi des blocs de très grandes dimensions, dans les murs latéraux et dans le mur de fond de la cella, ainsi que dans les voûtes des couloirs latéraux, a pu, lui aussi, montrer des exemples.

Le bossage

Les blocs apportés sur le chantier du Pont du Gard étaient prêts à l'emploi, mais n'avaient parfois pas pu être taillés en carrière avec une précision minutieuse. Ils portent encore souvent les traces de l'escoude, énorme pic utilisé pour leur extraction par les carriers¹⁰. Leurs faces, et notamment leur face extérieure, présentaient donc des irrégularités qui sont restées sans correction dans les écoinçons du second étage, la hauteur à laquelle ils se trouvaient ne permettant guère d'intervenir après coup. Dans les piles, au contraire, le bord de chaque bloc a été ciselé afin qu'il s'accorde à ses voisins, tandis que le reste est demeuré à l'état brut. Il en est résulté un bossage irrégulier, différent de celui, réalisé à dessein, que montrent les claveaux des arches supérieures du monument, ainsi que ceux du pont de Bornègre,

1875 (reproduction dans Émile Espérandieu, *Le Pont du Gard et l'aqueduc antique de Nîmes*, réédition, Paris, Laurens, 1968, p. 31) et dans Jean-Pierre Adam, *La construction romaine. Matériaux et technique*, Paris, Picard, 2^e édition, 1989, fig.420.

9. Quelques-uns sont visibles dans Richard Hamann, *Die Abteikirche von Saint-Gilles und ihre künstlerische Nachfolge*, Berlin, Akademie-Verlag, 1955, t. I, fig. 38, 100, 103.

10. L'escoude », dans *Carrières et constructions en France et dans les pays limitrophes. Actes du colloque tenu dans le cadre du 115^e Congrès national des sociétés savantes (Avignon 1990)*, Paris, CTHS, 1992, p. 93-105.

un ouvrage de l'aqueduc antique de Nîmes, et ceux des ponts routiers romains de Sommières et de Boisseron¹¹

Un traitement des blocs un peu comparable à celui que montre le Pont du Gard se voit au clocher de la cathédrale de Vaison. Il est possible qu'il ait été inspiré par le monument antique, car rien n'obligeait, semble-t-il, à donner au parement l'aspect qu'il présente là.

L'appareillage des arcs

Si, dans tout arc, l'intrados et l'extrados sont, en règle générale, rigoureusement concentriques, il en va parfois différemment lorsque, pour mieux assurer la liaison avec les maçonneries voisines, on a donné à son extrados une forme non pas courbe, mais anguleuse. C'est ce que montrent, sous des formes un peu différentes, quelques monuments antiques, à Arles (cryptoportique), à Vaison (pont sur l'Ouvèze) et à Die (porte Saint-Marcel)¹² et il existe, dans l'art roman de la Provence, des imitations de ces arcs irrégulièrement extradossés, qui sont, elles aussi, diverses et souvent apparentées à ceux du modèle romain le plus voisin. C'est ainsi que le tracé oblique de l'extrados des arcs du cryptoportique antique d'Arles se retrouve, quelques centaines de mètres plus loin, à la galerie nord du cloître roman de l'église Saint-Trophime.

Au Pont du Gard, la forme que revêt cette "anomalie" est le tracé horizontal qui a été donné à la partie supérieure de quelques claveaux sommitaux formant clef. On en trouve au pont médiéval

11. Reproductions dans Émile Espérandieu, *Le Pont du Gard...*, *op. cit.*, pl. XVI et surtout dans une brochure destinée au grand public et dont le texte de la première édition qui laissait parfois à désirer a été corrigé ensuite : *Nîmes Pont du Gard*, Florence, Bonechi, 1987, p. 10, 11 et 15 (le bossage régulier d'un ouvrage de l'aqueduc, le pont de Bornègre, à la p. 21, comparable à celui des arches supérieures du Pont du Gard).

12. Sur les extrados irréguliers antiques et médiévaux de Provence, voir V. Lassalle, *L'influence antique...*, *op. cit.*, p. 37-38 et fig. 10 A à D (antiques), A à I (exemples médiévaux), 12 (Arles, cryptoportique antique et galerie nord du cloître de Saint-Trophime) et 13 (carte de répartition).

de Pont-Saint-Esprit¹³ une imitation qui, comme on le verra, n'est pas la seule référence faite par cet ouvrage d'art au monument romain dont il est question ici, mais pas seulement à lui, puisque ce pont montre aussi une autre forme d'extrados irrégulier, empruntée au pont routier de Vaison¹⁴, ce qui prouve que rien n'avait été entrepris ici sans un examen attentif de tous les ponts routiers antiques.

Les signes lapidaires

Le pont médiéval de Pont-Saint-Esprit montre une autre allusion au Pont du Gard. Il s'agit de signes lapidaires bien différents de ceux (lettres, mots, signes ou même figures) qui sont nombreux sur les parois des édifices romans de la région. Ces signes consistent en simples stries parallèles comparables à celles qui forment certains chiffres romains. Les modèles ont dû être fournis par le monument romain dont il est question ici. Il comporte en effet, sous les claveaux des arcs qui forment ses voûtes, des numéros destinés à en permettre l'assemblage après qu'ils aient été apportés de la carrière. À l'inverse de ces signes antiques, qui diffèrent évidemment d'un claveau à l'autre, ceux de Pont-Saint-Esprit sont tous semblables et donc dépourvus d'utilité¹⁵. Mais l'important, pour ceux qui les ont gravés, était la référence au modèle antique qu'ils constituaient. Des signes faits, eux aussi, de chiffres romains se voient sur les pierres du prieuré de Saint-André-de-Rosans (Hautes-Alpes). Ils peuvent découler des mêmes modèles.

La mouluration

Le Pont du Gard a pour tout décor les très fort bandeaux profilés en doucine qui en séparent les étages. On peut y voir non le seul modèle des nombreux éléments architecturaux roman pour lesquels ce profil a été adopté, mais l'un des modèles antiques qui

13. Lassalle, *L'influence antique...*, *op. cit.*, fig. 10 C (Pont du Gard) et 11 H (pont de Pont-Saint-Esprit).

14. *Ibidem.*, fig. 10 D (pont de Vaison) et 11D (pont de Pont-Saint-Esprit).

15. *L'influence antique...*, *op. cit.*, p. 20 et pl. II 5 (Pont du Gard), pl. II 6 (pont de Pont-Saint-Esprit).

ont contribué à sa diffusion. Le bandeau qui, à la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, est placé à la naissance de la voûte de la nef, s'apparente à ceux du monument romain par ses dimensions et par la nudité qui est la sienne sur la majeure partie de sa longueur¹⁶.

III - Les voûtes

Contrairement aux voûtes faites d'assises à joints alternés que l'on trouve généralement dans l'Antiquité comme au Moyen Âge et à d'autres époques, celles du Pont du Gard ont été réalisées grâce à la simple juxtaposition d'arcs très volumineux¹⁷.

Mais ce monument n'est pas le seul à montrer l'utilisation de ce mode de construction. Vraisemblablement importé d'Italie, où l'on en voit à Perugia un bel exemple antérieur au Pont du Gard¹⁸, il a été répandu dans le Languedoc oriental et aux confins occidentaux de la Provence au point d'y apparaître comme une spécificité régionale. On l'y retrouve, en effet, non seulement dans des ponts routiers comme ceux de la *via Luteva* à Sommières (Hérault), sur le Vidourle, et à Boisseron (Hérault), sur la Bénovie¹⁹, mais aussi aux galeries supérieures des amphithéâtres d'Arles et de Nîmes, ainsi que, dans cette dernière ville, sous deux formes différentes, au Temple de Diane²⁰.

Le Pont du Gard n'a donc pas été le seul modèle possible des voûtes faites d'arcs juxtaposés à l'instar de celles des monuments

16. Reproductions notamment dans *Nîmes, Pont du Gard*, *op. cit.*, p. 10, 11, et 15 (Pont du Gard) et dans Andréas Hartmann-Virnich, *Saint-Paul-Trois-Châteaux et Saint-Trophime d'Arles et l'église romane à trois nefs en Provence rhodanienne : architecture, construction, évolution*, t. II, fig. A, 28 a, A, 34 et A 36 b (cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux).

17. V. Lassalle, *L'influence antique...*, *op. cit.*, p. 45-46, fig. 16

18. Giuseppe Lugli, *La tecnica edilizia romana con particolare riguardo a Roma e Lazio*, Roma, Giovanni Bardi, 1957, II, pl. LXVII 3 (Hypogée de San Manno à Perugia, tombeau d'époque républicaine).

19. Nombreuses reproductions dans les actes d'un récent colloque sur les ponts romains, à paraître.

20. V. Lassalle, *L'influence antique...*, *op. cit.*, p. 45, fig. 16, pl. VIII, IX. Auguste Choisy (*L'art de bâtir chez les Romains*, Paris, 1873, p. 184) avait noté le caractère local de ce type de voûte.

antiques que montrent les deux ponts médiévaux construits sur le Rhône, à Avignon (pont Saint-Bénézet) et à Pont-Saint-Esprit²¹. Pourtant, comme cela a été dit plus haut, le second de ces ouvrages révèle des imitations du pont-aqueduc gardois (extrados irrégulier au sommet de certains arcs, marques lapidaires) qui attestent que ses constructeurs avaient attentivement observé ce monument antique. Il serait d'ailleurs déraisonnable de supposer que ces derniers, comme ceux du pont Saint-Bénézet, se soient privés des enseignements que pouvaient leur fournir tous les autres monuments romains comportant le type de voûte dont il est question, les ponts routiers notamment, avant d'entreprendre la réalisation, particulièrement difficile, de leurs ouvrages sur le Rhône. Ils avaient aussi étudié le pont de Vaison, comme le montre l'imitation, à Pont-Saint-Esprit, de son type particulier d'extrados irrégulier et ils ont emprunté aussi à certains monuments antiques d'Arles (l'amphithéâtre et le cryptoportique) l'arc surbaissé qui leur a permis de réduire le nombre de piles exposées au courant impétueux du fleuve et de les espacer afin d'ouvrir à ses eaux le passage le plus large²²

21. Voir notamment V. Lassalle, *L'influence antique... op. cit.*, pl. VIII (4 : Avignon ; 5: Pont-Saint-Esprit ; 6 : Pont du Gard). À Pont-Saint-Esprit, le dispositif à arcs juxtaposés n'apparaît que sur quelques segments des voûtes, et se raréfie dans les arches les plus récemment construites, p. 128 et suiv.). Ce pont a été construit de 1265 à 1309, c'est-à-dire après l'époque romane, mais, pas plus que les autres édifices de son espèce, il ne présente des caractéristiques propres à l'architecture gothique. Au sujet de sa construction, des travaux dont il a été l'objet par la suite et de diverses particularités mentionnées ici, voir une synthèse récente dans Alain Girard, *Pont-Saint-Esprit gothique. La construction des églises, maison, pont et hôpitaux de l'œuvre du Saint-Esprit*, Nîmes, Conseil général du Gard, 2009, p. 61-88.

22. Voir notamment V. Lassalle, *L'influence antique... op. cit.*, p. 41-42 et pl. VI 4 (Avignon). L'art roman provençal a surpassé l'architecture antique par l'usage qu'il a fait de l'arc surbaissé, pour des arcs de décharge, des amortissements de portes, la structure des grandes arcades d'une église, la liaison des toitures de chapelles rayonnantes, le contre-butement des claires-voies des cloîtres et en particulier pour le voûtement de la spacieuse crypte de l'abbatiale de Saint-Gilles, si différente des édifices du même genre, généralement encombrés de supports, que l'on voit ailleurs : *Ibidem*, pl. VI, VII et XIII.

A. Choisy avait noté l'origine antique du voûtement du pont Saint-Bénézet.

Mais en cela et en dépit de la différence d'aspect qui distingue leurs ouvrages du Pont du Gard (ici il fallait l'arc surbaissé pour éviter de trop élever le niveau de la route, et là c'est l'arc en plein cintre qui était le plus approprié pour atteindre le niveau auquel il était nécessaire de porter le canal de l'aqueduc), ils ont reproduit une caractéristique essentielle du Pont du Gard que les ponts routiers romains ne présentent pas au même degré : l'exceptionnel espacement de ses piles, grâce auquel il a survécu aux crues dévastatrices du Gardon.

IV - Les points d'appui pour les échafaudages

Parmi les particularités les plus remarquables du Pont du Gard, il faut noter des points d'appui pour les échafaudages utilisés lors de la construction : les boutisses sur les piles et les claveaux-consoles sous les arcs. Ces dispositifs auraient pu n'être que provisoires et supprimés lors de l'achèvement de l'ouvrage, mais ils ont été conservés, tant sans doute en raison de l'utilité qu'ils pouvaient présenter pour d'éventuelles réparations (ils ont effectivement servi lors des restaurations du XIX^e siècle) que parce que leur suppression aurait nécessité un travail considérable.

Les claveaux-consoles

Les claveaux-consoles sont des claveaux faits de deux éléments superposés (ou même trois dans la plus grande des arches), auxquels ont été données des dimensions de nature à leur permettre de faire une forte saillie sous l'extrados des arcs, bien au-dessus des impostes avec lesquelles il ne faut pas les confondre²³. Ces imposantes excroissances ont constitué, lors de la construction, des points d'appui pour les cintres en charpente utilisés pour la réalisation des voûtes. Leur aspect est celui d'une barre de pierre de section quadrangulaire, qui se développe sans discontinuité sur toute la largeur des arcs juxtaposés pour former les voûtes, à la différence des éléments discontinus qui ont joué un rôle analogue au leur dans les ponts routiers déjà cités.

23. Voir la note 8

Les claveaux- consoles ont donné lieu, à l'époque romane, à un nombre surprenant d'imitations, utiles ou non, dans un domaine géographique dont le voisinage avec le modèle est montré par la carte (fig. 2).

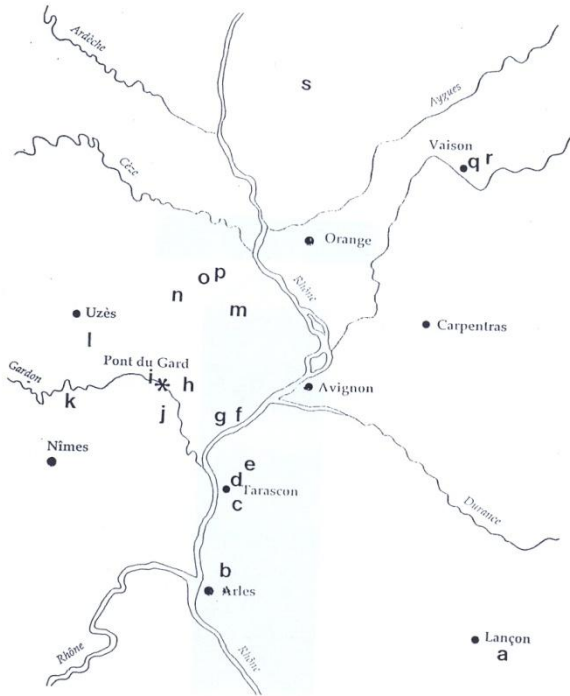


Fig. 2. Répartition des édifices montrant des imitations des claveaux- consoles du Pont du Gard. Bouches-du-Rhône : château de Lançon (a), Notre-Dame de Montmajour (b), Notre-Dame de Lansac (c), Saint-Nicolas (d) et Saint-Michel de Frigolet (e) à Tarascon. Gard : Saint-Panrace d'Aramon (f), Saint-Amand de Théziers (g), Saint-Christophe à Castillon-du Gard (h), Saint-Pierre de Vers (i), église de Saint-Bonnet (j), pont Saint-Nicolas (k), église Saint-Eugen (l), Saint-Martin à Saint-Victor-la-Coste (m), Saint-Jean d'Orgerolles à La Bastide d'Engras (n), église Notre-Dame (o) et chapelle Saint-Martin-de Jussan (p) à Tresques. Vaucluse : cathédrale (q) et chapelle Saint-Quenin (r) à Vaison. Drôme : cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux (s).

Carte de J. Pey, musée archéologique de Nîmes, complétée par l'auteur.

Je renvoie aux deux publications où j'ai donné des reproductions²⁴ de ces imitations. Elles ont généralement été ignorées par les auteurs au point qu'Henry Révoil, dans son *Architecture romane du Midi de la France*²⁵ a donné un dessin de l'élévation intérieure de la nef de l'église Notre-Dame de Montmajour où sont omis les claveaux-consoles (fig. 3A), qui existent pourtant dans les arcades murales de chaque travée, au nord comme au sud (fig. 3B) ; dans les deux travées de la nef, il n'y en a pas moins de seize exemplaires. Ils apparaissent le plus souvent dans des monuments religieux, mais on en trouve cependant dans d'autres constructions, au pont Saint-Nicolas, sur le Gardon, entre Nîmes et Uzès, au-dessus du niveau d'impostes inexistantes, et réalisées d'une façon qui est adaptée au moyen appareil de la maçonnerie, et au château de Lançon (Bouches-du-Rhône), dans les arcs qui soutiennent le chemin de ronde

24 V. Lassalle, *L'influence antique...*, op. cit., p. 42-45, fig. 14 (A : Saint-Bonnet ; C : Saint-Amand de Thézières ; D : Château de Lançon ; E : Notre-Dame à Tresques ; F : Notre-Dame de Montmajour ; G : Notre-Dame de Tresques ; H : cathédrale de Vaison ; I : Saint-Amand à Thézières ; J : cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux) 15, 16 et pl. VIII ; (1 : Saint-Martin-de Jussan à Tresques ; 2 : pont Saint-Nicolas à Sainte-Anastasie ; 3 : cathédrale de Vaison). *Idem*, « Le décor sculpté de l'abbatiale Saint-Eusèbe de Saignon », dans Guy Barruol et Yann Codou (dir.), *L'abbaye Saint-Eusèbe de Saignon (Vaucluse) et ses dépendances : histoire et archéologie* (actes du colloque tenu en mai 2004), *Les Cahiers de Haute-Provence*, 5, Forcalquier, Les Alpes de Lumière, 2006, fig. 2. L'élément visible à Saignon est singulier à plusieurs égards. Bien en vue sur le doubleau qui sépare la nef de l'église de son transept, il a une forme parallélépipédique, comporte une encoche incitant à croire à sa fonctionnalité et est couvert d'une ornementation en faible relief. Il n'a pas de symétrie de l'autre côté de l'arc et il fait saillie sur une face latérale de l'arc et non sur son intrados, dont on ne sait d'ailleurs rien, puisqu'il est noyé dans une maçonnerie moderne qui obture l'arc. Peut-être a-t-on affaire à une création spontanée n'ayant pas pour modèle le Pont du Gard.

25. Paris 1873, 3 vol. , t. II, pl. XXXII

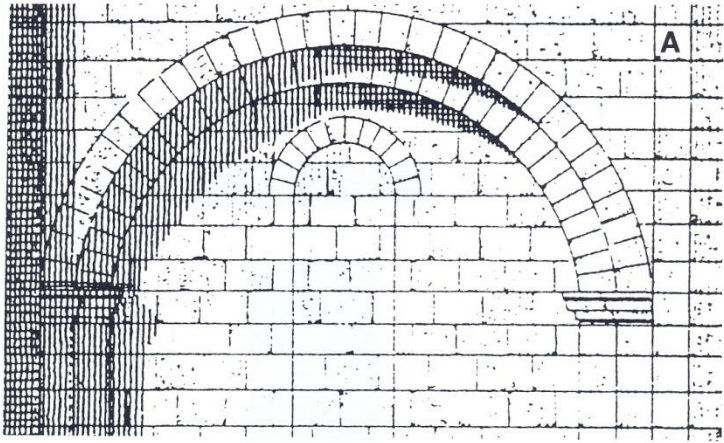


Fig. 3. Abbatale Notre-Dame de Montmajour. Arcade murale d'une travée. La photographie (B) montre les claveaux-consoles. Le dessin d'Henry Révoil (A) ne les représente pas.

Les autres imitations se voient dans des chapelles ou dans des églises. Certaines y rappellent très fidèlement la forme (barre en saillie) visible au Pont du Gard, dans des édifices gardois comme l'église de Saint-Bonnet-du Gard, l'église Notre-Dame de

Tresques et la chapelle Saint-Martin-de-Jussan, dans la même localité. C'est aussi le cas au cloître de Saint-Michel-de-Frigolet (Tarascon) où des éléments en saillie sous deux arcs ouverts dans le mur nord de la galerie septentrionale ne sont pas les supports des étagères d'un *armarium*, comme cela a été dit par inadvertance²⁶.

Ailleurs il s'agit souvent de simples claveaux généralement profilés en doucine (comme les bandeaux séparant les étages au Pont du Gard) qui font saillie sous l'étroit extradors d'un arc ou de ses ressauts. C'est le cas dans le Gard à Saint-Eugen près d'Uzès, à Saint-Pierre de Vers, à Castillon-du-Gard (Saint-Christol), à Saint-Amand de Théziers, à Saint-Victor-la-Coste (Saint-Martin), à Saint Pancrace d'Aramon, à Tresques (Saint-Martin-de-Jussan), à La Bastide d'Engras (Saint-Jean-d'Orgerolles), dans les Bouches-du-Rhône), à Tarascon (ancienne église Saint-Nicolas, chapelle Notre-Dame de Lansac), à Montmajour (église Notre-Dame), dans le Vaucluse à Vaison (chapelle Saint-Quenin) et dans la Drôme à la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Les éléments saillants en question peuvent être décorés d'ornements sculptés, ou même avoir été retaillés en formes de têtes animales (Saint-Martin-de-Jussan, Saint-Eusèbe de Saignon-en-Vaucluse, cathédrale de Vaison).

Les diverses formes que revêtent les éléments présentés plus haut comme des imitations des claveaux-consoles du Pont du Gard coexistent à la chapelle Saint-Martin-de-Jussan, à Tresques (fig.4). Il n'est donc pas douteux qu'elles aient la même origine. La première de ces formes à avoir été décrite relève de la copie pure et simple. Les autres sont des transpositions d'éléments de même nature dans le vocabulaire de l'art roman.

Ils se trouvent parfois dans des édifices présentant d'autres

26. Reproduction dans Thomas G. Secuianu, *Saint-Michel de Frigolet*, Rennes, Ouest-France, s. d., p. 26. Deux véritables *armaria*, que l'ouvrage cité ne reproduit pas, existent bien, (avec les profondes encoches creusées dans leurs piédroits pour l'insertion des tablettes), mais dans la galerie est, d'où la confusion.



Fig. 4. Tresques (Gard) . Chapelle romane Saint-Martin-de Jussan. Claveaux-consoles différant par leur forme et par leur décor.

traits antiquisants, soit le plan "vitruvien" de leur nef²⁷ (Saint-Pierre de Vers, Saint-Christophe à Castillon-du-Gard, Saint-Martin-de-Jussan à Tresques), soit une partie de leur décor sculpté (cathédrales de Vaison et de Saint-Paul-Trois-Châteaux) ou de leur structure (Notre-Dame de Montmajour). Mais, partout, ils apportent à eux seuls une référence à l'antique. Les extrémités des fortes boutisses qui hérissent les parois du pont du Gard n'ont pu manquer d'être remarquées au Moyen Âge, et l'on a certainement dû comprendre alors que, pour stabiliser les échafaudages, elles constituaient, à l'époque romaine, dans les constructions en grand appareil, un dispositif comparable à ce qu'étaient les trous de boulins pour les parement en petits moellons²⁸ Mais il n'existe pas, pour en identifier d'éventuelles imitations, des indices convergents comparables à ceux dont il a été fait état à propos des claveaux- consoles. Il est seulement possible de mentionner, dans les façades de constructions religieuses et surtout civiles remontant aux époques romane et gothique, des éléments saillants qui ont peut-être joué le rôle de points d'appui dont il est question, sans que puisse être établi avec certitude un lien de filiation avec des modèles romains, ceux du pont du Gard ou éventuellement ceux d'autres monuments antiques.

Il s'agit, par exemple, à Nîmes, des bustes féminins ou masculins qui font saillie aux deux extrémités de la façade dans des maisons gothiques, du moins à l'origine, au 11 de la Place du Marché ou au 6 de la rue Fresque²⁹, au-dessus du niveau inférieur et dont la planéité de la partie supérieure suggère qu'ils ont pu

27. Victor Lassalle, " Un type peu connu d'édifices romans dans le sud-est de la France : les chapelles courtes ou églises à nefs courtes : un premier état de la question", dans *Bulletin des séances de l'Académie de Nîmes*, n. s., n° 144, année 2003, p. 83-87.

28. Ce principe a été rigoureusement observé à l'époque romaine et imparfaitement au Moyen Âge, où il existe aussi des trous de boulins dans des parements en appareil soigné.

29. V. Lassalle (avec J.-Cl. Bessac), *Les sculptures gothiques du musée archéologique de Nîmes* (Cahiers des musées et monuments de Nîmes, no° 9), Nîmes, 1991, p. 16-17.

avoir un rôle non seulement décoratif, mais aussi utilitaire. D'autres bustes provenant de maisons disparues sont conservés au

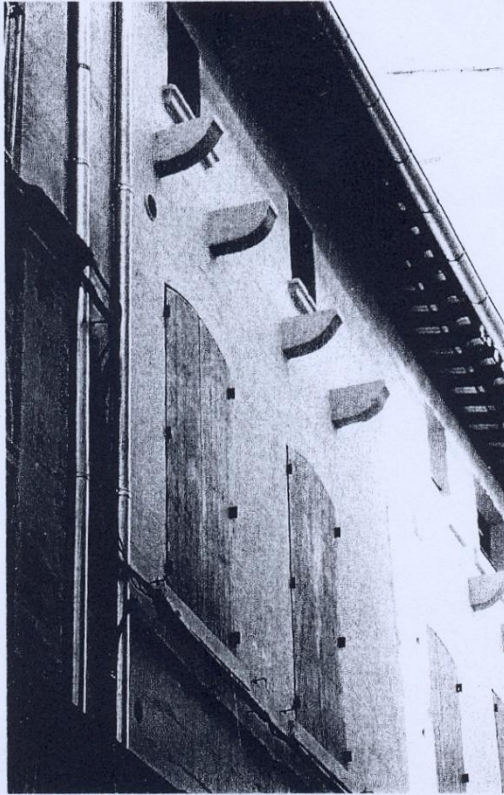


Fig. 5. Beaucaire. Maison. Poutres de pierre en saillie sur la partie supérieure de la façade.

musée archéologique de Nîmes³⁰. Ces sculptures ont eu leurs précédents, à l'époque romane, dans une tête barbue qui émerge

30 *Ibidem*, P. 49-50 (N^{os} 14, 15, 16). Les sculptures du même genre sont rares hors de Nîmes. Pourtant on en voit une, représentant un musicien, et qui paraît simplement décorative, à la même hauteur que sur les façades nîmoises, dans une maison de Bergerac (Dordogne), 7-9 rue d'Albret (François Fray, dans Y. Esquieu et J.-M. Pesez, dir. *Cent maisons médiévales en France. Un corpus et*

du décor conservé dans une maison de la rue des Orangers³¹, assez pour que l'on puisse y attacher une corde, et, plus anciennement, dans la puissante tête de lion qui, à la cathédrale, surgit, sans avoir de valeur iconographique, à la partie supérieure de la façade, côté nord, un peu au-dessous de la grande frise sculptée³², et dont on voyait certainement le pendant à l'extrémité sud de cette façade avant qu'elle n'ait été ruinée durant les guerres de religion, puis reconstruite au XVII^e siècle, sans que l'on se soit préoccupé d'en reproduire toutes les particularités qu'elle présentait à l'origine.

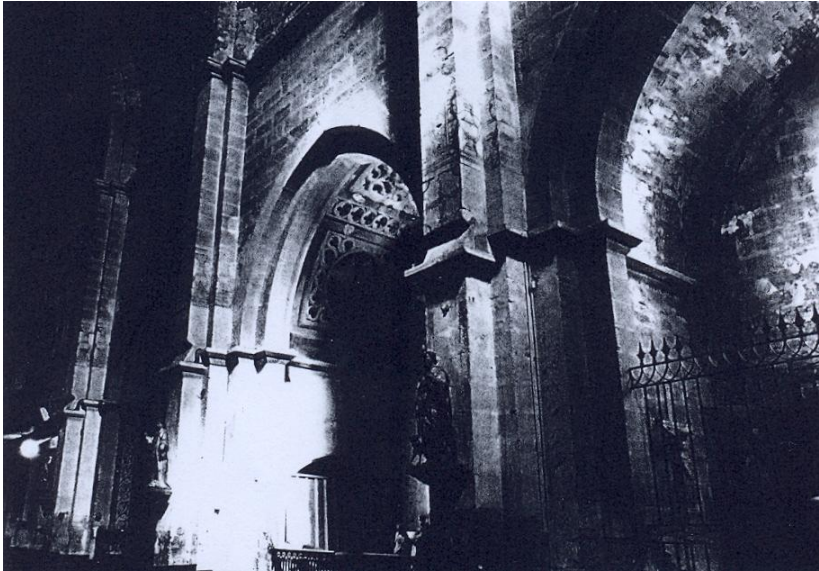


Fig. 6. Caromb (Vaucluse). Église. Entailles dans les pilier de la nef.

une esquisse, monographie du CRA 20, Paris, CNRS, 1998, fig. 193). Il en existe encore sur les façades de quelques maison médiévales de Beaucaire.

31 V. Lassalle, *Les sculptures romanes du musée archéologique de Nîmes* (Cahiers des musées et monuments de Nîmes, n° 6), Nîmes, 1989, p. 16.

32. Cette sculpture n'est guère discernable que dans R. Hamann, *op. cit.*, t.I, fig. 407.

Ce sont aussi les modillons sans fonction apparente, souvent simplement profilés en quart de rond, qui sont alignés au-dessous du second niveau dans des façades de maisons médiévales réparties dans diverses régions³³, ainsi que les paires de poutres de pierre, très proéminentes, (plus encore que les boutisses du Pont du Gard) et parfois creusées d'une échancrure à la partie supérieure ou percées d'un fort évidemment circulaire horizontal que montrent, à leur partie supérieure cette fois, généralement au-dessous des fenêtres du dernier étage, les façades de maisons du Moyen Âge tardif ou plus récentes encore (fig. 5) éparses dans les régions rhodaniennes, la fonction de ces éléments en saillie ayant donné lieu à des hypothèses très variées³⁴.

L'église de Caromb

Après tant de réserves au sujet de cas dont certains peuvent paraître ne pas les mériter, il semblera sans doute surprenant qu'en soit évoqué ici un autre, au premier abord plus contestable en raison de son absence de similitudes formelles avec les modèles antiques, que montre l'église de Caromb (Vaucluse) (fig. 6). Cet édifice, est, en plein XIV^e siècle, un véritable pastiche d'art roman avec sa vaste nef unique voûtée en cintre brisé sur doubleaux et ses étranges représentations des symboles des évangélistes³⁵ qui imitent, d'une façon un peu caricaturale, ceux qui ornent les trompes de la coupole dans une quinzaine d'églises provençales. Il montre dans chacun des piliers de sa nef, une profonde entaille oblique, qui est mise en valeur par la déviation imposée à une moulure dont elle prend la place. Cette particularité, dans laquelle il faut reconnaître un appui provisoire pour les charpentes utilisées lors de la construction, ne reproduit ni les dispositifs conçus dans le même but au Pont du Gard, ni les

33. Par exemple à Brignoles.

34. Notamment à Beaucaire et à Pérouges (Ain).

35. Sur ces figures, voir V. Lassalle, «Tétramorphes oubliés . Représentations sculptées inédites ou peu connues des symboles des évangélistes sous les coupoles de quelques églises médiévales de Vaucluse (XII^e-XIV^e siècles) », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 9e série, t. V, année 2007, p. 59-62 et fig. 26-29.

imitations des claveaux- consoles que l'on voit dans des édifices romans. L'église de Caromb, située, entre Vaison et Carpentras, à la lisière de l'aire géographique dans laquelle se répartissent ces imitations, paraît s'en être inspiré sans les reproduire, pour rivaliser avec elles, dans le même souci de pérennisation d'un artifice provisoire de la construction³⁶.

³⁶. Je renvoie à un article à paraître.

**AQUEDUCS ANTIQUES EN PETITE
CAMARGUE DE TERRE D'ARGENCE
ET SUR SA MARGE
SEPTENTRIONALE**
historique des recherches et grands traits.

par Guilhem FABRE
membre résident

L'évocation de deux conduites d'eau gardoises – de facture indubitablement antiques – à destination d'Arles-*Aralate*, se justifiait à l'occasion de la réunion arlésienne de 2009 de nos trois académies d'Arles, de Montpellier et de Nîmes.

Si l'aqueduc de Bellegarde-*Pons Aerarius* – qui se déroule d'ouest en est dans le vallon du Rieu et sur le talus sud méridional des Costières du Gard, sur le territoire communal jusqu'en limite de celui de Beaucaire-*Ugernum* – était partiellement connu, celui de Terre d'Argence – qui se développe dans la Haute Petite Camargue¹ – n'avait jamais fait l'objet d'observations précises. Le dossier des connaissances était pour le moins ténu. Quelques notules, et des observations ponctuelles, souvent très vagues et d'accès difficile, dont la plus ancienne pièce écrite remonte au VII^e siècle après J.C.. Une exception, au milieu du XIX^e siècle, Émilien Dumas qui, dans un livre et une carte imprimée en couleurs à petite échelle (cf. *infra*), donne un tracé précis de l'aqueduc de Bellegarde, de son *caput aquae* à Laval, jusqu'à

¹. On se reportera à l'annexe sur ce sujet.

l'est de Valescure. Rien sur l'aqueduc *supra terram* de la Draille des Arcs qui sortait de terre à plus de 5 m de hauteur.

En fait, il faudra attendre la fin du XX^e siècle et le début du XXI^e pour la publication d'une première synthèse (Fabre, Sauvage, 1997), dépassée depuis les travaux initiés en 1999. On en présente ici l'historique inédit et les grands traits des découvertes scientifiques en cours d'étude et de publication (Fabre, à paraître), dont seuls les quelques éléments relatifs à la canalisation de Terre d'Argence ont été très partiellement exposés (Fabre, Ignace, 2008).

1 – Les témoignages initiaux

La première mention retrouvée sur ces canalisations antiques et la voie Nîmes-Arles se trouve dans une charte médiévale de 640 (règne de Tulga, roi des Wisigoths) recopiée en 788 (20^e année du règne de Charlemagne), puis retrouvée et publiée par Félix Mazauric au début du XX^e siècle (1916-1917, p. 318-330, Archives dép. du Gard, G 22). Elle a été traduite par François Favory et Anne Parodi (Chouquer, Favory, 1992, p.13). Ce précieux document manuscrit traite des limites et des confronts du domaine donné au temporel de Sainte-Marie par l'évêque Remessaire et signale l'existence d'un aqueduc antique courant dans les marais au sud de *Pons Aerarius* jusqu'au Rhône.

À l'est et au sud, il confronte, par des bornes de pierre (per terminos petrosos) et des fossés antiques (fosatos anticos), au territoire de la villa Brucianum (mas de Broussan actuel, commune de Bellegarde), et va jusqu'à la petite colonne (in columnella : sans doute une borne), d'où il descend en ligne droite (recta linea) jusqu'à l'aqueduc (ad ipsa arca), qui se trouve dans le marais qu'il divise, en ligne droite, en deux parties ; il parvient, par ce marais, au Rhône.

Ces observations, et interrogations sur la présence d'un aqueduc palustre en Terre d'Argence se retrouvent bien plus tard chez Vincent Sève vers 1650 que rapporte Alexandre Eyssette (1884, p. 448-449) :

Il y a près de Saint-Paul² (note G.F. : entre le mas du Bos et la Fontaine du Roi), où le soc de la charrue trouve encore des fondations, une route appelée « des arcs», où se trouvaient les arceaux d'un aqueduc, qui conduisait les eaux de la fontaine de Valescure à Saint-Paul ou en Arles. En l'année 1627, pendant la grande sécheresse, les marais qui avoisinent Saint-Paul s'entrouvrirent de telle sorte qu'on eût dit que c'était un lit de rivière, ayant six toises de largeur (note G.F. : 11,69 m), autant de profondeur, sur deux cents de longueur (note G.F. : 389,8 m). Au fond de cette ouverture, je vis de grands tuyaux de plomb visant sur Arles, et quantité de murailles et de grosses pierres. Je ne sais qu'en penser, car ceux du pays n'en savent eux-mêmes rien ni par tradition de famille, ni par aucun écrit : le temps et les guerres en ont enseveli la mémoire.

Ces alignements de pierres – au même endroit – sont plus tard évoqués dans une pièce conservée aux archives communales de Beaucaire (carton DD, Immeubles de la ville) *Devis des réparations à faire au chemin appelé de la caryère des arcs séparant les Terres de Beaucaire d'avec celui de Bellegarde*, 18 octobre 1768, Gebelin ; pièce dans laquelle il est question d'empierrement de bas-fonds et de réparation à plusieurs ponts. Sans plus de précisions.

2 – L'époque contemporaine, des observations ponctuelles

De ce texte de Vincent Sève, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, sauf grossière omission, on ne possède aucune trace d'écrit significatif sur cet aqueduc antique. Un des premiers documents, bien modeste il faut le souligner, relate une excursion d'un membre de l'Académie Royale du Gard, Étienne-Ossian Plagniol, aux sources du Rieu pour analyser leur débit (X, 1847).

². D'après lui ce site aurait été initialement une petite agglomération gallo-romaine, *Occisainus Salatianus*, par la suite de plus grande extension, et divisée en deux quartiers, Saint-Paul, sur le talus de la costière, et Saint-Paul-de-Valor, sur le plateau même de la costière.

Elle est sommairement indiquée dans le procès verbal de la séance du 10 juillet 1847, sans aucun article dans la série des mémoires, où une éventuelle publication aurait pu trouver place. Lors de cette excursion, il recueille quelques informations intéressantes sur le monument :

...on a indiqué à M. Plagniol une portion d'aqueduc d'une construction qui ne peut-être attribué qu'aux Romains ... la largeur de cet aqueduc serait bien moindre que celle de l'aqueduc du Pont du Gard [...] l'aqueduc dont M. Plagniol entretient l'académie n'aurait que 45 cm dans l'état de vétusté et de ruine presque complète où se trouve ce reste de monument....

La maçonnerie est précisée :

La couche de ciment formant la paroi interne de l'aqueduc est d'une composition [...]. On y trouve de la chaux, du sable fin et des débris de briques cuites, ou plutôt calcinées. Le reste de la construction consiste en cailloux liés entre eux avec du mortier.

Et l'existence de concrétionnaient internes plus importants sur le radier que sur les parois des piédroits.

Il souligne aussi les inconnues relatives au type de couverture et à la hauteur du canal. La destination de l'aqueduc est enfin évoquée :

...Mais cette eau était-elle conduite jusque dans la ville d'Arles à l'aide d'un vaste syphon posé en travers du Rhône [...] M. [Plagniol est porté à repousser une pareille hypothèse [...] Il pense que l'aqueduc était seulement destiné à alimenter le faubourg de Trinquetaille [...]. M. Pelet serait disposé à se ranger à cette opinion...

Vers cette même époque, la présence d'une conduite d'eau antique courant dans les marais vers Arles se retrouve dans des observations de Jean Joseph Carles, ancien notaire, et l'un des propriétaires les plus imposés de la commune de Bellegarde (Archives dép. du Gard 7S – 534) qu'il adresse au préfet du Gard à Nîmes le 9 août 1850. Après avoir évoqué les nombreuses sources du territoire bellegardais et le Rieu, il cite l'importante source du château de Laval (ferme Vidal).

8) *Autre source (Note G.F. : du château de Laval), celle-ci très ancienne au midi de la précédente sur le bord de l'ancien chemin dit de Montpellier.*

Cette fontaine est la même d'après la tradition locale que celle dont les romains se servaient pour alimenter les habitants de la ville d'Arles. Il existe des traces d'un aqueduc venant de la direction de cette fontaine, côtoyant le territoire de Bellegarde du couchant au levant et allant aboutir après le mas du Rat en face du chemin séparant les territoires de Bellegarde et de Beaucaire. Arrivé là cet aqueduc se dirigeait toujours d'après la tradition, en angle droit du nord au midi sur la draille dite des arcs ou arceaux quartier de la Tour (ou Croix) Maillane (cette draille n'est que la continuation du chemin sus dit de séparation) là où commençaient les anciens marais aujourd'hui desséchés même [...]. Par les inondations de 1840 et où se trouve le canal ; à la place des arceaux et pour traverser les marais et le Rhône l'on aurait placé de forts tuyaux en plomb, les mêmes dont faisaient partie dit-on, ceux trouvés sous le Rhône il y a plus de 30 ans en face de Fourques, se dirigeant sur la dite ville d'Arles et conduisant les eaux de la sus dite source à cette localité...

Après ces pièces initiales, plusieurs contributions importantes, moins par leur longueur que par leur contenu, sont produites par deux auteurs à la fois naturalistes et historiens, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, et au début du XX^e. Elles justifient quelques développements.

Les premières connaissances solides sur l'aqueduc antique de Bellegarde sont à porter au crédit d'Émilien Dumas³, dans deux types de documents qui se complètent : sa magistrale et précieuse *Statistique géologique, minéralogique, métal-lurgique et paléontologique du département du Gard* en trois volumes, millésimés 1875, 1876, 1877, et les quatre cartes géologiques à

³ · Bourgeois protestant érudit sommiérois (1804-1870). Il fut le premier à présenter une solide et remarquable synthèse géologique sur le département du Gard avec quatre cartes polychromes. On se reportera aussi à la plaquette qui lui est consacrée (X, non datée, 2004 ?, Muséum d'Histoire Naturelle de Nîmes), et à la notice présentée par son gendre à l'Académie de Nîmes et du Gard en 1877. Ce dernier s'est chargé de publier une bonne partie des travaux de son beau-père après sa mort.

1/86 400 des arrondissements du département, dont celle consacrée à celui de Nîmes. Cette carte polychrome, dont deux versions sont publiées à Paris, en 1850 et 1856 (la plus esthétique), indique le tracé exact de l'aqueduc depuis la source de Laval, jusqu'à mi-distance entre le ruisseau de Valescure et le mas du Bos.

En s'appuyant sur des observations de terrain et sur les cartes de Cassini, Dumas évoque dans sa statistique, avec précision et interrogations, l'aqueduc de *Pons Aerarius* dans deux simples, mais substantielles notes de bas de page. Il convient de les citer intégralement car elles sont à la base même de nombreux écrits ultérieurs.

Il existe un aqueduc de construction romaine qui prenait les eaux de cette source (Note G.F. : fontaine des Codes-source du mas de Roure). Cet aqueduc allait-il jusqu'à Beaucaire, l'ancien Ugernum, en suivant la falaise contre laquelle il est adossé, ou allait-il aboutir ailleurs ? C'est ce que nous ne pouvons décider; nous avons perdu sa trace au mas du Bos.(1,1875, p. 208)

Ces deux sources sont très abondantes ; la fontaine des Codes (Hauts de Broussan) principalement paraît avoir été reçue dans un aqueduc de construction romaine dont on commence à retrouver les traces du ruisseau formé par ces deux sources, un peu au-dessous du mas Soulier (note G.F. : Laval). L'aqueduc devait traverser le ruisseau entre cette métairie et le moulin Larnac (note G.F. : Laval) puisqu'on voit encore quelques vestiges sur la route départementale de Nîmes à Arles, qu'il coupe obliquement près de la borne 14,200, traverse ensuite le chemin de Redessan un peu au-dessous des sources qui alimentent les fontaines de Bellegarde ; contourne la montagne, passe au-dessous du mas de Saint-Jean, puis au-dessus de la tuilerie de Gargas (note G.F. : mas de la Tuilerie) et enfin sous le mas du Rat, où il subsiste encore quelques traces de cette ancienne construction. Mais on les perd bientôt près de là, au chemin dit carrière des Arcs, qui sert de limite aux communes de Beaucaire et de Bellegarde ; quelques personnes ont supposé qu'en ce point l'aqueduc déviait brusquement pour se diriger vers Trinquetaille, ancien faubourg très important de la ville d'Arles. Nous pensons au contraire qu'il continuait à suivre la

falaise pour se diriger vers Ugernum, aujourd'hui Beaucaire, et qu'il franchissait le vallon de Valescure au moyen d'une série d'arcades. Le chemin dit la carrière des Arcs qui aboutit à ce point, doit très probablement cette dénomination aux arceaux de l'aqueduc. L'existence de l'aqueduc de Bellegarde nous paraît se rattacher encore à la découverte d'anciens bains ou termes, faite en 1840, au bord du Rhône, près de la brèche de Saint-Denis ; ces substructions ont été improprement désignées sous le nom de temple de Jupiter à cause d'une statue de ce dieu qu'on trouva parmi les déblais.

Prise au mas Soulier (Note G.F. : mas de Laval), la section du radier a 0 m 45 ; sa hauteur, de la cuvette jusqu'à la naissance de la voûte, est de 0 m 60. On y observe un dépôt de tuf de 0 m 12 d'épaisseur. La voûte à plein cintre est construite en partie avec des cailloux quartzeux du diluvium, ainsi que les murs et la sole en béton. Sous le mas Saint-Jean, la section de cet aqueduc est un peu plus considérable, elle a 0 m 52. Il est possible en effet qu'en se rapprochant de Beaucaire et à mesure que l'aqueduc recevait de nouvelles eaux, ses dimensions allassent en augmentant. (2, 1876, p. 579-580).

Quelques dizaines d'années après, au début du XX^e siècle, Félix Mazauric⁴, fin connaisseur de la région s'il en est, fait également référence à l'aqueduc dans plusieurs documents (1909 p. 220-223, 1910, p. 24-25) nourris par des sorties sur le terrain. Après avoir souligné l'importance des ressources en eau locales, il propose comme *caput aquae*, le mas des Sources, les Gruns, où se trouve encore de nos jours un grand bassin remodelé au cours de plusieurs époques, dès le Moyen Âge. Le tracé de l'aqueduc qu'il restitue est le même que celui décrit par Emilien Dumas ;

⁴. 1868-1919. Initialement instituteur, il fut conservateur du Musée d'archéologie de Nîmes de 1906 à 1919. Orienté au départ sur les sciences naturelles – ses deux synthèses sur le canyon de la Cèze, puis sur celui du Gardon sont des travaux de grande qualité – il s'est ensuite investi dans le domaine archéologique, avec une belle « hygiène » scientifique. Comme en témoignent ses carnets, finement manuscrits, publiés régulièrement dans la série des Mémoires de l'Académie de Nîmes sous la forme de « Recherches et acquisitions du Musée archéologique de Nîmes ».

avec l'identification des tronçons suivants, d'amont en aval⁵ : le mas de Soulier, le cimetière actuel, le mas Saint-Jean, la Tuilerie, le mas du Rat, et Valescure où il alimenterait une grande villa pourvue d'hypocauste et de grandes dépendances. Sa superficie excéderait largement un hectare.

Les traces du canal se retrouvent près du mas de Soulier, au cimetière actuel, puis au débouché du vallon où elles s'écartent vers le N.-E. dans la direction de Beaucaire. C'est seulement au mas Saint-Jean (ancienne maison des Templiers), le long du chemin creux, que le canal reparaît avec toutes les caractéristiques d'une construction romaine[...] Le canal se prolongeait sous les terres, suivant la base de la Costière : on l'a trouvé au-dessus de la Tuilerie, et au-dessous du mas del Rat. Il s'arrête immédiatement après sa traversée du vieux chemin connu sous le nom de « Carrière des Arques » sans qu'on puisse savoir ce qu'il devenait par la suite. Une étude des environs de cette voie romaine nous a permis, croyons nous, de résoudre le problème.

Entre la route de Beaucaire et le mas de Valescure, on aperçoit les débris d'importantes constructions romaine qui prouvent tout au moins la présence à cette époque d'une riche villa pourvue d'hypocaustes et de nombreuses dépendances. Nous y avons recueilli des fragments de céramique de toutes époques, sans oublier l'époque préhistorique. Je signalerai surtout la présence de plaquettes de marbre et de briques rondes d'hypocauste.

Nous avons aussi trouvé au même endroit des lames de plomb et deux grands bronzes de fort belle conservation⁶.

Il ne retient pas Arles comme destination :

⁵. Il s'interroge sur le bassin de captage de la source des Gruns (les Sources), et le petit aqueduc qui s'en détache en aval : *Nous n'avons pu reconnaître cependant, ni dans la construction du bassin, ni dans celle du canal, la manière de construire si caractéristique de l'époque romaine.* (1909, p. 220).

⁶. Briques d'hypocauste : l'une portait l'inscription CLARIANI, produit présent à Lyon, Vienne, Orange, Vaison-la-Romaine, mais décrit pour la première fois dans la région nîmoise ici. Bronzes : Faustine jeune et Commode.

La légende prétend même que ce canal aurait servi à alimenter en partie la ville d'Arles.

Dans son manuscrit des recherches et acquisitions des musées archéologiques de Nîmes de 1909, il donne même un petit croquis en plan à l'encre de Chine avec des altitudes hachurées, en situant le tracé uniquement sur la rive gauche du Rieu. Enfin au mas Saint-Jean, il en décrit quelques caractéristiques de la maçonnerie :

Formé de moellons calcaires, il était entouré d'une épaisse ceinture de cailloux roulés noyés dans un dur mortier. Une couche de ciment tapissait l'intérieur de l'aqueduc de forme cintrée. Les dimensions étaient d'environ 0,52 m en largeur et en hauteur.

Vers la même époque, l'ingénieur Charles Lenthéric (1910, p. 403) reprend à son compte l'existence d'un aqueduc antique passant dans les marais sis à l'ouest de Trinquetaille en rive droite du Rhône.

Sur la rive droite, au contraire, était la ville des gens d'affaires, des mariniers et du peuple. Plus considérable autrefois que la ville patricienne, Trinquetaille n'est aujourd'hui que le faubourg maritime de la ville moderne. Un pont de bateaux reliait les deux villes, et Constantin le fit remplacer par un pont en maçonnerie dont on aperçoit encore les amorces sur les quais du Rhône. Des eaux de source étaient amenées à travers les marais ; une canalisation les distribuait dans la ville patricienne ; et elles traversaient en siphon le grand bras du fleuve au moyen de tuyaux en plomb, dont on a conservé de curieux spécimens, portant encore les marques de fabrique et les noms des fondeurs.

Adrien Blanchet dans ses *Recherches sur les aqueducs et cloaques de la Gaule Romaine* (1908, index, p. 153-161), comme Albert Grenier dans son *Manuel d'archéologie gallo-romaine, IV. Les monuments des eaux* (1960) n'en parlent pas.

Et Maurice Louis dans sa livraison gardoise de la *Forma Orbis Romani* (1941, p. 5-6) reprend, presque mot à mot les écrits de Félix Mazauric :

Un aqueduc que l'on croit romain, suivi depuis le vallon de Laval pendant 3 à 4 km, dans la direction de Beaucaire. La tradition prétend qu'il servait à l'alimentation en eau d'Arles. Traces relevées près du « Mas de Soulier », près du « Mas du Rat », près du cimetière actuel, au débouché du vallon, au-dessus de la « Tuilerie », au-dessous du « Mas du Rat ». Il s'arrête immédiatement après sa traversée du vieux chemin, dit « Carrière des Arcs (arcs) », sans laisser d'autres traces.

Jean Luc Fiches *et al.*, à partir des prospections de Yves Gasco et d'André Michelozzi en 1984-1985 (1985, p.3-5, 1987, p. 76-79), et après avoir cité les faits déjà exposés par Félix Mazauric (1909, 1910), André Eyssette (1884), et Eugène Germer-Durand (1868), évoquent l'aqueduc qui :

... n'a jamais été localisé, ni décrit avec précision.

Ce qui n'est pas tout à fait vrai. Ils signalent trois tronçons, 300 m à l'ouest du Cimetière, 100 m à l'ouest du mas de la Tuilerie, et 300 m au nord-est du mas Durat, dont ils donnent une coupe descriptive (fig. 67) d'un tronçon de un mètre de longueur, partiellement détruit. Ils ajoutent que :

Les recherches pour retrouver la suite de l'ouvrage n'ont pas abouti, et l'on ne connaît pour l'instant ni le sens d'écoulement, ni les points de captage et d'arrivée des eaux.

Sur ce dernier point, ils relèvent qu'une ligne de pierres de 1 500 m de longueur repérée dans des terrains bordiers du chemin de la carrière des Arcs, comme le toponyme de celui-ci, plaiderait en faveur de l'existence d'un aqueduc se dirigeant vers le quartier de Trinquetaille :

...L'aqueduc se serait prolongé en plaine par la Carrière des Arcs.

Sylvie Sébé-Blétry (1985, p. 238-239), tout comme Georges Cazal (1998, p. 94, additifs 1 p.2-3 et 2, 2002, p. 3) signalent également l'aqueduc de façon extrêmement sommaire, toujours d'après ces mêmes auteurs.

Dans une monographie technique très détaillée André Cochet (1993, p. 205-222) revient sur la canalisation sous-fluviale d'Arles à Trinquetaille. Il est sans équivoque, l'aqueduc venant de *Pons Aerarius* n'alimentait pas Trinquetaille :

L'étude des trente-trois tuyaux de plomb d'époque romaine conservés depuis 1882 au musée Réattu, provenant d'une canalisation immergée au fond du Rhône, longue d'environ 300 m, pour conduire au faubourg de Trinquetaille l'eau de l'aqueduc d'Arles ...

donc celui qui venait des Alpilles.

3 – L'époque contemporaine actuelle, deux synthèses partielles

Vers la fin du XX^e siècle paraît une première synthèse (Fabre, Sauvage, 1997, p. 221-240, Fabre, Fiches, Leveau, 2005, p. 5-12) à l'occasion d'une fouille de sauvetage sur l'aqueduc exhumé sur les terres du mas de la Tuilerie situé au nord-est de Bellegarde sur le talus de la costière (Tronçon de la Tuilerie 1, Opération Gazoduc du sud-est). Ils présentent une coupe détaillée de l'anatomie et une mise au point sur tout le tracé, à partir des données existantes ; ainsi que des faits et des hypothèses sur son fonctionnement, ses débits, et sa datation. Ils retiennent en première hypothèse de destination finale *Ugernum*, sans exclure Trinquetaille.

Toutes les publications ultérieures s'appuieront systématiquement sur ce travail. Ainsi, Michel Provost *et al.*, dont Jean Michel Pène (1999, p. 234-235) indiquent les mêmes lieux où l'aqueduc a déjà été repéré, et les mêmes hypothèses de destination, Robert Bedon dans son *Atlas de villes, bourgs, villages de France au passé romain* signale les mêmes destinations (2001, *Arelate* p. 82, *Ugernum* p. 102), Michel Christol, Jean Luc Fiches, Yves Gasco et André Michelozzi (2002, p. 716) envisagent aussi cette dernière hypothèse.

Dans le cadre de cette présentation historique des recherches, on notera qu'aucune carte, si ancienne ou récente soit-elle, et qu'elle qu'en soit son approche, n'indique l'aqueduc de Terre d'Argence, même au niveau de la Draille des Arcs. Seul Émilien Dumas (*supra*) dans sa carte traitant de l'arrondissement de Nîmes (1850, 1856) donne un tracé précis de l'aqueduc de

Bellegarde, de son captage, à l'ancienne vigne située entre le ruisseau de Valescure et le mas du Bos, mais rien sur les arcades de le Draille des Arcs. Une évidence aussi, les aqueducs n'apparaissent pas sur la première carte topographique de la France de Cassini ; ni d'ailleurs ultérieurement sur les autres, y compris sur les actuelles cartes à 1/25 000^e de l'I.G.N..

Il ressort également de la documentation antérieure aux résultats de cette recherche deux points importants, développés et discutés par ailleurs. Un fait, à savoir la présence indubitable d'un aqueduc antique sur le territoire communal de *Pons Aerarius*. Et surtout plusieurs hypothèses dans ce débat quant à l'irritante question de sa destination : Valescure (Mazauric), *Ugernum* (Dumas, Eyssette, Fabre, Sauvage), Trinquetaille (Bataille, Carle, Eyssette, Fabre, Fiches, Gasco, Lenthéric, Michelozzi, Pelet, Plagniol, Sauvage, Sève). Une mise au point scientifique donnée dans le pré-inventaire de la *Carte archéologique de la Gaule, Arles-Crau-Camargue* expose les premières caractéristiques des arcatures de la Draille des Arcs découvertes en 2007 (Fabre, Ignace, 2008). Elles ont été très partiellement évoquées dans un récent ouvrage destiné au grand public (Bataille, Crapé, 2009).

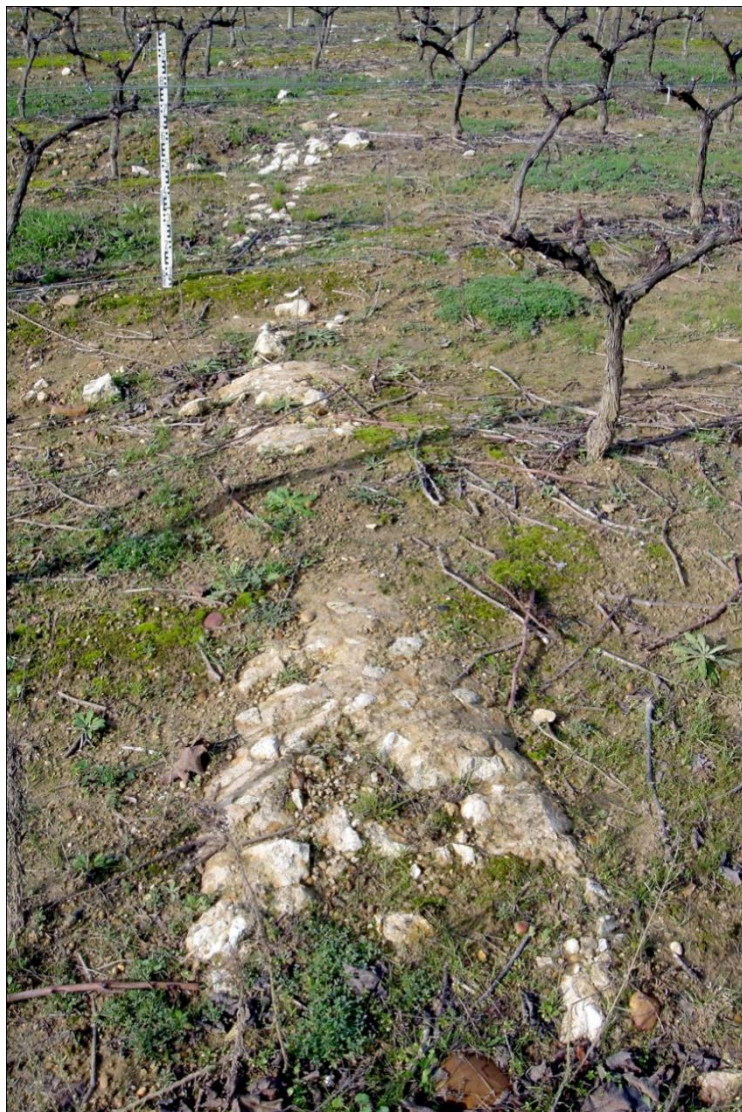
On observera qu'avant 2006, alors que les « on pense, on sait, on a vu, la tradition rapporte » foisonnent, tout comme beaucoup de données souvent fantaisistes proposées par le Web, Google, personne, n'avait vraiment prouvé l'existence d'un aqueduc passant à travers les marais de Terre d'Argence.

Depuis cette même année 2006, l'auteur de cette communication poursuit des recherches sur ce sujet⁷. On en expose les résultats scientifiques généraux inédits.

4 – L'aqueduc de Bellegarde

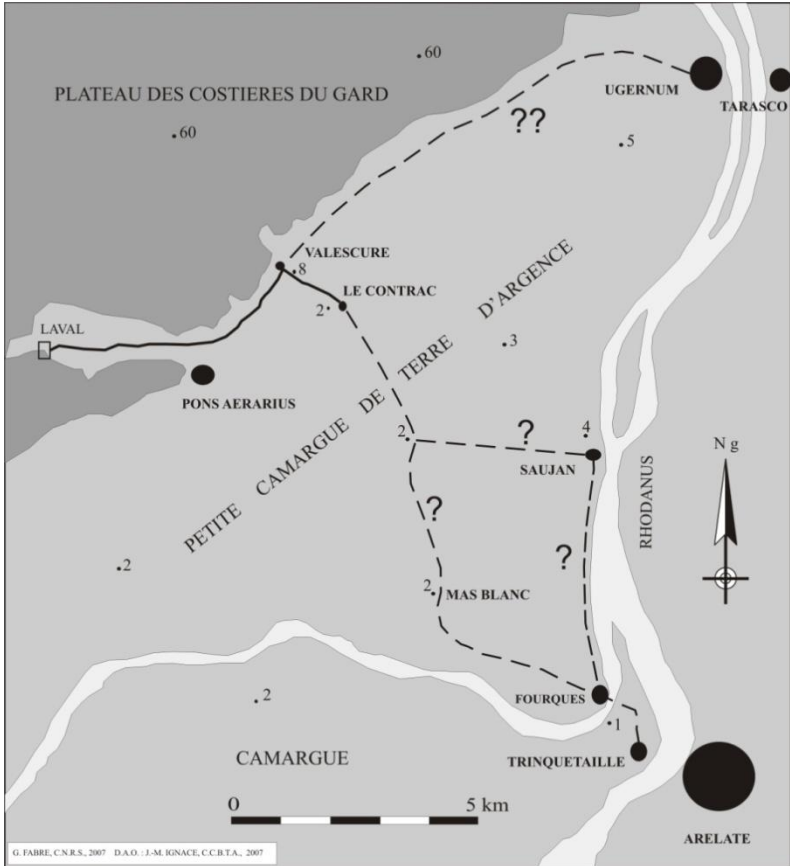
Cette canalisation antique se déroule en totalité sur le rebord sud-est du plateau des Costières du Rhône gardoises d'abord dans

7. En tant que titulaire des opérations de prospection et de fouille sous l'égide du Service régional de l'archéologie Languedoc-Roussillon entre 2006 et 2008.



1 – L'extrados de la voûte de l'aqueduc apparaît dans une vigne à l'ouest du cimetière de Bellegarde. (G. Fabre).

une des plus grandes dépressions ouvertes, le vallon du Rieu⁸ (ill. 1), puis à mi-pente du grand versant sud-est des costières dominant la plaine deltaïque de la haute Petite Camargue de Terre d'Argence en épousant les courbes de niveaux (ill. 2



2 – Parcours des aqueducs antiques de Bellegarde et de Terre d'Argence (G. Fabre)

8. Son creusement est très classique. Il est dû à l'érosion hydrique différentielle et régressive. En aucun cas ici sous l'action d'agents karstiques qui auraient engendré un poljé comme le suggérait P. Marcelin (1949, p. 246).

Elle naît aux sources de Laval (ill. 3) où se superposent des installations hydrauliques de toutes époques (de l'Antiquité à nos jours), dont un magnifique porte-eau contemporain et se termine au bassin de Valescure situé en limite des communes de Bellegarde et de Beaucaire (ill. 4). La longueur totale est de 5 326 m pour un dénivelé de 2,36 m et un pente moyenne générale de radier de 3,82 m/km – 0,38 %.



3 – Le captage des sources de Laval, les piédroits de l'aqueduc antique, dont la voûte a été enlevée, servent de support au petit aqueduc qui alimentait le porte-eau contemporain. (G. Fabre)

L'architecture est classique – un radier, deux piédroits épais et une voûte en plein cintre – et met en œuvre des matériaux exclusivement locaux. Les piédroits et le hérisson du radier sont constitués avec des galets siliceux liés au mortier de chaux, la voûte est clavée en pierres tendres de Beaucaire. Le cuvelage proprement dit comprend un radier béton, et deux piédroits, dont le parement interne est en béton de tuileaux. Il est flanqué de deux bourrelets d'étanchéité en quart-de-rond à la base, et se termine sur un chanfrein en biseau, sis un peu en dessous du

départ de la voûte. Les dimensions moyennes de l'ouvrage sont les suivantes : largeur du cuvelage = 0,55 m, hauteur = 1,20 m, section = 0,457 m².



4 – Le bassin de Valescure, où aboutit l'aqueduc de Bellegarde et d'où part celui de Terre d'Argence. (G. Fabre)

La construction, qui n'a pas nécessité la réalisation d'ouvrage d'art conséquent – hormis un ponceau à barbacanes sur le cours d'eau torrentiel du Rieu – a dû être brève, moins de deux ans, avec une progression moyenne de 10/20 m/jour. Sa chronologie constructive est bien établie. Outre les travaux préliminaires de repérage, de calculs, de financement ... et d'organisation du chantier, puis le creusement d'une tranchée en U, l'édification a débuté par la pose d'un hérisson de galets, puis des piédroits, le coulage d'un radier entre ceux-ci, et enfin la pose de la voûte en pierres de Beaucaire. Des essais de mise en eau sont intervenus avant celle-ci pour vérifier la qualité de la maçonnerie, et définir un écoulement optimum à mi-hauteur du cuvelage voisin de 150 l/s, soit 13 000 m³/j comme le confirment les lignes d'eau imprimées sur celui-ci. L'importance de ce débit moyen ne permet pas de concevoir une alimentation exclusivement locale,

de type *villa*, ou autre – comme une destination vers Beaucaire, où aucun vestige n'a été découvert à ce jour – à partir de cet aqueduc qui se termine dans le bassin de Valescure.

Ce bassin, situé à mi-hauteur du versant de la costière, orienté au sud-est, est inégalement conservé ; presque complètement au sommet des murs en amont, un peu moins dans la partie médiane. Il est entièrement détruit en aval ; ce qui nous prive de précieux renseignements quant à son architecture originelle dont la superficie était d'au moins 30 m² et intégrée, en plan, dans un quadrilatère scalène dont les côtés avaient entre 5 et 6 mètres.

C'est un véritable « carrefour » hydraulique de réception, de partition et de régulation de deux aqueducs et sans doute d'un captage secondaire. Réception de l'aqueduc de Bellegarde et peut-être des eaux des sources de Valescure, dont le ruisseau donnait dans le bassin. Partition, départ de l'aqueduc de Terre d'Argence et régulation de ces conduites avec peut-être l'alimentation secondaire en eau d'une *villa*. Sa maçonnerie générale est identique à celle de l'aqueduc de Bellegarde avec des murs plus épais, irréguliers, de 62 cm dans la partie supérieure, à 135 cm sur les deux côtés. Leurs parements devaient être couverts de plaques de marbre comme l'attestent quelques rares débris recueillis. Tout comme les nombreux fragments de tuiles laissent supposer l'existence d'une couverture pour protéger la qualité de l'eau, étant donnée son orientation face au parcours du soleil.

5 – L'aqueduc palustre de Terre d'Argence

Un nouvel aqueduc, totalement inédit, a été trouvé lors des fouilles, avec un départ situé 6,5 m avant le bassin de Valescure. Il se détache perpendiculairement du précédent aqueduc. Le tronçon initial, conservé jusqu'à mi-hauteur des piédroits, est le seul vestige de la canalisation même. Il est de facture et de calibre identiques à ceux de l'aqueduc précédent et n'est pas un canal de décharge et de régulation. Seule la couverture différait. Elle était dallée en pierre tendre en moyen appareil.

En aval, des vestiges de cette canalisation ont été repérés sur un linéaire quasi rectiligne de 1,422 km, dans l'axe de la ville

d'Arles. Une restitution entre ces deux lieux, en prenant en compte le contexte environnemental, donne une longueur approximative de 13,5 km, pour un dénivelé de 14 m, et une pente de 1,2 m/km. Ces valeurs moyennes sont tout à fait compatibles avec l'écoulement gravitaire de l'eau dans un aqueduc et avec un franchissement du Petit Rhône, vraisemblablement en aval du pont suspendu reliant actuellement Fourques et Trinquetaille, soit par le fond, avec un siphon de tuyaux de plomb, soit directement en surface sur un pont à bateaux.

L'originalité de cet important monument est sa parfaite prise en compte des contraintes environnementales, un versant limoneux, puis un vaste espace plat largement palustre. La réponse a été la construction d'un très long pont, haut au début, pour obtenir une pente de radier convenable à l'écoulement (trop forte, la canalisation se serait très rapidement détériorée), puis, dans le milieu marécageux et sablonneux, sur des arcatures basses, et différentes constructions diminuant progressivement de hauteur vers Arles. Des structures hydrauliques étagées devaient sans doute exister sur le versant initial pour briser la pente du radier au départ. De cet ouvrage majeur, situé au droit de la Draille ou Carrière des Arcs jusqu'au mas du Contrac, de nombreuses bases de piles viennent d'être mises à jour sur un linéaire de 1,422 km. Elles sont en cours d'étude

Au-delà de ces remarquables élévations, les résultats des recherches sont pour l'instant négatifs. Mais comment envisager qu'un aqueduc aussi important ne puisse pas alimenter Trinquetaille, faubourg très riche de la ville d'*Arelate* situé dans l'apex même de la Camargue, entre le Grand et le Petit Rhône. C'est la seule possibilité d'autant que le grand aqueduc double venant des Alpilles en rive gauche du Rhône se terminait vers l'actuel Hôtel de Ville d'Arles, en desservant sans doute au passage l'amphithéâtre. Aucun élément n'a été trouvé attestant de sa traversée du Grand Rhône.

Au demeurant les indices sont nombreux de la présence de cet aqueduc de Terre d'Argence. À commencer par les remarquables rectitudes relevées peu au-delà de la Draille des Arcs, en aval du mas du Contrac où les derniers vestiges de bases



5 - L'alignement de bases de piles antiques le long de la Draille ou Carrière des Arcs. (G. Fabre)

de piles ont été observés, qui plaident fortement en ce sens ; tout comme l'existence de nombreuses pierres tendres appareillées, réutilisées dans les maçonneries des canaux d'irrigation et de

drainage. C'est le cas au droit du long canal des Italiens qui se développe au sud du canal du Rhône à Sète, lequel se développe à l'emplacement de l'ancienne roubine royale.

La datation de la construction de ces aqueducs et du bassin de Valescure reste pour l'instant relative. Les artefacts archéologiques invitent à proposer un âge seconde moitié du I^{er} siècle après J.C. pour l'aqueduc de Bellegarde, et fin de celui-ci, voire première moitié du II^e siècle après J.C. pour celui de Terre d'Argence, sous la dynastie flavienne, durant l'expansion urbaine du quartier de Trinquetaille. La fin de leur fonctionnement est inconnue, mais doit être liée à sa décroissance dès le III^e siècle après J.-C.

La mise à jour de ces deux canalisations antiques – à finalité urbaine pour celle de Terre d'Argence – qui se déroulent dans la campagne, est une nouvelle pièce majeure à verser au dossier de la civilisation gallo-romaine de l'eau durant le haut Empire dans cet espace original du delta du Rhône occidental où, jusqu'à présent, les connaissances sur ce type d'installation hydraulique sur arcades étaient inexistantes.

Peut-être les fructueuses recherches aquatiques de l'équipe de Luc Long – qui va nous présenter ses travaux – dans le Grand Rhône, où plusieurs conduites en plomb ont été retrouvées⁹ depuis celle qui est conservée au musée Réattu d'Arles depuis 1822 (Cochet, 1993), donneraient-elles de jolies découvertes identiques dans le Petit Rhône, que l'aqueduc devait traverser vers le pont suspendu de Fourques, juste en face de Trinquetaille.

9. Renseignement oral de Luc Long.

Bibliographie

Bataille E., Crapé P. -2009- L'eau dans tous ses états. Imp. 7, Beaucaire, 320 p.

Bedon R. -2001- Atlas des villes, bourgs, villages de France au passé romain. Ed. Picard, Paris, 351 p., *Ugernum*, p. 102-103, *Arelate*, p. 79-84.

Blanchet A. -1908- Recherches sur les aqueducs et cloaques de la Gaule romaine. Ed. Picard, Paris, 162 p.

Blanchet A. -1941- Carte archéologique de la Gaule. Département du Gard. Ed. A.I.B.L., Paris; Bellegarde p. 5-6.

Blétry-Sébé S. -1985- La maîtrise de l'eau dans l'habitat antique des Cités de Nîmes et Béziers. Thèse de doctorat de 3e cycle, Histoire, U.P.V., Montpellier, voir p. 24 et 238-239.

Cazal G. -1998- L'aqueduc en France de l'Antiquité à l'Époque contemporaine. Thèse doctorat, É.H.É.S.S., Paris, P.U.S., 479 p. et additifs.

Chouquer G., Favory F. -1992- Les arpenteurs romains. Ed. Errance, Paris, 183 p., p. 13.

Cochet A. -1993- La canalisation sous-fluviale d'Arles à Trinquetaille. Gallia, 50, p. 205-222.

Christol M., Fiches J.L., Gasco Y., Michelozzi A. -2002- *Ugernum*. In Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon, J.L. Fiches dir., Mém. d'archéo. méridionale, 14, Vol. 2. p. 705-729, Lattes.

Dumas E. -1850 et 1856- Carte agronomique du département du Gard à 1/86 400 ème, feuille de l'arrondissement de Nîmes, Lemercier, Paris

Dumas E. -1875-1877- Statistique géologique, minéralogique, métallurgique et paléontologique du département du Gard. Vol. 1, 1875, Constitution physique, 584 p., p. 208, vol. 2, Constitution géologique, 1876, 735 p., p.579-580, vol. 3, Exploitations, industries minérales, 518 p., Lib. Peyrot-Tinel, Nîmes.

Eyssette A. -1884- Histoire administrative de Beaucaire, I. Beaucaire, voir p. 448-449.

Fabre G. –à paraître- Un nouvel aqueduc antique pour Trinquetaille-Arelate dans le delta du Rhône occidental. *Archéologia*

Fabre G. et coll. –à paraître- Un aqueduc antique en Costières du Rhône gardoises à Bellegarde : parcours, construction, fonctionnement. *Mém. École antique de Nîmes*, 2011

Fabre G. et coll. –à paraître- Un aqueduc antique en haute Petite Camargue de Terre d'Argence. *Mém. École antique de Nîmes*, 2011

Fabre G., Fiches J.L., Leveau P. dir. -2005- Aqueducs de la Gaule méditerranéenne. *Gallia*, t. 62, p. 1-170.

Fabre G. Ignace J.M. -2008- Une adduction d'eau antique en rive droite du Rhône, sa destination, le Contrac ? Saujan ? Trinquetaille ? Faits et hypothèses heuristiques. In Rothé et Heijmans dir. *Carte Archéologique de la Gaule*, 13/5. Bouches-du-Rhône : Arles, Crau, Camargue, Académie des Inscriptions et des Belles Lettres, Paris, 143-146.

Fabre G., Sauvage L. -1997- Un ouvrage de grande hydraulique méconnu en Narbonnaise, l'aqueduc antique des Costières du Gard. *Actes du Collo. Intern. sur « Les aqueducs de la Gaule et des régions voisines »*, Limoges, 1996, *Caesarodunum*, XXXI, PULIM, p. 221-242.

Lenthéric C. -1910- Les villes mortes du golfe de Lyon. *Lib. Plon*, Paris, 471 p., p. 403.

Louis M. -1941- C.A.G., VIII, département du Gard. *Ed.A.I.B.L.*, Paris . p. 5-6.

Marcelin P. -1949- Terres de Costière. In *Contribution à la mise en valeur de la Costière du Gard*, Bordas et al. coll., *Mém. Soc. Etu. Sci. Nat. De Nîmes*, n°8, 411 p., 15 phot.

Mazauric F. -1910- Recherches et acquisitions des musées archéologiques de Nîmes, année 1909. *Imp. Clavel et Chastanier*, Nîmes, p. 24-36.

Mazauric F. -1916- Recherches et acquisitions du Musée de Nîmes. *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, publication des manuscrits de F. Mazauric, 1909, p. 322-330.

Mazauric F. -1918- Recherches et acquisitions des musées archéologiques de Nîmes, années 1916 et 1917. *Imp. Clavel et Chastanier*, Nîmes, p. 26-34.

Pène J.M. -1999- Le Gard, 30/2, C.A.G., Ed. A.I.B.L, Paris, Bellegarde, p. 233-239.

Sève V. -1650- La fondation de la ville de Beaucaire. Manuscrit, ed. S.H.A.B., 1995, p. 49

X -1847- Procès verbaux, Académie royale du Gard, 1845-1847, séance du 10 juillet 1847, p. 214-215

Annexe

La Petite Camargue, les Costières du Rhône gardoises : identification de pays.

Sur le plan géographique, à l'ouest de l'île de la Camargue, la Petite Camargue, dite gardoise, fait partie intégrale du delta du Rhône. Elle ne se limite pas, au sud, uniquement à l'espace compris entre le goulot de Saint-Gilles (nord), le Petit Rhône (est), la mer Méditerranée (sud), le Vidourle (limite floue discutable, ouest), et les Costières du Rhône gardoises (nord) ; comme on le voit partout. À tort. Elle en est seulement la partie basse, inégalement palustre.

Au nord de celle-ci, la Terre d'Argence fait aussi partie de cette Petite Camargue. Elle en représente l'espace haut, limité entre l'apex de Beaucaire (nord), le Rhône jusqu'à Arles puis le Petit Rhône (est) et les Costières du Rhône gardoises (nord). La différence avec la précédente, la Petite Camargue « basse », réside dans son assèchement complet lors de la construction du canal du Rhône à Sète (1777-1781), alors qu'auparavant elle était largement palustre.

On a donc, au vrai, une Petite Camargue compartimentée, à deux paysages, de part et d'autre du goulot de Saint-Gilles, une basse et « humide » au sud, une autre haute et « sèche » au nord. Elle représente le delta du Rhône occidental, entre Beaucaire, le Rhône et le Petit Rhône, les Costières du Rhône gardoises, le Vidourle et la mer Méditerranée et son « lit » majeur d'inondation. Sans les digues de protection contre les crues qui encarcannent le fleuve elle serait inondée chaque année par le

Rhône, comme lors de la grande crue de décembre 2003 qui avait réintégré son espace deltaïque naturel initial, après la rupture ponctuelle de digues.

Tout comme la dénomination des Costières du Gard ou de Nîmes est incorrecte sur le plan géographique. Ce sont les Costières du Rhône gardoises ; car c'est surtout le Rhône et ses affluents rive gauche – la Durance en particulier - qui ont créé ce relief de plateau original, balcon perché sur la plaine du Bas Rhône et la mer Méditerranée.

LES RÉGIMENTS CALVISSON- MONTPEZAT-LIMOUSIN (1622- 1815)

par René MÉJEAN
correspondant

Un mien neveu, militaire, en visite au 42^e Régiment d'infanterie, eut la surprise de découvrir, sur le fronton d'un hangar le nom de « CALVISSON » et, sur un autre, celui de « MONTPEZAT », et sur un troisième « LIMOUSIN ». Il apprit qu'il s'agissait des noms successifs du régiment, « commissionné » (créé officiellement) « CALVISSON », en 1635.

Le terme *régiment* apparaît, vers 1560. Du latin, action de régir : regroupement en ensemble cohérent d'hommes, articulé en unité de vie et de combat. Donc, sous l'autorité d'un mestre de camp, un corps constitué d'une ou plusieurs des « bandes » ou « compagnies », agissant isolément, précédemment.

Les lieux et le temps

1635, nous sommes au faite de l'entente de Louis XIII et de son ministre, Richelieu, sur une politique, définie et cohérente. Politique qui sera celle, amplifiée et efficace, de Louis XIV.

Politique de rétablissement de l'autorité vis-à-vis des protestants, entre 1620 et 1629 (Béarn, La Rochelle, « grâce d'Alais »). Mais, à l'extérieur, alliance, sans participation militaire, avec les États protestants du Nord d'Europe dans la guerre qui a débuté en 1618 et durera trente années. Manifestation de la volonté du roi et de son ministre de saper l'hégémonie des

Habsbourg, d'Autriche, mais surtout d'Espagne, la puissance prédominante en Europe. Et c'est précisément en 1635, lorsque la faveur de la coalition protestante victorieuse, jusque là, commence à tourner, que Richelieu, fait porter déclaration de guerre au très catholique roi Habsbourg d'Espagne.

Voilà, en introduction, le décor planté et l'environnement précisé.

Approche initiale

Le récit de mon neveu fut, pour moi, incitation à donner corps à ce régiment, absent de toute mémoire au village.

La consultation des maîtres, Léon Ménard, Hubert Rouger, Maurice Aliger, me permit de bâtir une approche très succincte, certes, mais qui tenait debout, de ce passé guerrier.

L'envie d'en savoir plus, surtout sur LIMOUSIN, se heurta aux difficultés de consultation d'archives. J'alertai d'autres chercheurs. Quelle ne fut pas ma surprise de recevoir avis d'un site « en ligne », réservé aux « régiments de l'Ancien Régime ». Et, sur ce site, le remarquable travail du général Louis Susane (1810-1876), ancien directeur général de l'artillerie au Ministère de la Guerre.

Le général Susane débute l'histoire du régiment CALVISSON, MONTPEZAT, LIMOUSIN, par ces précisions :

Ce régiment, fut levé par M. de Calvisson qui en eut commission le 20 mars 1635. Le baron avait déjà levé, en 1622, un régiment d'hommes de pied : il demeure bien entendu que le corps de 1635 prétendait être la continuation de celui de 1622.

Quel est ce corps de troupe déjà levé, en 1622 ?

C'est à Maurice Aliger qu'il faut se référer :

« Monsieur de Calvisson », Jean-Louis I^{er} de Louet, est le seigneur du fief, descendant de Guillaume de Nogaret, baron aux États du Languedoc.

En août 1621, au début des affrontements religieux avec Rohan, le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, envoie Jean-Louis de Louet et son détachement de cavalerie,

...

attaquer Brison, gouverneur de Nîmes, lequel était allé apporter son aide aux protestants d'Uzès qui assiégeaient Serviers.

En août 1622, le prince de Condé met le siège devant Marsillargues, son aide de camp, Jean-Louis III de Trémolet, baron de Montpezat, beau-frère de Louet, est tué ; les habitants n'ont la vie sauve que grâce à l'intervention de Louet, leur seigneur.

En juin 1629, Louis XIII, accompagné de Richelieu, obtient, sans combat, la capitulation de la garnison d'Alais, puis l'allégeance des délégués protestants du diocèse de Nîmes. Le roi leur accorde grâce et signe la *paix d'Alais*. Le lendemain, il envoie Jean-Louis I^{er} de Louet à Nîmes, *avec ordre d'y faire faire la publication de la paix, à la porte de la ville si les habitants l'empêchaient d'y entrer*.

Le 14 juillet, le roi fait son entrée à Nîmes et en repart le soir même pour Paris, laissant le cardinal de Richelieu sur place.

Citation : *Le cardinal séjourna à Nîmes jusqu'au 17 de juillet où il alla coucher à Marsillargues chez le baron de Calvisson, avant de se rendre à Montpellier, le lendemain.*

Constatons que le baron Jean-Louis joue un certain rôle auprès de Louis XIII. Il est vraisemblable qu'un seigneur de robe qui se retrouve dans l'entourage proche du roi lui-même, ait à cœur, en geste d'allégeance, de mettre une épée à son service et de lever un *corps de troupe*, si réduit soit-il, comme le détachement de cavalerie rapporté, pouvant n'être que temporaire, à l'occasion d'événements particuliers.

Rappelons les précisions du général Susane sur la suite :

Ce régiment, fut levé par le baron de Calvisson, qui en eut commission le 20 mars 1635.

Quelques lumières d'abord sur ces corps de l'ancien régime :

À l'époque, les forces militaires permanentes étaient peu nombreuses. Seul un noyau de *régiments* entretenus par le roi, constituait l'armée *d'active*. Le système prévalant consistait à lever des *régiments* pour le temps de guerre et à les licencier entièrement à la paix.

L'ossature des armées reposait sur la *compagnie* et le *régiment* dont les *charges* (comme beaucoup d'autres dans l'administration) étaient achetées, par *commission* du roi.

La *commission* était donnée pour un but précis et elle était révocable.

Aucune *compagnie*, aucun *régiment*, n'était semblable, la *compagnie* de 25 à 80 hommes, le *régiment* de 2 ou 3, 4 compagnies ou plus, certaines regroupées en bataillon.

Le *colonel* (ou *mestre de camp*), était *capitaine* d'une *compagnie* (*colonelle*), à laquelle il agrégeait les *compagnies* des *capitaines* qu'il recrutait. Le *colonel* était le propriétaire du *régiment*.

1635 est l'année où Louis XIII déclare la guerre et ordonne la création ou la réactivation d'unités en accordant, moyennant finances, des *commissions* de capitaine ou de colonel. Et, par conséquent, se justifie ainsi, la date, le 20 mars 1635, de ce *commissionnement* du *régiment* CALVISSON, unité qui n'avait, jusque là et depuis 1622, pas de rattachement officiel aux armées.

Et le général Susane ajoute : *Le même 20 mars 1635, Jean François III de Montpezat, obtient le brevet de capitaine, pour le commissionnement de sa compagnie MONTPEZAT au sein du régiment CALVISSON.* Un *régiment* à deux *compagnies*, donc.

Et maintenant l'histoire :

Maurice Aliger relate qu'en 1632, lors de la tentative de soulèvement de Gaston d'Orléans, *monsieur*, frère de Louis XIII, Jean Louis I^{er} avait la charge de premier gentilhomme de la chambre de *monsieur*. Il se trouva donc compromis et paya le prix du *crime de rébellion*, entraînant déchéance de sa baronnie et contrainte de servir en qualité de *mestre de camp* d'un *régiment* en l'armée estant en Italie.

Et le général Susane ajoute :

CALVISSON a fait sa première campagne en Italie, dès l'année 1635. On le voit au siège de Valenza, à la prise de Candia.

Il montra une grande bravoure, le 22 juin 1636, au combat de Buffalora. En 1637, le *régiment* est à la défense d'Asti, et se fait remarquer à Montebaldone.

...

Et donc, à la tête de son régiment, en Italie, en 1635, 36 et 37, son colonel, Jean-Louis de Louet.

Certes mais voilà !

Hubert Rouger, dans son histoire de « Calvisson », écrit : *En 1636, Jean-Louis I^{er} fait une entrée solennelle dans son fief, à Calvisson, suivi de son régiment. Les consuls lui rendent les honneurs.* Et il fait, ensuite, mention de la présence de CALVISSON à la bataille de Leucate, le 28 septembre 1637, remportée sur les Espagnols.

Quelle explication ? CALVISSON en Italie ou à la bataille de Leucate ?

L'historien de la ville de Nîmes, Léon Ménard nous éclaire :

Le roi avait ordonné en juin 1637, au duc d'Hallwin, gouverneur militaire du Languedoc [...] de mettre sur pied les régiments de milice dont l'ordre de levée avait été donné dès l'année 1636.

Au total, quatre cents miliciens de la sénéchaussée de Nîmes, dont cent pour une compagnie à lever pour le seigneur de Calvisson.

Et Ménard ajoute :

Le succès répondit à la diligence qu'apporta le duc d'Hallwin dans cette importante occurrence. Secondé par la bravoure des Languedociens, ce général remporta victoire sur les Espagnols. [...] Du nombre des seigneurs qui s'y signalèrent aussi par leur bravoure, furent les barons de Montfrin et de Calvisson.

Fermez le ban !

Ce régiment, qui arrive à Calvisson en 1636, selon Hubert Rouger ne serait-ce pas plutôt la compagnie de cent miliciens à fournir par Nîmes, que de Louet peut très bien agréger, à distance, à son régiment CALVISSON ? Une compagnie prend en effet, où qu'elle stationne, le nom de son régiment.

Jean Louis de Louet se distingue donc à Leucate, sûrement pas avec son régiment qui guerroyait en Italie, mais avec cette compagnie de milice de cent hommes.

Où se trouve le *colonel* : en Italie ou en France ?

Le général René Méjean rapporte, dans « La Vaunage au XVIII^e siècle » :

Certains colonels achetaient un régiment, qu'ils ne connaissaient pas forcément : ils se montraient beaucoup à la cour. Le lieutenant-colonel, ordinairement un officier d'expérience, était souvent le véritable maître du régiment.

Cette vénalité, écrit Saint-Simon, unique porte par où on puisse arriver aux grades supérieurs, est une gangrène qui ronge tous les ordres de l'État.

L'ordre d'affectation, en Italie, de Jean-Louis I^{er} de Louet pouvait n'être que de pure forme, du moment que le régiment y était, sous les ordres d'un lieutenant-colonel, dès 1635. On constate que le baron était bien à Calvisson en 1636.

Pour ce dernier, la fréquentation de la cour est vraisemblable et attestée. Le baron déchu a prioritairement à cœur la levée de la sanction royale de 1633, il cultive la faveur de la reine, Anne d'Autriche, dont il obtient l'aide. En effet, comme le rapporte Hubert Rouger :

Le baron qui s'est illustré aux guerres d'Italie et d'Espagne est en grande faveur à la cour. En raison de ses grands et signalés services par luy rendus dedans et dehors le royaume, de Louet est rétabli en 1642 dans ses titre et privilèges de baron. Et, ajoutons, élevé au marquisat en 1644.

Le commandement du régiment CALVISSON ne représente plus, pour lui, le même intérêt, ce que confirme le baron de Vignet :

Une sœur de Jean-Louis I^{er} de Louet, Madeleine de Nogaret, a épousé Jean Louis II de Montpezat, commandant d'un régiment des armées du roi, en Italie. Aide de camp du prince de Condé, il mourut le 3 août 1622 au siège de Marsillargues. Il avait trois fils. L'aîné, Jean François III de Montpezat, avait obtenu, le 20 mars 1635, le titre de capitaine du régiment CALVISSON, le 18 décembre 1638, il est reconnu comme lieutenant-colonel et mestre de camp du même régiment.

Résumons :

...

- Dès 1622, de ce qui vient d'être dit, on peut estimer que chacune des deux familles, Louet et Montpezat, disposait d'un corps de troupe, indépendant l'un de l'autre, certes.
- En 1635, l'entrée en guerre permet l'activation de l'entrée du neveu, Jean François III et de sa compagnie au sein de la *compagnie colonelle* de son oncle Jean-Louis I^{er} pour former ainsi le régiment CALVISSON, fort de deux compagnies.
- En 1638, dans la logique du retrait du *mestre de camp* en titre, Jean Louis I^{er} de Louet, le neveu, Jean François III, est reconnu comme « *colonel ou mestre de camp* » du régiment qui devient MONTPEZAT, du nom du fief de son propriétaire.

La guerre de Trente ans continue pendant dix années, jusqu'en 1648

Dès sa prise de commandement, Jean-François III et le régiment devenu MONTPEZAT, continuent à batailler en Piémont, entre Turin et Milan, contre les Espagnols alliés de Milan. Opérations de front secondaire, en répression de tout mouvement de surprise, au sud du couloir, lac de Côme puis Valteline, la haute vallée de l'Adda, qui aurait permis à l'Espagnol de communiquer directement, avec ses cousins et alliés Habsbourg d'Autriche ou de se renforcer mutuellement.

Opérations actives de toute façon. Qu'on en juge !

En 1639, MONTPEZAT marche au secours de Brema et de Verceuil, participe au combat de Cencio, vole au secours de Casal, à la reprise de Chivasso et au combat de la route de Quiers.

En mai 1640, il est à Cherasco puis au siège de Turin. Le 8 septembre, il reprend la redoute de La Roquette, il a trois officiers blessés.

En 1641, il est au combat d'Ivrée, à la levée du siège de Chivasso, à la prise de Coni et termine par l'assaut du château de Démont, où deux officiers sont tués.

En novembre 1642, avec les régiments NERESTANG et VILLANDRY, il monte à l'assaut du château de Torlone qui

capitule : dix officiers sont tués, le lieutenant-colonel et presque tous les autres, blessés.

En 1643, MONTPEZAT assiège Trino, s'empare de la demi-lune. Le 8 septembre, le baron y est blessé au genou, un major et sept autres officiers également atteints.

Le 11 juillet 1644, il investit pour la seconde fois le château de Sartirane qui capitule. Il marche, de là, au siège de Santia où le capitaine Gauthier est tué.

En 1645, MONTPEZAT rejoint l'armée de Catalogne, en Espagne, participant au siège de Balaguer et s'y distingue, le 12 août, en battant avec CHAMPAGNE, un secours ennemi.

Retourné en Piémont dès la fin août, il contribue à la prise de la Rocca di Vegevano, et se trouve, le 19 octobre, au combat de La Mora.

Le 4 mai 1646, le baron de Montpezat, est promu « maréchal de camp » (général de brigade). En septembre, le régiment est de l'expédition du maréchal du Plessis-Praslin, en Toscane, et contribue aux prises de Piombino puis de Portolongone, très au sud de Florence. Sept officiers, dont le lieutenant-colonel, y sont blessés.

En novembre 1646, le régiment fut dirigé sur la Catalogne où il participa au long siège de Lérida, à l'ouest de Barcelone.

Il revint en Italie en 1647, retourna en Catalogne, en 1648, pour conduire le siège de Tortone et demeura en Espagne pendant la campagne de 1649.

Avec la signature des traités de Westphalie, le baron de Montpezat reçut la charge de « lieutenant du roi », gouverneur de la ville-citadelle de Casal, capitale du marquisat de Montferrat et le régiment y prit ses quartiers de temps de paix.

La Fronde (1648-1653) – Guerre contre l'Espagne (1651-1659)

Pas pour longtemps car les troubles de la Fronde à Bordeaux, en Guyenne et à Périgueux, entretenus en sous main par l'Espagne, avaient débuté en 1648 et continuaient.

De sa garnison de Casal, MONTPEZAT fut envoyé en Roussillon. En juillet 1653, il contribue, à la reprise de Castillon,

...

en Médoc, tenue par les Espagnols et les insurgés de Guyenne, hâtant la fin des troubles. De retour à l'armée d'Italie, deux mois après, le régiment participe, au combat de La Roquette, sur les bords du Tanaro, puis à la prise de Carpignano. La guerre contre l'Espagne a, en effet, recommencé en 1651, en Flandre et Lorraine, avec ses répercussions en Piémont.

Mais, peu de temps après, le baron de Montpezat, est envoyé en Flandre, en qualité de lieutenant général. Le régiment reste en réserve en Piémont, inactif pendant la diminution de tension en Italie de 1654 à 1656.

En 1657, avec AUVERGNE, au sein de l'armée du comte de Broglie, qui y sera tué, il participe au siège de Valenza, et repousse une sortie des assiégés. Il guerroye encore pendant trois années, pour terminer, avec NORMANDIE, par la prise de la place forte de Mortara, quelque temps avant le traité des Pyrénées, en novembre 1659.

De ses possessions, l'Espagne nous cède non seulement des provinces (Roussillon, Cerdagne et, notons le pour la suite, l'Artois), mais d'importantes villes forteresses du Nord (Avesnes, Landrecies, Le Quesnoy, Damvillers, Montmédy et Thionville).

Arras (1662-1669) – Guerre de Dévolution, (1667-1668)

Trois ans plus tard, en 1662, le régiment fait mouvement vers sa nouvelle garnison, Arras. Le baron de Montpezat vient d'y être promu gouverneur militaire.

La capitale de cet Artois, reconquis trois ans auparavant, est une place militaire essentielle, que Vauban avait pourvue d'une citadelle pour 1 500 hommes.

Témoignage de confiance du roi ?

En effet ! Car Louis XIV prépare la reconquête générale de tout ce Nord, les Pays-Bas espagnols, un tiers de la Franche-Comté et la moitié du Luxembourg, qui, en vertu de droits de succession spécifiques (*Dévolution*), devrait revenir à la reine, Marie Thérèse, dont le père, Philippe IV d'Espagne, vient de mourir. Et justement, Arras est la base militaire et logistique essentielle de la région, avec magasins, approvisionnements, hôpital.

En 1667, la guerre dite, donc, de *Dévolution*, est déclarée à l'Espagne et les 51 000 hommes des trois corps de l'armée du Roi, emmenés par Turenne, exécutent le plan préparé, s'emparant, en ce seul été 1667, de Tournai, Charleroi, Courtrai, Douai, Armentières, Lille, et autres points forts, puis, en sept jours de février 1668, de Besançon, Salins et Dôle, en Franche Comté.

Au traité d'Aix-la-Chapelle, la France obtient restitution des fiefs de toutes ces places fortes, tombées, un siècle et demi auparavant, dans l'escarcelle de Charles-Quint, devenu souverain de ces Pays-Bas bourguignons (actuel Benelux) et de la Franche-Comté (comté de Bourgogne), par héritage de sa grand-mère, Marie de Bourgogne, mariée à Maximilien de Habsbourg, futur archiduc d'Autriche et empereur Habsbourg du Saint Empire Germanique. Et rectification, en conséquence, de toute cette frontière, l'ancienne, auparavant, la nôtre actuellement.

Changement d'horizon total, le 5 juin 1669, pour le régiment, embarqué à Toulon, au sein d'un corps de six mille hommes, pour aller au secours des Vénitiens assiégée par les Turcs dans leur citadelle de Candie (Héraklion) en Crète. Sous les ordres du « grand » maréchal de Vendôme, qui y sera tué, les Français, à peine débarqués, enfoncèrent les lignes turques, mais, mal secondés par les Vénitiens, ils crurent l'approche finale minée, hésitèrent et se débandèrent en une déroute sanglante.

Rapatrié, le régiment retourne à Arras et y est mis, une fois de plus, en sûreté pendant les deux premières années de la **guerre de Hollande** de 1672 à 1674.

C'est alors que Jean-François III de Montpezat, âgé de 65 ans, en service depuis l'âge de 25 ans, décide de se démettre.

Le 26 avril 1674, son fils, Jean-Louis IV de Trémolet, devient le troisième mestre de camp du régiment, alors que la guerre entame sa troisième année.

Sous son nouveau chef, le régiment est remis en campagne et se distingue, en 1675, près de Weler, sur les bords de l'Escaut. En avril 1676, il est de l'expédition du maréchal d'Humières dans le pays de Waes et y perd son lieutenant-colonel. Avec le concours des canons du régiment TERMONDE, il est du combat du pont de

...

Locker, puis, au sein de l'armée du Roi, il participe à la prise de Condé puis aux sièges de Bouchain et d'Aire.

En 1677, au sein de l'armée du maréchal de Luxembourg, il est sur la Meuse, entre dans Charleroi puis Stenay et, l'année suivante, aux sièges de Gand et d'Ypres et à la bataille de Saint-Denis, près de Mons.

La paix de Nimègue en 1678, rend la Franche Comté à la France et ramène le régiment dans sa garnison d'Arras.

Cinq années après, en 1683, s'ouvre la courte guerre des Réunions. Le 23 mars 1684, au cours des opérations du siège de Luxembourg, capitale des Pays Bas espagnols du Sud, au sein de l'armée du Roi, le jeune colonel de MONTPEZAT y est tué d'un coup de mousquet. Il n'avait pas de succession. Le régiment doit passer en d'autres mains.

CALVISSON-MONTPEZAT accuse 49 années d'existence et a participé aux 40 années de sept temps de guerre.

Retenons l'assurance qu'a pris ce corps de troupe. D'abord assigné à un front secondaire, aux affaires d'Italie, le régiment est plusieurs fois mouvementé vers l'Espagne. À partir de 1646, le baron, puis marquis obtient des titres, maréchal de camp, puis lieutenant du roi, puis gouverneur d'Arras. Le régiment participe aux opérations sur le front principal du nord et entre dans des formations de manœuvre d'importance, jusqu'à servir dans l'armée du Roi.

À ce point, partageons quelques considérations générales.

1684. Les temps changent, en ces années des 46 ans de Louis XIV.

Le programme de Vauban de construction de ses 33 forts et de remise en état de plus de 300, est en développement. C'est un plus sur le plan stratégique. On sait l'importance des conséquences d'une capitulation ou de la conservation de ces villes citadelles dont dépendait toute une bataille. Vauban excella, comme général, à la tête de troupes d'assaut certes réduites mais coûteuses en officiers, dans les grands sièges, cette forme de guerre souvent utilisée, tandis que les grands maréchaux de

terrain préféraient le choc des armées de plusieurs dizaines de milliers d'hommes, s'affrontant en rase campagne.

Les grands gestionnaires, Louvois, Le Tellier, les grands intendants dans les provinces, *départis aux finances, à la justice et à la police*, s'attacheront à améliorer le fonctionnement des armées.

La révocation de l'édit de Nantes, en 1685, entraînera la désertion de 600 officiers et de 20 000 soldats et privera les armées en campagne des 25 000 hommes du maintien de l'ordre en Languedoc.

Sur le plan de l'armement, dans les unités, une partie des fantassins est équipée d'une pique, l'autre du mousquet, lent à recharger.

En 1699, Louvois dota le soldat du fusil à cartouches, balles et amorces incorporées, beaucoup plus rapidement rechargeable, en même temps que Vauban mettait au point la baïonnette, adaptable au canon du fusil et remplissant le même office que la pique, ce qui permit d'éliminer les *piquiers*, chaque fantassin bénéficiant, à lui seul, du feu et de l'arme blanche.

L'effectif d'un bataillon de l'ordre de huit cents fantassins, se formant, alors, sur huit rangs, put être réduit de 30%, échelonnés sur trois à quatre rangs seulement, avec une puissance de feu accrue. À Malplaquet, en 1709, un décompte plus fouillé permet d'estimer à 510, en moyenne, le nombre de fantassins par bataillon.

Le nombre et l'effectif des unités varient, précisons-le encore.

Une ordonnance de 1666 dispose que *le régiment peut être divisé en un à quatre bataillons*, la préférence allant, en général, à deux bataillons.

Et aussi, *que les régiments, peuvent constituer jusqu'à 10 compagnies, la compagnie étant de 50 à 70 hommes*. Les archives consulaires, à Calvisson, transcrivent l'effectif réel des nombreuses compagnies de passage : entre 50 et 81 pour la période 1718 à 1738, ce qui confirme l'adéquation au règlement. Mais jusqu'à 107, pour, en particulier, des compagnies « de grenadiers royaux », miliciens tirés au sort et enrôlés pour

...

renforcer le corps de bataille, lors des dernières guerres, il est vrai, entre 1745 et 1760.

Retenons, aussi, ces quelques précisions :

Louvois, grand artisan de l'organisation, bien en phase avec les généraux de terrain, préférait, avec raison, pour le temps de guerre, renforcer l'effectif des régiments existants. En 1678, les armées, en guerre de Hollande selon ce modèle, comptaient 230 000 fantassins.

Après la mort de Louvois, en 1686, Louis XIV préféra la vente de brevets pour la levée de régiments nouveaux, forcément moins bien préparés. En 1688, en vue de la guerre de la ligue d'Augsbourg, cent soixante-deux furent créés, faisant grimper les effectifs à 380 000 hommes, soit 150 000 de plus qu'en 1678.

Revenons au régiment.

Ce fut par brevet du 15 juin 1684, que le régiment prit le nom de la province de Limousin, qui en devint propriétaire.

Dès 1691, il fut porté à deux bataillons, au niveau de la règle communément appliquée. Quatorze mestres de camp le commanderont, dont cinq entre quinze et jusqu'à vingt-huit années de fonctions.

La guerre de la ligue d'Augsbourg (1688 à 1697), opposa Louis XIV à une coalition Europe et Angleterre. LIMOUSIN, rattaché à l'armée de la Moselle du grand « Maréchal de Luxembourg », participe à la grande victoire de Fleurus, qui mit hors de combat 20 000 des 40 000 coalisés.

En 1691, il est en Piémont, coopère à la soumission de nombreuses places fortes et villes et revient, en 1692, en Flandre, pour participer, sous le même Luxembourg, en présence du roi, au siège et à la prise de Namur, en vingt jours, en mai (120 000 hommes, 151 canons, pertes françaises de 7 000, alliées de 4 000 des 6 000 assiégés). Puis, le 3 août, à la grande victoire à Steinkerque (80 000 hommes de chaque côté, pertes françaises de 8 000, alliées 12 000), puis, sous le commandement de Vauban, au siège d'un mois de Charleroi, en septembre 1693.

Le régiment passe, ensuite, à l'armée du Rhin où il occupe, dans l'ordre de bataille, une position de corps de réserve, la deuxième ligne, en son extrême de l'aile gauche.

L'année suivante, on le retrouve en Piémont, dans la position clé, la forteresse de Pignerol, qui commande l'entrée des Alpes et d'où il participe, pendant trois ans, aux opérations puis, rappelé au sein de l'armée de la Meuse, il est de la campagne de 1697 qui met fin à cette guerre.

En 1701, LIMOUSIN rejoint l'Italie, l'un des fronts principaux du début de la longue **guerre** de treize années **de succession d'Espagne**. Faisons chanter ces nombreux noms italiens des affaires auxquelles le régiment participa, sous la belle prestance du duc de Vendôme, le *grand Vendôme*, petit-fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, un des meilleurs généraux de Louis XIV :

Carpi et Chiari en 1701, Mantoua. Santa-Vittoria, la grande victoire de Luzzara, Guastalla, Borgoforte en 1702, neuf autres, au fil des années jusqu'en 1707, Toulon, la Maurienne et la prise de Césanne, dans le val de Suse, en 1708. Puis le Nord, avec le maréchal de Villars, à la bataille indécise de Malplaquet en 1709, l'armée du Rhin puis encore le Nord, début 1712, participant à la reprise de Douai, du Quesnoy et de Bouchain et, en 1713, aux sièges de Landau et de Fribourg.

Malgré tant d'énergie souvent victorieuse, les traités d'Utrecht sont une humiliation pour la France qui cède Terre-Neuve, Acadie et baie d'Hudson à l'Angleterre, et quatre villes de Flandre aux Pays-Bas.

Lors de la **guerre du Régent**, en 1719, LIMOUSIN, participa aux sièges de Fontarabie et de Saint-Sébastien, en Espagne, puis, au début de la **guerre de succession de Pologne**, en 1732, à l'occupation de la Lorraine, au combat d'Ettlingen, au siège de Philippsbourg, en 1734, puis à Kläusen en 1735.

En fin 1742, pendant la **guerre de succession d'Autriche** (1741 à 1748), l'armée de Westphalie envahit la Bohême, entre à Prague, mais, mise en difficulté par la défection de son allié, le roi de Prusse, elle évacue bientôt la ville. En retraite, pressée par l'ennemi et, bientôt reconduite jusqu'en France, l'armée abandonne LIMOUSIN jeté, en avril 1743, en défense dans Egra, place forte à la frontière bohémienne.

...
La forteresse est soumise à un blocus rigoureux par le général autrichien Kolowrath. En cinq mois, les pires souffrances, maladies et misère rendirent exsangue une unité réduite à 350 hommes. Il fallut bien se rendre.

Recomposé, intégré à l'armée de Flandre, le régiment, sous les ordres de son nouveau colonel, le prince de Robecq-Montmorency, âgé de 21 ans, participe, en janvier 1746, au siège de Bruxelles, puis en septembre à celui de Namur. Il combat, sous le *maréchal général des camps et des armées du roi* Maurice de Saxe, à la bataille favorable de Raucoux, en octobre, puis au siège et à la prise de Berg-op-Zoom, en juillet 1747, puis, enfin, à celle de Maëstricht, en 1748.

Par le traité d'Aix la Chapelle, l'Angleterre rend Louisbourg et l'île du Cap-Breton (Canada), à la France, laquelle lui cède Madras, en Inde, restitue les Pays-Bas à l'Autriche, Berg-op-Zoom et Maestricht aux Hollandais. L'allié prussien, qui a trahi deux fois Louis XV, s'assure la Silésie. Ce fut vraiment, pour le peuple français, *travailler pour le roi de Prusse*.

La **guerre de sept ans** (1756 à 1763) et la **guerre d'Indépendance Américaine**, (1775-1783), dernières guerres de l'ancien régime, se déroulèrent sur mer et dans les possessions d'outre-mer. Lors de ces campagnes maritimes, à vingt ans d'intervalle, le régiment stationna de garnison en garnison, du Havre, au camp de Cherbourg, et jusqu'à Brest, pour sa mission de garde des côtes de Basse Normandie.

Cependant, au cours de la première, en 1763, lors de l'unique campagne terrestre, celle de Hanovre, en conjonction avec le régiment irlandais DHION, LIMOUSIN participe à la prise de Scheidingen, en Rhénanie.

Au cours de la seconde, le 2^e bataillon est embarqué pour la Martinique, y stationne une année. De retour à Brest, il fournit des détachements pour l'armement des vaisseaux.

Dès octobre 1781, après diverses garnisons dans le Nord, le régiment prit ses quartiers à Ajaccio.

Dix ans après, en 1791, il cède son appellation LIMOUSIN, de corps « d'ancien régime », pour, dans la nouvelle articulation des forces, devenir 42^e Régiment d'Infanterie.

Sous d'autres couleurs, celles des républiques successives, de l'Empire, d'autres temps monarchiques, la descendance de CALVISSON-MONTPEZAT-LIMOUSIN participera à la plupart des rudes conflits des XIX^e et XX^e siècles pour s'éteindre à jamais, à l'aube du XXI^e siècle.

Évoquons, en conclusion, les problèmes posés aux populations par la présence de l'armée.

Les mouvements des armées sont incessants et importants, ceux de MONTPEZAT-LIMOUSIN, d'Italie en France ou en Espagne ou vers Arras, quelquefois annuels, en témoignent.

Le règlement stipulait que *l'Étape de marche* journalière était de quatre à six lieues (seize à vingt-quatre km). À cette aune, on mesure le temps qu'il faut pour abattre le millier de kilomètres des trajets rappelés avec, chaque soir, nourriture, logement.

Où ? Dans les forts, construits, dès 1687, à Nîmes, Alès, Saint-Hippolyte ? Dans les casernes, à Nîmes, disponibles en 1700, à Lunel ou Sommières, en 1704 ? Oui, mais aléatoire car destinés, prioritairement, à leurs garnisons locales respectives.

Nécessité, en fait, de réquisition chez l'habitant et d'appel aux communautés villageoises importantes, tous les vingt à vingt cinq kilomètres, ce qui était le cas de Calvisson.

Le protocole des charges à avancer par ces dernières et remboursables par l'intendant était précis :

Aux dépens des habitants, dans chaque chambre autant de lits qu'il est possible, avec une table, un râtelier pour les armes, deux bancs. Lit d'une couchette pour deux, avec paille, matelas, traversin, une couverture de laine, une paire de draps à changer tous les vingt jours, la paille renouvelée en six mois. Ajouter cruches, pots, plats, et assiettes de terre à rendre en nature au départ ou à payer.

Maire et consuls dresseront un état [...] à faire viser par l'officier commandant.

Chez l'habitant, l'hôte fournira la place au feu et à la chandelle.

Pour les casernes, se fournir de bois en payant et, après autorisation, d'en prendre dans les communaux, s'il y en a, et non ailleurs.

...

Cent livres d'amende à tout commerçant qui fera crédit à un soldat sauf autorisation écrite de l'officier.

D'autres réquisitions, souvent urgentes, de mules ou mulets *harnachés* ou *bâtés*, et souvent de son *mulatier*, ultérieurement, de charrettes et chevaux, suppléaient les moyens du service d'État chargé des moyens de transport mais souvent débordé.

La dotation, de trois chariots par bataillon, était insuffisante car en sus des *impedimenta* il fallait aussi transporter malades, convalescents et autres urgences.

Citons, à Calvisson, les seize réquisitions prononcées et consignées de une à trois mules, pour les vingt-deux années des temps de guerre entre 1706 et 1748.

Tout cela était à la charge des consuls : il fallait décider et toujours dans la précipitation d'une arrivée de troupes annoncée sans préavis suffisant ou d'une réquisition « par ordre du roi », donc prioritaire absolu.

Et comment régler ces marchés, conclus dans l'urgence ?

- Faire payer directement, par les intéressés : [...] *les officiers, conformément à l'ordonnance de l'intendant.*

- Faire attendre : *Jourdan fournira le bois. Il attendra la fin de l'année pour être payé.*

- Demander l'aide d'autres communautés : *Ne pouvant fournir lits [...] ni bois et chandelles d'un si grand nombre, [...] présente requête à l'intendant pour des aides.*

L'intendant accorda les aides de quatre villages.

- Renvoyer la décision à l'intendant : *M. Vernède, capitaine, demande [...] On écrira à l'intendant pour savoir quoi lui fournir.*

Les remboursements des avances faites par les communautés faisaient l'objet d'une procédure de *moins imposé*.

Une délibération de 1746, donne le détail de l'impôt à répartir entre les contribuables :

16 679 livres de la mande royale [...]

Total : 23 521 livres 13 sols.

Mais on a distrait (soustrait) : 2 049 livres 3 sols, pour être moins imposé savoir :

[...] 1 208 livres 14 sols pour les remboursements des mulets de 1744, le 2 % des droits d'attente (les intérêts) compris.

Moins imposé à rembourser par les services fiscaux du diocèse de Nîmes.

Enfin, en point d'orgue à cet exposé, cette exigence royale :

[...] *se réjouir des grands succès dans les victoires des armées de Sa Majesté, le Roi, par Te Deum et Feux de joie.*

Entre 1719 et 1762, les archives de Calvisson rapportent vingt sept de ces occurrences de *se réjouir*. Les consuls, peu regardants au début, s'en tinrent vite à un maximum de quinze livres de budget par feu.

Comme il se doit, j'ai été très heureux de réserver la primeur de cette communication à votre illustre compagnie. Est-ce un vœu iconoclaste de penser que cette relation historique puisse être projetée sur la « toile », auprès de celle du général Susane ? Afin qu'un « vôtre neveu, rendant visite au 42^e régiment d'infanterie », devenu virtuel, puisse en retrouver le passé et la rude existence ? Et profiter, en même temps de l'érudition des membres de votre royale compagnie, Léon Ménard, Hubert Rouger, Maurice Aliger, en hommage auxquels j'ai écrit cette communication, et du baron du Vignet, déjà présents électroniquement, que je remercie pour l'aide de leurs minutieux travaux ?

L'Association Maurice Aliger, dont je suis président, fête son quinzième anniversaire en 2009. À cette occasion, je présente ces travaux de recherche, en hommage associé, à Jean-Marc Roger, votre actuel vice-président élu, président fondateur de l'Association, animateur enthousiaste et fécond de ses activités, directeur de collection et d'édition des nombreux ouvrages qui ont été produits.

UNE DISCRÈTE FIGURE NÎMOISE, LE PEINTRE GEORGES CLAIREFOND

par Paule PLOUVIER
membre non résidant

Né à Nîmes le 3 avril 1920, Georges Clairefond y décède en 1973, il a cinquante trois ans. Nîmes est « sa » ville, il y « habite » en poète au sens heideggerien du terme : contemplant, admirant, méditant, se plongeant dans le passé historique.

Sa mort, tôt survenue, ne lui permettra pas d'aller jusqu'au bout de ses possibilités et inventions picturales. Destin qui fait écho avec celui de Frédéric Bazile le Montpelliérain qui mourut à la guerre de 1870 au moment où son œuvre promettait de devenir une des grandes du XIX^e siècle. La comparaison, il est vrai, s'arrête là, car à la différence de Bazile lié à toute la société artistique de son temps, Clairefond aura vécu très retiré.

Il appartient à la bourgeoisie catholique dans une ville et à une époque où protestants et catholiques se retranchent sur leurs spécificités, ce qui ne favorise pas le dialogue. Le jeune homme fait ses humanités au lycée Daudet et il y est l'élève d'une personnalité qui va le marquer, celle du professeur de philosophie Bernard Ladzarus, esprit brillant mais politiquement conservateur car il est royaliste et légitimiste. Cet homme, remarquable mais en quelque sorte décalé par rapport à son époque, se trouvait capable d'interrompre une rigoureuse démonstration pour s'écrier : « Et maintenant, Messieurs, parlons de choses sérieuses : vive le

roi ! ». Clairefond recevra de ce professeur l'image d'une France idéalisée dont il est nécessaire de maintenir l'héritage culturel et religieux. Sous l'effet des exigences paternelles, il commence des études de droit mais son goût natif pour les beaux-arts et la littérature le rendent plus assidu à la fréquentation des peintres et des poètes qu'aux bancs de la Faculté. La guerre éclate, il a dix neuf ans. Il vit la défaite avec douleur et, comme beaucoup à cette époque, il croit trouver en le Maréchal Pétain au glorieux passé, l'homme providentiel, susceptible de sauver les valeurs auxquelles il croit par naissance et éducation. C'est là sans doute une grave erreur de la part de cet homme généreux et intelligent, erreur que le livre de Pierre Péan, consacré à François Mitterand, *Une jeunesse française*, permet de mieux comprendre après-coup.

Erreur dont Clairefond ne se remettra jamais, se déclarant coupable d'aveuglement et dépourvu de la lucidité nécessaire à tout engagement social, sentiment de culpabilité tout à son honneur mais qui va entraver sa vie en dépit des dons qu'il avait et dont ceux qui le connaissaient disaient qu'ils sentaient en lui quelque chose de « génial ». N'eût-il pas été ligoté par lui-même, il ne fait guère de doute qu'une reconnaissance parisienne l'attendait. En effet, au sortir de la guerre, il est sollicité par ses amis pour les rejoindre à Paris. Pierre Jouffron lui demande de participer avec lui à l'aventure de *Paris Match*. Guy Poulon qui appartient au journal *Combat* lui propose d'y tenir le rôle de critique d'art. François Malric qui passera du *Tigre* à *Midi libre* Paris pour la chronique littéraire l'entretient des mêmes possibilités. À tous, il répond par le refus, se replie sur sa ville et décide de se consacrer solitairement à la peinture. Ce repliement reste cependant relatif car il garde autour de lui de solides amitiés, en particulier l'estime et l'amitié du peintre Lucien Lautrec, engagé dans une démarche picturale non figurative, disciple de Bazaine alors au sommet de sa gloire. En outre, Lucien Lautrec bénéficie à Paris de réseaux d'amitiés, entre autres grâce à L'Atelier Populaire d'Arts plastiques dont il est le directeur. Avec la protection de Lucien Lautrec, un espace de reconnaissance lui est immédiatement ouvert. Il expose dès 1947 à plusieurs reprises au Salon des jeunes peintres, au Salon de Mai, au Salon des

réalités nouvelles, à la Galerie du Luxembourg et au Musée Gougenheim à New-York.

Il est catalogué comme disciple de l'École de Paris. Ce terme École de Paris recouvre des tendances assez disparates mais c'est un terme utilisé par la critique dès 1941 pour désigner pêle-mêle les artistes à tendance non figurative. Bazaine est le principal représentant de cette École avec, à ses côtés, des peintres tels que Bissière, Manessier, Maurice Estève et Lucien Lautrec. Parmi toutes ces personnalités, Clairefond se tourne vers Manessier avec lequel il se sent des affinités et une communauté de démarche. Il a été comme lui marqué par l'influence du cubisme dont il tente de se détacher. Il travaille d'abord sur de petits formats reconnaissables à leurs structures abstraites, construits selon des jeux de lignes dont la sévérité est adoucie par l'apparition d'obliques. Très rapidement la courbe l'emporte sur la ligne droite et la ligne elle-même est utilisée pour souligner et cerner la couleur comme le ferait l'étain d'un vitrail, tandis que la couleur affiche de plus en plus son indépendance et sa richesse, à la différence de la géométrie rigoureuse et conceptuelle d'un Mondrian. Comme Manessier, il entretient avec la nature un rapport étroit et lyrique. Sa peinture évolue rapidement vers une libération du geste et une utilisation de la couleur pure qui induit l'expression d'une subjectivité aux prises avec le monde des éléments où sont célébrés la terre, le ciel, l'eau. Les ocres des rivages sablonneux, les multiples bleus de la mer, les bruns rouges des carrières inspirent sa palette. Une joie panthéiste et sensuelle, traduite par la vivacité de la couleur, travaille sa vision du monde.

On retrouve dans ses poèmes les mêmes impressions, les mots prenant en charge ce que les yeux du peintre ont vu, telle cette évocation aux teintes aussi éclatantes que celles de sa peinture :

Le bleu saphir du ciel d'Avril
Les riches papillons étendus
Les premières écumes des lilas
Les poulains apeurés
Les coquelicots fripés

Au fur et à mesure que son talent se libère et ose une percée vers le lyrisme des formes et des couleurs, son rapport aux maîtres de la peinture change. Alors qu'il avait essayé dans un premier temps de se mesurer aux audaces de son époque, il fait un retour vers la peinture italienne du quattrocento. De courts voyages l'amènent à Venise, Florence, Rome, Pise pour étudier Piero della Francesca, Pisanello, Le Titien et surtout Tintoret. En Tintoret qu'il aime particulièrement, il trouve ce vers quoi il a obscurément tâtonné : les jeux de lumière qui éclairent théâtralement la mise en scène du sujet, les inventions plastiques d'espaces qui ouvrent sur des points de fuite asymptotiques, les effets de profondeur qui démultiplient les plans dans des torsions exacerbées et préparent l'œil au baroque. Soit, par exemple, le tableau « Contemplation de la mer » : toute la toile est habitée par un puissant mouvement ascensionnel qui s'enroule sur lui-même et confond en une seule et même matière lumineuse mer et ciel suivant un décalage successif de plans d'horizon, tandis que s'ébauchent des silhouettes encore confondues avec la matérialité des éléments. La tentation baroque, décelable dans ces toiles se trouve confirmée par les aveux poétiques :

Si je meurs si tôt
 Je ne pourrai savoir ce qu'est le baroque
 Entre autres questions que je m'étais réservées
 Et je ne pourrai aimer plus avant
 Le chaste Morandi
 Avec de meilleures raisons.

Ébauche de figuratif, tentation baroque, un troisième élément vient s'infiltrer dans l'imaginaire du créateur : l'envahissement de la peinture par les grands mythes grecs ou bibliques qui exhaussent le paysage aux dimensions de figures archétypales. Les titres qui accompagnent ces toiles sont évocateurs : « L'Échelle de Jacob », « Le Combat avec l'Ange » (encre sur papier), « La Chute d'Icare ». Mais on trouve aussi, ensemencé par la tragédie racinienne, « Le Chemin de Trézène », ou encore « Passage du Vidourle par Hannibal ». Ce dernier tableau joint, à l'imaginaire, l'immédiateté du paysage familier qui vient lester la

vision d'une vérité immanente. Il en est de même pour « Entrée dans une ville le soir », tableau conçu à partir des hauteurs des jardins de La Fontaine, devant le déploiement de l'avenue du Taureau qui n'était alors pas encore bordée d'immeubles et dont la ligne s'épanouissait largement jusqu'à l'horizon, horizon qui dans le tableau s'épanouit en une éblouissante perspective.

Dans les années 1966-1973, les circonstances de la vie vont amener ce solitaire qui avait renoncé à exposer (il y a en effet un silence qui va de 1957 à 1967) à renouer avec la vie sociale. Aux amis de jeunesse, les peintres Gleizes, Parsus, le sculpteur Armand Pellier, va venir s'adjoindre un petit groupe de jeunes peintres. En premier lieu, Dominique Guthertz dont Clairefond encourage la vocation et qui deviendra prix de Rome, puis Directeur de l'École des Beaux-Arts de Nîmes. Se joignent à lui Yves Toutu, Jean-Marie Queneau, issu du groupe Cobra et qui vit quelque temps dans le mazet que lui prête Clairefond. Vient également, les derniers mois, le peintre Yves Régnier, prix de Rome lui aussi et actuellement professeur à l'École des Beaux-Arts de Nîmes.

Peut-on parler d'une influence picturale de Clairefond sur ce groupe ? Interrogé Dominique Guthertz répond : « Oui, dans l'immédiat. À l'époque nous faisons du Clairefond et ça l'agaçait ». Mais il n'y eut aucune théorisation sur la peinture et donc strictement parlant, pas d'école picturale bien qu'il y ait eu en 1967 à la Galerie Le Mur ouvert, à Paris, une exposition de groupe. Toutefois de cette chaleur amicale et admirative qui l'entoure, Clairefond tire un surcroît de confiance en lui : il reprend le chemin des expositions. Galerie Colin à Paris, Galerie des Quatre-Vents, tenue par Planton et Blondel spécialistes de l'art nouveau ; rétrospective dans le bel immeuble de la S.A.D.A. à Nîmes ; en 1970 une exposition au Musée Granet à Aix-en-Provence. Exposition qui se renouvelle en 1972. Raymond Queneau se prend d'amitié pour lui et d'intérêt pour son travail. En particulier il est sensible aux poèmes écrits par Clairefond, poèmes qu'il ne montrait jamais. Après les avoir lus, Raymond Queneau l'encourage à les publier et impose le recueil à Gallimard dans Cahiers de poésie n°1, sous le titre si émouvant, lorsque l'on songe à sa vie, *L'Angoisse des rivières endiguées*.

Cette publication sera reprise et complétée post-mortem sous le titre de *Septimanie*. Dans ces deux recueils, l'homme dans sa sensibilité se dévoile mais le peintre parle aussi et développe poétiquement les thèmes que sa peinture a abordés. Ainsi la vision plastique, proposée par les tableaux, devient, dans « Sommutations de la splendeur », élégie au paysage natal que la peinture avait déjà célébré :

Étés puissants comme des ceps
 Dans les villages ensablés
 Sous les largesses du vent
 Sourire des Dieux penchés
 Ô Languedoc !

L'angoisse envahit-elle le poème ? C'est toujours l'évocation de la peinture qui vient l'apaiser en donnant à la vie son sens et sa justification :

Jeune Carpaccio
 Où sont tes mains, où sont tes yeux ?
 Quelle lagune, quel asile
 T'a reçu quand je mourrai
 Au souvenir émeraude et gris.

Le souvenir peut devenir plus élégiaque, plus apaisé, c'est encore la peinture qui y préside :

Voyez j'ai peint des choses vagues
 Parce que sous le vague il y a l'or semé
 Par le père incendie (...)
 J'aurai l'éternité devant moi à réfléchir
 Disons
 Sur Poussin Klee Morandi

Si la peinture est pour Clairefond la pratique journalière, la poésie demeure sa voix de confiance. Elle devient, lorsque la maladie lui interdit la peinture, ce qui permet d'affirmer jusqu'au bout la valeur de l'art et son utopie qui nie l'absurde et le néant.

La poésie se déclare alors comme « l'héroïcité du chant » face au « visiteur paré de lambeaux / et balbutiant les nombres / jusqu'à l'invincible zéro », où nous reconnaissons la mort qui se présente le 12 août 1973.

À l'image de sa vie, contrastée et déchirée, son œuvre connaît des développements semés de traverses. Certes, elle est rétrospectivement célébrée au Musée Granet d'Aix-en-Provence en 1974, ainsi qu'au Musée des Beaux-Arts de Nîmes, puis en 1979, au Musée Fabre de Montpellier, exposition accompagnée de l'achat d'une toile, enfin à la Galerie des Arènes à Nîmes en 1989.

- Mais le legs fait à la ville de Nîmes pour lui consacrer une fondation se volatilise. Il y aura seulement une salle à son nom au Musée de peinture. Peut-on espérer que son existence inscrite dans les carnets de Raymond Queneau suscite l'intérêt d'un jeune chercheur, ramenant sur lui l'éclairage, et que Nîmes puisse le réintégrer dans sa mémoire ?

LE CITOYEN, LE FONCTIONNAIRE ET LE JUGE ADMINISTRATIF, AMORCE DE RÉFLEXION SUR LA RESPONSABILITÉ

par Robert CHALAVET
membre non résidant

Il y a en France deux justices. Je vous vois, déjà fronçant le sourcil à cette affirmation car, inévitablement, vous évoquez les vers de La Fontaine dans « Les animaux malades de la peste » :

*Selon que vous serez puissant ou misérable
Les jugements de cour vous feront blanc ou noir.*

Dans mon propos le mot justice ne désigne ni le principe moral de la conformité au droit ni le concept philosophique mais, plus concrètement, les organes chargés de la rendre.

Il n'y a pas en France une justice à deux vitesses, pour reprendre une expression à la mode, mais deux filières de cours et de tribunaux. L'un de ces ordres de juridictions est dit « judiciaire », il tranche les différends entre personnes privées ou inflige des sanctions à ceux qui négligent la loi, l'autre, dit « administratif », règle les difficultés nées de l'action de l'administration dans ses rapports avec des particuliers voire avec d'autres administrations.

Par parenthèse cette distinction met en lumière les limites de notre langue, pourtant reconnue habituellement pour sa précision. En effet « judiciaire » signifie qui a rapport au juge, ce qui est le cas dans les deux ordres de juridiction où on a à faire, dans l'un

comme dans l'autre, à des magistrats rendant la justice selon le droit et pourtant on lui donne un sens différent.

Cette dualité de juridictions tient au fait que l'institution judiciaire est très ancienne alors que la juridiction administrative est très récente. L'une est multiséculaire, l'autre a moins de cent cinquante ans et même, dans sa forme aboutie, moins de dix ans.

L'ordre judiciaire, né des codes napoléoniens, est bien connu de tous. Soigneusement hiérarchisé depuis le premier degré où gravitent autour du tribunal de grande instance, civil et correctionnel, le tribunal de commerce, le conseil de prud'hommes, le tribunal d'instance. Au niveau supérieur siège la cour d'appel puis, au sommet, juge suprême, la Cour de Cassation.

L'autre ordre, dit « administratif », est beaucoup moins familier aux non juristes. Il n'est pas, comme Athéna, né tout armé de la tête de Zeus autrement dit issu de codes préexistants mais élaboré peu à peu, au fil du temps, en fonction du développement des rapports entre le citoyen et les administrations de sa ville, de sa région, de son État.

Le contentieux administratif est né de l'Histoire, il n'est pas pour autant un accident de l'Histoire. Il est le fruit d'une évolution parallèle à celle de la société française et on conçoit que, dans le pays de Louis XIV, des Jacobins et de Bonaparte, son avènement dans le paysage judiciaire français ait été lent et difficile.

Le pouvoir central, qu'il soit royal, impérial ou républicain, n'a jamais vu d'un bon œil qu'on relève ses erreurs dans les affaires publiques.

Sous l'Ancien Régime toute justice émane du roi qui peut, à son gré, la déléguer ou la retenir. Mais il est bien précisé dans l'Édit de Saint Germain de février 1641 que les Parlements et cours de justice *n'ont été établis que pour rendre la justice à nos sujet [et qu'il leur est fait] très expresses inhibitions et défenses de prendre à l'avenir connaissance d'aucunes affaires qui peuvent concerner l'État, administration et gouvernement d'icelui.*

L'idée générale est que l'État et, plus généralement, l'administration de la collectivité publique, n'agissent que pour le

bien du pays et dans l'intérêt général des citoyens, tous deux supérieurs à l'intérêt personnel. Un particulier ne saurait donc être admis à contester, devant les juges, une action publique qui lèserait ses droits individuels.

Les esprits éclairés du XVIII^e siècle n'en pensent pas moins même si, comme Rousseau, on considère que le roi est, dans le cadre d'un « pacte social » le délégué du peuple. Dans les dernières pages de « Émile ou de l'éducation » il revient sur cette idée de contrat social et souligne que *...l'autorité souveraine [n'est] autre chose que la volonté générale... tandis que celle de l'individu ... ne tend qu'à son avantage particulier.*

Les Révolutionnaires de 1789 ont lu Montesquieu qui, notamment dans « l'Esprit des Lois » affirme : *...c'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser, il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites.* et il poursuit : *Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir.* Il faut donc que le pouvoir du juge soit séparé du pouvoir exécutif.

Personne n'avait oublié les difficultés endémiques du roi avec le Parlement. Aussi, dès le 26 août 1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen stipule dans son article 16 : *Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.*

Ce principe sera institutionnalisé dans le Titre III de la Constitution de 1791 qui précise dans son chapitre V intitulé « du pouvoir judiciaire » : *Les tribunaux ne peuvent ni s'immiscer dans l'exercice du pouvoir législatif ou suspendre l'exécution des lois, ni entreprendre sur les fonctions administratives ou citer devant eux les administrateurs pour raison de leurs fonctions.* Et comme ce principe n'était pas respecté à la lettre, quelques années plus tard, la loi du 16 fructidor de l'An III rappelle : *Défenses itératives sont faites aux tribunaux de connaître des actes d'administration, de quelque espèce qu'ils soient, aux peines de droit.*

Ainsi traditionnellement le fonctionnement de l'administration échappe à tout contrôle des juges.

C'est sous le Consulat, avec la Constitution de l'An VIII que va apparaître un embryon de justice administrative par la création dans son article 52 : *Sous la direction des Consuls [d'un] Conseil d'État chargé de rédiger les projets de lois...et de résoudre les difficultés qui s'élèvent en matière administrative.* Cette justice n'est en fait qu'une sorte de recours hiérarchique auprès du ministre concerné qui propose une solution au Premier Consul lequel, en dernier lieu, prend la décision.

Une loi de Pluviôse An VIII complètera le dispositif avec les conseils de préfecture placés dans les départements auprès des préfets. Mais les autorités locales demeurent toujours sous le contrôle des ministres.

Cependant avec le temps, on passera de la « justice retenue » par le chef de l'État à la justice déléguée. Déjà en 1806 les modifications apportées à la structure du Conseil d'État font de lui une véritable juridiction de fait.

Mais la vraie création de la juridiction administrative résulte de la loi du 24 mai 1872 qui reconnaît le caractère juridictionnel du Conseil d'État et fait des conseils de préfecture le juge de droit commun du contentieux administratif local.

Ce faisant on crée un problème, le risque de conflit de compétence entre les deux ordres de juridiction. D'où l'institution d'une sorte de commission paritaire formée de magistrats judiciaires et de juges administratifs, le Tribunal des Conflits, chargée d'arbitrer ces difficultés de répartition entre les deux catégories de tribunaux.

C'est d'ailleurs cette juridiction qui va s'illustrer dès les premiers mois de son installation en faisant éclater un coup de tonnerre dans un ciel jusque là serein : celui de l'irresponsabilité de l'État.

C'est donc le Tribunal des Conflits qui, installé en 1872 va, au début de 1873 créer l'évènement avec l'affaire Blanco.

Une fillette qui était allée jouer avec ses camarades dans une usine dont l'accès était mal gardé, a été blessée par un wagonnet. Son père, M. Blanco s'adresse au juge judiciaire pour demander l'indemnisation du dommage mais celui-ci est incompétent. Le premier problème tient au fait qu'il s'agit d'une usine de la Régie

des Tabacs qui est, à l'époque, un service de l'État, ce qui le fait relever de la compétence du juge administratif. Mais l'autre problème est que, jusqu'à ce jour, l'État est irresponsable des dommages causés par son activité.

Le Tribunal des Conflits décide tout d'abord *que la responsabilité qui peut incomber à l'État pour les dommages causés aux particuliers par le fait des personnes qu'il emploie dans le service public ne peut être régie par les principes qui sont établis par le code civil pour les rapports de particuliers à particuliers*. En s'affranchissant, de sa propre autorité, des traditions et des lois reconnues, il donne ainsi naissance à un nouveau droit applicable aux administrations publiques et distinct de celui figurant dans les codes napoléoniens.

Et, rompant avec une tradition immémoriale jamais contestée, il reconnaît la responsabilité de l'État ajoutant *...que cette responsabilité n'est ni générale ni absolue... car il est nécessaire ...de concilier les droits de l'État avec les droits privés*.

Ainsi les juridictions administratives vont élaborer un droit nouveau dont les principes émergeront peu à peu des décisions rendues au fil du temps, un droit prétorien, non écrit au préalable dans un code et qui naîtra de l'accumulation des « précédents » d'une manière semblable au droit anglo-saxon. Un droit dont, en haut de l'échelle hiérarchique, le Conseil d'État, juge d'appel et de cassation, assurera la cohérence.

Cette pratique permet au juge administratif de suivre de près l'évolution des mœurs et les modifications de la société, de tenir compte des pratiques administratives qui changent avec le temps et le progrès technique. Cette souplesse est moins importante aujourd'hui où les lois et la réglementation se sont multipliés dans tous les domaines, ces textes étant presque immédiatement codifiés – on compte aujourd'hui plus de 70 codes en vigueur. Néanmoins le juge administratif demeure encore, pour beaucoup, un témoin de son temps.

Dans un éditorial de la publication du Conseil d'État : la « Lettre de la Justice administrative », un professeur agrégé de Droit, Madame Jacqueline Morand-Devilleur peut encore écrire fin 2008 : *Le juge administratif ne crée pas, dit-on, il révèle. Sa*

jurisprudence ne fait que constater une réalité socio-économique qui, s'affirmant peu à peu, est devenue incontestable : le grand arrêt [arrêt du Conseil d'État qui crée ou modifie une jurisprudence] n'est pas une révolution mais la prise en compte d'une évolution.

C'est pourquoi il m'a paru intéressant de – de survoler devrais-je dire – l'évolution de cette responsabilité de l'administration en regard de la responsabilité du fonctionnaire et face aux intérêts privés du citoyen.

J'ai fait ce choix de la responsabilité de la puissance publique pour plusieurs raisons : d'abord, comme nous l'avons vu, car cette responsabilité est le berceau du droit administratif, ensuite parce qu'elle représente l'une des branches les plus importantes, en nombre d'affaires, du contentieux administratif, elle est également reconnue comme l'une des plus admirables constructions juridiques dues à l'intelligence et à la finesse d'analyse des hommes, enfin parce que ce monument est aujourd'hui en partie devenu inutile sur le plan pratique, ruiné par suite de l'évolution de notre société.

Revenons à cet arrêt Blanco de février 1873 qui a, en quelque sorte, lancé la machine. Il a, en reconnaissant la possibilité d'une certaine responsabilité de l'État, ouvert une brèche dans laquelle vont s'engouffrer de nombreux citoyens ayant à se plaindre de l'administration.

Moins de six mois après l'arrêt Blanco un arrêt Pelletier de juillet 1873 apporte une nouvelle pierre à l'édifice en construction à propos d'une affaire complexe d'application de la loi de 1870 sur l'état de siège.

Un sieur Pelletier voulait lancer un journal à Creil lorsque les exemplaires furent saisis sur ordre du général commandant de l'état de siège et du préfet de l'Oise. L'éditeur accusa ces fonctionnaires d'avoir commis une faute et saisit le tribunal de Senlis pour les faire condamner à des dommages-intérêts.

Le juge judiciaire se déclare incompétent et, à nouveau, le Tribunal des Conflits intervient. Il va, à cette occasion, créer une distinction subtile dans la notion de « faute ». Pour lui, il faut

distinguer si la faute du fonctionnaire susceptible d'engager une responsabilité est une faute personnelle ou une faute de service.

Dans le cas d'une faute personnelle le fonctionnaire redevient un particulier et comme tel sera soumis aux tribunaux judiciaires de droit commun et pourra être condamné, même pénalement, et responsable civilement sur ses biens.

Au contraire, s'il s'agit d'une faute de service, seul le juge administratif sera compétent et l'administration assumera sa responsabilité.

Mais l'administration n'agit en fait que par l'action de ses agents. Alors comment faire la différence ?

Le juge administratif explique que la faute personnelle est conçue comme celle qui se détache assez complètement du service pour que le juge judiciaire puisse en faire la constatation sans porter pour autant une appréciation sur le fonctionnement de l'administration : par exemple une faute commise matériellement en dehors du service comme un policier qui, rentré chez lui, utilise pour des raisons personnelles son arme de service. Ce peut-être aussi la faute commise dans le service ou à l'occasion de celui-ci mais comportant une intention de nuire ou présentant une gravité inadmissible. On peut penser au comportement de certains policiers faisant mettre à nu dans le commissariat des délinquants présumés ou molestant sans raison des personnes interpellées.

Seule la faute personnelle du fonctionnaire peut engager sa responsabilité propre au regard des victimes tandis que la faute de service ne peut engager que celle de l'administration.

Le juge va encore affiner cette notion de faute de service avec l'arrêt Tomaso-Grecco de 1905. La plupart du temps sa présence suffit à déclencher la responsabilité publique. Cependant il est des cas où il faut tenir compte de la difficulté particulière de l'activité. Par exemple dans certaines opérations de maintien de l'ordre par la police, ou sur le terrain et dans le feu de l'action, l'exécution de la mission s'avère parfois délicate et une faute de service pourra alors être considérée comme pardonnable.

Dans ce type d'affaire, le tribunal exigera pour engager la responsabilité de l'administration l'existence d'une faute caractérisée de « lourde »

Avec le temps, la jurisprudence progresse dans l'analyse de la responsabilité. En 1911 avec l'arrêt Anguet on devine l'amorce d'une tendance qui s'affirmera par la suite.

De quoi s'agit-il ? Le sieur Anguet était entré en fin de journée dans le bureau de poste de la rue des Filles du Calvaire à Paris. Comme on approchait de l'heure de fermeture le chef du bureau fit fermer les portes d'entrée du public. Lorsque M. Anguet eut terminé ses opérations, la porte de sortie étant fermée, et sur les indications d'un employé il traversa des locaux réservés au personnel pour gagner une issue de service. Des employés qui classaient des valeurs, le prenant pour un malfaiteur, le jettent dans la rue où il se casse la jambe.

Le juge déclare la responsabilité de l'administration car, si la faute, cause directe de l'accident, est bien la faute personnelle des agents, qui ne sont pas recrutés pour brutaliser les usagers du service public, elle n'a été rendue possible que par une faute de service qui l'a précédée : le bureau ayant été fermé avant l'heure. Ainsi est née la notion de « cumul de fautes ». Lorsqu'une faute personnelle se cumule avec une faute de service cette dernière engage la responsabilité de l'administration.

Avec l'affaire Lemonnier, l'arrêt est de 1918, on franchit un pas de plus. Ce n'est plus de cumul de faute qu'il s'agit mais de cumul de responsabilités.

Le juge admet qu'à partir d'une faute unique, due essentiellement au fait personnel d'un agent public, la responsabilité du service peut être engagée en même temps que celle de l'agent.

Pendant la fête votive de Roquecourbe (Tarn) le maire avait permis d'organiser des tirs sur des cibles flottant sur la rivière, M^{me} Lemonnier se promenait sur la rive d'en face lorsqu'une balle l'a atteinte.

Elle a tout d'abord assigné devant le tribunal civil de Castres à la fois le maire, pris personnellement comme auteur de la faute et la commune de Roquecourbe puisqu'il en était le représentant.

Après appel, la cour de Toulouse se déclare incompétente pour apprécier la faute de service et condamner la commune mais reconnaît le maire personnellement responsable et le condamne à verser des dommages-intérêts aux époux Lemonnier.

Ces derniers adressent alors une demande d'indemnité au conseil municipal qui la rejette au motif que la victime avait déjà été indemnisée de son préjudice par le tribunal judiciaire.

Le Conseil d'État estime qu'il y a une faute de service de nature à engager la responsabilité de la commune et qu'il convient d'estimer le préjudice et d'en assumer le paiement. Mais si la Haute Juridiction administrative reconnaît ainsi le cumul de responsabilité à partir d'une faute unique il indique que l'administration devra prendre... *les mesures nécessaires en vue d'empêcher que sa décision n'ait pour effet de procurer à la victime, par suite des indemnités qu'elle a pu ou qu'elle peut obtenir devant d'autres juridictions à raison du même accident, une réparation supérieure à la valeur totale du préjudice subi.*

En d'autres termes, le juge administratif apprécie la faute de service ainsi que le préjudice mais, s'il reconnaît le cumul possible de deux responsabilités par rapport à une faute unique, il n'autorise pas le cumul des dommages-intérêts.

Sous le régime de la jurisprudence des arrêts Pelletier et Anguet, la présence d'une faute de service, qu'elle soit unique ou combinée avec une faute personnelle, suffit à engager la responsabilité de l'administration à l'exclusion de la responsabilité du fonctionnaire. Celui-ci aura sans doute à répondre disciplinairement devant ses supérieurs mais ne sera tenu d'aucune obligation à l'égard des victimes.

Au contraire, avec l'arrêt Lemonnier, le juge administratif admet la possibilité d'une double condamnation lorsqu'un fait dommageable unique constitue à la fois une faute personnelle et une faute de service.

Les conclusions du commissaire du gouvernement dans cette affaire sont particulièrement éclairantes : si la faute personnelle « ...a été commise dans le service, ou à l'occasion du service, si les moyens et les instruments de la faute ont été mis à la disposition du coupable par le service, si la victime n'a été mise

en présence du coupable que par l'effet du jeu du service, si en un mot, le service a conditionné l'accomplissement de la faute... Le juge administratif, alors, pourra et devra dire : la faute se détache peut-être du service – c'est affaire aux tribunaux judiciaires d'en décider – mais le service ne se détache pas de la faute. »

Le commissaire du gouvernement auteur de cette formule devenue célèbre était un maître des requêtes qui deviendra lui aussi célèbre : Léon Blum.

Ainsi peu à peu, avec les années, la faute de service a fini par devenir implicite : la seule circonstance que la faute personnelle a été commise dans le service suffit pour que la responsabilité de l'administration soit engagée.

Cette doctrine va prévaloir pendant une trentaine d'années, jusqu'après la dernière guerre. En 1948 encore, le Conseil d'État, dans un arrêt *Dame Veuve Buffevant*, réaffirme que la responsabilité de l'administration reste exclue lorsque la faute personnelle est commise hors du service.

Les tribunaux administratifs vont élargir encore les cas de reconnaissance de la responsabilité administrative en admettant celle-ci jusqu'aux cas où la faute personnelle est commise *en dehors du service*.

Dans trois arrêts du 18 novembre 1949 *Demoiselle Mimeur*, *Defaux* et *Besthelsemer*, le Conseil d'État reconnaît la responsabilité de l'administration dans des accidents de la route causés par des véhicules publics mais utilisés à des fins personnelles par des conducteurs en dehors de leur service. Certes, déclare-t-il, il s'agit d'une faute personnelle mais elle n'est pas *dépourvue de tout lien avec le service* car le véhicule avait été confié à des agents pour l'exécution d'un service public.

Le juge administratif va considérer que, dès qu'un lien, aussi ténu soit-il, existe, entre le service et ses agents, toute faute commise par ces derniers engage la responsabilité de l'administration.

On trouve l'exemple type de l'élargissement de la responsabilité administrative dans cette affaire des années 1980 qui a défrayé la chronique : un gendarme a utilisé à plusieurs reprises une arme *personnelle, en dehors de ses heures de*

service, et en dehors du service pour commettre des vols à main armée dans la circonscription même où il exerçait ses fonctions.

Comme il participait aux enquêtes sur ses propres méfaits et qu'il était ainsi informé de leur progression et de la tournure que prenait les recherches, le Conseil d'État, dans un arrêt *Ministre de la Défense contre époux Raszewski* du 18 novembre 1988 a considéré que son appartenance à la gendarmerie a contribué à lui permettre d'échapper aux investigations et de poursuivre ses activités criminelles pendant une période prolongée. Il a, en conséquence, engagé la responsabilité de l'État.

Pour être complet je ne peux passer sous silence quelques arrêts qui illustrent cette tendance à reconnaître puis à étendre cette responsabilité de l'État même en dehors de toute notion de faute.

Il existe en effet une responsabilité sans faute de l'administration. Certes les cas sont assez rares mais, pour certaines catégories d'entre eux s'ils se sont raréfiés c'est que l'État accepte sa responsabilité sans faute et n'attend pas l'action contentieuse pour indemniser les victimes.

Cette responsabilité sans faute apparaît pour la première fois en 1919 avec l'affaire *Regnault-Desrozières*.

Pendant la guerre l'armée avait constitué un dépôt de grenades et de bombes incendiaires dans un fort des environs de Saint Denis en banlieue parisienne. Le 4 mars 1916 une formidable explosion va tuer 14 militaires, 19 civils, faire plus de 80 blessés et détruire de nombreux immeubles.

Le Conseil d'État va innover en admettant la responsabilité de l'administration en raison du risque créé par son activité. Le libellé de l'arrêt est on ne peut plus clair : *...Ces opérations effectuées dans des conditions d'organisation sommaires, sous l'empire des nécessités militaires, comportaient des risques excédant les limites de ceux qui résultent normalement du voisinage..* Ils étaient donc de nature, en cas d'accident ... à engager , indépendamment de toute faute, la responsabilité de l'État.

Cette responsabilité pour risque trouvera son application dans de nombreux cas comme les dommages causés par des malades mentaux hospitalisés qu'on a laissés sortir en « sortie d'essai » afin d'assurer leur réadaptation progressive à des conditions normales de vie, ou des délits et dommages dus aux détenus bénéficiaires de permissions de sorties.

Autre série de cas de responsabilité sans faute de l'administration celle où l'État se dérobe à ses obligations pour des raisons politiques ou sociales, baptisées autrefois « actes de gouvernement ».

L'arrêt le plus célèbre, Couiteas est de 1923. Ce M. Couiteas avait obtenu du tribunal civil de Sousse en Tunisie, la reconnaissance de la propriétés des parcelles composant le domaine de Tabia-el-Houbira et le droit d'en faire expulser les occupants. Or ceux-ci, plus de 8 000, étaient des autochtones (on disait alors des « indigènes ») qui se considéraient comme légitimes occupants de ces terres où ils vivaient depuis un temps immémorial.

Le gouvernement n'ayant pas l'intention d'engager une guerre contre des peuples d'un État dont il était le protecteur refusa l'appui de la force publique pour l'exécution de ce jugement.

Le Conseil d'État considère alors ... *que le justiciable nanti d'une sentence judiciaire dûment revêtue de la formule exécutoire est en droit de compter sur la force publique pour l'exécution du titre qui lui a été ainsi délivré.* Le juge administratif reconnaît au gouvernement le droit de refuser le concours de la force armée s'il estime qu'il y a danger pour l'ordre et la sécurité mais le préjudice qui en résulte ne doit pas être une charge incombant à l'intéressé d'où découle la responsabilité de l'administration qui devra l'indemniser.

Cette jurisprudence de responsabilité sans faute a été étendue à d'autres décisions, purement administratives et non juridictionnelles, comme l'interdiction faite à un navire d'entrer dans un port compte tenu des manifestations que son arrivée devait provoquer (C.E. 1979 Société les Fils de Henri Ramel)

De nos jours la principale application de cette responsabilité sans faute se trouve dans la non exécution, pour des raisons sociales, voire humanitaires, des jugements d'expulsion de locataires hors de leur logement. Selon le rapport du député Marc Le Fur à la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, en 2007 ces refus d'exécution auraient coûté 7 millions d'euros à la Seine-St-Denis, 2,5 millions au Val-de-Marne, 2,1 millions aux Hauts-de-Seine et 1.6 à l'Essonne (pour ne parler que des départements de la région parisienne)

Enfin, dernière série de cas de responsabilité sans faute de l'administration, c'est la responsabilité du fait des lois. Ce qui serait un comble pour Rousseau puisque la loi est l'expression de la volonté générale du peuple. D'ailleurs, dans une décision de 1838 (arrêt Duchatellier) le Conseil d'État avait conclu à l'irresponsabilité de l'État en tant que législateur.

Mais un siècle plus tard les mœurs ont évolué et en 1938 La Société La Fleurette sera indemnisée du fait que la loi du 9 juin 1934 relative à la protection des produits laitiers interdit la fabrication et le commerce de tous produits destinés aux mêmes usages que la crème et ne provenant pas exclusivement du lait. Or cette société fabrique un produit remplaçant la crème et contenant d'autres produits que le lait. Elle est donc obligée de fermer et de liquider l'entreprise. De plus elle est la seule à être touchée par cette loi.

Le Conseil d'État, considérant que l'activité de cette société n'avait aucun caractère répréhensible, ni contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public, admet qu'il y a une violation du principe de l'égalité de tous devant les charges publiques et qu'une indemnisation doit être supportée par la collectivité.

Mais la responsabilité de l'État sera écartée par un arrêt de 1956 (Manufacture française d'armes et de cycles) car, dans ce cas, il s'agissait de mettre fin à une activité dangereuse ou nuisible à la santé publique en renforçant le contrôle de la fabrication des armes à feu afin de protéger les utilisateurs des dangers d'une fabrication défectueuse.

Tout récemment l'État ira encore plus loin, sans attendre que soit engagé un contentieux, en indemnisant les buralistes de leur

pertes de chiffre d'affaires dues à la législation de lutte contre le tabagisme, activité pourtant nuisible à la santé publique. Peut-être parce que cette activité a été longtemps exercée par l'État lui-même.

Que de chemin parcouru depuis l'irresponsabilité totale de l'État jusqu'à sa responsabilité presque totale, même en cas de faute personnelle d'un de ses agents, allant même jusqu'à la responsabilité sans faute.

Et cette révolution, au sens mécanique du terme puisqu'il s'agit d'un retournement total de la jurisprudence et donc du droit administratif, s'est produite en une cinquantaine d'années à peine.

On peut concevoir que, même en cas de faute personnelle détachable du service, a fortiori en cas de cumul de fautes, l'administration soit presque toujours déclarée responsable, c'est d'abord une garantie de solvabilité pour le paiement des indemnités aux victimes et une simplification de la procédure dans la recherche du responsable. Il n'empêche que cela peut créer un sentiment d'injustice.

À cela on oppose qu'une responsabilité pécuniaire trop lourde, s'ajoutant aux sanctions disciplinaires infligées à l'agent fautif, risquerait de paralyser toute initiative dans les services de l'administration.

Le corollaire de cette jurisprudence était, en fait, une véritable irresponsabilité des fonctionnaires aussi bien à l'égard des citoyens victimes de la faute que de leur propre administration qui ne pouvait que les sanctionner disciplinairement.

Il faut attendre 1951 pour voir apparaître un correctif à cette règle. Il s'agit de deux arrêts du Conseil d'État de la même date, le 28 juillet 1951 : Laruelle et Delville. Le Conseil d'État décide que *si les fonctionnaires et agents des collectivités publiques ne sont pas pécuniairement responsables envers lesdites collectivités des conséquences dommageables de leurs fautes de service, il ne saurait en être ainsi quand le préjudice qu'ils ont causé à ces collectivités est imputables à des fautes personnelles, détachables de l'exercice de leurs fonctions.*

Et ceci est encore plus vrai lorsque la responsabilité de l'administration est engagée du fait d'une double faute, personnelle et de service.

Dans de telles circonstances, le juge administratif admet que l'administration peut se retourner contre ses agents afin de récupérer la part de responsabilité pécuniaire qui ne lui est pas imputable. Ce sera la totalité en cas de faute personnelle unique ou une part, au *pro rata*, en cas de cumul de fautes.

De cette jurisprudence découle une réciprocité : lorsque le fonctionnaire ou l'agent public aura été condamné à des dommages par une juridiction judiciaire pour une faute personnelle, qui peut avoir une qualification pénale, mais qui *a, dans la réalisation du dommage, conjugué ses effets avec ceux d'une faute de service distincte* il faudra bien admettre qu'il pourra se retourner contre son administration pour lui faire endosser sa part de responsabilité et lui garantir sa participation pécuniaire.

Cette solution paraît équitable et pourtant peut aboutir, quoique parfaitement orthodoxe au plan juridique, à des situations choquantes au plan moral.

L'exemple type en est l'arrêt du Conseil d'État du 12 avril 2002 Papon.

En avril 1998, la cour d'assises de Bordeaux qui vient de condamner Maurice Papon à dix ans de réclusion criminelle pour complicité de crimes contre l'humanité, le condamne, sur demande de la partie civile, à payer aux victimes une somme globale de 4,72 millions de francs, soit quelques 720 000 euros.

Maurice Papon excipe alors de l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, qui a intégré la jurisprudence Delville et stipule : *Lorsqu'un fonctionnaire a été poursuivi par un tiers pour faute de service [...] la collectivité publique doit, dans la mesure où une faute personnelle détachable de l'exercice de ses fonctions n'est pas imputable à ce fonctionnaire, le couvrir des condamnations civiles prononcées contre lui.* Il demande en conséquence au ministère de l'Intérieur de prendre en charge les condamnations prononcées contre lui.

Le ministère ayant refusé, Papon saisit le Conseil d'État qui déclare dans un premier temps que la qualification par la cour d'assises de l'existence d'une faute exclusivement personnelle de l'accusé à l'origine du dommage *ne s'impose pas au juge administratif statuant dans le cadre [...] des rapports entre l'agent et le service.*

Dans un second paragraphe le Conseil d'État constate *qu'un tel comportement qui ne peut s'expliquer par la seule pression exercée sur l'intéressé par l'occupant allemand, revêt, eu égard à la gravité exceptionnelle des faits et de leurs conséquences, un caractère inexcusable et constitue par là-même une faute personnelle détachable de l'exercice des fonctions.*

Mais dans l'alinéa suivant le juge ajoute que *... les actes ou agissements de l'administration française [...] ont permis et facilité, indépendamment de l'action de M. Papon, les opérations qui ont été le prélude à la déportation.*

Il en résulte donc que la faute de service ainsi analysée engage la responsabilité de l'État qui est alors condamné à prendre en charge la moitié des dommages *...en fonction de la mesure qu'a prise la faute de service dans la réalisation du dommage.*

J'ai tenté de retracer, de manière cursive, l'évolution de cette notion de responsabilité administrative entre l'agent public : le fonctionnaire ou l' élu qui agit pour et au nom d'une collectivité publique et le citoyen lésé par un acte de l'administration.

Ce faisant j'espère avoir réussi à montrer le travail minutieux du juge administratif et son intelligente perspicacité dans l'analyse des rapports entre ces trois acteurs de notre société.

Il est vrai qu'aujourd'hui beaucoup de ces travaux ont perdu de leur intérêt pratique, autre que de faire travailler les neurones des étudiants en droit, puisque le plus souvent c'est la responsabilité collective de la communauté qui, au travers de l'État, assure la responsabilité des fautes des uns et des autres.

Cependant force est de constater que la notion de faute n'est pas près de s'étioler.

Les Grecs admettaient l'existence de l'*άνάγκη* (anankhé daimonon) c'est-à-dire la nécessité d'accepter de voir s'accomplir

ce que les dieux ont écrit. Dans la préface de Notre Dame de Paris, Victor Hugo, mettant l'anankhé en exergue, écrit « ...il ne reste plus rien aujourd'hui du mot mystérieux gravé dans la sombre tour de Notre Dame, rien de la destinée inconnue qu'il résumait si mélancoliquement. » et il ajoute « C'est sur ce mot qu'on a écrit ce livre ».

Le mot « fatalité » et ses dérivés, fatal ou fatidique, ont quasiment disparu de notre vocabulaire courant. Cette «... passion de fatalité par quoi presque tous les grands artistes, de Baudelaire à Nietzsche à demi-aveugle qui chante la lumière, expriment l'essentiel d'eux-mêmes » écrit André Malraux dans sa préface à « Sanctuaire » le roman de Faulkner.

De nos jours, qu'un barrage se rompe, que, sous la violence d'une tempête, casse un câble de remonte-pente, qu'une avalanche emporte une maison ou qu'une série d'orages inonde la plaine, on n'a pas enseveli les morts qu'on cherche déjà le coupable.

On trouvera toujours un coupable. À défaut d'une erreur caractérisée, d'un fait répréhensible précis on aura recours à ce que les juristes baptisent de *culpa in vigilando* : le défaut de surveillance et s'il ne suffit pas on en appellera à cette notion moderne « le principe de précaution ».

Nous sommes loin de la conception du péché originel et des cultures anciennes où faute et responsabilité ne sont que l'avers et le revers d'une même médaille. Dès la bouchée de pomme avalée, Adam et Ève sont chassés du jardin d'Éden.

On a peu à peu dissocié l'endroit de l'envers, la faute de la responsabilité.

L'article 1383 du code civil rend les *maîtres et commettants responsables des dommages causés par leurs domestiques et préposés*. Le juge administratif s'en inspirera pour élaborer la jurisprudence que nous venons de détailler. La généralisation de l'assurance qui, au XIX^e siècle passe de la couverture de la cargaison maritime aux sinistres de la vie quotidienne n'est pas étrangère à ce mouvement de dissociation, d'autant que l'apparition de l'assurance automobile couvre jusqu'à nos fautes de conduite pourvu qu'elles ne soient pas volontaires.

On ne peut traiter de la faute en ignorant le pardon. Le pardon moderne a été lui aussi coupé de la faute. Ce n'est plus la repentance du pécheur mais le pardon demandé par un de ses descendants voire par une personne sans lien avec lui, quand il n'est pas présenté à des personnes chronologiquement très éloignées des victimes initiales.

Plus notre société s'efforce de trouver le coupable et moins elle s'attache à la mise en jeu de sa responsabilité personnelle, qui ainsi s'amenuise jusqu'à être transférée sur une communauté qui assume financièrement les dommages mais déshumanise le lien.

Faute, responsabilité, pardon n'ont plus cet effet régénérateur engendré par la conscience de l'échec que nous enseignaient nos maîtres de philosophie.

Ces notions sont désormais rangées dans des cases reliées entre elles par des fils de plus en plus ténus. La faute est devenue un risque, la responsabilité une fonction sociale et le pardon une posture politique.

Au terme de cette communication je réalise que je suis coupable d'avoir choisi un sujet un peu difficile mais il était tentant de souligner cette évolution sociologique à partir de l'exemple de la juridiction administrative qui ne crée pas mais révèle son temps.

En tous cas, si j'ai ennuyé mes confrères, qui sont responsables de m'avoir accueilli en leur sein, je leur demande pardon et je conclurai en invoquant Beaumarchais qui écrivait dans sa « Lettre modérée sur la chute et la critique du Barbier de Séville » « ...Ainsi, de fautes en pardons et d'erreurs en excuses, je passerai ma vie à mériter votre indulgence par la bonne foi naïve avec laquelle je reconnâtrai les unes en vous présentant les autres. »

L'HOMME EST-IL RESPONSABLE DU « RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE GLOBAL »?

par Jean-François MARÉCHAL
correspondant

Introduction

Ce titre a été choisi en relation avec le langage courant ! Mais il faut remarquer que la Terre n'a pas un, mais une multitude de climats. Un climat est un phénomène local ! « Climat » vient du grec *Klima* qui signifie inclinaison, selon le Dictionnaire Bailly, c'est-à-dire inclinaison du soleil ou plutôt de ses rayons sur la surface. Guy Jacques, écologiste, et Hervé Le Treut, climatologue, donnent par extrapolation une définition grecque du climat qu'ils qualifient de toujours valable: « ensemble des qualités de l'atmosphère d'un lieu sur une longue durée » ; cette durée est d'au moins trente ans et n'est pas toujours respectée dans les observations sur les changements climatiques ! Ces auteurs ajoutent que le climat désigne « l'état habituel de l'environnement décrit par quelques facteurs : l'insolation, la température, l'humidité, les précipitations, le vent »¹. L'état habituel de l'environnement saharien n'a rien de commun avec

1. Jacques (G.) et Le Treut (H.), *Le Changement climatique*, éd. Unesco, Paris, 2004, p. 137 et p. 32.

l'environnement équatorial... Il serait plus judicieux de parler de réchauffement de tous les climats de la Terre et d'établir des moyennes pour chacun d'entre eux et ensuite d'en tirer une moyenne générale... Pour un géographe, ce serait plus compréhensible !

I. Des faits et des analyses contestables au sujet d'un prétendu réchauffement climatique causé par l'homme.

1. Forte élévation récente de la température moyenne terrestre.

La température moyenne au sol, dont la connaissance est récente et la fiabilité de ses relevés encore plus, a, paraît-il, augmenté de 0,6°C au XX^e siècle, avec une incertitude d'environ 33%. D'autres sources donnent 0,7° ou même 0,8°C. L'invention du thermomètre à mercure par l'Allemand Fahrenheit ne date que de 1717. Une idée assez précise de la température moyenne du globe remonte à 1850. Cependant les réserves faites sur le moment où aurait commencé cette hausse s'expliquent par la qualité des thermomètres et sur la manière d'effectuer les mesures qui n'étaient pas normalisées ou standardisées et, dans certains cas, ne le sont pas toujours encore de nos jours...

Le rythme actuel de réchauffement global serait estimé à 0,13°C par décennie et même plutôt à 0,15°C pour les cent prochaines années, soit donc une augmentation de 1,5°C, environ le double du siècle dernier ! Ces températures moyennes cachent de grandes disparités. Dans la première moitié de ce siècle, le réchauffement a surtout concerné l'hémisphère nord. Celui-ci s'est ensuite refroidi au cours du troisième quart du siècle, alors que l'hémisphère sud se réchauffait... Actuellement, c'est le contraire: les continents de l'hémisphère nord se réchauffent à un rythme assez rapide de l'ordre de 0,44°C par décennie, et l'hémisphère sud seulement 0,04°C par décennie...

Les paléoclimatologues observent des fluctuations cycliques séculaires, millénaires et globales. Pour nous en tenir au temps présent, le prétendu réchauffement global actuel se traduirait par des moyennes anormalement élevées qui, étant à l'échelle de la vie humaine et concernant même une courte période, se distingueraient des précédentes établies à l'échelle des temps géologiques ou encore préhistoriques.

Le GIEC (Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) ou IPCC en anglais (Intergovernmental Panel on Climate Change) créé sous l'égide de l'ONU en 1988 a publié quatre rapports : en 1990, 1995, 2001, 2007. Il fait état dans son avant-dernier rapport, en 2001, d'une courbe des températures dressée par Michaël Mann en 1998 sur les six derniers siècles, puis reconstruite en 1999 sur mille ans. Elle est restée célèbre à double titre, d'abord par sa forme en « crosse de hockey » et ensuite par la controverse dont elle a été l'objet. Cette courbe est remarquablement stable de l'an Mil jusqu'à la révolution industrielle (vers 1850) où elle décroche brusquement pour s'élever en flèche presque continue jusqu'à nos jours, d'où son appellation... Cette forte hausse subite a été corrélée à celle des émissions humaines des gaz à effet de serre (GES) correspondant à la même période. Il en ressort apparemment une similitude entre le tracé de leur courbe et il en a été conclu un peu rapidement que l'effet de serre additionnel était d'origine anthropique... Mais corrélation ne vaut pas causalité !

Une des contestations de cette interprétation est venue d'une étude portant sur 544 millions d'années du rapport isotopique $^{18}\text{O}/^{16}\text{O}$ de coquilles de brachiopodes dont les résultats ne coïncident pas avec ceux qui sont fondés sur les taux de CO_2 de la même période (leur calcification étant largement influencée par la température)². Mais c'est surtout la trop faible variabilité de cette courbe qui a été relevée ! En effet, la période de réchauffement, entre l'an Mil (un peu avant) et 1350, dénommée « Optimum médiéval » et le refroidissement qui a suivi dénommé « Petit Age

2. Analyse publiée dans la revue Nature, déc. 2000.

Glaciaire » (1400/1550 – 1850) n'y apparaissaient pas dans leur réelle amplitude, alors qu'ils ont été tout aussi brutaux ! Et même le pic de chaleur de cet « Optimum », selon d'autres calculs et courbes, atteint presque le maximum de la courbe de Mann ! Celui-ci fut d'autant plus l'objet de critiques qu'il refusa durant des années de communiquer sa méthodologie et ses bases de données aux chercheurs qui souhaitaient les vérifier. Il fallut une intervention du Congrès américain, étant donné qu'il recevait des fonds de l'État fédéral, pour l'obliger à révéler ses codes informatiques...

Depuis 2001, toujours à propos de cette courbe, plusieurs erreurs de méthodologie ont été pointées ; certaines ont été même reconnues par leur auteur, d'autres sont encore en débat. Utilisant des indices naturels indirects, appelés « proxies », différents de ceux de Mann et son équipe, qui faisaient intervenir comme paramètres des phénomènes physiques, chimiques ou biologiques sensibles aux conditions météorologiques, de nouvelles reconstructions paléoclimatiques de cette période ont été entreprises et confirmèrent la variabilité des températures du dernier millénaire et la forte amplitude de l'Optimum médiéval et du Petit Age glaciaire, qui correspondent aussi, comme on le verra plus loin, le premier à un maximum de rayonnement solaire et le second à des minima de rayonnement (absence de taches solaire : « minimum de Spörer » de 1400 à 1510 et minimum de Maunder de 1645 à 1715). Elles révèlent que des hausses et des chutes brutales de température de l'ordre de 0,4°C ne sont pas rares (en comparaison, la hausse estimée de 0,6°C à 0,8°C sur la période 1850-2000 n'apparaît plus aussi soudaine ni exceptionnelle). Les tests ont prouvé que le modèle n'avait pas de signification statistique, ce que Mann a fini par admettre, si bien que le dernier rapport du GIEC en 2007 ne l'évoque même plus ! Depuis environ 1980, l'étude des « proxies » s'est fort développée et ils se sont diversifiés. Pour les temps historiques, les plus utilisés sont les anneaux de croissance, les sédiments marins ou lacustres, les langues glaciaires, les zones de pollinisation, les squelettes coralliens, la composition des stalactites et des stalagmites. Pour les périodes plus anciennes, ce

sont les carottages glaciaires ou sédimentaires, qui par l'analyse des rapports isotopiques de certains atomes (carbone, oxygène, hydrogène, deutérium, thorium, béryllium, aluminium, etc.) permettent de connaître la composition et l'évolution de l'atmosphère et du milieu marin, donc des climats (c'est la paléoclimatologie).

Mais le plus grave est que dans les projections des températures pour 2100, les modélisations ne prennent en compte que les effets anthropiques supposés sur le climat. Ainsi, les facteurs naturels, à commencer par les variations du rayonnement solaire, déjà subis ou à venir, sont ignorés ou le seront !

2. Les principales conséquences avancées du “réchauffement”.

Les conséquences le plus souvent citées sont le recul des glaciers, l'élévation du niveau des mers et les menaces sur la biosphère.

a) La fonte des glaces.

Il faut distinguer les glaciers formés par l'accumulation de neige (calottes glaciaires ou inlandsis) et la banquise formée par l'eau de mer gelée. L'Antarctique et le Groenland forment 90% des glaces terrestres et 99% de l'eau douce gelée y sont emprisonnés. Dans beaucoup d'endroits, les glaciers reculent. Ceux des Alpes, particulièrement étudiés (au cours du siècle dernier ils ont perdu 50% de leur volume), la banquise et les surfaces enneigées auraient déjà subi les premiers effets du réchauffement climatique ; la partie enneigée de la Terre aurait vu sa superficie diminuer de 10% depuis 1960, de même que celle de la banquise arctique permanente qui a perdu un tiers à 40% de son épaisseur et en une trentaine d'années est passée de 3,1 à 1,8 m en moyenne. Le déficit en glace de la calotte groenlandaise a, semble-t-il, plus que doublé entre 1996 et 2005 d'après des

mesures radar, aériennes et satellitaires³. Une accélération a été remarquée en 2003, mais cette année a connu aussi une augmentation du rayonnement solaire due à un maximum de taches solaires... Cette tendance serait presque générale, seule une minorité de glaciers connaît la stagnation ou l'avancée : en Scandinavie de l'ouest, en Nouvelle-Zélande et dans l'est de l'Antarctique. En ces lieux, sans doute, les effets du réchauffement sont contrariés par le régime favorable des précipitations. Le réchauffement serait donc à l'origine d'une augmentation des précipitations et, par contrecoup, de certains glaciers. Mais les précipitations ne compensent pas, en général, l'effet du réchauffement.

Le comportement des calottes glaciaires est crucial dans l'estimation de la hausse du niveau des océans. Mais, les données seraient insuffisantes. C'est sans doute pour cette raison que le GIEC a ignoré ce paramètre pourtant primordial dans son dernier rapport. Cela n'empêche pas les médias de nous rebattre les oreilles, sur fond de catastrophisme ambiant qu'ils savent entretenir et orchestrer, à propos de la fonte des glaces et du futur déluge qui nous guette si nous ne sommes pas raisonnables !

b) L'élévation du niveau des mers.

La prétendue montée des eaux océaniques est l'une des conséquences le plus souvent avancée du réchauffement climatique qui provoquerait leur dilatation thermique. En effet, l'eau chaude occupe un volume plus important que l'eau froide. Son élévation au XX^e siècle se situe entre 10 et 20 cm d'après les données des marégraphes et des satellites altimétriques. La fonte de la banquise ne joue pas sur le niveau des mers, car, comme chacun sait, l'eau qui fond occupe exactement le même volume d'eau de mer que la glace immergée. D'ici 2100, elle serait de 11 à 77 cm selon Jean Jouzel, expert au GIEC, et de 40 à 50 cm, selon Christiane Galus qui s'appuie sur les modélisations et les

3. Observations publiées dans la revue Science, fév. 2006.

données les plus récentes⁴. Effectivement, le GIEC dans son rapport de 2007 annonce une hausse de 18 à 59 cm au lieu de 9 à 88 cm dans le rapport de 2001 ! Cette révision à la baisse est une bonne nouvelle pour ceux qui avaient pris au sérieux le documentaire de fiction d'Al Gore ! Leur niveau est monté entre 1993 et 2003 d'environ 3,1 mm par an contre 1,8 entre 1950 et 1993 et contre seulement 1 à 2 mm par an au cours du siècle dernier.

Cette décélération entre 1950 et 1993 pourrait cependant s'expliquer par de grosses éruptions volcaniques depuis 1960 qui diminuent l'insolation de la Terre et feraient baisser le niveau des mers de quelques millimètres (avec délai de rattrapage du niveau antérieur de quinze ans) : celles, par exemple, du Mont Agung en Indonésie en 1963, du Mont Saint-Helens aux USA, d'El Chichon au Mexique en 1982, ou du Pinatubo aux Philippines en 1991 qui, à lui seul, a provoqué une baisse de 5 mm ! Les gaz et cendres de ces éruptions ont entraîné dans les mois qui suivirent une baisse moyenne de la température de la Terre comprise entre 0,1 et 1° C. Les poussières émises réfléchissent les rayons solaires et modifient l'albédo (ou réflectivité). Haroun Tazieff avait noté une diminution de l'irradiation de la Terre à partir de 1960.

La vitesse actuelle de l'élévation du niveau des mers, qui serait même de 15 à 30 fois supérieure par rapport aux deux précédents millénaires, pourrait-elle ainsi avoir, par son caractère insolite, une cause autre que le réchauffement ? De lents et importants changements de volume des gigantesques dorsales océaniques peuvent en être l'origine. Pourtant, Guy Jacques et Hervé Le Treut sont convaincus, malgré ces inconnues, que la dilatation de l'océan, la fonte des glaciers de montagne devraient conduire à une élévation de quelques dizaines de centimètres d'ici 2050.

Par ailleurs, à propos des changements de débit et de densité des courants de l'Atlantique nord, Didier Paillard, océanographe, fait remarquer en 2005 que: « l'océan est observé depuis peu de temps et nous n'avons pas le recul nécessaire pour avoir l'absolue

4. Cf. article de C. Galus, *Le Monde*, 07/11/2005.

certitude que les changements mesurés ne sont pas, par exemple, le fait de variations naturelles⁵ ».

c) Les menaces sur une biosphère complexe et encore mal connue.

Le GIEC a établi différents scénarios relatifs à la menace qui pèse sur la biodiversité végétale. Selon le pire (dit A1, avec un doublement du CO₂ et augmentation de la température moyenne de 3,6° C.), 22% des espèces végétales de l'Europe seraient très menacées...

Les échanges terre/océan conduisent le second à solubiliser le gaz carbonique et à absorber le surplus provoqué par les activités humaines. Ainsi, la biomasse tend à croître plus rapidement. En ce qui la concerne, plus l'atmosphère contient de CO₂, plus il en fournit au plancton qui prospère, mais plus la température marine est élevée, moins il prospère. Or, le phytoplancton (le plancton végétal) joue un rôle important dans la régulation du climat : cette biomasse pompe environ un tiers du CO₂ émis par l'homme; les végétaux terrestres absorbent un autre tiers, et le dernier s'accumule dans l'atmosphère⁶.

Depuis les travaux en 1986 de James Lovelock, inventeur de la théorie Gaïa (dont il sera question dans la conclusion), et de son équipe de Seattle (USA), on sait que le phytoplancton émet aussi des microparticules dans l'atmosphère, principalement un composé sulfuré, le sulfure de diméthyle ou diméthylsulfide (DMS) et l'iodure de méthyle, qui se transforment en aérosols de sulfate. Ceux-ci ont tendance à la refroidir en favorisant la formation de nuages aux gouttes fines qui réfléchissent mieux les rayons solaires dans l'espace (exemple de rétroaction négative). Mais le réchauffement climatique produit aussi des rétroactions positives : il ralentit la circulation océanique et la remontée des

5. Déclaration de Didier Paillard, océanographe au Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement, *Le Monde*, 02/12/2005.

6. Michaël Behrenfeld, *Nature*, 07/12/06.

eaux froides apportant les nutriments nécessaires au phytoplancton et diminue finalement sa production ! Il y a donc là un jeu de rétroactions dont le résultat final apparaît difficile à évaluer. Toutefois, le puits océanique serait, d'après les modèles, peu touché d'ici 2050. Mais ceux-ci sont d'autant moins fiables qu'ils n'intègrent pas ou difficilement ces données souvent, de plus, encore mal connues.

D'autres données sont à prendre en considération. On croyait généralement, jusqu'à la fin des années 1970, que le phytoplancton n'existait qu'en très faible quantité dans les zones centrales et polaires des océans. Or, la présence d'une biomasse microscopique et, en plus, stable y a été révélée dès 1952, grâce au développement de la microscopie par épifluorescence. Elle n'a pourtant pas encore été prise en compte ! Dans les déserts marins, au centre des océans, chaque goutte d'eau contient plusieurs centaines de milliers de cellules par millilitre d'eau de mer. Et même, chose nouvelle : dans l'Arctique central, il y a du plancton qui colonise la partie immergée des icebergs et de la banquise. Ce picoplancton (le plancton microscopique), qui a tout pour faire la photosynthèse, produit le quart de l'oxygène de la planète, autant que le phytoplancton (l'autre moitié de l'oxygène vient de la végétation terrestre) et, bien sûr, capte le CO₂. En 1994, l'espèce la plus microscopique de ce plancton a été trouvée dans l'étang de Thau (Hérault) ! Ces découvertes récentes renforcent le rôle de puits de carbone de l'Océan. Le picoplancton émettrait plus de CO₂ qu'il n'en absorberait, mais parmi eux les picoeucaryotes émettraient aussi beaucoup de ces microparticules qui joueraient un rôle refroidisseur, sans qu'il y ait une rétroaction positive : c'est l'hypothèse « CLAW », acronyme de leurs auteurs: R. Charlson, J. Lovelock., M. Andree, S. Warren⁷.

Les carottage glaciaires confirment ce lien, déjà évoqué plus haut, entre les aérosols de sulfates issus de ces microparticules et

7. Charlson (R.), J. Lovelock (J.), Andree (M.), Warren (S.), *Nature*, 326, pp. 655-661; James Lovelock, *La revanche de Gaïa*, éd. Flammarion, 2007, p. 41.

la quantité de noyaux de condensation qui donnent naissance à des nuages renvoyant les rayons solaires et provoquant cette réaction négative. Ces phénomènes échappent bien à la modélisation du fait de la mobilité des eaux océaniques et des nuage.

La décomposition du plancton mort au fond des océans libère du méthane qui, sous l'effet de l'énorme pression de l'eau, ne remonte pas et forme des hydrates (appelés aussi clathrates) qui sont emprisonnés dans des structures cristallines. Les stocks de ce gaz augmentent en cas de réchauffement des océans qui fait proliférer le plancton au point qu'une déstabilisation sous l'effet, par exemple, de la chute d'une gigantesque météorite, a pu provoquer dans le passé des dégazages et des « explosions » entraînant des extinctions massives, comme peut-être à la fin du Permien, celle qui reste inexplicée, de plus de 95% des espèces marines et 70% de la faune et de la flore terrestre. Aucune trace d'un tel phénomène n'a été constatée depuis 50 000 ans dans les analyses de carottages ou d'autres indices indirects. Le GIEC estime donc ce risque très faible, mais il n'y a pas que la chute d'une météorite à envisager : le volcanisme sous-marin ou encore des mouvements de dorsales océaniques ont pu et peuvent, en ce moment même et de façon imperceptible, entraîner des effets semblables, sans en avoir l'ampleur. Ainsi, s'expliqueraient les grandes variations de méthane même à court terme et de nos jours. Le chapitre des causes naturelles n'est pas clos !

II. Les causes du « réchauffement climatique » selon le GIEC et ses défenseurs.

1. L'effet de serre anthropique.

L'effet de serre, expression inventée par le suédois et prix Nobel en 1903, Svante Arrhenius (auteur d'un article « De l'influence de l'acide carbonique dans l'air sur la température du sol » en 1896) rappelle l'effet de la vitre de la serre du jardinier

qui laisse passer les rayons du soleil, mais retient la chaleur réémise par le rayonnement thermique infrarouge du sol. Le rôle de la vitre est joué naturellement aux deux tiers par la vapeur d'eau et par les autres gaz dits à effet de serre (GES) dont le dioxyde carbone (CO₂) pour presque un tiers. Sans l'effet de serre qui est vital pour l'homme, la température moyenne de la Terre serait de -18° au lieu de $+15^{\circ}$ actuellement ! C'est l'augmentation des GES, imputée généralement à l'homme, qui est donc jugée responsable de la hausse de cette température ou encore du mal nommé réchauffement climatique. John Tyndall (1820-1893), physicien irlandais, glaciologue et alpiniste, inventeur du regel de la glace est, toutefois, le vrai précurseur de ce qu'on appelait la « théorie de la serre chaude ». Si l'on parle moins de ce savant que d'Arrhenius, c'est que, peut-être, il attribuait plus d'influence à la vapeur d'eau dans l'effet de serre qu'au gaz carbonique et n'était donc pas un « carbocentriste », pour utiliser un néologisme à la mode... De plus, il avait suggéré, vers 1860, qu'il fallait associer la concentration de gaz carbonique dans l'atmosphère à la « théorie des périodes glaciaires », le contraire de ce que l'on pense actuellement, mais qui représente, parmi nos nombreux modèles, par le jeu des rétroactions des paramètres influençant le climat, un scénario n'ayant rien d'impossible...

2. Les gaz à effet de serre « additionnel ».

Les gaz à effet de serre dit « additionnel » (augmentation de la concentration due à l'homme) sont les mêmes que ceux qui provoquent l'effet de serre naturel et s'ajoutent à ceux-ci. La vapeur d'eau ne participe pas, cependant, à l'effet de serre additionnel à cause de sa durée de vie ou de résidence trop courte (huit à quinze jours). Elle est pourtant impliquée à 55% environ dans l'effet de serre global (comprenant la totalité des GES) qu'elle amplifie et l'influence humaine, plutôt considérée comme négligeable, devrait entrer en ligne de compte (irrigation, barrages, déforestation, etc.). La déforestation en milieu intertropical entraîne une diminution de l'évapotranspiration et des précipitations.

a) Le dioxyde de carbone.

Les émissions de dioxyde de carbone sont principalement dues à la combustion d'énergie fossile et à la déforestation et responsables à 55 % de l'effet de serre anthropique. Elles représentent 6 à 8 milliards (Mds) de tonnes (t.) de CO₂ par an (de 7 à 9 Mds de t. en 2005) et ont une durée de résidence dans l'atmosphère estimée à environ un siècle. Si ces émissions s'aggravent, les océans en absorbent au prorata suivant la loi de Henry (la quantité dissoute d'un gaz augmente avec sa pression partielle), mais seulement jusqu'à saturation des puits (océans, atmosphère, végétation, sédiments). Il faut ici reconnaître objectivement que nous en sommes encore très loin : tel est le point le plus important ! L'océan est un régulateur des cycles biogéochimiques et il peut actuellement absorber encore beaucoup de CO₂ supplémentaire, ce qui est confirmé par les simulations, même s'il le fait lentement⁸. Enfin, il est à remarquer que les combustibles fossiles émettent, outre le CO₂, des aérosols dont les effets contrecarrent ceux de ce gaz et exerceraient donc un rôle refroidisseur.

b) Le méthane.

La part de méthane anthropique qui provient des activités humaines telles que l'élevage et la riziculture, des déchetteries, des champs d'épandage, des fuites de gaz... se monte à 20 ou 30 % selon les auteurs contre 40 % pour le CO₂ ; il est naturellement issu de la fermentation non organique (sans oxygène), comme la fermentation bovine ou la riziculture. Sa puissance de réchauffement global, dite PRG, rapportée à 100 ans, est vingt-trois fois supérieure à celle du carbone à cause de sa capacité d'absorption des rayons infrarouges ; il a toujours été présent dans l'air où il est deux cents fois moins concentré que le CO₂ dans l'atmosphère, mais, depuis 1750, sa concentration a doublé, alors que celle du CO₂ s'est accrue de 30% ; sa teneur a varié entre 350 et 800 ppb (parties par billion ou milliard) depuis

8. Jacques (G.) et Le Treut (H.), op. cit. p. 73.

800 000 ans, elle est aujourd'hui de 1 700 ppb ; les émissions anthropiques de ce gaz représentent environ le double des émissions naturelles au contraire du CO₂ ; sa durée de vie n'est que de douze ans ; il disparaît presque entièrement par oxydation dans l'atmosphère où seulement 10% s'y accumulent (contre 50 % pour le CO₂) et le reste dans la stratosphère (partie la plus haute de l'atmosphère de 10 à 50 km d'altitude). Il peut aussi se dégrader au contact de l'ozone ou bien au contraire sous un fort rayonnement solaire favoriser sa fabrication : c'est alors la pollution à l'ozone) ; ses sources étant sujettes à fluctuations (cf. supra, comme la déforestation et la culture sur brûlis, les terres inondées...), il est très difficile de prévoir les taux futurs de méthane atmosphérique. Sa variabilité est très grande et, d'après l'analyse de la carotte de « Dôme C » de l'Antarctique (Projet EPICA), la signature d'événements de réchauffements brefs et intenses au Groenland, qui sont ainsi confirmés et qui ont atteint une amplitude de 16° avant de se refroidir progressivement, y est retrouvée. Il serait tentant d'attribuer le réchauffement actuel à l'un de ces événements.

c) L'ozone.

L'ozone (O₃) troposphérique (la troposphère est la partie la plus basse de l'atmosphère: jusqu'à 9 ou 10 km aux hautes latitudes et 16 km aux basses) résulte de réactions chimiques très complexes (entre le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote et les composés organiques volatils) et est différent, seulement par son origine, de l'ozone stratosphérique qui est issu de la cassure de la molécule d'oxygène par les rayons ultraviolets; la part de l'homme est ici très délicate à quantifier et le caractère local de ses concentrations fait qu'il n'est pas pris en compte dans les accords internationaux.

Le fameux "trou d'ozone" au-dessus de l'Antarctique a été dénoncé par Haroun Tazieff qui, à ce propos, parle « d'un des plus impardonnables actes contre l'éthique scientifique ». Il y voit seulement un phénomène naturel, à savoir sa raréfaction du fait du refroidissement, et donc une conséquence de l'hiver austral beaucoup plus froid et plus long qu'ailleurs ; ce trou se résorbe

quand l'été arrive... Pourquoi un tel déficit dans cette région du globe qui est la moins polluée et non pas au-dessus de l'hémisphère nord ? Et pourquoi, remarque-t-il insidieusement, ne montre-t-on jamais les taux d'ozone justement en été⁹ ?

d) Le protoxyde d'azote.

Appelé aussi oxyde nitreux ou encore gaz hilarant (N_2O), il est presque aussi abondant que le CO_2 et provient de la dénitrification naturelle des nitrates contenus dans le sol. Il ne compte que pour 2 % dans l'effet de serre additionnel auquel il contribue principalement par l'emploi d'engrais azotés et les feux de biomasse (il a pourtant une durée de vie d'un peu plus d'un siècle).

e) Le dioxyde d'azote (NO_2).

Il a une activité radiative 280 fois supérieure au CO_2 ; il provient des engrais et des combustions incomplètes des énergies fossiles. Mais sa rémanence dans l'atmosphère est de seulement quelques jours.

f) Les gaz fluorés.

Ce sont les halocarbures : l'hexafluorure de soufre (SF_6) qui sert dans l'isolation électrique ou les doubles vitrages, le HFC (hydrofluorocarbure), les chlorofluorocarbures ou fréons (HCFC et CFC) qui sont de moins en moins utilisés dans la climatisation et la réfrigération et même interdits à cause de leur effet sur l'ozone stratosphérique. Ce sont de puissants GES, opaques aux infrarouges, ayant une durée de vie très longue, jusqu'à des dizaines de milliers d'années. Un kg de SF_6 (hexafluorure de soufre) équivaut à 24 000 kg de CO_2 et à 6 025 kg d'équivalent carbone. Ils sont utilisés comme gaz réfrigérants ou aérosols et dans certains procédés industriels (fabrication de mousses

9. Le Monde, 02/06/1992.

plastiques ou pour extincteur, et de composants électroniques). Les émissions naturelles de ces GES sont nulles.

3. Le rôle prépondérant du gaz carbonique (CO₂). Le cycle du carbone.

Jusqu'en 1800 et durant plus de 400 000 ans, la concentration de CO₂ dans l'atmosphère n'a pas varié de plus de 1 à 3%. Depuis, elle aurait augmenté de 33 % pour atteindre 373 ppmv (parties par million en valeur) fin 2002 et même de 36 % avec 385 ppmv début 2008, soit actuellement, si la concentration restait stable une augmentation moyenne de 2,4 ppmv par an. Plus de la moitié de cette hausse est postérieure à 1950. En 2004, elle n'avait jamais été aussi élevée depuis 420 000 ans et même depuis 800 000 ans selon la revue *Nature* du 15 mai 2008 et l'analyse de la grande carotte du site de Dôme C en Antarctique.

Le cycle très complexe du carbone comprend d'immenses réservoirs ou «puits» de carbone : les océans avec 38 000 Mds de t (ou gigatonnes, soit Gt), les sédiments marins calcaires de surface (non pas les roches carbonatées ne comptant qu'à l'échelle géologique) : avec 50 000 Mds de t (150 000 Mds de t selon Jean-Marc Jancovici), le carbone fossile (pétrole, charbon) avec 13 000 Mds de t ; les sols (humus, flore et faune) avec 6 000 Mds de t et bien moins, selon Frédéric Denhez, 2 000 à 2 800 Mds de t (humus: 500 à 2 000 Mds de t et végétaux : 500 à 800 Mds de t) et s'y ajoutent les sédiments terrestres de surface avec 100 000 Mds de t ; enfin le stock atmosphérique (bien connu) avec 750 Mds de t environ¹⁰. Les flux descendants et montants de CO₂ échangés entre, d'une part, l'atmosphère et les sols sont de l'ordre de 120 Mds de t. et, d'autre part, l'atmosphère et l'océan de l'ordre de 90 Mds de t et s'équilibrent annuellement. La biosphère de la Terre stockerait au total environ 2 000 Mds de t de carbone, surtout par photosynthèse.

10. Jancovici J.-M., *L'avenir climatique*, p. 47 et Denhez (F.), *Atlas de la menace climatique*, p. 30.

Les rejets de carbone par l'homme (infimes à côté des volumes des réservoirs) dans l'atmosphère sont de 7 à 9 Mds de t par an. Or, la capacité d'absorption de carbone par la biomasse-sol (végétaux + humus) est de 120 Mds de t par an (les sols échangeant 55 Mds de t/an), sur un stock atmosphérique de 720 à 750 Mds de t selon Frédéric Denhez ; 750 Mds aussi d'après Jean-Marc Jancovici¹¹. Mais la respiration (mécanisme inverse de la photosynthèse) conduit à un retour presque immédiat de la moitié du carbone assimilé et réduit donc cette capacité à un peu plus de 60 Mds de t.

Les émissions actuelles de CO₂ d'origine anthropique n'apparaissent pas élevées au regard des 100 milliards de tonnes qui sont déstockées annuellement par le volcanisme, les incendies de forêts et, principalement, on le mentionne rarement, le métabolisme des vivants (antagonique de la photosynthèse). Ces rejets sont au moins seize fois plus importants que ceux qui sont imputés aux activités humaines... Le doublement de la teneur en CO₂ de l'atmosphère d'ici 2050 augmenterait dans un premier temps le puits océanique. Certes, dans des eaux plus chaudes, la baisse du taux de dissolution des gaz et l'accroissement du rôle du phytoplancton à test calcaire amoindriront la fonction de puits de carbone des océans (les coccolithophoridés sont de véritables pompes à carbonate de calcium et provoqueront l'acidification du pH de l'eau de mer), mais dans une proportion qui est sans commune mesure avec la capacité d'absorption des océans par pompage physico-chimique à l'interface air-mer et par photosynthèse dans les eaux de surface... Celle-ci a été sous-évaluée du fait d'une méconnaissance de la biomasse marine, comme il a été vu précédemment.

Selon Guy Jacques et Hervé Le Treut¹², les simulations faites à partir d'un doublement immédiat de la teneur de CO₂ passant de 360 à 720 ppmv prévoient que les trois quarts du carbone excédentaire seront absorbés par l'océan, ce « régulateur des cycles biogéochimiques », que la nouvelle concentration de CO₂

11. Denhez (F.), op. cit., p. 30 et Jancovici (J.-M.), op. cité, p. 49.

12. Jacques (G.) et Le Treut (H.), op. cit., p. 73.

se fixera à 450 ppmv et qu'un nouvel équilibre s'établira (sans retour à l'équilibre initial), mais après un millier d'années au moins... Le problème pour ces auteurs est davantage le temps de réaction de l'océan que sa capacité d'absorption qui se révèle importante. D'après une étude, qui utilise le modèle couplé de l'Institut Pierre-Simon Laplace et ne prend pas en compte les autres gaz à effet de serre ni les effets climatiques des aérosols, si la concentration de carbone atteint quatre fois sa valeur préindustrielle qui était de 280 ppmv, soit 1120 ppmv, le puits océanique voit sa capacité baisser de 35 % seulement et le puits biosphérique (biosphère terrestre et marine) de 55 %. Alors qu'elles sont présentées comme inquiétantes par leurs auteurs, ces estimations (qui ne sont que des simulations) ne sont-elles pas plutôt rassurantes¹³ ? En effet, en supposant que la teneur actuelle en CO₂ (385 ppmv) ne diminue pas, et devrait même plutôt baisser grâce aux pressions écologiques, aux actions politiques internationales et au battage médiatique, celle-ci se situerait au maximum aux alentours de 481 ppmv en 2050 (selon la hausse moyenne actuelle de 2,4 ppmv par an déjà définie). Dans un tel cas de figure, les simulations prévoient même que, si un doublement instantané de cette teneur était imaginé, les trois-quarts du carbone seraient absorbés par l'océan qui joue donc bien un rôle salvateur et régulateur.

Le CO₂ dissous dans les eaux de surface réagit avec les molécules d'eau pour former de l'acide carbonique (H₂CO₃) dont une partie perdure dans l'eau. Mais la plupart des molécules H₂CO₃ en se dissociant produisent des ions hydrogène. Or, si la concentration de ces ions augmentent en parallèle avec celle du CO₂, le pH aqueux diminue et se produit une acidification de l'eau de mer dont les conséquences sur les organismes marins et la photosynthèse ont souvent été jugées dangereuses. Mais dans une étude récente, des chercheurs travaillant dans le cadre du

13. Dufresne (J.-L.), Friedlingstein (P.), Les rétroactions « climat-carbone » associées aux rejets anthropiques de CO₂ à l'aide du modèle couplé de l'IPSL : un possible effet amplificateur ?, Lettre n° 11 du Programme International Géosphère Biosphère - Programme Mondial de Recherches sur le Climat (PIGB-PMRC), 2000.

Programme International Géosphère Biosphère – Programme Mondial de Recherches sur le Climat (PIGB-PMRC), déjà cité plus haut, font remarquer que « Au regard des conséquences actuelles, il semble difficile de tirer des conclusions claires sur l'effet de l'acidification des océans sur la photosynthèse des organismes phytoplanctoniques. Notons toutefois que l'élévation du CO₂ semble stimuler la production nette communautaire dans des expériences de perturbation conduites en mésocosme¹⁴ ».

« Dans tous les cas, nous sommes bien loin de comprendre comment l'océan réagira car la physiologie des organismes du plancton nous échappe, même si des progrès considérables sont en cours en particulier grâce à la génomique qui permet de décrypter les fonctions d'organismes importants pour l'écosystème marin » déclare Daniel Vaultot, qui dirige le laboratoire C.N.R.S « Adaptation et Diversité en milieu marin » de la Station Biologique de Roscoff, où le picoplancton dont la découverte est récente est étudié¹⁵. Les experts du G.I.E.C l'ignorent dans leurs modélisations, malgré de nombreuses publications qui pourtant sont bien antérieures à son dernier rapport de 2007 et même à celui de 2001. L'hypothèse CLAW date même de 1987...

III. La thèse d'un réchauffement naturel.

1. L'existence de nombreux précédents à une hausse brutale de température moyenne.

À l'échelle de l'histoire géologique de notre planète, le climat ou plutôt les climats ont toujours varié. Tout le monde connaît les grands cycles glaciaires qui apparaissent, il y a

14. Sophie Martin *et al.*, L'acidification des océans et ses conséquences, Lettre n° 21 du Programme International Géosphère Biosphère - Programme Mondial de Recherches sur le Climat (PIGB-PMRG), avril 2008, p.10-11.

15. Communication personnelle.

seulement 900 millions d'années (sur 4,5 Ga « Before Present », soit B.P.) et dont le métronome est devenu la position de la Terre sur son orbite qui varie périodiquement. Auparavant, ces climats étaient chauds et sans glace, ce qui constitue un mystère. Depuis un million d'années, la période glaciaire du Quaternaire (qui a commencé, il y a 2 Ma B.P. environ) est marquée par des variations importantes entre glaciaire et interglaciaire selon des cycles d'environ 100 000 ans ; un interglaciaire dure à peu près 10 000 ans et 90 000 ans sont nécessaires pour reconstituer des inlandsis ! Nous nous situons dans un interglaciaire (l'Holocène) depuis 10 000 ans et le dernier maximum glaciaire date d'il y a 21 000 ans ; à ce moment-là, la température moyenne terrestre aurait été d'environ 5° plus basse qu'actuellement et un froid sibérien affectait nos latitudes !

Mais ce qui nous intéresse ici, c'est l'existence de variations climatiques rapides et, dans ce cas, plus ou moins courtes. Or, celles-ci se sont même passées à l'intérieur d'une période interglaciaire. Elles ont plus affecté l'Europe de l'Ouest que le reste de la planète, à cause du Gulf Stream et des glaces du Groenland et échappent aux explications astronomiques qui sont réservées aux cycles de longue durée. Des changements climatiques ont donc lieu à l'échelle de quelques siècles : vingt-trois d'entre eux selon le paléoclimatologue André Berger et vingt-quatre selon J. Jouzel et A. Debroise, ont été dénombrés entre 70 000 et 14 000 ans ¹⁶. Ils sont appelés « événements de Dansgaard-Oeschger » et caractérisés par un réchauffement brutal sur quelques décennies et un refroidissement progressif qui dure quelques siècles et aboutit à une phase froide avec vêlages d'importants icebergs qui peut durer mille ans. Un réchauffement soudain est à nouveau intervenu, il y a 13 000 ans, suivi d'un refroidissement il y a 12 000 ans environ, appelé en Europe « Dryas récent », suivi à nouveau par un autre réchauffement abrupt, il y a 10 000 ans. Des cycles climatiques de 9 000, 23 000, et 4 000 ans ont été observés à l'intérieur du cycle de

16. Berger (A.), *L'Homme face au climat*, p. 18 et Jouzel (J.) et Debroise (A.).

100 000 ans (déjà évoqué plus haut) et correspondent selon Milutin Milankovitch, auteur de la théorie astronomique des paléoclimats, pour les deux premiers, à la précession climatique et le troisième à l'obliquité de l'axe de rotation de la Terre, tandis que le cycle de 100 000 ans est dû à l'excentricité de l'orbite terrestre. Ces variations astronomiques périodiques déterminent le degré d'irradiance par le soleil de la Terre. La période actuelle de réchauffement climatique par sa soudaineté n'a donc rien de nouveau et il n'est pas nécessaire pour l'expliquer de faire intervenir l'effet de serre additionnel prétendument provoqué par les activités humaines... Elle s'inscrit parfaitement dans le cadre d'une variabilité cyclique naturelle des climats.

2. Les facteurs naturels possibles du changement climatique.

a) Les variations de l'activité solaire.

L'énergie solaire varie. La constante solaire (quantité moyenne d'énergie reçue par m^2) fluctue cycliquement (malgré son nom) avec une faible amplitude, mais l'atmosphère et l'océan joueraient un effet amplificateur sur ces variations qui sont liées à l'importance de la surface occupée par les taches solaires. Une variation d'amplitude de 0,1 % se constate suivant un cycle de 11 ans (cycle de Schwab, le plus court). L'apparition de taches qui sont visibles de la Terre est due à la différence de température entre la surface et l'intérieur du soleil. Elles sont engendrées par un plus fort champ magnétique solaire et témoignent d'une plus forte activité du soleil. Plus leur surface s'agrandit, plus la constante solaire augmente et vice-versa. Pendant le «minimum de Maunder» du Petit Age Glaciaire (sous le règne de Louis XIV), une chute de l'intensité lumineuse d'environ 0,1 % amplifiée par le couple océan-atmosphère a fait baisser la température de l'Europe de l'Ouest de 0,5 à 1 °C. Les cosmnucléides qui sont des éléments radioactifs émis par le soleil et stockés par la Terre sont un bon indicateur du cycle solaire. Plus la constante solaire est forte, plus ils sont nombreux. Ainsi, vers l'an 1065, au tout début de l'épisode relativement chaud appelé

« l'optimum médiéval » (X^e-XIV^e siècles), leur mesure révèle une intensité du rayonnement solaire d'environ 1 364,2 W/m² qui passe à 1 367,8 W/m² vers 1130, soit une augmentation de 4 W/m² en 65 ans. Or, une hausse du même ordre en importance et soudaineté s'est produite récemment : en 1975, le rayonnement s'élevait à 1 366,6 W/m² et passait à 1 368,4 W/m² en 1982, soit 2 W/m² en 8 ans !

Depuis le début de l'ère industrielle, elles auraient provoqué une hausse du bilan radiatif de la Terre de 0,3 W/m², alors que celle de l'effet de serre a été d'environ 2,5 W/m². Ce bilan est très difficile à dresser à cause du rôle des vents et des courants marins dans la redistribution de l'énergie solaire au point que dans certaines régions, les valeurs au sol sont seulement connues à quelques dizaines de watts près, à la différence de celles du sommet de l'atmosphère beaucoup plus précises grâce aux mesures satellitaires.

Les maxima du 23^e et dernier cycle ont été atteints le 2 avril 2001 et le 28 octobre 2003 (enregistrés par la NASA), marqués par les deux plus fortes explosions ou éruptions avec libération soudaine d'énergie et émission de protons rapides (particules hautement énergétiques) et de rayons au spectre varié qui ont un impact immédiat sur la magnétosphère terrestre. Celui-ci forme un bouclier naturel contre ce genre d'attaque, mais il n'est pas étanche, ce qui explique les aurores polaires. En 1989 déjà, un intense orage magnétique avait privé d'électricité pendant neuf heures les six millions d'habitants de la province du Québec. En 2001, il faut se rappeler qu'au moment de cette éruption gigantesque, des pluies et des inondations exceptionnelles ont eu lieu et que jamais on n'avait autant parlé de « réchauffement climatique »... Et l'été 2003 est resté dans les mémoires par une canicule qui a provoqué tant de décès parmi les personnes âgées !

Un cycle de 19 ans a connu un maximum en 1958 et est réputé le plus actif depuis trois siècles. L'« optimum médiéval », et le « Petit Age Glaciaire », avec le « minimum de Maunder », où a été constatée l'absence totale de taches solaires à la fin du XVII^e siècle, lui seraient imputables... Et pourquoi notre réchauffement actuel ne le serait-il pas, étant donné cette variabilité solaire aux échelles de temps pluridécennales ou plus

longues ? Certes, les cycles de onze ans apparaissent trop courts pour modifier profondément les climats, mais cette question n'est pas encore résolue ; en effet, le rayonnement solaire jouerait un rôle dans les changements de la circulation stratosphérique et les flux permanents de particules ionisées, qui forment ce qu'on appelle le vent solaire, auraient un impact méconnu sur la formation des gouttes d'eau dans les nuages. Ces mécanismes sont indirects et complexes. Par contre, l'existence de cycles plus longs (plusieurs siècles) influe sur le climat, ainsi que la « variabilité chaotique » du soleil ! Cette influence des taches solaires sur la météorologie globale est aussi un domaine très mal connu...

La courbe du rayonnement solaire réalisée à travers l'étude des carottages glaciaires a montré que l'élévation du niveau des mers correspondait à l'augmentation de l'activité solaire. Une relation de cause à effet a été mise en évidence en 2005 par des archéologues lors de fouilles de plates-formes portuaires à Bordeaux datées de l'Antiquité qui se retrouvent à 1 m en dessous de celles des XIV^e et XVII^e siècles ! Grâce à un modèle mathématique, c'est en comparant les données annuelles d'un étalon dendrochronologique représentatif de la fluctuation climatique annuelle de la façade atlantique avec cette courbe, qu'ils ont pu établir cette relation, à l'exclusion de toute autre explication ! Et selon eux, le réchauffement actuel et l'élévation du niveau marin observée dans les principaux ports européens de l'Atlantique depuis la fin du XIX^e siècle sont à mettre en rapport avec la faible augmentation du rayonnement solaire... Et de conclure que « dans les modèles actuels, il ne faudrait pas occulter la part des processus naturels¹⁷ ».

Le GIEC refuse de tenir compte des fluctuations de l'activité solaire, alors que celle-ci augmente depuis 1975 parallèlement aux émissions de gaz à effet de serre...

17. Le Monde, 14/02/2005.

b) Rayonnement cosmique, photosphère et magnétosphère.

En 1997, des chercheurs danois émirent l'hypothèse que le changement climatique depuis 150 ans ne serait pas dû à l'effet de serre, mais aux rayons cosmiques qui agiraient sur la nébulosité globale¹⁸. Celle-ci aurait diminué au XX^e s. et induit un réchauffement. Le rayonnement cosmique constitue un flux de particules très énergétique (surtout de protons) en provenance de l'espace qui serait à l'origine d'une ionisation de l'atmosphère terrestre et de la formation de noyaux autour desquels la vapeur d'eau vient se condenser. Or, justement, un affaiblissement de ce rayonnement cosmique probablement lié à une recrudescence de l'activité solaire correspond à une diminution de la nébulosité selon des observations et des mesures faites entre 1980 et 1995 avec une étroite corrélation des courbes. Dans ce processus, le bouclier magnétique de la Terre (la magnétosphère) interviendrait : plus il est fort, moins les rayons cosmiques peuvent pénétrer dans l'atmosphère et il en est de même pour la photosphère (le champ magnétique solaire). En effet, plus le vent solaire (flux de particules chargées) constituant aussi une sorte de bouclier (les « ceintures de Van Allen ») est fort grâce aux éruptions solaires qui ont entraîné depuis 1900 une augmentation du champ magnétique solaire de 130 %, plus les rayons cosmiques sont détournés, moins ils peuvent passer et moins il y a de nuages bas (affaiblissement de la production de cosmonucléides ou radionucléides) et plus la température augmente...

Toutes ces hypothèses sont complexes, mais montrent bien que le réchauffement important de ces dernières années, s'il existe, pourrait s'expliquer par des causes naturelles !

18. Svensmark, H. et al., Variation of cosmic ray flux and global cloud coverage..., *Journal of Atmosph. and Solar-terrestrial Physics*, 1997, 59,1225-1232.

c) Le rôle mal connu de la vapeur.

Le principal GES est la vapeur d'eau (H₂O) qui compose 55% de la totalité de ceux-ci et 0,3% de notre atmosphère, soit environ huit fois plus que le CO₂ en moyenne, proportion qui peut aller localement jusqu'à des dizaines de fois plus. Mais son rôle est le plus important parmi les gaz, non seulement par sa concentration qui dépend très peu de l'homme et varie selon le lieu et la température, mais par son effet d'absorption des rayons infrarouges qui fait qu'il est responsable de la moitié de l'élévation de température par effet de serre ; sa contribution à l'effet de serre hors halocarbures, c'est-à-dire des hydrocarbures où tout ou partie de l'hydrogène a été remplacé par un gaz halogène (du grec halos, le sel), comme principalement le chlore, le fluor, le brome ou l'iode, est de 55%, contre 30% pour le CO₂, 2% pour le méthane et l'ozone.

La vapeur d'eau présente des caractéristiques qui compliquent les prédictions climatiques et leur modélisation. En effet, s'il est facile de mesurer l'effet direct d'une augmentation de tel ou tel GES qui modifie seulement les échanges d'énergie, il en est autrement de la vapeur d'eau. Une hausse de la température conduit à la formation supplémentaire de vapeur avec des effets antagonistes ou « rétroactions »: accroissement de l'effet de serre et réchauffement (rétroaction positive); mais aussi possibilité d'accroissement de la nébulosité et, par conséquent, de l'albédo (la réflectivité ou réflexivité du rayonnement solaire), finalement refroidissement (rétroaction négative) !

Deux autres faits sont déterminants: d'une part, la capacité d'absorption de l'atmosphère qui n'est jamais saturée (car la vapeur voyage), la condensation de la vapeur et la formation de précipitations, alors que les autres GES peuvent s'accumuler et, d'autre part, l'importance de l'eau sur Terre ! Les transformations qu'elle subit sont essentielles pour la compréhension des mécanismes thermodynamiques et climatiques. L'évaporation nécessite un apport d'énergie, alors que la condensation en libère. Son pouvoir radiatif dans les nuages diffère selon qu'elle y est sous forme de gouttes, gouttelettes, de cristaux de neige ou de

glace. Ces changements de phase et d'état ne se passent pas en vase clos, mais en perpétuel mouvement en jouant à « cache-cache », et sont pratiquement impossibles à modéliser, comme pour la végétation¹⁹ !

Sur une planète occupée à 71 % par les océans et ceux-ci représentant 300 fois en poids l'atmosphère, les échanges entre l'air et l'eau dont 97 % sont océaniques prennent une dimension particulière qui n'entre pas suffisamment en considération. À cette échelle, les phénomènes les plus importants d'amplification ou d'atténuation dus aux multiples paramètres et à leurs interactions ou rétroactions concernent la vapeur d'eau et ses propriétés.

d) Bilan radiatif des aérosols difficile à établir.

Les aérosols sont des particules solides (poussières en suspensions...) ou liquides (vapeur, nuages...) qui affectent le passage des rayons solaires et thermiques (infrarouges). Ils jouent un rôle ambivalent, car, d'une part, ils réfléchissent les rayons solaires (augmentation de l'albédo terrestre et perte de chaleur) et, d'autre part, absorbent les rayons réémis par la surface terrestre dans la troposphère et ainsi procèdent à un réchauffement. Ils sont donc à l'origine de changements des conditions de base d'un phénomène qui oblige un système dynamique à évoluer dans une direction donnée et qu'on appelle des « forçages »; les forçages radiatifs s'expriment en watt par m² (W/m²) et constituent un changement dans la quantité d'énergie reçue par la tropopause provoqué par la variation d'un paramètre influençant le système climatique (forçage interne comme une variation du rayonnement solaire, ou externe comme l'augmentation des rejets de GES ou justement d'aérosols anthropiques).

D'après le dernier rapport du GIEC, les aérosols forment le poste du bilan radiatif ayant le plus faible « niveau de compréhension scientifique ». Les modélisateurs admettent qu'ils

19. Jouzel (J.) et Debroise (A.), op. cité, p. 77.

sont un élément-clé de la « sensibilité climatique » et que leurs émissions et leurs effets réels sont très mal connus... La sensibilité climatique moyenne est la part la plus spéculative de la modélisation actuelle. Elle est estimée à partir des modèles paléoclimatiques (comparaison entre le dernier maximum glaciaire et l'époque préindustrielle) et de la projection d'un doublement de CO₂ sur des modèles de circulation générale (GCM) et a baissé à chaque nouveau rapport du GIEC (de 3,8°C en 1995 à 3,2°C en 2007).

e) Variabilité des courants marins.

Il existe deux sortes de courants marins : les uns sont verticaux ou convectifs (dans les deux sens) ; ils résultent de différences de densité ou de salinité (les plus puissants sont appelés « thermohalins ») ; ils prennent naissance avec la plongée vers le fond des eaux près des pôles et servent de moteur à la circulation horizontale océanique ; les autres sont horizontaux (en surface ou en profondeur) et transportent 50% de la chaleur des tropiques vers les zones polaires. La variabilité des courants dans le temps produit les effets les plus importants pour le climat. La clé des changements climatiques pourrait donc être pour une grande part cette circulation thermohaline qui forme une sorte de tapis roulant charriant autour de la planète des quantités énormes de chaleur. Un cycle complet dure de mille à quinze cents ans.

Or, une étude récente faite par deux océanographes américains sur la base de données satellitaires et publiée par *Science* en avril 2004 fait état d'un ralentissement de cette circulation au cours des décennies 1980 et 1990, en particulier dans l'Atlantique nord. Selon d'autres océanographes, le Gulf Stream a même vu son débit se réduire d'environ 30% au cours des cinquante dernières années²⁰. Ce phénomène signifierait le début d'un changement climatique ; en effet, ce ralentissement diminue la transformation des eaux chaudes venant de l'Équateur en eaux froides au contact de la zone polaire et, par conséquent, la

20. Nature, 01/12/2005.

capacité de l'océan et de l'atmosphère à transférer la chaleur tropicale vers les pôles. Si cette machine thermique s'affaiblit ou même s'arrête comme cela s'est passé lors des dernières glaciations où six blocages ont été constatés grâce à l'étude des carottes océaniques, notre planète peut connaître un refroidissement et, dans le cas d'une interruption, aller vers une nouvelle ère glaciaire ! Pour certains climatologues, toutefois, cette circulation n'aurait jamais cessé, mais le lieu de plongée vers le fond des eaux froides et salées se serait déplacé vers le sud²¹...

IV. Les arguments des « climato-sceptiques ».

1. Difficulté du calcul de la température moyenne de la troposphère et remise en cause du réchauffement global.

Les satellites et les ballons-sondes ont enregistré des températures de la troposphère qui indiquaient que celle-ci ne se réchauffait pas ou du moins beaucoup moins vite que la surface terrestre ! Cette différence tendait à faire douter d'un réchauffement global et même le GIEC reconnaissait cette incohérence jusqu'à ce que des chercheurs américains réexaminent en 2003 les données fournies par les satellites depuis 1978 et concluent à une augmentation de la température moyenne annuelle de la troposphère supérieure à celle la surface terrestre (0,024°C contre 0,017°C) ! La controverse ne s'est pas pour autant éteinte (et pour si peu : 7 centièmes de degrés !), car les opposants firent remarquer que le vieillissement des satellites leur faisait perdre de l'altitude et que l'incidence des rayons solaires s'en trouvait modifiée. Ainsi des calculs faussés faisaient croire à un réchauffement de l'atmosphère... Cette question essentielle reste donc ouverte et montre bien la difficulté d'obtenir des statistiques fiables, ce qui fait dire à Jean Jouzel et Anne Debroise: « Comment croire à un réchauffement généralisé si

21. Nature, 04/01/ 2001 et Le Monde, 12/01/2001.

celui-ci ne s'observe que sur une couche mince d'atmosphère proche de la surface» et contraste avec les affirmations prononcées par la « communauté scientifique » et reprises par les médias²² !

2. Une fonte des glaces problématique.

La glace, quelle que soit son origine, joue un rôle très important dans la formation du climat par son étendue : contribution à la part de l'énergie solaire utilisée par la machine climatique. D'éminents glaciologues affirment que le volume des glaces de l'Antarctique n'a pas varié en trente ans²³. Si, en certains endroits, il y a destruction massive de la banquise, ailleurs la glace s'épaissit même ! Les modèles climatiques confirment ce point de vue; en effet, ils ne prévoient pas de diminution des glaces de l'Antarctique en raison de chutes de neige plus importantes et de leur fusion encore très marginale.

D'autre part, la disparition progressive des neiges du Kilimandjaro au Kenya ne serait pas due au réchauffement climatique, note encore Claude Allègre, mais attribuable à la désertification de l'Afrique de l'Est ! Selon un géographe, c'est la déforestation de ses versants qui provoquerait une diminution de la pluviométrie et de l'enneigement. Les modèles climatiques ignorent les variations locales de l'effet de serre à la fois naturel et artificiel ou « additionnel » provoquées par les activités humaines ! Une lacune est criante : le cycle de l'eau qui représente à lui seul le tiers des échanges de chaleur à l'échelle planétaire. De plus, les climatologues ne prennent pas en compte l'évaporation artificielle due par exemple à l'irrigation et à l'exploitation des nappes phréatiques.

22. Jouzel (J.) et Debroise (A.), *Le climat: jeu dangereux*, 2004, p. 97.

23. *Revue Science*, septembre 2006, article cité par Claude Allègre dans sa chronique de l'Express du 21/09/06).

3. Effet de serre prépondérant de la vapeur d'eau.

Une des grandes inconnues du changement climatique est de savoir si cet effet se renforcera ou s'affaiblira. Le facteur le plus important et le plus difficile à contrôler qui modifie l'albédo est la couverture nuageuse dont le propre albédo varie entre 5 et 85% (pour une moyenne planétaire de 20 %); l'albédo du sol varie de 5 % à plus de 90 % pour la glace ! La difficulté de prendre en compte la vapeur d'eau dans les modèles climatiques est bien connue et est une des causes principales des incertitudes sur les estimations de l'évolution de la température moyenne.

La paramétrisation des nuages est difficile à cause de leur variabilité, de leur taille, altitude, couleur, pouvoir réfléchissant, etc...). Dans les nuages, l'eau a un pouvoir radiatif différent selon qu'elle se présente sous forme de gouttes, de gouttelettes, de neige ou de glace. Leur « effet parasol » (ou effet d'albédo) l'emporte cependant sur leur effet de serre, reconnaissent Jean Jouzel et Anne Debroise. Sous forme de vapeur, l'eau agit comme un gaz à effet de serre. « Les modèles estiment que l'effet vapeur d'eau double la hausse de température. Ce raisonnement est un peu simpliste », notent-ils encore²⁴.

4. Incertitude des modèles climatiques.

La quantité de données numériques est si grande qu'elle dépasse de très loin les capacités des ordinateurs les plus puissants. Les modèles (il en existe une vingtaine, dont deux en France, l'un à Météo France, l'autre à l'Institut Pierre-Simon Laplace) ne prennent pas en compte la formation ni l'évolution des nuages dont le rôle est primordial dans la mécanique atmosphérique, car les mailles qui représentent des zones géographiques restent de taille trop grande (en général 250 km de côté, 1 km de hauteur d'air qui passe à 200-400 m au-dessus de l'océan, et 500 m de profondeur dans les océans). Un tel maillage ne permet pas de simuler les phénomènes dont la taille est

24. Jouzel (J.) et Debroise (A.), op. cit., p. 86.

inférieure à ces dimensions; des données empiriques ou arbitraires sont alors introduites. Par contre, les mailles dont les paramètres (température, pression, humidité, le rôle des aérosols, le cycle du carbone, la composition chimique des couches atmosphériques, dynamique de la végétation, etc.) sont supposés égaux sont agrandies. Depuis 1990, les modèles intègrent à la fois (auparavant séparément) l'atmosphère, l'océan, le sol et les glaces, mais dans la réalité aucun de ces éléments ne fonctionne en vase clos : des échanges d'énergie et de matière ont lieu entre eux. Les modèles sont donc simplificateurs, limités et imparfaits et, pourtant, toutes les prévisions se font grâce à eux...

CONCLUSION

Le maintien de la température de la Terre dans une fourchette de quelques degrés pendant sa longue histoire démontre que l'effet des rétroactions négatives qui diminuent celui des causes initiales prédomine à long terme et qu'un équilibre s'instaurerait²⁵.

Plus les recherches avancent, stimulées par l'alarmisme ambiant, sur les dangers d'un réchauffement climatique, plus on découvre la complexité des liens entre le climat et la chimie de l'atmosphère, la physique des nuages, le plancton, et la production de soufre gazeux ! Toutes ces interactions avec des rétroactions positives et négatives, pour James Lovelock, assurent une autorégulation de la Terre. Celui-ci est l'inventeur de l'hypothèse GAÏA où l'eau joue le plus grand rôle. Elle impose ses contraintes physiques en exerçant un effet sur la croissance du vivant et en déterminant le rapport entre celle-ci, la température et la répartition de la vie sur notre planète...

Patrick A. Bernal, secrétaire exécutif de la Commission Océanique Intergouvernementale (UNESCO) dans sa préface du livre de Hervé Le Treut et Guy Jacques, déclare: « il n'existe

25. Jacques (G.) et Le Treut (H.), op.cité, p.53.

aucune preuve scientifique formelle permettant d'affirmer que les gaz à effet de serre émis par l'homme sont la seule ou la principale cause du réchauffement de la planète; on ne dispose que de fortes suppositions²⁶ ». Pour eux, comme pour Jean Jouzel et Anne Debroye, c'est la paramétrisation des nuages qui crée l'incertitude, car on ne sait encore si l'effet de serre l'emportera sur l'effet d'albédo (ou encore effet parasol) à cause du rôle des aérosols et surtout de cette vapeur d'eau ! Or, au total, notent-ils très objectivement, ainsi que leurs collègues cités plus haut, l'effet d'albédo est supérieur en moyenne d'environ 20 W.m⁻²
27
...

Haroun Tazieff prétend apporter la preuve que les GES ne jouent aucun rôle dans le réchauffement climatique²⁸. Il choisit de comparer l'amplitude thermique diurne de la zone tropicale désertique qui est d'une cinquantaine de degrés et celle de la zone équatoriale humide qui n'est que d'une demi-douzaine de degrés ! Dans ce cas de figure, l'essentiel de l'effet de serre est imputable à la vapeur d'eau et non pas au gaz carbonique et aux autres GES dont les teneurs et le PRG ne jouent plus aucun rôle ! Cette différence ne provient nullement du CO₂ (stable à 0,037%), mais de H₂O (0,3% des GES totaux en moyenne, donc 8 fois supérieure, mais, comme il a déjà été vu, en cas d'humidité tropicale 80 fois et même au-delà... jusqu'à 130 fois !)

Cette science-fiction qui nous bombarde journellement de nouvelles alarmistes relève plutôt de l'intoxication et de la manipulation que de l'information exacte et impartiale ! Mais dans quel but ? Toute cette orchestration n'est sans doute pas innocente ! Que pourrait-elle cacher ? D'après Haroun Tazieff, se profilerait derrière cette agitation, « la volonté d'organiser une sorte d'écolo-gouvernement mondial tout-puissant » que, d'ailleurs, certains hommes et milieux politiques ne se défendent

26. Ibidem, op. cit. (cf. la préface, sans pagination).

27. Ibidem, op. cit., p. 54.

28. Haroun Tazieff, Effet de serre et "trou d'ozone", Le Monde, 2 juin 1992.

pas de souhaiter instaurer²⁹. ... Selon un autre chercheur, Serge Galam, physicien, théoricien du désordre et fondateur de la socio-physique, « avec cette climatologie dont les prédictions voudraient nous être imposées avec une totale réorganisation de la vie sur terre [...] il existe un risque de comportement totalitaire³⁰ » (30). Et il ajoute en nous mettant en garde dans un article du journal *Le Monde*: « Attention, lorsque les scientifiques et les politiques font bloc, ça ne présage rien de bon pour les humains ; voir les précédents historiques: nazisme, communisme, Inquisition (les docteurs sont des théologiens)³¹. En conclusion, lutter contre la pollution, pourquoi pas ? Mais si le réchauffement est naturel, ce n'est vraiment pas la priorité³² »...

29. Ibidem.

30. Serge Galam, *Les scientifiques ont perdu le nord*, Plon, 2008, p. 88.

31. *Le Monde*, 07/02/2007.

³² Ibidem, Serge Galam précise bien : «La difficulté avec la question du réchauffement est que s'opposer à sa cause plébiscitée peut être perçu comme un soutien à la pollution, ce qui est évidemment faux.[...]. S'opposer aux conclusions du GIEC ne veut pas dire, loin de là, soutenir la pollution et les gros bénéficiaires des sociétés polluantes. »

**PEINTURE, LITTÉRATURE,
MUSIQUE,
UN ÉCHO BAROQUE
AUTOUR DE LA PREMIÈRE MOITIÉ
DU XVII^e SIÈCLE EUROPÉEN**

**par Hélène DERONNE, membre résidant,
Sabine TEULON-LARDIC, membre non résidant
Jean-Louis MEUNIER, correspondant**

Trop souvent les spécialistes différencient, cloisonnent les différentes expressions artistiques. Les trois auteurs de cette communication ne sont-ils spécialisés chacun que dans un domaine bien différencié ? Trouvant fort dommageable ces sélections, ils ont voulu proposer un regard, une écoute croisée en un jeu de complémentarités et d'interférences entre trois domaines artistiques : peinture, littérature, musique à une époque donnée, celle de la naissance de l'art de la Contre-réforme autour de la première moitié du XVII^e siècle européen, bien que l'art de la Contre-réforme soit toujours vivace jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes. Certes cette approche n'est pas totalement nouvelle, grâce à l'extension des recherches pluridisciplinaires. Depuis quelques années la notion d'œuvre d'art totale s'impose, prenant en compte les relations réciproques entre toutes les formes artistiques.

Après une très brève présentation du contexte historique et religieux, ils ont illustré leurs propos à partir d'exemples pris à travers cette histoire des arts soulignant ces relations réciproques

entre différentes formes artistiques. Si leur choix est concentré sur cette période centrale, le nœud même du baroque, ils se souviennent que la temporalité du baroque se situe en aval et s'est développé bien en amont.

Au début du XVI^e siècle, Martin Luther (1483-1546), s'élève contre les dérives de l'Église chrétienne. Une révolte s'oppose au mode catholique de l'époque, bientôt suivie d'une autre répandue dans un manifeste lancé à des centaines de milliers d'exemplaires de Genève par Jean Calvin (1509-1564) qui propose aux foules d'Europe la reconnaissance de la Bible comme source unique de la foi. A la fin du XVI^e siècle Galilée (1564-1642) offre un autre regard sur le monde par ses théories astronomiques vers lesquelles s'engouffrent des artistes afin de s'émanciper de l'Église.

Il faudra attendre le Concile de Trente (1545-1563) pour que l'Église catholique réagisse. Le luxe ostentatoire que lui reprochaient Luther et ses partisans, l'Église catholique va s'en servir comme d'une arme. Elle va avoir recours aux moyens les plus agissants, ceux qui ébranlent non plus l'élite mais les masses, en frappant leurs imaginations et leurs sensibilités. De nouveaux thèmes apparaissent, thème de la douleur, du martyr, des miracles. Elle cherche à éblouir par le faste dans l'ornementation, par le mouvement, le sensitif, l'émotion en un jeu de mises en scène, de torsions, de contrastes, de lumière. Un nouveau courant esthétique apparaît, celui de l'art de la Contre-réforme ou art baroque, du mot « barocco », pierre irrégulière en portugais qui se répand à travers les pays d'Europe suivant leurs croyances et qui deviendra le premier phénomène artistique international puisque nous le retrouvons en Amérique latine.

L'art baroque s'adresse en premier lieu à l'âme du spectateur

Michelangelo Merisi dit Le Caravage (1571-1610), va donner naissance au XVII^e siècle **pictural**, celui de l'art de la Contre-réforme, répondant aux attentes de l'Église catholique romaine. L'œuvre *La mise au Tombeau* (1604, Pinacothèque du Vatican), résume les nouvelles préoccupations. Le Christ est

mort. Descendu de la croix il est porté au tombeau par Marie, mère de Jésus, Marie-Madeleine, saint Jean le futur évangéliste et Nicodème. Instant dramatique sous-tendu par la diagonale



Le Caravage, *La mise au tombeau*, 1604
H x t. 300cm x 203 cm
Pinacothèque Vaticane, Rome.

descendante sur laquelle s'inscrivent les différents personnages qui forment une sorte de spirale autour de la ligne de force, se répondant les uns les autres. En bas de la toile, Le Christ se situe sur une perpendiculaire, le bras droit tombant déchire l'espace. Le réalisme des expressions et des attitudes, le clair-obscur qui met en valeur un visage, une main, participe à l'expression de ce drame. Si le corps du Christ est blafard, il respendit aussi d'une lumière toute intérieure annonciatrice de son triomphe sur la mort. Toutes les grandes caractéristiques de l'art pictural baroque sont dites : expression dramatique des sentiments humains, lignes de force caractéristiques que sont les diagonales et les spirales sur lesquelles se situent les personnages, le clair-obscur inscrivant un contraste d'ombre et de lumière.

La musique italienne propose le même caractère stylistique. Les *affetti*, imitation ou traduction musicale d'un sentiment désigné par les paroles chantées, sont la conquête du *stile rappresentativo*, style vocal né dans les *camerate* florentines et magnifié dans l'opéra monteverdien à l'orée du XVII^e siècle. Ce style laisse à une seule voix le soin de s'épancher, par le biais d'un renforcement réciproque de la poésie et de la musique, en lieu et place des polyphonies renaissantes vilipendées par le concile de Trente comme obstacle à l'entendement du Verbe. Par ce biais, les sentiments « *che muovono grandemente l'anima nostra* »¹ se répandent dans la musique religieuse et profane. Ils génèrent l'adhésion sensible de l'auditeur qui s'identifie au protagoniste chantant. C'est ainsi que les airs de *l'opera seria*, genre considéré comme le plus noble et le plus abouti dans l'Europe baroque, sont répertoriés par leur expression, comme si les sentiments dessinaient un catalogue de figures musicales adéquates : l'*aria cantabile* (*legato*, volutes mélodiques pour qualifier le sentiment amoureux), l'*aria di bravura* (*presto*, rythme saccadé ou *conciato*, sauts mélodiques pour l'apologie guerrière), le *lamento* (étirement chromatique du chant ou du

1. C. Monteverdi, « Avant-propos » des *Madrigali guerrieri e amorosi* (1638).

*basso ostinato*² épousant pleurs et soupirs). En écho à la douleur des témoins de cette *Mise au tombeau*, nous écouterons le bouleversant *Lamento* de l'opéra *Arianna* de Claudio Monteverdi (1608). La prédominance du sentiment – l'amoureuse éplorée par suite de l'abandon de Thésée – est telle qu'elle engendre des collusions qui transcendent la distinction entre champs profane et religieux. Chez le compositeur d'*Arianna*, également maître de chapelle de San Marco de Venise, cette même musique plaintive deviendra en effet *Pianto della Madonna* lors de la Semaine sainte par le procédé de *contrafactum*³ (1^{re} mutation), puis deviendra un madrigal à cinq voix (Livre VI, 1614, 2^e mutation). Si cette douleur correspond chez Monteverdi à sa triste expérience du veuvage (1607), l'émotion que sa musique suscite devient une expérience intime chez chaque auditeur, dans la pénombre de San Marco au XVII^e siècle, comme dans le salon de l'Académie quatre siècles plus tard.

♪ Claudio Monteverdi, *Lamento d'Arianna* « *Lasciate mi morire* » (1608)

Quels textes choisir, dans une immense production littéraire à cette époque ? Quatre poèmes l'ont été volontairement – dans le seul domaine de la littérature de langue française –, car la poésie est le genre qui concentre au mieux l'esprit d'une époque : le poète s'efforce de dire beaucoup en peu de mots, particulièrement dans le sonnet. Surtout lorsque le poète revendique une liberté dans l'expression contrastée du mouvement (le monde évolue, à la fois sur lui-même – sens étymologique du verbe « évoluer » – et autour de lui) et du paraître (la vérité n'est pas un absolu intangible, elle paraît plus qu'elle n'est). Ces traits caractéristiques du baroque convoquent tous les sens, physiques et intellectuels, du lyrisme au mondain, du satirique au spirituel. Le théâtre à l'époque baroque amplifiera ces notions, mais tous les arts – et la littérature en est un – donneront une image de démesure qui est en réalité un constat : passer d'un monde à un

2. *Basso ostinato* : une basse obstinée qui sous-tend les voix supérieures, récurrente au sein d'un morceau.

3. *Contrafactum* : même musique réutilisée sous des paroles différentes.

autre suppose la recherche de nouvelles mesures, et ce temps de la recherche contient la dé-mesure, féconde.

La promulgation de l'Édit de Nantes a été célébrée par de nombreux poètes qui soutenaient Henri IV dans sa volonté d'imposer la paix religieuse – le XVI^e siècle a été une époque déjà fertile en conflits religieux – À côté des fulgurances d'Agrippa d'Aubigné dans ses *Tragiques*, on lit des textes plus mesurés dans l'expression, mais déterminés dans la revendication de la tolérance, comme celui de Jean Bertaut (1552 – 1611), extrait du *Discours au Roy sur la conférence tenue à Fontainebleau*, paru en 1600 :

Plus ces nouveaux croyants affamés de la mort
 En souffrant ont rendu la poussière sanglante,
 Plus ils ont arrosé cette fatale plante,
 Et fait évidemment regermer et fleurir
 Ce que l'espoir humain pensait faire mourir.
 C'est pourquoi désormais sous de meilleurs auspices
 Que ceux ou de la guerre ou des âpres supplices
 Il faut chercher en Dieu les moyens d'arracher
 Sa féconde racine, ou la faire assécher :
 Et ces moyens-là, Sire, il faut que la mémoire
 Vous défère à jamais la louange et la gloire
 De les avoir trouvés...

Jean de La Ceppède (1550-1622) est surtout connu pour ses *Théorèmes sur les mystères de la descente de Jésus-Christ aux Enfers, de sa Résurrection, de ses apparitions après icelle, de son Ascension, et de la Mission du S. Esprit en forme visible*, Toulouse, 1621 (seconde partie). Le dernier sonnet du recueil célèbre, par un emploi métaphorique du langage amoureux, la paix de l'âme retrouvée en Dieu. La poétique de La Ceppède, intimiste et fondée sur une foi intense et résolue, est marquée par une certaine distorsion du rythme du vers propre à l'époque baroque, et qui porte sens au moment de la réforme malherbienne de la poésie. Cela donne une singularité affective et une beauté spirituelle à cette poésie tendue vers l'élan mystique.

« Vœu pour la fin de ce livre et de tout cet œuvre »

Ma Carine est lassée, il est temps d'aborder.
Sus, dressons, Uranie, un Autel vénérable
En ce port, et payons nos vœux sans plus tarder
Au vent qui cette nasse empoupa favorable.

Esprits qui terminez la Triade adorable,
Puisqu'à mon démarrer il vous plut d'accorder
Votre souffle à ma voile, et de la commander
Je vous dois mon retour, et mon gain mémorable.

Donc pour mon franc aveu de vos chères faveurs
J'offre à ce coup ma Glace à vos saintes ferveurs,
J'appends à vos brandons mon cœur, et mon ouvrage.

Seigneur, fondez ma Glace, et mon cœur allumez,
Vous m'avez pour cet Œuvre animé le courage,
Faites qu'en votre Église il profite à jamais.

L'art baroque est un art de l'illusion

En musique, l'art de l'illusion trouve sa (dé)mesure dans la profusion des genres de représentation, symptomatiquement nés lors de la contre-réforme conquérante et sur son territoire : opéra, cantate, oratorio. À l'opéra, fête la plus brillante de cette civilisation, cette illusion musicale est démultipliée par le concours des arts de la scène s'y déployant. Pour exemple, pas moins de vingt-quatre décors avec machineries se succèdent lors des représentations *d'Il Pomo d'oro* (1668) d'Antonio Cesti, décorateur Burnaccini, opéra de l'école vénitienne à l'occasion des noces de Léopold 1er à Vienne. À l'église en revanche, l'oratorio romain pendant le Carême, la cantate luthérienne chantée chaque dimanche en Allemagne, s'exécutent l'un comme l'autre sans mise en scène. Mais on ne peut affirmer sans représentation visuelle, au vu des plafonds peints bientôt entrevus.

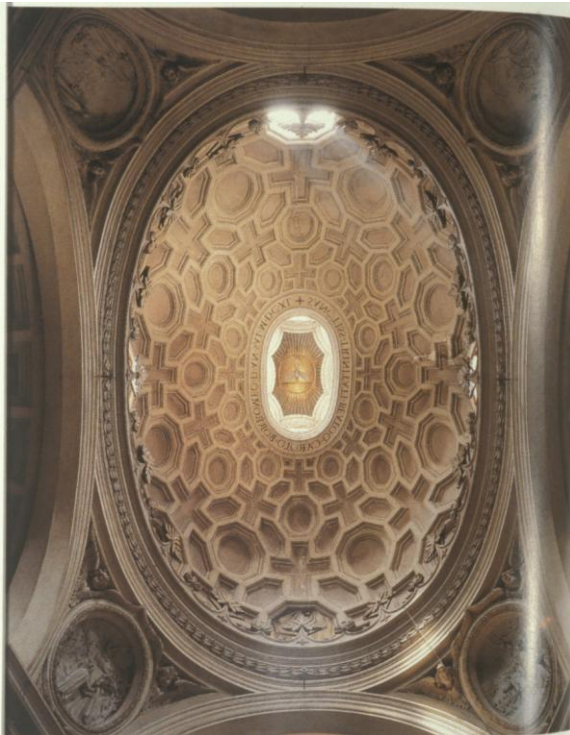
Comment s'organise cette illusion en musique ? L'espace virtuel baroque, marqué par la profondeur et le trompe-l'œil, se décline en un espace/temps « recomposé » par les compositeurs lors de la représentation d'opéra ou du concert d'oratorio. Essayons d'appréhender cette recomposition musicale, sans adopter le discours du spécialiste. Premier point, l'*actio* de l'opéra ou de l'oratorio se décompose arbitrairement en une structure binaire : la succession de *recitativo/ aria*. Au *recitativo* est dévolue la narration, d'où les formules musicales hachées par des ponctuations exclamatives ou interrogatives (cadences suspensives). À l'*aria* est dévolue l'expression des sentiments mis en forme par la rhétorique musicale, qui devient au XVII^e siècle cet « art de faite naître des émotions grâce à la parole. »⁴ Second point de recomposition du temps musical, celui de torsion imprimée à l'air par l'adoption de la forme *da capo*. L'*aria da capo* organise le retour de la première séquence chantée après l'audition de la seconde. Ce repli du temps, dramatiquement artificiel, semble ô combien jouissif pour nos oreilles ! En effet, celles-ci goûtent alors la sensualité d'ornements qui reconfigurent l'espace musical lors de cette reprise, avec pléthore de trilles, pincés, mordants, coulés (tout un vocabulaire si proche de la chair...). Le dernier point d'illusion part du postulat suivant : le trompe-l'œil de l'architecture/peinture se transposerait-il vers le procédé d'écho, élément récurrent de la rhétorique musicale baroque ? Nous l'appréhendons par l'audition d'un fragment de l'*Historia di Jephthe* de Giacomo Carissimi (c^a 1650). Maître de chapelle du Collège germanique de Rome et créateur de l'oratorio sur les terres papales de la Contre-réforme, Carissimi s'inscrit dans les visées de prosélytisme catholique en période de Carême. Lorsque la fille de Jephthé consent au sacrifice de sa vie, qui a permis la victoire de son père et des fils d'Israël⁵, son air de déploration, *Plorate colles*, utilise à trois reprises la profondeur de l'écho en réponse à ses adieux. Recomposé artificiellement par le compositeur romain (des voix féminines chantent réellement en

4. Philippe Beaussant, *Vous avez dit baroque ?* (Actes Sud, réédition 1994), p. 134.

5. Ancien Testament, *Juges*, 11, versets 29-40.

réponse à la *Filia*), cette pure illusion de l'espace sonore vient frapper l'auditeur où qu'il soit sur son banc d'église. Ce faisant, cette illusion l'enjoint à consentir lui aussi aux sacrifices pour honorer le Très-Haut, de manière peut-être plus sensible que lors d'un sermon en chaire. Lorsqu'opéra et oratorio s'approprient les artifices sonores qui reconfigurent l'espace, à l'instar des découvertes de Galilée, c'est afin de mieux traduire la vérité des passions, y compris la mise en scène ostentatoire du sentiment religieux.

♪ G. Carissimi, *Jephte* (ca 1650) : *Plorate colles, dolete montes*



Francesco Borromini

Coupole de Saint-Charles-aux-Quatre-Fontaines,
Rome, 1634-1639.



Andréa Pozzo

Plafond de Saint Ignace, église Saint-Ignace, Rome, 1668-1685

En sculpture et en peinture, l'art de l'illusion atteint des sommets éblouissants plastiquement. L'architecte Francesco Borromini (1599-1667), reçoit la commande en 1634 des Trinitaires espagnols d'un projet, celui de la construction de la cour intérieure, du dortoir, du réfectoire et de l'église Saint-Charles-aux-Quatre-Fontaines, à Rome. L'église réalisée entre 1634-1639, propose une coupole ellipsoïdale travaillée en relief et composée de caissons octogonaux en stuc.

Le travail du stuc, véritable dentelle laisse passer la lumière terrestre mais aussi dans la symbolique religieuse la lumière céleste. La coupole installe l'échelle entre l'humain et le divin.

En peinture la réponse décorative d'Andréa Pozzo (1642-1709) dans l'église Saint-Ignace à Rome est magistrale. L'artiste est un père jésuite qui réalisa le plafond de la coupole entre les années 1668-1685. Il s'agit de l'*Allégorie de l'œuvre missionnaire des jésuites*. Toute la fresque a un aspect triomphaliste. Elle ne représente pas l'entrée de saint Ignace de Loyola au ciel mais le triomphe de son apostolat, le triomphe de sa vie humaine au service de Dieu. Ce triomphe, il a pu le réaliser grâce à l'intervention de l'Esprit Saint. L'artiste dessine sur la voûte de pierre une série de trompe-l'œil : frontons, portiques qu'il peint entre les fenêtres hautes de la nef et qu'il délimite par un entablement peint qui sert de socle à l'ensemble. Ce prodigieux trompe-l'œil s'élève vers le ciel dans un jeu de perspective centrée et de ligne de fuite. Le Christ est à peine visible, il se perd dans l'ensemble. Saint Ignace est en extase, son visage tourné vers le ciel, sa soutane grise est en cours de dématérialisation.

Les quatre parties du monde sont symboliquement représentées. Chaque élément est lié l'un à l'autre, tout est pensé, construit et pourtant chaque personnage est comme lancé dans le ciel, colonnes et personnages s'enchaînant les uns aux autres comme des notes de musique. Nous sommes devant un exemple du triomphe de la contre-réforme catholique, un « chef d'œuvre de cette inspiration à la fois irréaliste et raisonnée » (Chastel).

Dans un sonnet intitulé « Aux poètes de ce temps », Jean de Schelandre (1585-1635) convoque avec humour les mythes et les poètes de l'Antiquité pour définir son art poétique et donner l'illusion que la création, au temps du baroque, se satisfait de règles prises métaphoriquement au vocabulaire de la danse – mais celle-ci n'est ni rigide, ni facile : en poésie, comme en danse « il faut tant travailler / Que les meilleurs danseurs y sortent de cadence ». Le sonnet est d'autant plus intéressant qu'il traduit implicitement et subtilement le passage d'une esthétique à une autre, celles qui opposeront les Anciens et les Modernes (vers 4 et 5)

Aux poètes de ce temps

Beaux esprits de ce temps, qui ravissez les cœurs
 Par des pointes en l'air, des subtiles pensées,
 Vos paroles de prose, en bon ordre agencées,
 Me font rendre à vos pieds : vous êtes mes vainqueurs.

Car moi, je ne suis plus courtisan des Neuf Sœurs ;
 Des faveurs que j'en ai les modes sont passées :
 Peut-être toutefois qu'aux âmes bien sensées
 Ma rudesse vaut bien vos modernes douceurs.

J'ai quelques mots grossiers, quelques rimes peu riches ;
 Mais jamais grand terroir ne se trouva sans friches :
 Je vois clocher Virgile, Homère sommeiller.

Chacun fait ce qu'il peut, en vers comme à la danse ;
 Mais, le bal étant long, il faut tant travailler
 Que les meilleurs danseurs y sortent de cadence.

L'art baroque est un art du contraste et de l'émotion

Si « les meilleurs danseurs » de J. de Schelandre sortent de cadence en musique, Polichinelle, truculent masque de la *commedia dell'arte*, entre dans la danse en compagnie des violons lors de l'intermède de :

♪ M.-A. Charpentier / Molière, *Le Malade imaginaire* (1673) : 1er intermède Quelle impertinente harmonie !

La danse et ses contrastes de mouvements (tempo), de pas (figures rythmiques) que nous percevons ici sautés et alertes, alimente quasiment tous les genres musicaux du baroque dans l'espace européen. En sus du ballet de cour et de l'opéra où l'on peut danser objectivement, n'omettons pas la suite, la *partita*, la *sonata da camera* où les contrastes dansants se succèdent au fil d'allemande, gavotte, menuet, sarabande, gigue, etc. Stylisées et non plus chorégraphiées dans la suite et la sonata, ces danses sont l'apothéose du mouvement en musique : vivantes, contrastées, organiques.

En France où la danse accompagne la formation de tout gentilhomme (y compris M. Jourdain ...), où le culte de Terpsichore traverse toute époque, l'âge baroque enfante d'un genre qui pourrait synthétiser l'art du contraste et de l'émotion : la comédie-ballet. Sous l'égide de la fusion des arts, Thalie, Terpsichore et Euterpe s'associent dans ce genre hybride, fortuitement inventé par Molière, Lulli et Beauchamp à la Cour de Versailles. La comédie-ballet n'induit pas une union harmonieuse des composantes, comme nous le percevons dans l'extrait de M.-A. Charpentier, mais plutôt un rythme chahuté de ruptures au sein d'un assemblage composite (à l'instar de la poésie de Pierre de Marbeuf bientôt présentée), sous-tendus d'une énergie qui se libère parfois avec impertinence !

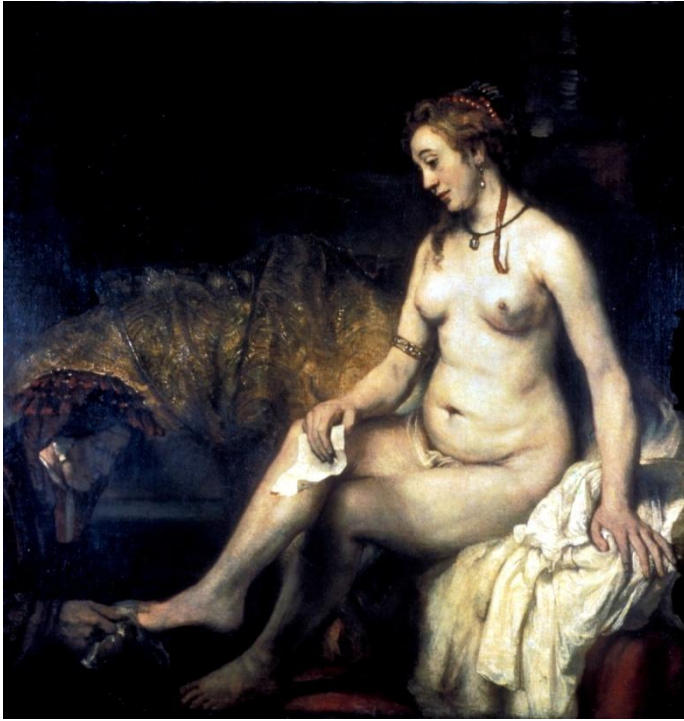
Plus largement, dans toute musique baroque, le principe de dualité, si proche de l'humain, conditionne toute élaboration en s'imprimant à tous les degrés de la conception et de l'exécution. Dans la conception musicale, la dualité se situe au cœur du processus de création. L'invention du *concerto* en est l'exemple le plus probant, puisque son principe, contenu dans l'étymologie de *concertare*, se fonde sur le contraste de couleurs et de masse entre le *concertino* (groupe de solistes) et le *ripieno* (ensemble orchestral) qui rivalisent ou dialoguent. L'adoption du style concertant de Venise (Vêpres de la vierge, C. Monteverdi) à Dresde (*Symphoniae sacrae*, H. Schütz) est tel, que les musicologues nomment le baroque l'ère du « style concertant ».

Dans la fabrication musicale, l'organisation des parties d'un tout repose également sur une « dialectique de la contradiction acceptée »⁶. Par alternance, les mouvements d'une œuvre seront modérés puis vifs, les rythmes ternaires puis binaires, le phrasé legato contrastant avec *staccato*, etc. Durant l'exécution enfin, l'ornementation laissée à l'imagination de l'interprète créateur, a tout loisir d'opposer, dynamiser des versions éternellement mouvantes d'une même mélodie, lors de la reprise ou de la variation.

Les Pays-Bas vont souffrir des guerres de religion ce qui entraînera, parmi d'autres conséquences, la division du territoire en 1579, en deux parties : au nord les provinces calvinistes dont la Hollande, au sud les provinces catholiques dont la Flandre. Les Calvinistes refusant toute image cultuelle comme support à l'idolâtrie, vont conduire les artistes à développer de nouvelles thématiques que sont la scène de genre, nature morte, portrait.

Bethsabée au bain pourrait être une simple femme lisant une lettre alors qu'elle s'apprête à prendre un bain. Il n'en est rien. Dans cette œuvre de 1654 faisant partie des collections du Musée du Louvre, Rembrandt (1606-1669), s'inspire directement d'une page de l'ancien Testament, (Deuxième Livre de Samuel, 12. 9-10.). Le roi David surprend Bethsabée, épouse de Urie le Hittite qu'il fait périr par l'épée afin de prendre sa femme. Le peintre présente Bethsabée, dénudée lisant l'annonce de la mort de son époux. Dans un esprit baroque, Rembrandt choisit le moment dramatique, le moment d'intense émotion. Tout est silence dans le jeu savant de clair-obscur qui met en valeur le réalisme du corps de la femme, sa peau claire, sa douleur intérieure suggérée par les teintes sombres qui l'entourent. Le peintre a une profonde sympathie pour cette femme comme pour la femme en général, victime de ses propres charmes. Celle qui a posé est sa chère Hendrickje Stoffels.

6. Rémy Stricker, *Musique du baroque* (Gallimard, 1968), p. 135.



Rembrandt, *Bethsabée au bain*, 1654

H x t. 142cm x 142 cm

Musée du Louvre, Paris.

Pierre de Marbeuf (c^a 1596 – après 1635) décline lui aussi la métaphore à partir des jeux sémantiques et sonores sur « amer », « mer » et « mère », dans un sonnet qui est l'un des plus difficiles à lire et à expliquer, extrait du *Recueil des vers de M. de Marbeuf*, Rouen, 1628. Art poétique et art oratoire déterminent les limites du contraste baroque – ordonnancement savant du divers et du concept de « beau », préhension de la nature comme lieu d'incessantes transformations – mais des limites sans cesse reculées de l'émotion, au sens étymologique du terme : qui nous

meut sensitivement, sensuellement et physiquement hors de nous-même.

« Sonnet »

Et la mer et l'amour ont l'amer pour partage,
Et la mer est amère, et l'amour est amer,
L'on s'abîme en l'amour aussi bien qu'en la mer,
Car la mer et l'amour ne sont point sans orage.

Celui qui craint les eaux, qu'il demeure au rivage,
Celui qui craint les maux qu'on souffre pour aimer,
Qu'il ne se laisse pas à l'amour enflammer,
Et tous deux ils seront sans hasard de naufrage.

La mère de l'amour eut la mer pour berceau,
Le feu sort de l'amour, sa mère sort de l'eau,
Mais l'eau contre ce feu ne peut fournir des armes.

Si l'eau pouvait éteindre un brasier amoureux,
Ton amour qui me brûle est si fort douloureux,
Que j'eusse éteint son feu de la mer de mes larmes.

Sous le grand manteau du baroque, les contrastes s'affrontent dans un drapé jamais figé, de Charpentier à Rembrandt...

Ces choix sont empreints de partialité, ils veulent résumer les grandes tendances du baroque. Les objectifs étaient de souligner les caractères stylistiques qui ont traversé le temps. Le XVIII^e siècle n'est-il pas l'expression du style rococo ou rocaille, dérivé du baroque, certaines de ses expressions se retrouvant dans le romantisme, le surréalisme aussi ?

Les arts baroques recomposent le temps et l'espace, essence même du geste « barocco ».

LICITE OU INTERDIT. LE COMMERCE DU LIVRE EN FOIRE DE BEUCAIRE (XVI^e - XVIII^e SIÈCLES)

par Maurice CONTESTIN
correspondant

Dans la France de l'Ancien Régime les foires, carrefours traditionnels des échanges, approvisionnent le marché intérieur et s'ouvrent parfois aux flux commerciaux issus de l'étranger. Quelques unes d'entre elles, dotées d'avantages fiscaux particuliers, regroupent à la fois circulation des marchandises, des capitaux et d'idées. La foire de Beaucaire, dite de la Sainte-Madeleine (22 juillet) – plus célèbre assemblée des XVII^e et XVIII^e siècles – a précisément joué avec le commerce du livre un rôle de premier plan dans la diffusion des valeurs essentielles de l'époque.

Le livre, un commerce multiple

Selon le principe même des grandes foires générales ou universelles les échanges portent indifféremment sur les matières premières et les produits finis. Le négoce du livre n'échappe pas à cette règle cardinale. Tous les artisans du livre du sillon rhodanien se retrouvent ainsi une fois l'an au grand rendez-vous

beaucairois : papetiers, imprimeurs, imagiers, relieurs, libraires et colporteurs¹.

Les fabricants de papier viennent principalement du Vivarais et du Comtat Venaissin². Au XVIII^e siècle, une bonne partie de la production des manufactures comtadines est promise à l'exportation vers Marseille ou à la foire de Beaucaire³. Les producteurs languedociens, eux, ne se manifestent pas avant la fin de ce siècle ; originaires de Montpellier ou Nîmes, ils tiennent boutique sur le champ de foire proche du Rhône où ils exposent dans des cabanes de fortune papiers divers, carnets, crayons⁴... Le papier blanc réservé à l'imprimerie se vend par ballons ou balles de 24 rames de 500 feuilles chacune, d'un poids total d'environ 240 livres (90 – 93 kg). Le prix stipulé varie de 2 à 7 livres la rame selon qu'il s'agit de papier au pot, raisin fin ou couronné, bâtard, grand royal... Maîtres-imprimeurs et libraires provençaux constituent l'essentiel de la clientèle. Au XVII^e siècle, Charles Brebion marchand-libraire de Marseille achète plusieurs années de suite à Johannot d'Annonay, et à ses homologues, quantités de rames de beau papier⁵. On trouve aussi

1. Plomb, étain et antimoine nécessaires à la fabrication des caractères d'imprimerie étaient aussi débités en foire. Archives Départementales du Gard (A.D.G.) 2E17 (18), 1585 ; 2E18 (349), 1601 ; 2E18 (374), 1627. On note des expéditions de plomb en lingots à partir de Marseille en 1647 et 1651. Voir Bergasse (Louis), « Le commerce de Marseille de 1590 à 1660 », in *Histoire du commerce de Marseille*, Paris, 1954, t.IV , 1^e partie, p.172

2. Johannot d'Annonay. A.D.G., 2E17 (132), 1662 ; 2E17 (134), 1664 ; 2E17 (135), 1665. François Aussade de Malaucène. A.D.G., 2E17 (512), 1656. Jean-Pierre Ripert de Chateaufort-de-Gadagne. Archives Municipales de Beaucaire (A.M.B.), FF110, 1754.

3. Moulinas (René), *L'imprimerie, la Librairie et la Presse à Avignon au XVIII^e siècle*, Grenoble, 1974, p.218.

4.A.M.B., 3L6, doc. 3, 1790 ; doc.5, 1793 (Reynaud de Nîmes) ; FF114, 1791 (Fontvieille de Montpellier), 1792 (Durand de Nîmes).

5. Chez Johannot : 25 balles grand papier raisin fin en 1662, A.D.G., 2E17 (132) ; 176 rames de papier divers en 1664, 2E17 (134) ; chez Amphoux de Marseille : 300 rames de papier raisin d'Auvergne en 1661 , A.D.G., 2E17 (131) ; chez FABRE de Marseille : 31 balles de papiers divers en 1670, A.D.G., 2E17 (247).

sur le marché du papier d'usage plus courant : papier de pliage ou d'emballage, cartons⁶... Production davantage provençale ou comtadine que languedocienne, le papier bleu, utilisé notamment pour emballer les pains de sucre, sert à recouvrir les petits livres réservés au colportage – d'où la Bibliothèque bleue⁷. Marchandise lourde, le livre voyage généralement « en blanc » – c'est-à-dire en feuilles – voire broché. Aussi, les relieurs viennent-ils en foire pour s'approvisionner en peaux et basanes indispensables à la protection des ouvrages les plus précieux suivant le goût de la clientèle. Les marchands-libraires eux-mêmes procèdent à des enlèvements appréciables de cette matière première comme Charles Brebion achetant en 1662 pour le compte d'un autre commerçant marseillais 39 grosses de 10 douzaines de parchemins réunies en une dizaine de balles embarquées aussitôt par trois patrons phocéens⁸.

Aux XVI^e et XVII^e siècles, les imprimeurs du Vivarais comme du Dauphiné répondent aux besoins des marchands-libraires mais aussi des simples particuliers des provinces voisines. En 1593, Guillaume Lignossier de Tournon s'engage par contrat à imprimer en beaux caractères un livre, in-folio ou in-quarto, intitulé *Alphabet anatomique de toutes les parties du corps humain* avec portrait de son auteur Barthélemy Cabrol, chirurgien de Montpellier bien connu, d'après Thomas Platter, pour ses dissections émaillées de « plaisanteries polissonnes⁹ ». Quelques années plus tard, Claude Michel, également imprimeur à Tournon et habitué de la Madeleine, fait commerce avec Jacques Pons, Nicolas Pillehotte marchands-libraires d'Aix et François de la Bottière libraire de Lyon¹⁰. Pour sa part, Robert Philippe, marchand-libraire et imprimeur de Grenoble, acceptera d'imprimer en 1667 le *Nouveau Testament de N-S Jésus-Christ*

6. A.D.G., 2E18 (435), 1697 ; A.M.B., FF114,1791 et 1792.

7. Archives Départementales de l'Hérault (A.D.H.), C 2298, 1772.

8. A.D.G., 2E17 (132), 1662.

9. A.D.G., 2E18 (341), 1593. Voir *Le voyage de Thomas PLATTER, 1595-1599*, texte traduit par E. Le Roy Ladurie et F.D. Liechtenhan, Fayard, 2000, p. 111.

10. A.D.G., 2E18 (349), 1601 ; 2E17 (469), 1618.

en deux volumes in-octavo en tout point identique à un exemplaire édité à Mons dans le Hainaut ; commande de Barthélemy Rivière et Jean Girin marchands-libraires de Lyon¹¹. Lyon, grand centre européen de l'imprimerie et de la librairie dès la fin du XV^e siècle continue d'occuper au XVII^e siècle une place de choix dans le monde de l'édition en dépit de réelles difficultés¹². Certes, les libraires lyonnais fréquentent toujours la foire mais de façon épisodique : Etienne Fantillon, Jean de Gabian, Samuel Girard, Claude Laguiolle, Claude Chastellard, Antoine Cellier et quelques autres cités précédemment¹³¹⁹. Leurs clients les plus fidèles sont leurs confrères provençaux : Robert Reynaud d'Arles, Jacques Pons et Nicolas Pillehotte d'Aix, Charles Brebion et Pierre Carry de Marseille¹⁴. Malheureusement la présence des marchands lyonnais à Beaucaire va se réduire encore, leurs maisons se trouvant alors supplantées par celles des Parisiens et des Avignonnais. Surtout des Avignonnais dont l'imprimerie, après avoir connu une situation peu florissante au XVII^e siècle, s'affirme bientôt comme l'une des plus prospères¹⁵. Dans le courant de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, toute une pléiade d'imprimeurs et de libraires d'Avignon se retrouve à Beaucaire : Alexandre Giroud, Joseph Simon Tournel aîné, Pierre Joseph Roberty, Joseph Guichard et Jacques Garrigan (ce dernier s'installera même à Beaucaire dans les années 1790¹⁶).

11. Ouvrage tiré à 1500 exemplaires. A.D.G., 2E17 (137), 1667.

12. Gascon (Richard), *Grand commerce et vie urbaine au XVI^e siècle. Lyon et ses marchands*, Paris, 1971, t.1, p.104.

¹³ A.D.G., 2E18 (350), 1602 ; 2E18 (355), 1607 ; 2E17 (485), 1632 ; 2E17 (339), 1667, 2E17 (339), 1668 ; 2E17 (340), 1669 ; 2E18 (428), 1677 ; 2E17 (344), 1679.

¹⁴ A.D.G., 2E18 (349), 1601 ; 2E18 (350), 1602 ; 2E18 (355), 1607 ; 2E17 (131), 1661 ; 2E17 (132), 1662 ; 2E17 (134), 1664 ; 2E17 (135), 1665 ; 2E17 (247), 1670 ; 2E17 (550), 1692.

¹⁵ Moulinas (René), op.cit., p.20-25. Sont présents à Beaucaire : Jean Pere, A.D.G., 2E18 (383), 1632 ; Jean Piot, A.D.G., 2E17 (485), 1632 ; Pierre Offray, A.D.G., 2E18 (428), 1677 ; Antoine Duperier, A.D.G., 2E18 (423), 1672 à 1676.

16. A. Giroud, A.D.G., 2E17 (594), 1747 ; J. Tournel, A.D.G., 2E17 (375), 1764 à 1771 ; P.J. Roberty, A.D.H, C5512, 1771 ; J. Guichard, A.M.B., FF108, 1777 à 1779 ; J. Garrigan, A.M.B., FF111, 1777.

Les métiers annexes de l'imprimerie n'attirent pas moins l'attention. Au XVIII^e siècle les auberges, gargottes et cafés ouverts jour et nuit pour accueillir la foule des acheteurs et des curieux font la fortune des fabricants de cartes à jouer. Des marchands d'estampes volantes et de cartes géographiques viennent parfois de fort loin, tel le tyrolien Jean Perroton¹⁷, pour s'installer sur un simple banc, à l'abri d'un porche ou dans une sombre boutique. Les éditeurs parisiens chargent même des colporteurs du Cotentin de vendre en province et à l'étranger les gravures sorties de leur presse. En 1734, Jean Lemièrre, marchand d'estampes de Coutances en Normandie doit s'expliquer sur la présence dans ses cartons de plusieurs exemplaires des *Cartes chronologiques et historiques des anciens Comtes de Provence* « interceptées frauduleusement » à leur auteur, le R.P. Penchinat, observant¹⁸. Des quantités d'images populaires sur des sujets religieux ou bien d'actualité s'offrent au grand public¹⁹. On pense en particulier aux fameuses vues d'optique fortement colorées – surtout celles consacrées à la foire de Beaucaire²⁰ – produites en série dans les boutiques de la rue Saint-Jacques à Paris (Basset, Mondhare, Maillet, Loyer) et regardées au moyen d'un curieux appareil, sorte de lanterne magique, véritable attraction de foire : le zograscope.

17 Ce marchand de gravures loue entre 1774 et 1778 banc et tablier sous l'arceau de la maison du marquis de Clausonnette au quartier de la curaterie. A.D.G. 2E17 (380), 1774. Il occupe entre 1779 et 1783 un banc sous l'arc de la boutique du droguiste Aillaud, A.D.G., 2E17 (294), 1778

18. Casselle (Pierre), « Recherche sur les marchands d'estampes parisiens d'origine cotentinoise à la fin de l'Ancien Régime », C.T.H.S., Bulletin d'histoire moderne et contemporaine, 11, 1978, p. 74-93.

19 Pour l'imagerie religieuse on retiendra Guillaume Meynaud d'Avignon, A.M.B., FF112, 1788. Voir aussi Gagniere (Sylvain), *Catalogue de l'imagerie populaire religieuse avignonnaise*, Avignon, 1943.

20 Les vues d'optique représentant la foire de Beaucaire (270x410) s'inspirent d'une grande eau-forte de Littret dédiée à l'intendant du Languedoc Saint Priest (430X860). Il existe sur ce même sujet une estampe volante gravée par G. Jollain vers 1680 (440x530).

Pour éviter quelquefois les règlements en espèces, imprimeurs et libraires recourent entre eux à un simple échange de marchandises²¹. Mais leurs bonnes relations peuvent se dégrader car les premiers se plaignent fréquemment de l'exigence des seconds aiguillée par la concurrence étrangère. Pour leur part, les libraires sédentaires ne craignent rien tant que les libraires forains et surtout les colporteurs, vendeurs itinérants courant campagnes et foires chargés de mercerie, quincaillerie, petits livres et formules imprimées associant l'écrit et l'image²². Les porteballes, descendus principalement du Dauphiné²³, gagnent Beaucaire en nombre après un passage obligé à Avignon où quelques uns finissent par se fixer pour tenir boutique de libraire. C'est justement le cas de Jean Jouve et Jean Chaillol son beau-frère : tous deux nés dans le Gapençais et associés dans le commerce de la quincaillerie et de la librairie ; la dissolution de leur société aura de fâcheuses conséquences sur leurs relations familiales particulièrement houleuses à l'occasion de la tenue de la foire de 1778 à cause, entre autres, de la mitoyenneté de leurs boutiques respectives²⁴. Les marchands de livres, évidemment moins nombreux que les vendeurs de produits bruts ou ouvragés d'usage courant, n'étaient pas cantonnés dans une même rue comme cela se faisait d'ordinaire pour les principales branches du négoce (laines, soies, toiles). À l'exception de l'année 1608 où la menace d'une épidémie de peste conduisit à regrouper tous les marchands dans quelques rues seulement²⁵. Les libraires

21. A.D.G., 2E17 (485), 1632. MOULINAS (René), op.cit., p.143.

22. Chartier (Roger), « Librairie de colportage et lecteurs populaires », p. 11-18 ; Fontaine (Laurence), « Colporteurs de livres dans l'Europe du XVIII^e siècle », p. 21-36, in *Colportage et lecture populaire. Imprimés de large circulation en Europe XVI^e – XIX^e siècles*. IMEC Editions, Paris, 1996 ; Moulinas (René), op. cit, p. 145-149.

23. Antoine Cormeli de Chambéry, A.D.G., 2E17 (348), 1687 ; Jean Fina de Mônetier, A.M.B., FF110, 1759. Viennent aussi à la Madeleine : provençaux Honoré Roux, A.D.G., 2E17 (348), 1687 ; Claude Blancvert, A.M.B., FF110, 1755 ; Jean-Baptiste Serre, A.M.B., FF108, 1784 ; le lyonnais Antoine Tiran, A.M.B., FF108, 1778, et le juif Abraham Costa,

24. A.M.B., FF111, 1776. A.M.B., FF108, 1778.

25. A.M.B., BB21, 1608A.M.B., BB21, 1608.

pouvaient s'installer librement dans les quartiers orientaux de la ville exclusivement réservés au commerce forain. Cependant la cohabitation avec d'autres marchands n'allait pas toujours de soi. Si le libraire lyonnais Antoine Cellier peut résider sans problème six foires de suite au milieu des marchands drapiers de la « grand-rue », l'imprimeur avignonnais Antoine Garrigan, lui, doit déguerpir du même endroit faute de lumière suffisante dans sa boutique obscurcie par les calicots tendus en travers de la rue par les vendeurs d'étoffes selon une coutume bien établie²⁶. Les libraires choisissent rarement l'une des cabanes alignées sur le champ de foire contrairement aux papetiers placés à la suite des parfumeurs de Grasse et Montpellier²⁷. Leur dispersion dans la ville présente l'avantage de compliquer la tâche des auxiliaires de police contraints dès lors de recourir à des mouchards. Le tarif des locations passées pour 3-6-9 ans va de 60 à 120 livres selon que l'on dispose d'un simple magasin, avec ou sans arrière-salle, d'arcs de boutique, d'une chambre... Les contrats locatifs rappellent en outre à l'occupant la possibilité de gagner les lieux une bonne semaine avant la tenue de la foire et de les quitter, au plus tard, une semaine après sa clôture²⁸. Il n'est pas rare d'ailleurs que le libraire laisse en dépôt sur place des caisses d'ouvrages invendus pour les retrouver l'année suivante²⁹.

La foire est un vivier où papetiers et libraires recrutent sans peine le petit personnel indispensable à leur fabrique ou atelier. Le notaire enregistre alors les contrats d'apprentissage. En 1656, François Aussade, maître-papetier de Malaucène dans le Comtat, se charge de la formation du fils d'un cardeur comtadin pour 2 ans $\frac{1}{2}$ ³⁰ ; en 1724, François Girard et Fortunat Labaye maîtres-

26. Cellier, A.D.G., 2 E 17 (340), 1669 ; Garrigan, A.M.B., FF111, 1777.

27. A.M.B., FF108, 1783 ; 3L6, doc. 3, 1790, doc. 5, 1793, doc. 18, 1802.

28. A.D.G., 2E17 (375), 1764 ; 2E17 (294), 1778.

29. Le fondé de pouvoir d'un libraire de Lyon récupère une caisse de livres laissée en dépôt 4 ans auparavant. A.D.G., 2E17 (422), 1632 ; Barthélemy Martin libraire-imprimeur lyonnais recouvre une balle de livres entreposée chez un cordonnier. A.D.G., 2E17 (355), 1703.

30. A.D.G., 2E17 (512), 1656.

imprimeurs d'Avignon engagent à leur service le fils d'un marchand de Besançon pour une durée de 4 ans³¹.

Bien que peu fragile et voyageant dans des emballages réputés solides ou bien protégés, le livre, comme toute marchandise, n'échappe pas aux aléas du transport. Le dégât des eaux reste l'avarie la plus fréquente. En 1616, Jean Caurat, marchand-libraire de l'Isle-de-Venise (Isle-sur-la-sorgue), se plaint amèrement à un voiturier de l'état du contenu de ses paquets de livres reliés en blanc endommagés à l'occasion de la traversée de la Durance³². Pierre Carry de Marseille réussit à obtenir un règlement à l'amiable pour le différend l'opposant en 1692 à un patron de barque arlésien dont la maladresse serait à l'origine de la chute d'un ballot de livres dans le Rhône³³. Les paquets fragiles d'estampes encadrées courent des risques similaires à cause de l'imprudence de portefaix pressés³⁴.

Par ailleurs, les libraires rencontrent naturellement des problèmes d'ordre purement commercial. En 1665, Mathieu Demadières marchand marseillais présente à Jacques Garrel et Pierre Rouquette, marchands-libraires de Nîmes et Montauban, deux lettres de change de 300 livres chacune tirées à son profit sur leur compte par Samuel Tourner libraire de Genève et payables en foire. Tous deux refusent d'honorer le billet prétextant notamment un défaut de provision³⁵.

Le livre, un commerce sous haute surveillance

Le livre est une marchandise bien particulière dont le contrôle s'impose très tôt aux autorités. Son contenu ne saurait

31. A.D.G., 2E17 (569), 1724.

32. A.D.G., 2E17 (173), 1616.

33. A.D.G., 2E17 (550), 1692.

34. Jean-Baptiste Crépy marchand d'estampes sur le port de Marseille demande à Depeuille (?) marchand de gravures de Paris d'évaluer dommages et intérêts pour une caisse de sous-verre déchargée sans ménagement. A.M.B., FF115, 1797.

35. A.D.G., 2E17 (520), 1665.

transgresser les trois tabous principaux : le Roi, Dieu et la Morale. En Septembre 1670, les consuls de Beaucaire reçoivent l'ordre exprès de procéder à de sévères contrôles dans diverses maisons suspectées de contenir depuis la foire précédente des livres défendus ou imprimés sans permission³⁶. De fait, quelques semaines plus tard, les visites conduites en la présence d'un représentant des libraires parisiens dans les locaux loués par des marchands de Lyon (Carteron), Avignon (Offray) et Marseille (Brebion) permettent la saisie d'une dizaine de caisses contenant des « mauvais livres »³⁷. Toutefois en période de foire la confiscation des marchandises allait à l'encontre des privilèges avérés du grand marché beaucairois conférant depuis des temps immémoriaux la franchise d'arrêt aux biens comme aux personnes. Ainsi, en 1674, quelques jours à peine avant l'ouverture de la Madeleine, à l'annonce qu'un marchand libraire parisien – prétendument mandaté pour rechercher les livres contrefaits – avait commencé à opérer dans les boutiques, les consuls se rendent promptement sur place pour lui signifier que « la foire ne souffre aucune vérification pendant huit jours avant et huit jours après icelle ... (et de ce fait) Beaucaire ne peut être un lieu de vérification »³⁸.

Au XVIII^e siècle, la surveillance de la production et de la diffusion des livres s'appuie sur une réglementation de plus en

36. A.M.B., GG58, lettre du 4.9.1670 évoquant les arrêts du 11.7.1665 et 19.11.1669. Faut-il rappeler qu'au début du XVII^e siècle l'élan prosélyte des deux Églises attise la controverse religieuse en Languedoc. En Juillet 1614 un marchand de Loche présent en foire se plaint d'avoir été agressé par des jésuites lui reprochant de vendre des copies d'arrêts du parlement de Paris condamnant au feu un livre intitulé Simonie. Cité par Chareyre (Philippe), « 1600, le protestantisme nîmois à la croisée des chemins », in *Nîmes et le Gard fins de siècle, 1500-2000*, Saint-Estève, 2003, p.58.

37. A.M.B. G.G.58. Procès-verbal du 3.11.1670. Inventaire portant sur plus de 600 volumes pour 140 titres différents. 10 caisses sur 14 contenant livres interdits, contrefaits ou dépourvus de nom d'auteur ou de libraire sont scellées et déposées à l'hôtel de ville. Le lot confisqué contient notamment des comédies de Molière, les *Mémoires* de Bassompierre, les *Commentaires* de César, les *Histoires* d'Hérodote, les *Pensées* de Pascal.

38. A.M.B., BB28, 1674.

plus pointilleuse mais, paradoxalement, velléitaire. En 1723, le code de Librairie rappelle aux imprimeurs l'obligation d'obtenir de la Chancellerie une autorisation ou privilège, voire une simple permission, renouvelable mais aussi révocable. On délivre de la même façon des autorisations tacites dépourvues de mention obligatoire ainsi que des simples tolérances verbales. Seul le privilège accorde au libraire un monopole commercial sur l'ouvrage pour une durée déterminée³⁹. L'arrivée à la Direction Générale de la Librairie (1750) d'un magistrat éclairé – Malesherbes – va faciliter le recours aux permissions tacites. De surcroît celles-ci permettaient d'éviter la ruine totale de l'édition française en autorisant les libraires du royaume à vendre des ouvrages venant théoriquement de l'étranger mais, en réalité, issus des presses françaises sous une fausse adresse. Par ailleurs, les contrefaçons – ou éditions pirates – en provenance de l'étranger, vendues moins cher, pénalisaient lourdement l'imprimerie française. De la sorte, la tâche de la censure royale et de la lieutenance générale de police – administrations cloisonnées – paraissait impossible⁴⁰. Beaucaire sur le Rhône, à peu de distance du territoire pontifical d'Avignon, haut lieu d'édition et de diffusion de la littérature clandestine, passait pour un rendez-vous incontournable aux yeux des colporteurs et autres marchands-libraires en quête d'ouvrages illicites pourvoyeurs de gros profits. Début septembre 1723, la Chancellerie informe l'intendant du Languedoc, Bernage, de la saisie récente à Valence de quelques balles contenant « toutes sortes de livres de la R.P.R. » en provenance de la foire pour le compte d'un libraire lyonnais en affaire avec un libraire montpelliérain nommé Fleury dont il conviendrait de rechercher la boutique lui servant de dépôt à Beaucaire même⁴¹. Quatre ans plus tard (1727), le subdélégué

39. Furet (François), « La librairie du royaume de France au 18^e siècle », in *Livre et société dans la France du XVIII^e siècle*, Paris ; La Haye : Mouton, 1965, t.I, p.15.

40. Minois (Georges), *Censure et culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1995, p.188 et s.s.

41. A.D.H., C5508, doc.93, 1723.

Escudier de Beaulieu, accompagné d'un curé, procède sur dénonciation à la visite du magasin de la veuve Fleury de Montpellier où en définitive il ne trouvera rien de « suspect et contraire à la foi orthodoxe ». En revanche, d'autres contrôles effectués ailleurs le même jour se révéleront fructueux. On va ainsi saisir chez Paul Offray d'Avignon – logé « sous le clocher de l'église paroissiale » – 35 ouvrages interdits : un exemplaire des *Sonnets chrétiens sur divers sujets*, de Charles Drelincourt (Amsterdam, 1723), 24 *Chaîne d'or pour enlever les âmes de la terre au ciel* traduits de l'anglais (Genève, 1723) et 10 *Réponse à l'abbé de Nogaret par M. Pictet* (Genève, 1720). Chez un autre libraire, André Degoin de Lyon, on met la main sur des ouvrages protestants : 54 *Consolation de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort* et 40 *Sonnets chrétiens* de Charles Drelincourt. Offray ira en prison jusqu'au règlement d'une amende de 50 livres ; il perdra de surcroît tous les livres contenus dans sa boutique : on brûlera pour l'exemple devant l'hôtel de ville les ouvrages interdits ; les autres seront vendus au profit du dénonciateur et de l'hôpital du Saint-Esprit après déduction des frais de saisie. Degoin n'ayant pas eu le temps de débiller ses livres devra les rapporter à Lyon avec obligation de produire en retour un certificat prouvant qu'il avait bien obtempéré⁴². L'année suivante, les contrôleurs en action quelques jours avant l'ouverture de la foire placent sous scellés quelque 300 volumes appartenant au nommé Bodier marchand-libraire de Montpellier⁴³. Les contrevenants encourent presque toujours des sanctions ayant un caractère pécuniaire prononcé. Régulièrement les ordonnances royales condamnent l'introduction en Languedoc d'ouvrages à l'usage des protestants au même titre d'ailleurs que la vente à ces mêmes religionnaires d'armes en provenance de Saint-Etienne ou Avignon. Et de donner aussi le signalement de prédicants cévenols susceptibles de se rendre à la foire⁴⁴. Mais, en

42. A.D.H., C2811, 26-28.7.1727. 8.8.1727.

43. A.D.G., C5511, 1728. Dans le lot de livres se trouvent des *Histoire de la Bible*, des *Semaines Saintes*, des *Sentiments d'une âme pénitente* ainsi que des œuvres de Racine, Boileau, Bourdaloue.

44. A.D.H., C2811, 1727 ; C2303, doc. 5, 1730 ; C2812, 1758

dépit de tout, les contrôles obligatoires comme inopinés restent sans effet durables sur les libraires récalcitrants ou récidivistes avérés. Le 3 Juillet 1734 on saisit au port de Beaucaire sur la barque d'un certain Dumas quatre caisses de livres à destination des protestants apportées depuis Avignon pour le compte d'un prête-nom. Peu après, trois caisses du même contenu sont bloquées au contrôle de Villeneuve-lès-Avignon. L'enquête diligentée aussitôt révèle que le véritable propriétaire des biens confisqués n'est autre que Degoin de Lyon déjà connu des services de police. Une descente opérée le 13 juillet par le subdélégué Beaulieu dans la boutique louée par le lyonnais se solde par la mise sous séquestre de 12 nouvelles caisses laissées sur place la foire précédente. L'inventaire, effectué sous le regard des deux curés de la paroisse en présence d'un procureur et de divers témoins, porte sur près de 1 600 volumes pour moitié clandestins : 143 exemplaires des *Sermons* et *Sonnets* de Drelincourt (Amsterdam), 265 *Sermons* de Jacquelot (Amsterdam), 54 *Armes de Sion* (Genève), 36 *Saintes Elévations* (Genève), 3 *Psaumes de David* en vers français par le pasteur de Genève – un des livres protestants les plus répandus en Languedoc. Une perquisition réalisée quelques temps auparavant à Lyon même chez Degoin et ses relieurs avait permis la découverte de 3 000 volumes d'un genre similaire. L'affaire fera grand bruit à cause du conflit de compétence opposant par la suite les intendants de Montpellier et de Lyon⁴⁵. Les prises les plus spectaculaires laissent entrevoir l'importance du trafic des ouvrages clandestins. En juillet 1754, David, représentant des libraires parisiens, met la main sur plus de 800 volumes litigieux dans les magasins de Chabrier, Moureau, Tournel, Delaire et la

45. A.D.H., C2811, procès-verbal du 13.7.1734 ; mémoire du 26.7.1734 ; C2306, lettre de l'intendant au comte de Saint-Florentin, 30.7.1734. Voir aussi Ventre (Madeleine), *L'Imprimerie et la Librairie en Languedoc au dernier siècle de l'Ancien Régime : 1700-1789*, Paris ; La Haye, 1958, p.208-211, 270 ; Weil (Françoise), *Livres interdits, livres persécutés. 1720-1770*, Voltaire Foundation, Oxford, 1999, répertoire 63 [248].

veuve Girard d'Avignon⁴⁶. L'intendant Saint Priest ne perd aucune occasion pour réclamer en haut lieu des mesures supplémentaires afin de lutter plus efficacement contre la concurrence déloyale de l'imprimerie du Comtat fatale à celle du Languedoc⁴⁷. Ce dont se soucient fort peu les libraires régnicoles habitués à tirer un profit personnel du commerce illégal. Et la police de la librairie et de l'imprimerie de poursuivre sa mission répressive avec plus ou moins de rigueur et de bonheur. En juin 1766, Sartine, à la fois directeur de la librairie et lieutenant général de police, décide d'envoyer à Beaucaire un commissaire au Châtelet (Mutel) et un inspecteur de la librairie (D'Hémery). Une fois sur place les contrôleurs vont réaliser un beau coup de filet en saisissant dans les boutiques de plusieurs libraires comtadins et languedociens une cinquantaine de balles remplies d'ouvrages contrefaits (203 iront au pilon)⁴⁸. Ils trouveront par la suite chez Delaire⁴⁹ quelques exemplaires de livres interdits comme *Les Mœurs* de Toussaint, *Les Matinées du Roy de Prusse*, *L'Émile* de Rousseau, puis chez Joseph Simon Tournel et la veuve Girard, autres récidivistes avignonnais⁵⁰, plusieurs dizaines de grosses d'almanachs contrefaits intitulés *Étrennes mignonnes*. La mise sous séquestre de tous ces ouvrages provoque aussitôt un grand émoi dans le milieu de l'édition comtadine. Les consuls d'Avignon demandent expressément à leurs collègues de Beaucaire d'intervenir pour la restitution des écrits confisqués aux libraires avignonnais sauf « s'ils ont eu le malheur et l'imprudence de porter des livres prohibés ». Et d'ajouter que faute de satisfaction lesdits libraires cesseraient de fréquenter la foire « qu'ils (...) font beaucoup valoir dans cette branche de

46. B.N.F. FR. 22075, fo212 pièce 84. Voir Moulinas (René), op. cit, p.116-117. Les 69 titres divers recensés portent sur : Sciences et Arts, Belles Lettres, Histoire-géographie, théologie –Religion et Droit.

47. A.D.H., C2812, Lettre à Malesherbes, 13.12.1758.

48. A.D.H., C5511, Lettres à Saint Priest, 20-29.6.1766.

49. B.N.F.FR.22098, fo 193 et SS . Les divers documents relatifs aux saisies de 1766 donnent des chiffres différents. Voir Ventre (Madeleine), op. cit, p.272-273 et Moulinas (René), op. cit, p.90.

50. A.D.H., C2812, Lettre à Malesherbes, 13.12.1758.

commerce »⁵¹. La Madeleine à peine clôturée, les commis des fermes découvrent dans le carrosse de la messagerie de Nîmes des « ouvrages dangereux » car contraires à la religion et aux bonnes mœurs. Ces livres, en feuilles, envoyés par Isnard, libraire de Marseille, ont pour destinataires un nommé Martin, tailleur, et Duyrat, libraire nîmois ; sur 209 volumes, presque tous d'inspiration protestante, 31 seulement échapperont au pilon et seront vendus au profit des agents chargés de la saisie conformément à l'usage⁵². Mais la prospérité insolente de la librairie avignonnaise va se trouver sérieusement compromise avec le rattachement momentané (1768-1774) de la cité des papes et du Comtat à la couronne de France à la suite d'un différend sur la C^{ie} de Jésus opposant la France au Saint-Siège et aussi avec la création (1768) de postes d'inspecteurs de la librairie en Languedoc – à Nîmes en particulier – afin de lutter plus sérieusement encore contre la circulation des écrits prohibés ou contrefaits⁵³. Cependant l'interprétation libérale des textes répressifs peut, le cas échéant, réduire leur portée. D'un côté Sartine invite l'intendant à plus de vigilance car « la foire de Beaucaire est une occasion dont les libraires d'Avignon et de quelques autres villes profitent pour introduire les plus mauvais livres ». De l'autre, Saint Priest témoignant d'une sage retenue veut bien « faire surveiller les libraires qui se rendront à la foire... (mais) cependant avec sagesse et modération pour ne causer aucun trouble à cette branche de commerce⁵⁴ ». En définitive, l'intendant ne demande qu'à administrer en paix sans trop s'inquiéter du menu fretin. En 1771, un certain Lapra originaire du Vivarais décampe de la foire en laissant sur place 26 volumes à l'usage des protestants et le libraire avignonnais Roberty se fait réprimander pour étourderie⁵⁵. Aussi pour éviter dorénavant des saisies résultant de « l'ignorance vraie ou feinte » des contrevenants, François Tempié – inspecteur de la librairie de

51. A.M.B., BB68, 1766.

52. A.D.H., C5515, 12.8.1766 ; 8.10.1766 ; C2812, 28.2.1767 ; 24.3.1767.

53. Ventre (Madeleine), op. cit., p.120-137.

54. A.D.H., C2815, Lettre à Saint Priest, 1.7.1771 ; Lettre à Sartine, 8.7.1771

55. A.D.H., C5512, doc. 35, mémoire sur la foire de 1771.

Nîmes et de la foire de Beaucaire comme il aime à le souligner – réclame à cor et à cri des informations rapides sur les dernières mesures adoptées par la Chancellerie au sujet des ouvrages proscrits afin d'en avertir ensuite les chambres syndicales puis les libraires empêchés dès lors de réclamer la moindre indulgence⁵⁶. Les arrêts publiés en août 1777 pour répondre à la crise générale de l'imprimerie française se révèlent lourds de conséquences notamment sur la reproduction illégale des livres. Le régime dit des « permissions simples » favorable aux libraires de province en faisant tomber les livres « anciens » dans le domaine public condamnait indirectement l'imprimerie avignonnaise championne de la contrefaçon. Les livres réimprimés antérieurement aux arrêtés de 1777 pouvaient être écoulés à condition de porter une estampille officielle. La clandestinité se trouvait dorénavant légitimée⁵⁷. En contrepartie, les contrôles vont redoubler avec le concours des libraires parisiens – toujours soucieux de préserver leurs propres intérêts – « tant que (leurs) demandes seront conformes aux règlements et ne seront contraires au bien du commerce et aux privilèges de la foire de Beaucaire⁵⁸ ». Finalement, la signature du concordat (1785) entre Paris et Rome mettra un terme à l'âge d'or de l'imprimerie comtadine désormais soumise aux mêmes lois sur les contrefaçons que celle du royaume⁵⁹.

Le livre, un commerce indéfinissable

S'il n'est pas possible de mesurer exactement à l'aune des contraventions l'importance réelle du marché des livres interdits ou contrefaits, pouvons-nous malgré tout avoir un aperçu du commerce des « bons livres » réservé somme toute à une clientèle

56. A.D.H., C2298, doc. 109, 1772 ; C2813, 1773, 1774. Dans chacun de ses rapports Tempîe réclame avec obstination le versement d'appointements fixes à la place d'épisodiques indemnités de déplacement et de séjour.

57. Moulinas (René), op. cit., p.228 et SS.

58. A.D.H., C5514, lettre de Lamoignon à Saint Priest, 1784.

59. Moulinas (René), op. cit., p.251-257.

clairsemée alors que la notoriété de la Madeleine repose en grande partie sur les échanges considérables de matières premières et de produits manufacturés ? Observateur attentif, Saint Priest reconnaît volontiers que « ce n'est pas que ce commerce soit fort considérable (car) réduit à quelques magasins tenus par des libraires de Nîmes et d'Avignon⁶⁰ ». Du reste, l'inspecteur Tempié en dénombre à peine une dizaine par an entre 1772 et 1778, les maisons avignonnaises se trouvant deux fois plus représentées que les nîmoises⁶¹.

À la fin de l'Ancien Régime l'état languissant du commerce des livres à Beaucaire reflète parfaitement celui de la librairie française. En 1774 on compte moins de marchandises que les années précédentes à cause des droits exigés sur les livres étrangers entrant dans le royaume. L'année suivante, le commerce retrouve un peu d'animation avec la baisse des dits droits. Néanmoins les libraires rechignent à venir volontiers à Beaucaire, comme Joseph Girard d'Avignon, présent au rendez-vous de 1776 à 1779 mais « dégoûté des mauvaises ventes ... faites aux autres foires⁶² ». En 1783, le nommé Rey, libraire nîmois dépité, va sous-louer sa cabane du champ de foire peu après son arrivée⁶³. Les états alphabétiques des marchandises entrant ou sortant de la foire, assortis de données numériques fragmentaires, mentionnent le trafic en dissociant « pays étrangers – Marseille » et « provinces du royaume » sans plus de précision (cf. tableau annexe). De l'aveu même de l'inspecteur de la librairie les ventes les plus courantes portent sur les livres de dévotion, les abécédaires et les auteurs classiques enlevés surtout par les villes et villages environnants. Toutefois depuis la fin du XVI^e siècle bibliophiles et amateurs de livres rares trouvaient communément en foire de quoi les satisfaire. Nicolas Fabri de Peiresc, célèbre conseiller du parlement d'Aix, confesse dans sa

60.A.D.H., C5512, doc 35, mémoire sur la foire de 1771.

61.A.D.H., C2298, 1772 ; C2813, 1773 ; C2327, 1774-1775-1776 ; C2328, 1778.

62.A.M.B., FF108, 1779.

63.A.M.B., FF108, 1783.

correspondance avec les frères Dupuy ses commissionnaires avoir fait l'achat, en août 1627, de précieux ouvrages à un marchand venant de la foire de Beaucaire où il y aurait en cette année là « plus de 14 ou 15 bons libraires » peu satisfaits toutefois de leurs affaires⁶⁴. Et le marchand nîmois Jean Michel, merveilleux conteur, ne se prive pas d'évoquer en langue vernaculaire dans son *Enbarras de la fieiro de Beaucaire* (1657) la grande diversité des ouvrages exposés :

Car las boutiguos des Libraires, Libraires,	Car les boutiques des Libraires,
(Sans comprene lous Revendaires, Revendeurs,	(Sans comprendre les Revendeurs,
Ou autromens, Controporteurs, Colporteurs	Ou tous les autres
Sans parla des Libres menteurs, menteurs,	Sans parler des livres menteurs,
Commo Romans, et Commedios, Comédies,	Comme Romans et Comédies,
Ny Burlesquos, ny Tragedios Tragédies)	Ou Burlesques ou Tragédies)
Sont plénos de libres serious sérieux,	Sont pleines de livres sérieux,
Per contenta las plus curious plus curieux ⁶⁵ .	Pour contenter les plus curieux ⁶⁵ .

Son compatriote le notaire Etienne Borrelly viendra exprès à Beaucaire en 1689 pour acheter ouvrages et manuels nécessaires aux études de ses enfants : *Méditations* de Beuvelet, *Medulla*

64. Billioud (Jacques), *Le livre en Provence du XV^e au XVIII^e siècle*, Marseille, 1962, p. 182.

65. traduction de Gros (Georges) et Marconot (Jean-Marie), *La cour*, Nîmes, 1993, p.119. En dehors de l'édition de 1657 on connaît celles de la veuve de Jean Plasses (Nîmes, sans date), de Daniel Pain (Amsterdam, 1700), de Beaucaire (1783), et de Philippe Gardy (Centre des Etudes Occitanes de Montpellier, 1974). On rapproche parfois le livre de Jean Michel des ouvrages de Berthaud (*La ville de Paris en vers burlesques*), SCARRON (*la foire Saint-Germain*) et BOILEAU (*Les Embarras de Paris*). Bollême (Geneviève), « Littérature populaire et littérature de colportage au 18^e siècle », in *Livre et société*, op. cit., t.1, p.68.

Theologiae d'Abelly, dictionnaire latin et grec⁶⁶. Naturellement la bonne société beaucairoise était trop bien placée pour ne pas s'approvisionner à son tour en livres de toutes sortes. Les inventaires après décès – beaucoup plus détaillés que les dénombrements des biens placés sous séquestre à la Révolution – dévoilent parfois la richesse de certaines bibliothèques privées même s'il n'est pas toujours possible d'évaluer l'apport de chaque génération. Sur ce point, le contenu du cabinet de François Domergue, notable beaucairois, se révèle tout à fait édifiant avec 63 titres répartis sur plus de 470 volumes consacrés à l'Histoire (57%), les Belles Lettres (30%), la Théologie et la Religion (4,5%), les Sciences et les Arts (3%)⁶⁷. De surcroît le grand marché beaucairois a fait l'objet de plusieurs publications importantes aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les unes, à l'attention particulière des marchands, évoquent l'historique de la précieuse franchise : *Recherches chronologiques et historiques sur la ville de Beaucaire* (1718)⁶⁸ ; *Traité historique sur la foire de Beaucaire* (1734)⁶⁹. Les autres, destinées de préférence au grand public curieux, décrivent le caractère cosmopolite et pittoresque de la fameuse assemblée : *L'Embarras de la foire de Beaucaire*

66. Sauzet (Robert), *Le notaire et son roi. Etienne Borrelly (1633-1718), un nîmois sous Louis XIV*, Paris, Plon, 1998, p.75 et 193.

67. Succession Domergue du 16 Brumaire an III (6.11.1794). L'inventaire signale notamment : Histoire universelle ; Histoires de l'Angleterre, de l'Afrique, des colonies ; Histoire du Languedoc, Histoire Naturelle de Buffon ; atlas, planches et cartes géographiques ; œuvres de Corneille, Montesquieu, Rousseau, Voltaire ...A.D.G., 2E17 (387).

Inventaires et poses de scellés : chez le baron de Castille gendre de Jérôme Dulong (une bibliothèque à 7 rangs remplis d'ouvrages différents), 12.6.1794 ; chez Danglas (bibliothèque garnie de divers livres), 13.4.1794 ; chez Jacques Deroy (bibliothèque et caisse remplie de livres), 20.6.1794 ; chez Emery médecin (bibliothèque), 23.3.1794, chez Noailles (4 grandes bibliothèques, 3 cartes de géographie), 4.7.1794 ; chez Perrot charcutier (étagères avec livres reliés), 4.7.1794. A.M.B. 2 i 9.

68. Ouvrage de Porcellet marquis de Maillane imprimé chez Charles Giroud à Avignon. « on demande des exemplaires des privilèges dans tous les endroits même dans le pays étranger à cause de la foire ». Tiré à 400 exemplaires reliés en basane. A.M.B., GG58, 22.12.1718

69 Edition de Jean-Pierre Brebion, Marseille, 1734 ; édition de Augustin François Rochard, Montpellier, 1769.

(1657) ; *la foire de Beaucaire, nouvelle historique et galante* (1708)⁷⁰ ; *Lettre d'un particulier de Beaucaire à un Toulousain de ses amis* (1771)⁷¹. Il nous plaît d'ajouter à cette brève liste un pamphlet politique publié anonymement et à compte d'auteur à Avignon dans l'été 1793 rapportant, à l'occasion d'un souper dans une auberge de la foire, les propos échangés sur la situation difficile du moment entre un quarteron de marchands méridionaux gagnés à la cause fédéraliste et un jeune capitaine corse ardent jacobin⁷². Ce dernier, devenu un peu plus tard premier consul, ordonnera l'arrestation en foire de Beaucaire des auteurs de libelles et pamphlets imprimés contre lui⁷³.

Si le livre apparaît toujours à la fin de l'Ancien Régime comme un produit largement inaccessible à la majeure partie de la population, la foire de Beaucaire, lieu mémorable de rencontre et d'échange avec ses troupes entières de colporteurs et sa poignée de grands libraires, n'a pas moins contribué à l'acheminement vers les provinces méridionales du savoir consacré et des idées nouvelles en rupture avec l'ordre établi.

70 Anonyme, attribué parfois à Anne de-la-Roche-Guilhem. Publié chez Paul Marret en 1708 et chez Isaac Savouret à Amsterdam en 1709.

71 Anonyme, publié chez Joseph Roberty, Avignon, 1771.

72 *Le souper de Beaucaire* de Napoléon Bonaparte. 1^e édition, chez Sabin Tournal, in 8, 16p. ; 2^e édition chez Marc Aurel imprimeur de l'armée, in 8, 20p., 1793.

73 A.M.B., 3F9, 12 thermidor an IX (31.8.1801).

Annexe. État des marchandises passées par les bureaux d'Arles, Tarascon, Fourques, Ramatuelle (Villeneuve-lès-Avignon), Saint-Roman, Curebousot. (1763-1783) A.D.H.C 2298 à 2300, 2323 à 2328.

	ENTRÉES			SORTIES		
	Pays étrangers Mar- seille	Provin- ces du royau- me	Total	Pays Étran- gers Mar- seille	Provin- ces du royaume	Total
1763	10 075	1 590	11 665	8 009		8 009
1764	4 800		4 800		492	492
1765		50 000	50 000		300	
1766		31500			475	
1767		5 200				
1768		11 200				
1769						
1770	2 220	23 400	25 620	2 500	11 800	14 300
1771	4 500	41 500	46 200	1 900	14 300	16 200
1772	160	1 370	1 530		1 715	
1773		20 900		1 700	2 800	4 500
1774		6 100		2 000	12 000	14 000
1775	23 100	3 700	26 800	2 000	12 000	14 000
1776	11 100	1 700	12 800		12 400	
1777	47 200	1 690	48 890		1 400	

1778	3 400	12 065	15 465	2 600	17 100	19 700
1779						
1780	18 700	1 300	20 000	584	7 200	7 784
1781	10 700	3 100	13 800	1 210	8900	10 100
1782				1 750	2 400	4 150
1783		3 300		3 710	9 830	13 540

MENTALITÉS CROYANCES ET REPRÉSENTATIONS DANS LA RÉGION NÎMOISE AUX XIX^e ET XX^e SIÈCLES

par Jean-Marc ROGER
membre résidant

Je me présente aujourd'hui devant vous pour soumettre à vos critiques l'ébauche d'un travail de recherche, pour la réalisation duquel vos avis me seront très précieux.

M'inscrivant dans une démarche sociologique, je tente de dégager les modes de fonctionnement d'une microsociété de la région nîmoise au cours des XIX^e et XX^e siècles, plus précisément de la Vaunage, à partir de la communauté de Congénies.

Cette étude, destinée à être publiée dans le cadre de la monographie collective de Congénies, par l'Association Maurice Aliger, s'intitulera :

« Mentalités croyances et représentations dans un village de la région nîmoise aux XIX^e et XX^e siècles ».

C'est dire qu'il s'agit d'étudier l'évolution des mentalités en Vaunage selon une démarche s'inspirant de l'École des Annales, mais aussi de celle du professeur Maurice Agulhon.

Cette démarche se caractérise par son objet, les mentalités, c'est-à-dire les modes de pensée, individuels et collectifs, qui

seront au centre de notre étude, mais également une méthode, qui consiste à replacer les mentalités dans leur contexte historique et social.

Les croyances sont les acquis culturels mettant les individus et les groupes sociaux en action : valeurs, convictions, religions, dogmes, tabous... Enfin, les représentations sociales sont également des acquis culturels. Elles désignent les perceptions conscientes ou inconscientes qu'ont les individus et les groupes sociaux de leurs structures cognitives, filtres sans lesquels ils ne peuvent ni penser ni agir.

Au plan méthodologique, il a été choisi de diviser cette recherche en deux grandes parties.

La première s'appuie sur l'histoire de vie de trente personnes ou familles choisies pour leur représentativité.

Ma documentation est le fruit de trente-cinq années d'enquêtes sur le terrain. Elle comporte des enregistrements de témoignages oraux (récits de tranche de vie, d'événements marquants), l'exploitation de documents familiaux (journaux personnels, chroniques, courriers, photographies...) ainsi que des archives diverses publiques ou privées (enquêtes portant sur les maisonnées à partir du cadastre...).

Les informations ont toujours été croisées entre elles, ce qui les enrichit, et avec les documents écrits, ce qui vise à mesurer le décalage entre mémoire et histoire.

Si la première partie est consacrée principalement à l'étude de monographies, la seconde a pour objectif de dégager des modèles explicatifs.

Elle étudie plus en détail, une famille dans le temps long, la famille Jaulmes et la communauté dans le temps court, celui de la deuxième guerre mondiale.

La première partie, « Permanence et renouvellement des intermédiaires culturels », se structure en six mouvements.

Dans un premier temps nous verrons que le changement est compatible avec la continuité. Nous nous appuierons sur l'examen d'anciennes familles et de personnalités qui reviennent au pays après une vie à l'extérieur.

Dans un deuxième temps, je montrerai que le changement peut également s'inscrire dans la rupture.

Je privilégierai alors, d'une part les familles qui s'en vont, la diaspora, et représentent souvent une perte, d'autre part les familles qui arrivent, les immigrants et qui constituent un enrichissement.

Enfin, j'évoquerai le cas de personnalités inclassables mais emblématiques, avant de rechercher dans quelle mesure, à ce jour, émergent de nouveaux intermédiaires culturels.

Pour essayer de rendre moins théorique ce travail j'évoquerai trois biographies de la première partie : deux anciennes familles, les Vermeil et les Doumergue-Bernard, et une personnalité inclassable, Charles Canel.

La première biographie est celle de la famille Vermeil.

Présents à Congénies depuis des siècles, les Vermeil ont donné leur nom à un quartier du village : la Vermeillade. Au milieu du XIX^e siècle, la branche que fonde Joachim Vermeil, tonnelier exploitant agricole, ne dispose que d'un patrimoine modeste. Joaquim, qui aura six enfants avec son épouse Sophie Chaudet, originaire de Vevey en Suisse, développe son commerce de vins et réunit progressivement un patrimoine important.

Parallèlement, conformément à la volonté du père, toute la famille va mobiliser ses forces au service de l'aîné Edmond, qui s'avère manifestement très doué pour les études.

Edmond deviendra un grand germaniste, professeur à la Sorbonne.

Dans l'ensemble, les autres membres de la famille, selon l'esprit du méthodisme de Joachim et de Sophie, auront à cœur de réinvestir les gains dans l'entreprise familiale.

Notre confrère Jacques Meine vous proposera bientôt une communication consacrée au professeur Edmond Vermeil, préalablement à un colloque organisé en son hommage.

La famille Vermeil est un exemple type de famille illustrant simultanément l'enracinement dans la microsociété vaunageole et une mobilité sociale ascendante.

Si les premiers Vermeil appartiennent à ce que Braudel appelle la civilisation matérielle, sans renier ses origines Edmond Vermeil symbolise la réussite intellectuelle.

Mais il y a d'autres exemples au sein des anciennes familles congénoises, et nous évoquerons une deuxième famille, les Doumergue- Bernard.

Le personnage central étudié est Marie Bernard (née Doumergue) la dernière quakeresse chrétienne issue du « mouvement couflaire ».

Née dans une famille d'artisans-agriculteurs membre de ces inspirés qui, à la fin du XVIII^e siècle, se rallient au quakerisme, elle fait des études en Angleterre, puis vient diriger l'École des Amis de Nîmes (ouverte en 1882) rue citée Foulc. À la suite de la fermeture de cette école fréquentée par des pensionnaires anglais et français, elle retourne à Congénies où elle deviendra la dernière fidèle du quakerisme en Vaunage. Elle condamne fermement ce que nous appellerons le néo-quakerisme qui se développe à Paris car elle mesure la rupture de ce mouvement avec les racines chrétiennes initiales. Bien que très isolée dans sa foi lors de sa vieillesse, elle devient pour sa fille un personnage emblématique : En effet cette dernière Blanche, épouse Gédéon Delord, élèvera enfants et petits enfants dans le souvenir de cette ancêtre fondatrice.

À côté des deux familles Vermeil et Doumergue Bernard, qui s'inscrivent dans le changement social sans bouleverser la microsociété locale, on peut également trouver des personnalités atypiques, dont l'une des figures emblématiques est Charles Canel.

Cet homme des garrigues, issu d'un milieu cultivé originaire de Suisse et implantée depuis un siècle en Vaunage, effectue délibérément une sorte de retour à une vie semi sauvage.

Il vit sur le milieu, prélevant gibiers et « animaux nuisibles » dont il fait son ordinaire. Armé de son fusil en bandoulière, coiffé de son béret, droit dans ses pantalons de futaine et ses guêtres, il se consacre à la nature, sorte de garde-chasse bénévole, et devient un homme que tous connaissent et respectent, un personnage à la Giono qui peut aller jusqu'à déclarer avec un brin d'humour :

« j'ai mangé de tout sauf de la chair humaine ». Refusant toute concession à la vie sociale, il n'en demeure pas moins que la société, alors relativement fermée de Congénies, l'a entièrement accepté tel qu'il était.

Avec Charles Canel, tout se passe comme si, tout en marchant vers la modernité, la communauté villageoise avait voulu conserver une trace de son passé rural.

Ces trois exemples, développés avec d'autres dans notre article en préparation, montrent que le changement social n'est pas compréhensible sans une étude microsociologique des individus et des familles, qui tout à la fois, subissent et portent les transformations des mentalités, des croyances et des représentations.

In fine, pour comprendre la société et ses évolutions du XIX^e au XX^e siècle, il faut comprendre les hommes, étudier leurs choix, les replacer dans leur contexte, y compris bien sûr le cadre familial et villageois.

C'est ce que je vais m'attacher à faire dans la seconde partie, en présentant deux modèles explicatifs.

Dans cette seconde partie, l'étude de la famille Jaulmes tente de dégager les modalités de construction et de reconstruction de repères familiaux. En effet, la lignée issue de Louis Jaulmes et d'Élisabeth Fourmaud, qui se composera de sept fils, réussit, son ascension sociale, malgré des revenus très modestes, grâce à l'entraide entre tous ses membres. Il faut chercher les raisons profondes de ces succès dans une force nourrie de spiritualité.

Cette identité familiale se bâtit, en particulier, lorsque un de leur fils, Léopold Jaulmes, dit « oncle Léo », pasteur en Suisse, rédige, après la mort de ses parents puis de son fils, « La Chronique de la famille Jaulmes » à partir de ses souvenirs et des témoignages de ses frères.

Par la suite, il consigne au quotidien toutes les nouvelles des uns et des autres, à partir desquelles il enrichit son fonds et initie

un mouvement de lettres circulaires, les unes entre frères (« La Fraternelle ») et les autres entre neveux (« La navette »).

Jusqu'à sa mort, Léopold, travaillera à sa « Chronique », y mentionnant tous les événements familiaux et, en particulier, les hommages nécrologiques publiés dans des revues diverses à l'occasion de la mort de ses parents et de ses frères.

À la mort de Léopold, survenue en 1932, son neveu Élie hérite de la « Chronique » et de la documentation familiale. Gardien de la mémoire, il est par ailleurs sollicité par les visiteurs quakers anglo-saxons ; ce qui le conduit, à la suite de la thèse de son frère le pasteur Edmond Jaulmes, à redécouvrir les racines quakers apportées par son arrière-grand-mère, Madelon Brun, mère d'Élisabeth Fourmaud et originaire de Fontanès. Notons qu'Élisabeth avait condamné explicitement le quakerisme pour adopter le méthodisme. En revivifiant l'apport culturel du quakerisme à la famille Jaulmes, Élie crée un nouvel ancêtre totémique même s'il reste lui-même fidèle au protestantisme réformé évangélique. Le quakerisme ayant d'ailleurs totalement disparu du village depuis le décès de Marie Bernard, en 1928.

Notre développement de l'histoire de la famille Jaulmes s'attache donc à montrer comment, dans la durée, évolue une famille, un microgroupe social, grâce à l'action de certains de ses membres, agissant comme intermédiaires culturels, façonnant les mentalités et influençant croyances et représentations.

Une conclusion se détache de l'étude de la famille Jaulmes : la famille est un construit et la préservation des relations familiales nécessaires à la transmission des valeurs et des mentalités est un véritable « travail ».

Si jusqu'à présent nous avons privilégié l'étude de familles représentatives, les ruptures historiques peuvent également révéler les axes du changement social. C'est ce que nous tenterons de montrer avec notre deuxième modèle explicatif. Il résulte de l'étude des tensions paroxysmiques à Congénies lors de la dernière guerre.

Après le choc de la défaite et l'arrivée au pouvoir du Maréchal, les Congénois vivent une courte période d'acceptation passive de la réalité.

Cependant, très vite, de petits groupes d'opinions contestataires se forment qui se rattachent à « l'appel du 18 juin » ou à une vision libertaire de la société. Des affiches gaullistes apparaissent, collées par les enfants Bourquin et Delord.

D'autre part Marceau Bosc, leader d'opinion au village, émet des propos libertaires et affirme, haut et fort, et je le cite, « emmerder Pétain ». L'arrestation de Marceau Bosc, fédère l'esprit de résistance et de solidarité.

Après l'envahissement de la zone « libre » (11 novembre 42), se met progressivement en place une petite équipe de résistants locaux tandis que des jeunes gens, fuyant le STO (créé le 15 février 43), rallient les maquis cévenols.

Après le débarquement du 6 juin 44¹, on assiste en Vaunage à des actes de sabotages qui entraînent une rafle menée par la Gestapo, le 26 juillet 1944. Des Congénois sont emprisonnés au Fort d'Alès et échappent quasi miraculeusement à la mort (L'un d'entre eux est parmi nous). Tous leurs compagnons de cellules finirent dans le puits de Célas.

L'opinion bascule complètement et, à la « Libération », l'épouse du chef de la délégation spéciale est traînée dans les rues, tondue, le crâne peint d'une croix gammée et menacée de lynchage par une partie de la population. Précisons qu'il ne s'agit pas d'un cas de tondue pour « collaboration horizontale », mais pour collaboration active.

Son époux, par ailleurs a été condamné à 15 ans de travaux forcés et son fils milicien engagé dans la « division Charlemagne » condamné à mort. Leurs peines seront commuées en cinq ans d'internement.

L'analyse de ces faits historiques nous permet de proposer un modèle explicatif de l'évolution des mentalités et des représentations dans une microsociété. Pendant les quatre années du régime de Vichy, la population de Vaunage et de Congénies en particulier, doit vivre sans les repères républicains qui correspondaient aux valeurs et mentalités locales. Ce vide politique ne peut alors que raviver les tensions économiques et sociales conduisant à des clivages en quelque sorte manichéens.

1. Le débarquement de Provence aura lieu le 15 août 44.

Même après le renversement de l'équilibre stratégique en fin 42-début 43, même si chacun peut alors croire à la défaite ultime de l'Allemagne (à l'exception de quelques irréductibles), les Vaunageols vivent dans la peur du STO et des représailles.

La guerre, la défaite, l'occupation, le conflit interne entre résistance et collaboration ne permettent pas d'imaginer un retour des anciens équilibres républicains et donc un retour aux mentalités et représentations antérieures. Il faudra, d'une part la « Libération » et ses manifestations expiatoires, d'autre part l'effacement subit des prétentions du parti communiste, pour que le retour au pouvoir des forces républicaines traditionnelles permette la renaissance des représentations d'avant-guerre.

Pendant quatre ans, il y a eu un phénomène de décomposition-destruction et, en quelques semaines, une recomposition-reconstruction de la société locale.

Alors que dans d'autres régions de France, il y aura compétition entre forces de gauche et forces plus conservatrices, on assistera ici à un conflit avorté entre les socialistes et le parti communiste (PCF), ce dernier ne réussissant, malgré une réelle montée en puissance, qu'à orchestrer les rites de passage du régime de Vichy à la IV^e république.

On peut remarquer que le « lynchage » de Violette Allier renvoie au concept de « bouc émissaire » développé par René Girard, dont le sacrifice permet à la communauté de retrouver son équilibre.

CONCLUSION

Nous avons essayé de montrer que, même dans une micro-société, mentalités, croyances et représentations, étaient en constante gestation.

Nous avons évoqué l'apport des familles et des individus, les évolutions étant souvent provoquées par des départs ou des arrivées mais aussi par la présence parfois surprenante de personnalités aussi originales qu'inclassables.

On ne doit pas occulter que la mort d'un individu est souvent nécessaire pour qu'il devienne une référence identitaire, voire totemique.

D'une manière générale, nous constatons que le changement, s'il est vecteur de renouveau, est nécessairement destructeur de l'ordre antérieur. À ce titre, il n'y a pas de changement sans souffrance et conflits...

Les deux modèles que nous avons approfondis ont montré que déconstruction et reconstruction procèdent du rapport entre un noyau identitaire, la famille, la communauté villageoise et son englobant, soumis lui aussi à des évolutions.

Les intermédiaires culturels apparaissent alors comme essentiels, ils servent de pont entre la communauté villageoise, ses constantes et l'extérieur soumis à d'autres logiques.

Au terme de cette étude, laquelle s'étend sur deux siècles, il nous apparaît que, dans une communauté de ce type, ce sont les représentations, images que se font d'eux-mêmes les individus en société, qui sont les plus fragiles : la seconde guerre mondiale a manqué anéantir la vision qu'avait de lui-même le groupe social. On ne peut aussi que constater l'affaiblissement progressif des croyances. Si les valeurs se renouvellent et parfois se régénèrent, les autres croyances, religieuses notamment, perdent de leur prégnance. Quant aux mentalités, ce sont elles qui évoluent le plus lentement. Ce n'est d'ailleurs pas étonnant dans la mesure où elles dépendent des croyances et des représentations.

Il est évident que ce travail n'aurait jamais été mené à bien sans l'extraordinaire confiance qui m'a été témoignée par les personnes impliquées dont j'ai recueilli les témoignages et les documents.

Je ne saurai trop les remercier et leur dédier les résultats de cette recherche.

L'ESPACE TEMPS PROTESTANT : UNE THÉORIE DE LA RELATIVITÉ IDENTITAIRE.

par **Philippe RIGOULOT**
correspondant

Dans son entreprise collective sur les lieux de mémoire, Pierre Nora a eu pour ambition de poser l'étude de ces lieux non pas comme des endroits où on se souvient, mais « là où la mémoire travaille, non la tradition elle-même, mais son laboratoire ». C'est donc la mémoire en tant que processus qui est objet d'analyse. Ici, dans la pure tradition de Maurice Halbwachs, l'histoire de la mémoire collective est conçue comme une histoire des usages du passé dans les présents successifs. Il s'agit de « faire écho au présentisme ».

C'est dans le troisième volume de cette collection que l'on trouve le texte de Philippe Joutard¹, sur « Le musée du désert. La minorité réformée ». Joutard y explique les vicissitudes de la mémoire réformée tout au long du XX^e siècle, autour du musée du désert. On prend ainsi la mesure des enjeux relatifs à la construction d'une mémoire spécifique et évolutive, articulée autour de la période du désert, et qui propose une lecture sans cesse renouvelée des événements. Exaltés comme des héros de la résistance à l'oppression – avec tout ce que cela comporte de

1. Joutard, Ph, « Le musée du désert, la minorité réformée », *Les lieux de mémoire, t. 3 Les France*, Nora, P. (dir.), Paris, Gallimard, 1992, pp. 2653-2677.

contradiction avec la spiritualité protestante – pour l'affirmation d'un peuple protestant, les camisards sont ensuite présentés comme les précurseurs de l'avènement des valeurs républicaines et de la France moderne. Cette réévaluation du passé à la lumière d'enjeux contemporains reflète, pour Joutard, les différents usages d'une mémoire communautaire qui devait progressivement s'intégrer à la mémoire nationale. Il en explique les raisons du succès par son enracinement local, sa transmission familiale, son intégration dans un parcours mémoriel fléché, depuis la maison de Calvin jusqu'à la Tour de Constance, et par son adéquation permanente avec les valeurs de son temps.

Repenser aujourd'hui les modalités de l'acte de mémoire protestant autour du musée et du rassemblement qui s'y tient depuis presque 100 ans, c'est se donner les moyens d'actualiser une réflexion en perpétuel devenir, à partir d'entretiens réalisés auprès de protestants gardois entre 2008 et 2009.

La tension entre résistance et désertion

Résistance

Les protestants interrogés ont une conscience aigüe de leur devoir de mémoire envers ceux qui se sont battus pour qu'ils puissent exercer leur religion en toute sérénité. Cette fidélité renvoie directement à une problématique très contemporaine autour de l'incertitude identitaire. Si certains évoquent le respect des anciens et de leurs actions glorieuses restituées dans une histoire plus ou moins mythologisée², qui leur garantit aujourd'hui le libre exercice de leur religion, d'autres expriment un héritage culturel qui constitue aujourd'hui le fondement de leur appartenance à la communauté protestante, à défaut d'une foi religieuse enracinée. Du point de vue des pratiques, force est de constater que le rassemblement du premier dimanche de

2. « On voudrait être digne de ce qu'ils ont subi...Oui enfin je veux dire je me sens successeur, enfin héritière pardon, de leur combat, tout en admirant ce qu'ils ont fait, et les non violents, et ceux qui ont eu recours aux armes, malgré eux », Paroissienne, ERF.

septembre compte jusqu'ici une forte majorité de protestants réformés dits sociologiques, attachés à une histoire glorieuse de résistance. L'enthousiasme général qui anime la foule présente lors du chant de *La Cévenole* de Ruben Saillens témoigne de cet engouement pour un héritage héroïque hautement revendiqué, au détriment parfois d'une foi vacillante et d'une pratique religieuse épisodique. Souvent, en effet, les pasteurs se plaignent de la méconnaissance du déroulement du culte, où régulièrement les cantiques sont ignorés, et la prédication couverte par des bruits parasites de pique-nique déjà entamé³. Sans revenir sur les différents âges de la mémoire camisarde évoqués par Philippe Joutard, portant avec elle son cortège d'éléments d'adhésion variés selon les époques et les publics, force est de constater que cette mémoire continue de rassembler. Tout se passe comme si le musée du désert et le rassemblement qui y est associé avaient joué, tout au long d'un XX^e siècle qui a vu la déliquescence de la pratique religieuse, un rôle fédérateur pour le maintien d'une communauté de protestants réformés disséminés et de moins en moins croyants. La sécularisation du sentiment d'appartenance communautaire s'est traduite par un attachement plus ou moins raisonné à l'histoire, qui consacre la pérennité d'une communauté religieuse menacée dans son existence en tant que telle, et consciente de cette menace⁴.

L'histoire exerce une fascination pour le ciment identitaire qu'elle propose. Elle demeure le lieu privilégié de ressourcement

3. « On voit très bien qu'il y a des gens qui connaissent très bien, qui sont des paroissiens de toujours, qui connaissent toutes les règles, tous les codes, et les cantiques par cœur, puis on voit qu'à côté de ça y'en a qui connaissent absolument pas ni même les règles les plus élémentaires de bienséance et qui bouffent le sandwich pendant la sainte cène, voilà », pasteur ERF.

4. « On rencontre aussi une mentalité qui est différente à gérer en termes ecclésiaux, c'est la mentalité dernier des mohicans, enfin moi je l'appelle comme ça pour faire court. Ça exprime un peu cette idée du protestantisme, surtout dans cette région où, de majoritaire à disons plus répandu, il devient minoritaire de plus en plus, et une mentalité qui va s'enraciner dans des Églises qui sentent se rétrécir à peu de chagrin et devenir un peu un club. [...] Après nous y'aura plus rien. Il existe des associations culturelles qui vivent sous perfusion, qui sont sous assistance respiratoire, quand elles veulent de l'assistance ! », pasteur ERF.

identitaire des minorités⁵. Elle se présente comme le dernier rempart contre la dissolution communautaire, un rempart culturel, qui demeure après que la foi a disparu. On s'y raccroche maladroitement, sans discernement, au mépris parfois de l'ecclésiologie réformée, comme le note Philippe Joutard, lorsqu'il signale une tendance hagiographique étrangère à la spiritualité protestante.

Lassitude

Dans ce monument nourri d'une escalade mythologique, volontiers reconnue par les participants eux-mêmes⁶, se font pourtant jour des fissures qui parviennent à tempérer l'enthousiasme des plus fidèles gardiens de la tradition. Du côté des protestants réformés de France, une certaine lassitude vis-à-vis du rassemblement annuel et du musée lui-même se fait sentir. On mesure la nécessité médiatique et fédérative de ce rassemblement⁷ sans en apprécier la teneur spirituelle ou

5. « Il y a dans le protestantisme gardois aussi des mythes fondateurs. Peu importe qu'ils aient une réalité historique ou pas. Y'a une réalité historique qui est le temps de persécutions, les guerres de religion, les camisards. Et il est assez fascinant de constater comment même des personnes qui ne sont pas protestantes ou qui rentrent en protestantisme [...] font leur cette histoire là : « nos ancêtres huguenots qui ont été persécutés... » même si c'est pas une réalité généalogique du tout, peu importe. [...] Et ça a une influence directe sur les valeurs culturelles du protestantisme qui sont diffusées dans cette région. L'idée fondamentale qui est attachée à cette période, c'est la capacité de résister au nom de ses idées. D'où le *RÉSISTER* gravé dans la pierre de Marie Durand qui est fortement mis en avant dans l'iconographie », pasteur ERF.

6. « Donc du coup c'est vrai que ça a donné des histoires incroyables qu'on raconte encore dans les lieux. Y'a une grotte que je connais, en particulier, vers Vébron, qui est assez incroyable. On raconte des histoires qui se sont passées là, mais on sait plus trop où est le vrai et la mythologie, parce qu'on raconte qu'ils avaient enfumé les protestants pour les faire sortir de la grotte, et puis finalement les protestants leur ont jeté des tas de pierres dessus et pour finir ils ont été massacrés... Après, y'a eu des faits historiques, réels, mais comme ils sont racontés depuis quand même quelques siècles y'a aussi toute une mythologie qui s'est greffée dessus. Donc des fois on a du mal à savoir : qu'est ce qui fait partie de la légende et qu'est ce qui fait partie de la réalité », pasteur ERF.

7. « C'est quand même le seul événement qui permet au protestantisme français, d'avoir 30 secondes au 20 heures sur au moins une des deux grandes

intellectuelle. Bien plus, la folklorisation qui en résulte est estimée comme dangereuse pour la pertinence sociale⁸ d'un protestantisme en repli sur soi, passéiste⁹ et orgueilleux. La conscience se développe de la nécessité de refonder l'identité réformée sur une actualité présente bien plus que sur un passé sans cesse réinterprété, donc peu à peu vide de sens, générateur d'un culte héroïque contraire à la spiritualité réformée. Il faut

chaînes et pas seulement les infos régionales de la 3, et d'avoir une couverture médiatique non négligeable, que ce soit évidemment dans la presse régionale, Midi Libre etc., mais nationale, et pas seulement Réforme mais aussi Le Monde ou Le Figaro. Non, on n'a pas les moyens de s'en foutre, tout simplement ! Si on avait les moyens, on pourrait dire : quand même, un peu réac, un peu kitsch, mais on n'a pas les moyens. [...] Donc en termes de visibilité et de présence, donc réaffirmer que la minorité réformée elle existe, et je crois que c'est important dans un pays où quand on parle de chrétienté on ne voit que la version catholique », protestant ERF.

8. « Moi j'ai beaucoup aimé, mais j'ai entendu beaucoup de personnes autour de moi trouver que c'était trop, les trois allocutions de l'après midi, sur un sujet historique comme ça, n'intéressent pas forcément un grand public. Moi ça m'a intéressée, beaucoup, moi j'aime beaucoup lire les livres, mais je me demande pour la transmission, par exemple, s'il ne faut pas se centrer davantage sur les problèmes actuels », protestante ERF.

9. « Quand on va au musée du désert, rien que la manière dont les choses sont présentées, c'est le musée d'un musée, ce sont des vitrines avec des choses dedans qui parlent que à ceux qui savent ce qu'ils voient. Quelqu'un qui vient là sans connaître rien à rien, et ben il reste devant ces vitrines, et il se dit : c'est comme ça qu'on faisait un musée au XIX^e siècle. Mais il aura du mal à entrer dedans. C'est très hermétique. Une bible de chignon, mais personne sait ce que ça peut être ! C'est un entassement de reliques, ça fait très catholique quelque part », Présidente de Conseil Presbytéral, ERF. Ou encore : « Ce qui me gêne, effectivement, c'est que cette journée globalement est toujours tournée vers le passé. Ça ça m'embête. Ça fait partie des choses que je voudrais changer. Pas faire en sorte que les pasteurs défilent en jean plutôt qu'en robe, mais que les thèmes, les problématiques, les interventions de l'après-midi, soient beaucoup plus orientées vers l'aujourd'hui et le demain, pourquoi pas, que cette société d'histoire. Le protestantisme réformé est beaucoup tourné en arrière, passe beaucoup trop de temps à regarder sur ses traces, il regarde pas assez là où il met les pieds d'abord, puis là où on va. [...] Aux jéudis de Nîmes, le temple est ouvert, et y'a un stand de livre : c'est que les Camisards ! Mais c'est vrai ! On a rien d'autre à dire ? Alors on fout tout en l'air, on vire les chaires des temples, on enlève les robes pastorales, mais finalement on est toujours dans la même séduction du passé quelque part. Moi j'aimerais qu'on arrive à assumer les choses avec un peu plus de tranquillité », pasteur ERF.

également la refonder de manière affirmative, c'est-à-dire en cessant de se positionner uniquement par rapport à la spiritualité catholique, dans un nouvel œcuménisme¹⁰. La question se pose alors de la reconversion d'une foi historiquement enracinée vers une foi a-historique, comme le suggère Joutard, qui resitue les fidèles face aux enjeux contemporains de leur spiritualité et de son message. Cette réalité, si elle semble s'imposer à une majorité grandissante¹¹, reste cependant vécue comme un mal nécessaire porteur d'une rupture difficile à assumer, tant le ressort identitaire de l'histoire a pu fonctionner de manière opératoire depuis les débuts du musée. Mais elle correspond, en même temps, à un des fondements de la spiritualité réformée : agir de la sorte correspondrait à une mise en conformité avec son principe dynamique, qu'elle aurait abandonné en consacrant une histoire héroïsée de ses défenseurs¹². Ainsi, rompre avec cette histoire

10. « Y'a plusieurs niveaux de réflexion. Y'a un niveau ecclésial et de vie d'église, de dynamique de communauté et ça je crois que ça nous empêche de regarder vraiment en avant, d'être un peu innovants et de nous poser un certain nombre de questions. Y'a un côté théologique, qui fait qu'on continue à se positionner théologiquement sur un certain nombre de points contre le catholicisme ou en fonction du catholicisme, ça me fatigue. Il me semble qu'on devrait être capables d'affirmer un certain nombre de positions parce qu'on les croit ! Et puis qu'on les pense justes, et c'est à nous de les argumenter. Mais pourquoi faudrait-il toujours que ce soit contre ? Alors c'est une vieille tradition chrétienne, cela dit, depuis Augustin et son « Contre les hérésies » c'est vrai que la théologie chrétienne s'est beaucoup construite contre », pasteur ERF.

11. Il faut noter ici que la tendance contraire existe aussi, mais qui mène à la même désertion du rassemblement. Certains paroissiens, en effet, d'un âge avancé en général, justifient au contraire leur absence au rassemblement du désert par un désaccord avec une vision trop modernistes des pasteurs en chaire : « Et après j'y suis moins allée. C'était des pasteurs qui étaient pas d'ici, ou qui ont des idées qui me plaisaient pas. Y'en a eu certains qui m'ont fait des sermons où j'ai failli partir au milieu. Trop avancés, trop modernistes. Une fois je sais pas y'en avait un qui avait fait une comparaison entre Mai 68 avec les Camisards enfin un truc comme ça. Quand j'étais enfant jamais on ne parlait d'actualité, tandis que maintenant, certains là bas l'avaient trop mêlé. Ils ont tort ils ont raison, chacun son point de vue », paroissienne ERF. Les mêmes conséquences peuvent donc provenir de causes opposées.

12. « Je dirais, l'histoire c'est la force et l'handicap. C'est la force parce qu'on se rattache à une histoire, parce que y'a une identité présente et parce que y'a une réflexion, une forme de foi aussi qui se sont développés, et c'est le

pourrait se présenter comme la meilleure façon de témoigner de la fidélité à l'esprit de la Réforme.

Abandon

Cet effet de *tabula rasa* se diffuse d'autant plus aisément qu'il se nourrit d'un déficit de transmission notoire. L'acte de mémoire en soi est mis à mal par des réalités démographiques tout d'abord : les campagnes cévenoles sont désertées. Si l'espace symbolique des Cévennes demeure quadrillé de lieux de mémoire¹³, ces pierres, ces grottes, ces sous-bois ne sont plus visités, puisque les résidents les ont abandonnés. On cesse de « vivre » au milieu des champs de bataille, puisque l'exode rural a drainé des générations de descendants de Camisards vers les villes. Si « les traditions peuvent d'autant mieux se fixer qu'elles s'inscrivent dans les paysages familiers encore présents aujourd'hui : grottes où s'est réfugié le pasteur clandestin, creux de vallée où se tenait l'assemblée clandestine, cachette de la Bible dans la grande maison »¹⁴, la mémoire se perd. La situation de notre département fait figure d'exception à cet égard, tant il est vrai que le sentiment d'une forte visibilité dans l'espace public éclipse partiellement la nécessité de se rassembler de manière ostentatoire. On parle de Nîmes la protestante ; chaque année sont

handicap parce que au plus vous avez d'histoire, au plus vous pouvez avoir un frein à un changement. L'avantage, c'est que fort heureusement, l'institution protestante ne se présente pas comme une gardienne des traditions, c'est l'Église catholique hein, où là en se présentant comme gardienne des traditions, le changement devient encore plus problématique. Ça c'est très étranger à la mentalité protestante et aux Églises protestantes. Le grand mot de la mentalité réformée, *semper reformanda*, toujours en réforme, qui permet quand même qu'il y ait une dynamique (...) d'être perpétuellement en débat, c'est sa grande force, mais c'est aussi une faiblesse », pasteur ERF.

13. « Dans les Cévennes, je veux dire vous faites 10 mètres et vous avez un lieu d'assemblée clandestine, un lieu de massacres, un lieu de ceci, un lieu de cela. Si chaque fois on mettait un monument ça serait horrible, on pourrait plus vivre, on serait tout le temps dans le souvenir des horreurs du passé, parce que sinon... il faut vivre ensemble en fait », pasteur ERF.

14. Joutard, Ph, *Ibid.*, p. 2669.

publiés des ouvrages d'histoire, des essais, des romans ayant pour cadre « les Cévennes protestantes ». La visibilité de la minorité semble, pour certains, suffisamment notoire, dans d'autres lieux, parfois moins symboliques, mais tout aussi valorisants (la banque, la chambre de commerce, le quai de la Fontaine, la politique locale ou nationale), pour se passer sans dommages du rassemblement du désert. Mais au-delà de la désertion de ces lieux, c'est la transmission de l'histoire qui est mal assurée. Cette carence va de pair avec un déficit de transmission de la foi elle-même. On retrouve à ce sujet des discours nostalgiques sur l'autorité parentale des générations précédentes, dont on ne discutait ni les fondements, ni les contenus¹⁵.

Par son principe le protestantisme tend à la constitution d'une piété individuelle et au refoulement de la religion grégaire ; mais cette religion grégaire est largement installée dans les églises protestantes, elle leur sert de fondement, et contrebalance effectivement les tendances individualistes, sans pour autant figer les croyances dans un dogme rigide et dans une série d'actes ritualisés. En vérité je vous le dis : de fait, le protestantisme, dès qu'il veut réaliser son essence, détruit le fondement même de son existence et de son unité historiques. La première socialisation protestante renvoie à une expérience collective, cadre d'appréhension sensible et de formalisation de la foi, au sein de la famille et au sein de la communauté paroissiale. Weber parle à cet égard de « socialisation communautaire »¹⁶ générant des actions rationnelles en valeurs, organisées autour d'une croyance religieuse d'individus partageant un sentiment d'appartenance commune au sein d'une famille ou de toute autre communauté

15. « C'est un héritage de famille, c'est une tradition, surtout, y'à plus de 70 ans, il était exclu qu'on soit autre chose que protestant, ça c'était très simple, si vous voulez. Donc mes parents étaient protestants, et mes enfants sont protestants, voilà. C'était une époque où la question ne se posait pas et où, dans mon enfance on parlait beaucoup moins de religion que maintenant, ce qui trouble tout le monde, d'ailleurs. C'était naturel, on allait au temple on voyait le pasteur, on faisait son instruction religieuse... Ca faisait partie de la vie de tous les jours. Mais, on ne s'est jamais posé de questions...Maintenant, on s'en pose beaucoup trop », protestante ERF.

16. WEBER, Max, *Économie et société*, Paris, Plon, 1971, chapitre 1.

affective. La famille est donc le premier lieu d'apprentissage de la foi.

D'ailleurs, comme le note Jean-Paul Willaime, « le processus de sécularisation lui-même, parce qu'il a contribué à ce que la religion soit considérée comme un choix individuel et privé, a dans un premier temps entraîné un renforcement du rôle de la famille dans la socialisation religieuse »¹⁷. La crise de *la foi* – je précise, Noël approchant – se traduit par un « laxisme » des principes dogmatique. La religion se vit pour soi, avant d'être envisagée dans sa dimension transmissible. Elle est sujette à des aménagements personnels qui en font un choix individuel non exclusif. Dès lors, « si la religion en général, ou telle offre religieuse particulière, devient une option parmi d'autres possibles, les parents peuvent se sentir déliés de toute obligation éducative en la matière »¹⁸, ce qui se traduit à la fois par une absence d'éducation religieuse au sein de la famille, que ce soit par le culte familial ou la prière, ainsi que par l'abandon de l'inscription systématique des enfants au catéchisme. En outre, l'idée de « transmission » suppose l'existence d'un patrimoine fixe de comportements et de valeurs que les individus pourraient se transmettre de génération en génération. Or il faut distinguer entre ce qui est de l'ordre de la simple reproduction de ces systèmes d'attitudes et de valeurs, et ce qui relève de la transmission. Le sens attribué par chacun à différents actes de la pratique, par exemple, peut varier indéfiniment : « dans la relation “pratiques religieuses des parents / pratique des enfants”, on ne saisit que la transmission d'une pratique sociale rituelle qui se pérennise en perdant sa signification religieuse »¹⁹. Ce qui est transmis à l'individu par le biais de la socialisation familiale s'apparente plus à un univers éclaté de pratiques, d'attitudes et de représentations qu'il se réapproprie selon ses propres schèmes de pensée, et ce tout au long de sa vie, au fil des multiples expériences qu'il rencontre.

17. WILLAIME, Jean-Paul, « La famille : maillon faible de la transmission religieuse ? », *Foi et Vie*, XCV, 1, janv. 1996, p. 3.

18. WILLAIME, Jean-Paul, « La famille : maillon faible de la transmission religieuse ? », *Foi et Vie*, XCV, 1, janv. 1996, p. 8.

19. MICHELAT, Guy, « L'identité catholique des français », *RFS*, XXXI, 1990, p. 615.

De manière récente, ce processus de la transmission est encore fragilisé par une rupture générationnelle dans la chaîne de transmission. Les parents issus de mariages mixtes transmettent une hésitation plutôt qu'une identité religieuse clairement tranchée²⁰. Parfois, au sein de couples divorcés, la question de l'éducation religieuse des enfants devient un enjeu de luttes. La perte de transmission au niveau de la génération précédant celle de ceux qui sont aujourd'hui parents se traduit par un désintéressement et une carence culturelle notoire, que l'Église essaie de compenser par des stratégies de séduction à l'échelle de la famille toute entière, et non plus à l'intention des seuls catéchètes²¹. Les parents

20. « On rencontre beaucoup de couples mixtes. [...] Souvent le critère de choix et de non-enfermement de l'enfant dans une transmission héréditaire revient. C'est-à-dire : ils demandent des baptêmes œcuméniques, ce qui n'existe pas en soi puisque les baptêmes sont reconnus tant par l'Église protestante que par l'Église catholique, donc y'a pas une nécessité d'avoir une célébrité œcuménique, et quand on aborde les questions d'éducation, de transmission religieuse, souvent la réponse c'est de dire : on veut laisser le choix à l'enfant. Moi mon rôle c'est de dire : c'est très bien, mais donnez lui les moyens de faire le choix. Donc je leur dis : écoutez, envoyez-le un petit peu dans un des lieux ou dans les deux si vous voulez, mais là je prends de gros risques en disant ça, parce que les petits enfants souvent préfèrent l'enseignement catholique jusqu'à une dizaine d'années, pour une raison toute simple, c'est que l'enseignement réformé est, même si ça a beaucoup évolué, mais quand même axé sur les choses un peu plus intellectuelles que les enfants apprécient plus en rentrant dans l'adolescence ou la pré-adolescence. Par contre, petit, quand on donne à voir, ça fait partie de l'univers de l'enfance, et c'est vrai que de ce point de vue là, y'a beaucoup plus à voir dans l'univers catholique que dans l'univers protestant », pasteur ERF.

21. « Mais ça va nous amener peut être aussi à réfléchir à un autre rythme. Mais c'est déjà le cas d'ailleurs, un rythme un peu différent de vie paroissiale, où on privilégie des temps forts, moins une régularité hebdomadaire dans les activités, où ça les familles actives n'arrivent pas à répondre, en tout cas c'est l'analyse qu'on en a faite, et donc on privilégie plutôt des temps forts, où là on met le paquet et là on arrive à avoir un peu du monde. Alors ça passe par l'organisation de dimanches catéchétiques mensuels où on regroupe tout le monde, c'est-à-dire les enfants de l'école biblique, les ados du caté, et puis un groupe de caté d21. « On rencontre beaucoup de couples mixtes. [...] Souvent le critère de choix et de non-enfermement de l'enfant dans une transmission héréditaire revient. C'est-à-dire : ils demandent des baptêmes œcuméniques, ce qui n'existe pas en soi puisque les baptêmes sont reconnus tant par l'Église protestante que par l'Église catholique, donc y'a pas une nécessité d'avoir une célébrité œcuménique, et quand on aborde les questions d'éducation,

considèrent la formation spirituelle des enfants comme un « service culturel » assuré par la paroisse²². Enfin, d'une manière plus générale, les parents ont démissionné de leur rôle de passeurs d'une foi, voire d'une culture, lorsqu'eux-mêmes ne sont pas croyants²³. Il semble que la période où « tout huguenot cultivé était pour le moins un historien amateur »²⁴ est révolue. Certains pasteurs reconnaissent d'ailleurs alimenter eux-mêmes le jeu de la

de transmission religieuse, souvent la réponse c'est de dire : on veut laisser le choix à l'enfant. Moi mon rôle c'est de dire : c'est très bien, mais donnez lui les moyens de faire le choix. Donc je leur dis : écoutez, envoyez-le un petit peu dans un des lieux ou dans les deux si vous voulez, mais là je prends de gros risques en disant ça, parce que les petits enfants souvent préfèrent l'enseignement catholique jusqu'à une dizaine d'années, pour une raison toute simple, c'est que l'enseignement réformé est, même si ça a beaucoup évolué, mais quand même axé sur les choses un peu plus intellectuelles que les enfants apprécient plus en rentrant dans l'adolescence ou la pré-adolescence. Par contre, petit, quand on donne à voir, ça fait partie de l'univers de l'enfance, et c'est vrai que de ce point de vue là, y'a beaucoup plus à voir dans l'univers catholique que dans l'univers protestant », pasteur ERF.

21. « Mais ça va nous amener peut être aussi à réfléchir à un autre rythme. Mais c'est déjà le cas d'ailleurs, un rythme un peu différent de vie paroissiale, où on privilégie des temps forts, moins une régularité hebdomadaire dans les activités, où ça les familles actives n'arrivent pas à répondre, en tout cas c'est l'analyse qu'on en a faite, et donc on privilégie plutôt des temps forts, où là on met le paquet et là on arrive à avoir un peu du monde. Alors ça passe par l'organisation de dimanches catéchétiques mensuels où on regroupe tout le monde, c'est-à-dire les adultes qu'on a monté y'à quelques années », pasteur ERF.

22. « Quand ils leur posent des questions sur ce qu'ils ont fait (au caté), c'est déjà très bien, mais je suis sûr que dans certaines familles y'à même pas ça. [...] C'est comme on les amène au conservatoire pour des leçons de musique... », paroissien, ERF.

23. « Là maintenant l'école biblique souvent c'est une volonté des parents mais il faut tout commencer à zéro. Y'a pas eu d'initiation, et puis y'a pas de suivi, à la maison. D'ailleurs cette année nous essayons de mettre l'accent sur les relations avec les parents pour que les parents puissent être impliqués dans les mouvements d'école biblique et de catéchisme [...] on va organiser des ballades, par exemple, pour les parents, le dimanche après midi le jour où y'aura le culte famille justement pour essayer de pas les entraîner dans un mouvement qui serait trop théologique, parce que ce serait trop rébarbatif, mais au moins une approche « communauté », Conseiller presbytéral, ERF.

24. Labrousse, E., *Pierre Bayle et l'instrument critique*, Paris, Seghers, 1965, p. 46. Citation reprise de l'article de Philippe Joutard ci-dessus mentionné.

transmission uniquement recentrée sur les paroissiens fidèles, en ne sollicitant que les enfants des parents effectivement visibles au culte le dimanche.

Cette déperdition ne porte pas tant préjudice à l'activité du musée du désert et au rassemblement qui s'y tient en septembre, chaque année. En effet, le public qui s'y rend reste largement adulte, mis à part les troupes de scouts mobilisées pour l'occasion, afin d'assurer le service buvette ou de faciliter les manœuvres au parking envahi de voitures autant françaises qu'étrangères. Ce n'est que tardivement, dans sa vie de protestant, que l'on se rend volontairement au musée, ou au rassemblement. Par ailleurs, l'essentiel de la transmission passe par la formation catéchétique, l'assistance au culte ou l'investissement au sein de mouvements de jeunesse. Ce déficit de transmission renseigne finalement plus sur les pratiques des parents que sur le contenu d'un héritage transmis aux enfants. En l'occurrence, le bilan s'avère alarmant en termes d'investissement dans l'éducation spirituelle ou culturelle des enfants, et dans leur propre méconnaissance de cette histoire familiale dont on a pu dire qu'elle était si fondamentale dans la construction d'une conscience identitaire protestante²⁵. Une génération a suffi pour porter un fantastique coup d'arrêt à cette transmission. C'est une dynamique qui est interprétée par les acteurs comme propre au protestantisme, une spiritualité, une foi, une culture que l'on ne rejette jamais, mais dont on se détourne²⁶.

À l'issue de ces premières observations, un constat s'impose : si certaines tendances évoquées dans l'article de Joutard persistent, en termes de fréquentation, d'assiduité et d'acte mnémonique,

25. « La force de cette mémoire vient de ce qu'elle est construite, comme le protestantisme français réformé lui-même, en réseau familial : certains utilisent l'image populaire du « tricot protestant », « quand on tire une maille, tout vient » », Joutard, Ph., *Ibid.*, p. 2668.

26. « C'est-à-dire que même si on n'est pas pratiquant ou même croyant, on est quand même protestant, et on a une identité qui est très forte, et chez tous les protestants c'est ça. Et c'est ça qui agace un peu les catholiques parce qu'ils ont l'impression que c'est plus fort, ils comprennent pas. C'est cette appartenance à cette communauté qui fait que on est fiers d'être protestants », protestante ERF.

d'autres se font jour, qui préfigurent un désintéressement progressif des protestants pour leur histoire et les lieux qui y sont associés. Pourtant, la cohérence du lieu demeure : « l'érudition et l'institution de commémoration permettent ainsi à tous de se rattacher à une histoire glorieuse. Mémoire du groupe, mémoire familiale et mémoire du pays se confortent mutuellement »²⁷. Force est en effet de constater que le rassemblement du désert draine une foule qui, si elle n'atteint plus les chiffres des années 1970, semble se stabiliser. Sortir de cette dichotomie irrésolue entre désertion et résistance requiert de glisser du point de vue de l'observation factuelle à celui de l'analyse conséquentielle.

La transformation des pratiques liées au rassemblement du désert : pratiques, acteurs, motivations

Le confort social et psychologique

Si la fréquentation du musée et du rassemblement qui y est associée ne diminue pas, elle change de visage. Le culte du matin reste un moment de communion privilégié pour les plus fidèles, qui, à l'occasion du sermon, évoquent une émotion toute particulière attachée au lieu. Parfois, d'ailleurs, cet attachement navigue entre une émotion liée à la mémoire des combattants pour la foi, et celle liée au pèlerinage sur un lieu chargé de souvenirs d'enfance, sans que l'on sache très bien lequel des deux sentiments domine²⁸. Mais les attentes formulées par le public à

27. Joutard, Ph., *Ibid.*, p. 2670.

28. « Je n'y étais pas allée si vous voulez depuis..., pendant 20 ou 30 ans j'y suis pas allée. J'y suis retournée y'à une dizaine d'années et alors là y'à une très grande émotion, quand on y est pas allée depuis sa jeunesse, depuis son enfance enfin j'en sais rien, et là j'ai eu vraiment une très grosses émotion de ce site, de ces pasteurs en robe qui descendaient..., c'est très beau, c'est très simple alors là ça vous prend. Ah ben ça fait plaisir quand même de se retrouver dans ce lieu, parce que je vous disais tout à l'heure que ce que l'on a transmis, je pense, continue : mes petits enfants ont été souvent avec leurs parents au musée, passer le weekend end, pique-niquer, courir dans le champ, sous les châtaigniers. Mon frère c'est pareil : il n'habite plus Nîmes, mais nous y allons quelquefois. Il

l'égard des conférences de l'après midi s'éloignent peu à peu des préoccupations historiques .À défaut de pouvoir en contrôler le contenu, les participants affichent sans retenue une motivation toute autre, autour des retrouvailles. Le moment du rassemblement est avant tout un moment social, de rencontres²⁹. Et ce moment de rassemblement procure un réconfort psychologique qu'il ne faut pas négliger³⁰. Les protestants se savent minoritaires ; ils ont intégré une culture de la dissémination, et ne ratent pas l'occasion de se rassembler, à la fois pour faire nombre du point de vue de la visibilité publique, afin de montrer qu'ils existent, et qu'il ne s'agit pas de les assimiler aux catholiques en parlant des « chrétiens de France », mais également pour se rassurer sur la pérennité d'une

revient, et quand il reste plusieurs jours, on va se promener sous les châtaigniers. Ce lieu est important, c'est un lieu de mémoire », protestante ERF.

29. « C'est-à-dire que quelque part le culte est l'alibi, mais je crois que pour les gens le véritable objectif c'est ça : retrouver son vieux pasteur et ses copains de fac sous le chêne 22. D'où l'intérêt de ces numéros sur les chênes, ces numéros sont extrêmement importants et stratégiques. Alors y'à des gens qui sont venus me voir à la fin pour me dire : mais quand même on a changé les numéros de place ! C'était pas la qualité de la prédication...ça ils en avaient pas grand-chose à faire ! Mais on a changé...le panneau 22 n'était plus sur le chêne 22, traditionnellement là depuis 70 ans ! L'équipe qui a mis les panneaux était sûrement pas composée des mêmes et bon, voilà. Mais quand même vous devriez avoir un plan ! Avec les chênes marqués et tout ! J'ai rigolé, j'avais pas envie de polémiquer, j'ai dit : ah oui c'est une bonne idée je ferai passer », pasteur ERF.

30. « Ca m'a toujours beaucoup réconfortée parce que nous étions toujours très nombreux. Alors nos temples se vident, mais je dis y'avait quand même près de 10 000 personnes, enfin c'est ce qu'on dit, c'est réconfortant, alors je trouve que ces cultes sous les châtaigniers, ces discussions de l'après-midi, enfin ces réunions avec des gens de tous genres, sont très importantes, ça renforce quand même, et de ne pas se sentir seul, ça donne aussi du courage. D'autant qu'on se plaint tout le temps que les gens ne pratiquent plus, les temples se vident, je dis le jour où l'on se retrouvera une poignée sous ces châtaigniers ça sera grave, mais on est encore très nombreux. Alors évidemment c'est très contesté, hein, y'à des protestants qui n'y mettent pas les pieds, parce que ceci parce que cela...ah, les commémorations, ça sert à rien, c'est une culture du passé, c'est très contesté, mais les gens viennent quand même, chercher un esprit, y'à un esprit qui émane de ces lieux... Ca renforce sa propre foi et les liens avec d'autres aussi, c'est une communauté quand même, plus ou moins », protestante ERF.

communauté qui se sait fragile³¹. Et cette tendance vaut autant pour l'assemblée que pour les pasteurs présents³².

L'élargissement de la représentativité spatiale de l'assemblée

Peu à peu, le public s'est élargi. D'abord à l'international, comme l'a déjà noté Philippe Joutard. Dès 1918, il semble que « les promoteurs du musée du désert ne craignent plus l'accusation de complicité avec l'étranger qui avait paralysé la commémoration de 1885 et interdit pratiquement la présence de délégations étrangères »³³. On verra plus loin les conséquences que cela peut avoir concernant les problématiques du rapport à la nation. Nombreux sont les protestants qui affluent de Suisse, d'Allemagne, d'Angleterre ou de Scandinavie, donnant lieu au très populaire « jeu des plaques minéralogiques ». Les protestants français entendent ne pas être en reste dans cette manifestation d'ampleur internationale. C'est aussi l'occasion pour les familles locales d'afficher une noblesse de nom directement héritée de faits glorieux, devant un parterre des protestants de toutes nationalités. Pourtant, l'internationalisation du public porte en elle les germes d'une folklorisation à outrance, afin de séduire un public en quête d'authenticité³⁴. C'est alors à grands renforts de

31 Voir Willaime, J-P., *La précarité protestante. Sociologie du protestantisme contemporain*, Genève, Labor et Fides, Histoire et Société, 1992, 215 p.

32 « Et ils viennent pourquoi, parce qu'on se retrouve, on retrouve les collègues on retrouve les copains etc., on retrouve les anciens paroissiens qu'on a eu dans d'autres paroisses, et on se donne rendez-vous sous le chêne 22, c'est ça le jeu du musée du désert, du rassemblement. Pour nous collègues, on fait le tour pendant une demi-heure ou trois quarts d'heure pour dire bonjour aux paroissiens, puis après on se retrouve avec les collègues, parce que on était en fac ensemble et on se retrouve l'un au Havre, l'autre à Annecy et le troisième à Toulouse. Donc voilà ça je crois que c'est important, et j'ai envie de dire, que c'est pas risible », pasteur ERF.

33. Joutard, Ph, *Ibid.*, p. 2673.

34. « Et en fait les gens d'Allemagne, de Suisse ou de Hollande, viennent chercher et sont ravis de retrouver ce côté pastoral, campagnard, rural, qui fait partie aussi de leur projection. Mon ancêtre venait de là bas, dans le sud de la France, d'un lieu, les Cévennes, c'est plein de châtaigniers, et quand ils trouvent

miroirs huguenots, de petites bibles que l'on peut cacher dans un chignon, et d'essais mythologisants sur les faits de résistance des camisards, que l'on crée une ambiance, au milieu de ces châtaigniers, qui ravit l'imaginaire des descendants de protestants exilés.

Le retour des évangéliques

Mais le spectre du public s'élargit également par l'ouverture progressive à d'autres familles théologiques. Dès les origines, au sein même du protestantisme, orthodoxes et libéraux prennent soin de se partager les responsabilités des actes de mémoire³⁵. Tout se passe comme si les deux tendances se livraient à une lutte souterraine d'influence dont l'enjeu serait la maîtrise de la mémoire légitime. D'ailleurs, Joutard note un peu plus loin que « deux ans plus tard, les libéraux, qui ne veulent pas être en reste, profitent du premier centenaire de l'édit de tolérance pour organiser à leur tour un grand rassemblement au plan de Fontmort »³⁶. Il faut pourtant attendre l'année 2008 pour entendre un pasteur de l'église libriste en chaire au rassemblement du désert. Jusque là, les protestants libéraux ont pris possession de la chaire, et refusent, pour certains, leur part d'histoire aux évangéliques³⁷. Tout se passe comme si ces réformés de France,

ça en arrivant ici, quand ils sont là, la mayonnaise prend tout de suite. [...] Ils reviennent ici avec une soif de retour aux sources et de recherche d'authenticité », pasteur ERF.

.35 Les participants « tiennent une assemblée en plein air, à la manière de celles du Désert : on y lit des textes dans la vieille Bible de Roland, et un pasteur de tendance libérale, Viguié, célèbre le chef camisard. Le soir, c'est un pasteur de tendance orthodoxe, Bersier, qui exalte le souvenir de Coligny », Joutard, Ph, *Ibid.*, p. 2658.

36. Joutard, Ph, *Ibid.*, p. 2659. Et il ajoute : « Évangéliques et libéraux s'interdisent, cependant, d'en faire des cérémonies partisans : "Vous avez compris également que les grandes leçons du passé [...] s'adressaient non pas seulement à quelques personnes ou aux seuls membres d'une dénomination particulière", rappelle *La Cévenole* et, en écho, *Le Foyer Protestant* : "Nous prions tous nos frères protestants d'oublier qu'ils appartiennent à telle ou telle tendance religieuse" ».

37 « Je pense qu'une des forces, et en même temps une faiblesse, du mouvement évangélique, c'est de pas être inféodé à cette histoire. C'est ce qui lui

qui avaient occupé l'espace jusqu'ici, se trouvaient débordés de tous côtés par des flots de pèlerins venus chercher des choses extrêmement diverses. Et quelque part, le contrôle de ce qui se joue lors du rassemblement les dépasse désormais. Les évangéliques viennent plus nombreux. Ils contraignent l'organisation du culte, son contenu spirituel également³⁸, puisque le rassemblement du désert se veut fédérateur. Il faut donc que chaque confession puisse se reconnaître dans le culte du matin, comme famille théologique à part entière du mouvement protestant. Or l'opinion que les réformés de France se font des évangéliques est pour le moins réservée : ils ne se mêlent pas facilement à eux, parfois par peur de perdre leur propre identité, mal assurée³⁹, quand ils ne les rejettent pas tout simplement, pour leur exubérance⁴⁰, leur illégitimité⁴¹, ou encore leur responsabilité

donne cet espèce de force de croissance terrible et en même temps sa fragilité : c'est qu'il joue au funambule et qu'il a pas de racines et que voilà, le discours est pas à l'épreuve du temps non plus. [...] Nous notre passé, notre histoire, notre histoire théologique nous donnent évidemment une pertinence accrue, mais en même temps nous empêche parfois dans des controverses qui peuvent nous éloigner d'un certain nombre de réalités », pasteur ERF.

38. « Et donc il fallait bien se trouver une espèce de règle commune quoi pour que... Parce que il faut que tout le mode s'y retrouve, que personne n'ait le sentiment d'être trahi, etc. Par exemple cette liturgie : abominable ! Au musée du désert. La confession de foi de Calvin : quelle horreur. Jamais dans un de mes cultes je dirai ça, jamais, il faudrait me brûler. Là je l'ai dite, l'année dernière. Mais en même temps, à côté y'a des réformés évangéliques, qui accepteraient pas un autre type de confession de foi ou de confession des péchés, alors comment on fait : on prend le plus petit commun multiple », pasteur ERF.

39. « Par exemple à un moment ici on a eu des contacts avec des adventistes, on a pensé un moment partager le temple avec eux. Ça n'a pas eu un franc succès auprès de notre communauté parce qu'ils ont dit : ah mais les problèmes d'identité. Et puis on s'est dit : c'est trop difficile si dans le même centre y'a deux communautés qui sont relativement proches mais quand même un peu différentes, utilisent le même lieu. Pour moi ça aurait été plus simple d'avoir sur place là, s'il fallait avoir une deuxième communauté, une qui soit vraiment très différente, pour qu'on voie clairement tout ça. Deux groupes qui sont relativement proches, qui utilisent le même lieu, à force on voit plus qui est quoi. Ça faisait trop d'amalgame, les gens n'étaient pas trop chauds pour ça », conseillère presbytérale, ERF.

40. « Il y a beaucoup d'églises évangéliques qui laissent moins à l'individu la liberté de se positionner. C'est souvent des églises petites, au niveau local, et

dans l'affaiblissement de la communauté des protestants réformés de France⁴². Ces différences font date, depuis le synode de 1872, et elles ont pu se traduire jusque dans la gestion de la mémoire légitime, comme noté plus haut. Et la présence récente de membres d'églises évangéliques taxées de sectarisme dans l'opinion publique, est interprétée comme une stratégie d'instrumentalisation du rassemblement du désert de leur part, afin de bénéficier de la mémoire et du crédit qui y est attaché. Ce faisant, ces églises lèvent les suspicions qui pèsent sur elles et s'associent à une mémoire qui contribue à pacifier leurs relations avec les autres familles théologiques protestantes, ainsi qu'avec l'État.

leur pasteur a un charisme très important, et tout ce que dit le pasteur est parole d'Évangile. On a été une fois dans un groupe évangélique, on a un peu halluciné. C'était des pentecôtistes, un peu extrêmes, ils font pas partie de la Fédération », protestante ERF.

41. « On vient d'avoir une élection d'un président d'une Fédération protestante de France qui est un évangélique. Et c'est pour nous un changement un peu brutal. Moi ça me perturbe un petit peu, parce que je comprends pas. Je comprends pas comment on peut, alors qu'il y a une tradition chez les réformés, d'avoir des pasteurs qui étaient élus président, qui étaient des monstres de pasteurs dans cette église calviniste ou réformée, et tout d'un coup est élu un homme – qui est certainement très bien – mais qui vient d'une religion qui n'est pas exactement la nôtre... », protestant ERF.

42 « Berrus a vécu cette ponction importante qui a été effectuée par la constitution de cette église qui a pris une base baptiste, qui prône le baptême des adultes, et surtout un style de vie moins structuré, moins intellectuel, plus chaleureux du point de vue expression, souvent très superficiel, le fétichisme domine l'intellectuel ou la foi, beaucoup de chant, beaucoup de mouvements, à la limite des parlers en langue [...] une transe que personne ne comprend. Ce mouvement vit toujours, il est toujours là, mais il est sorti de l'ERF. La base était des catéchumènes qui ont été entraînés là dedans, c'est assez vivant, y'a des gens toujours très nombreux, et ils font partie maintenant de la FPF. Ils se sont inscrits après avoir été longtemps sans en faire partie. Les rapports avec eux existent, m'enfin chacun de son côté, on s'insulte pas, mais on reste l'un et l'autre libres de son côté sans beaucoup fraterniser », pasteur ERF en retraite.

Catholiques, athées, libres-penseurs

Les évangéliques sont désormais de retour. Et ils ne sont pas seuls. Catholiques, athées, libres-penseurs et néo-protestants les accompagnent, et malgré la foule présente, les participants s'en rendent compte, notamment lors de la cène ou durant le pique-nique, qui offrent des espaces de discussions⁴³. Et cette diversité génère à son tour une modification de ce qui se joue au rassemblement.

Par exemple, certains néo-protestants s'identifient viscéralement à l'histoire des camisards, alors même qu'ils n'y ont aucun ascendant⁴⁴. Ils s'approprient l'histoire locale au détriment de la réalité généalogique, et contribuent ainsi à alimenter une mythologisation de l'histoire, sa totémisation et, par voie de conséquence, sa folklorisation. Elle perd du coup sa capacité d'identification opératoire pour les protestants effectivement descendants de ces camisards, qui se détournent d'une histoire ainsi pervertie.

Les catholiques ne sont pas en reste dans ces changements. La mémoire qui anime le lieu se constitue de différentes strates renvoyant à divers épisodes situés dans le temps. La tendance est au remplacement d'une mémoire ancienne par une plus récente. En l'occurrence, il semble que le dernier épisode de la Seconde Guerre mondiale ait considérablement redistribué les cartes des tensions au sein de l'espace cévenol. La recomposition des

43.« Vous avez même des protestants qui se revendiquent : comme athées qui vont au musée du Désert, qui sont des libres penseurs, mais alors eux c'est l'histoire, le fait de pas oublier ce qui s'est passé, la liberté de pensée, des gens qui s'inscrivent dans leur identité protestante dans cette idée là : il faut défendre la liberté de pensée, la liberté de religion et puis voilà, et qui sont attachés aux droits de l'homme, et en particulier à l'article 10 », pasteur ERF.

44. Il y a dans le protestantisme gardois aussi des mythes fondateurs. Peu importe qu'ils aient une réalité historique ou pas. Y'a une réalité historique qui est le temps de persécutions, les guerres de religion, les camisards. Et il est assez fascinant de constater comment même des personnes qui ne sont pas protestantes ou qui rentrent en protestantisme [...] font leur cette histoire là : « nos ancêtres huguenots qui ont été persécutés... » Même si c'est pas une réalité généalogique du tout, peu importe. [...] Et ça a une influence directe sur les valeurs culturelles du protestantisme qui sont diffusées dans cette région », pasteur ERF.

villages a pu se faire non plus tant en fonction des affinités confessionnelles, mais bien politiques, suite aux actes de résistance menés par certains, et aux actes de collaboration assumés par d'autres. Il en ressort une mémoire catholique renforcée dans sa légitimité à se manifester dans un « sanctuaire » protestant. La réhabilitation de la mémoire catholique dans les Cévennes est un enjeu de longue date, comme le montre l'ouvrage de Robert Sauzet⁴⁵. Paradoxalement, l'association opérée, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, entre maquisards et camisards, qui devait ressusciter l'identification des protestants à leurs ancêtres résistants, a pu jouer dans le sens de la réhabilitation de la mémoire catholique des lieux. Les maquisards, en effet, se sont cachés dans les mêmes grottes, ont utilisé les mêmes chemins de traverse que les camisards lors de leurs combats contre les dragons du roi, deux siècles et demi plus tôt⁴⁶. Mais les catholiques des Cévennes ont largement contribué aux actes de résistance durant la dernière guerre. Leur participation au rassemblement du désert se présente donc comme aussi légitime que celle des athées qui viennent y chercher un esprit de tolérance, ou des libres penseurs qui se rapprochent de Rabaut Saint-Etienne et de son article 10.

45. SAUZET, R., *Les Cévennes catholiques. Histoire d'une fidélité XVI^e-XX^e*, Paris, Perrin, 2002, 416 p.

46. « Alors c'est extraordinaire, parce que pendant la dernière guerre, qu'est ce qu'ils ont fait pour aller se cacher, parce que y'avait des déserteurs allemands qui venaient en Cévennes, y'avait des communistes, y'avait de tout qui se retrouvait là haut, y'avait des Polonais. Et alors ils les accueillait dans le maquis des Cévennes et ce qui est extraordinaire c'est qu'à un moment donné y'a eu une superposition, c'est-à-dire que ces gens qui avaient besoin de se cacher aussi, ben ils sont allés se cacher aux mêmes endroits que s'étaient cachés les Cévenols, les Camisards. [...] Des fois on a du mal à se repérer parce qu'on sait plus trop de quelle période il s'agit ! Finalement ça a été deux périodes de résistance, dans les mêmes lieux, mais à plusieurs siècles d'intervalle quoi », pasteur ERF.

Conclusion : s'ouvrir pour survivre

Face à ces modifications récentes de la fréquentation de l'assemblée du désert et du musée, les membres de l'Église réformée adoptent un discours en cohérence avec un principe phare de la Réforme, *Semper Reformanda*. Il s'agit de s'adapter sans cesse aux nouvelles conditions sociales de survie du protestantisme, afin d'en assurer la pérennité, en se préservant notamment des habitudes patrimoniales aliénantes⁴⁷. Sans abandonner le site lui-même, la conscience de la nécessité de freiner une intellectualisation préjudiciable du protestantisme réformé, par les conférences pointues de l'après-midi, se fait jour, afin de reconquérir les masses populaires⁴⁸. Si le coté élitiste et intellectuel du protestantisme a pu séduire les néo-protestants, le protestantisme s'est coupé d'une grande partie de sa base, rurale notamment. Ouvrir le rassemblement à des familles théologiques plus inspirées, chaleureuses et enthousiastes, au sens étymologique du terme, ainsi qu'à d'autres confessions, et

47. « Peut être que dans 50 ou 80 années il faudra dire : on plie tout et puis on va ailleurs parce que c'est une autre logique. Donc il va falloir qu'on apprenne à être là-dessus beaucoup plus mobiles, et ça c'est pas évident parce que on a souvent pensé nos immeubles comme on a pensé notre transmission de la foi, c'est-à-dire en termes d'immuabilité, être prêts à réadapter des formes de vie d'églises en permanente évolution. Et il me semble que l'Église réformée devrait être particulièrement à l'aise là dedans puisque quelque part ça rejoint une des clés de sa théologie : Église réformée en permanente réformation, on est en plein de dedans. Cela dit on constate qu'en fait c'est pas si simple, on est tous un peu... Nos pierres on les aime bien, parce que derrière y'a une identité, une histoire, un passé, un patrimoine bien sûr », pasteur ERF.

48. « Je pense qu'il y a de moins en moins de peuple protestant. Moi, quand je suis entré pasteur dans l'Église réformée en 1954, plus de la moitié des paroisses des églises locales étaient des églises rurales, et là il existait un peuple. Mais maintenant y'a guère plus de 8% de ruraux dans l'Église réformée. Donc en 50 ans une transformation considérable, et qui fait que finalement ne restent dans l'Église que ceux qui ont doublé leur appartenance sociologique d'une appartenance spirituelle, d'une réflexion. Et puis du fait alors que depuis le XIX^e siècle, la réflexion théologique et la formation, même si elle a été chez les protestants en moyenne plus importante qu'ailleurs, on est quand même devenus intellectuellement une communauté où disons celui qui est d'une origine sociale ou culturelle modeste a de la peine à se sentir chez lui », conseiller presbytéral ERF.

accepter une certaine folklorisation de l'histoire, sont autant d'atouts pour séduire à nouveau les classes sociales du protestantisme qui ont pu se sentir exclues, un temps, de leur Église. Le musée et le rassemblement ont pu être au départ adressés à « la grande masse des protestants moyens »⁴⁹, mais force est de constater que l'assiduité du plus grand nombre aux conférences pointues de l'après midi fait défaut.

Mais au-delà de ce constat d'ouverture, et pour revenir aux considérations évoquées en introduction relativement à l'article de Philippe Joutard, largement présent ici, une série d'hypothèses se dessinent. On pourrait tenter de saisir ce qui se joue dans les derniers aménagements de la mémoire protestante du désert, au regard d'une des problématiques de son article autour de la dialectique entre mémoire communautaire et mémoire nationale.

Si l'on comprend désormais les travers dénoncés par Joutard, concernant la totémisation d'une mémoire, l'héroïsation de camisards, en contradiction avec la spiritualité réformée, on en mesure peu à peu les motivations, multiples, qui sont la résultante de stratégies de différents acteurs dont la conduite échappe aux seuls protestants réformés de France. Devant le fait accompli d'une appropriation variée de la mémoire, par des néo-protestants en quête de racines, des catholiques réinvestis dans une mémoire légitime, des évangéliques en quête de reconnaissance publique, ils n'ont d'autre option que gérer cette diversité, en donnant l'illusion d'en maîtriser les ressorts, par une mise en conformité avec le *Semper Reformanda* et un souci d'ouverture toujours plus affirmé, afin de faire nombre et d'assurer la pérennité du protestantisme dans son ensemble.

En insistant sur les divergences de traitement de la mémoire qui existent, dès l'origine, comme il est précisé dans cet article, entre protestants libéraux et orthodoxes (ceux qui seront après la

49. « La rue des Saints-Pères elle-même, où siège, depuis une centaine d'années, la Société d'histoire du protestantisme, est certainement moins connue, même des protestants, que le musée du désert. Il est vrai que le public visé n'est pas le même ; d'un côté des pasteurs, des érudits, des notables, de l'autre, la grande masse des protestants moyens et, plus largement, le grand public », Joutard, Ph, *Ibid.*, p. 2662.

réunification de l'ERF de 1938 les dits « évangéliques »), dans le projet du musée et sa concrétisation, on peut évoquer une forme de « kidnapping de l'histoire » opéré par les libéraux, qui ont proposé tout au long du XX^e siècle une lecture très politique de la période des Camisards, en occultant volontairement la dimension spirituelle de leur combat. Cette mémoire politique, alimentée par une littérature extrêmement prolifique, a pu servir, tout à tour, à solidariser le peuple protestant autour d'une mémoire politique commune, puis à favoriser leur reconnaissance et leur intégration au sein de la mémoire nationale par leur action politique démocratique, réformatrice et modernisatrice. Exclus de cette mémoire communautaire, les protestants évangéliques se sont concentrés sur des actions quotidiennes d'évangélisation, et ont partiellement – et momentanément – renoncé à leur propre histoire. Ils y ont d'autant plus renoncé que le seul outil par lequel le protestantisme est présent à l'esprit de l'opinion publique, sur la scène médiatique – la Fédération Protestante de France – était jusqu'ici largement dominée par les protestants réformés, jusqu'à son président. L'association dans l'imaginaire collectif entre protestants réformés et mémoire camisarde a contraint les évangéliques à une amnésie collective patiemment subie.

Aujourd'hui, la donne a changé. La « Fédé » est désormais présidée par un pasteur de l'Union des Églises Évangéliques Libres, et les réformés y sont en minorité. À l'échelle nationale, mais dans le Gard également, la croissance du protestantisme évangélique, toutes dénominations confondues, a généré une supériorité numérique incontestée. Peu à peu, les réformés de France délaissent le rassemblement du désert, laissant le champ libre aux évangéliques qui se réapproprient une mémoire mise en sommeil, celle d'une spiritualité exaltée, comme en témoigne le thème de la prédication du rassemblement de 2008.

Si l'histoire camisarde, telle qu'elle a été racontée par les réformés de France au musée et au rassemblement du désert, a pu servir de catalyseur pour une intégration réussie au sein de la communauté nationale, en insistant sur la dimension résolument moderne des Camisards qui ont su préfigurer le visage de la France moderne, la minorité agissante en quête de reconnaissance se trouve dépourvue de motivation historique dès lors que la

mémoire collective nationale lui reconnaît sa place à part entière. C'est là qu'intervient la folklorisation, qui dépassionne les enjeux liés à la mémoire, voire nuit au maintien d'une pertinence sociale immédiate. Bien plus, ce n'est donc peut être pas tant parce que « la France est multiculturelle désormais »⁵⁰ qu'elle a pu intégrer en son sein la minorité protestante réformée, mais parce que les réformés eux-mêmes cessent de revendiquer une spécificité attachée à leur propre histoire. Celle-ci, dans la mesure où elle est interprétée comme porteuse de modernité, est désormais entièrement absorbée par l'ensemble de la communauté nationale qui partage ces valeurs, sans s'en rappeler l'origine revendiquée initialement par les protestants réformés. Par ailleurs, ce qui faisait la force de cette mémoire tend à s'évanouir par le biais d'une transmission mal assurée. Les lieux de pèlerinage protestant sont désertés par les jeunes générations, et la mémoire familiale se transmet peu : elle suscite peu d'intérêt de la part des jeunes, elle est de moins en moins connue des passeurs, elle véhicule des récits dépassionnés par une folklorisation généralisée qui anesthésie les processus d'identification. Enfin, les relations avec les catholiques sont désormais suffisamment pacifiées pour générer une volonté de « dépasser tout ça » dans un contexte d'œcuménisme conciliateur.

Le musée et le rassemblement pourraient donc, à terme, devenir le lieu d'expression privilégié d'une foi vivante, celle des protestants évangéliques, au détriment d'une histoire-musée qui a rempli son double rôle à la fois de maintien de la communauté réformée laïcisée et de vecteur d'intégration nationale de la minorité contestée au début du XX^e siècle. À l'issue de ce processus, la question du renouvellement de l'identité réformée demeure entière. Si l'on considère le champ du protestantisme français comme concurrentiel, entre les protestants réformés de tradition historique, et les évangéliques peu à peu majoritaires, on observe dans les discours des premiers qu'ils souhaitent adopter, peu à peu, les outils des seconds, en matière de stratégie de conquête : des cultes plus musicaux, des conseils presbytéraux plus ouverts, des activités tournées vers les jeunes générations, la

50. Joutard, Ph, *Ibid.*, p. 2675.

création d'espaces de paroles et d'échanges autour des préoccupations des jeunes ménages et des plus vieux. La fin de la mémoire politique du protestantisme réformé, plus qu'une intégration réussie, se présenterait alors comme le résultat d'une assimilation suffisamment poussée pour que les protestants ne puissent plus s'y ressourcer de manière performative. Interdits de passé sous peine de s'y enfermer de manière préjudiciable, ils doivent inventer les outils de leur renouvellement identitaire. Et il semble que ce processus se déroule désormais à l'échelle européenne plutôt qu'à l'échelle nationale. Plusieurs des personnes interrogées expriment en effet une affinité préférentielle, en termes d'identification à un territoire politique et culturel, avec l'Europe, plutôt qu'avec la France. Certains relèvent des irrégularités de traitement de l'État à leur encontre, par rapport aux catholiques, sur les bons CAF⁵¹, ou le financement des édifices du culte⁵². Enfin, le récent épisode de la

51. « Des différences, on peut en ressentir. La FPF relève des irrégularités, on va dire, constamment. Parce que les bons de la CAF ne sont pas autorisés pour tel camp de jeunes parce que comme il est organisé par l'Église X c'est un camp confessionnel, donc tel employé zélé de la CAF va dire non. Chacun lit la loi un petit peu... Personne n'est capable de dire : la loi doit se lire de cette manière là et pas de cette manière là. On revient sur des problèmes d'herméneutique : le fonctionnaire qui est là avec cette loi, et les directives ministérielles qui lui donnent des sens différents sur comment il faut appliquer la loi, si son voisin protestant a taillé la haie de travers, il se peut qu'il se dise : tiens ce truc confessionnel protestant, ils ont pas droit aux subventions publiques », pasteur ERF.

52. « On est un pays laïque, on se prétend laïque, mais nous en France, les gens le savent pas, ils financent toutes les cathédrales, et une grande partie du patrimoine catholique par leurs impôts, puisque tout ce qui est considéré comme historique, patrimoine historique, c'est pas l'Église catholique qui peut l'entretenir, ils y arriveraient pas. En plus, quand il y a eu la séparation des Églises et de l'État, l'Église catholique a contesté la question de la propriété, en disant : nous on veut pas avoir à notre charge tout notre patrimoine, parce qu'effectivement ils en avaient un paquet, et ça aurait été trop lourd à gérer ; et alors effectivement ils ont fait de la résistance, donc on a fait la séparation de l'Église et de l'État, on a fait une négociation, et ils ont obtenu un truc énorme, c'est que c'est l'État qui entretient toutes les cathédrales de France, et ça coûte une fortune. Pour les temples, on obtient des aides pour les réparations, mais pour les temples qui appartiennent aux mairies, c'est les mairies qui s'en occupent. Pour ce qui est de l'extérieur, hein, pour ce qui est de l'intérieur c'est nous qui

mise en berne du drapeau français en hommage au décès du pape Jean-Paul II a pu achever d'exacerber la conscience européenne de certains, au détriment d'une identification avec l'espace national, étroitement associé encore, dans les esprits, au catholicisme. Cette conscience européenne aurait pris son origine dès les débuts de la Réforme, lorsqu'il s'est agi d'en harmoniser les principes à l'échelle du continent⁵³. De ce point de vue, les discours protestants et catholiques sur l'Europe seraient opposés – donc propres à générer des phénomènes identitaires – puisque les premiers auraient une conception fédérale articulée autour de la gestion du pluralisme, tandis que les seconds y verraient le possible retour d'un empire fantasmé. On mesure à quel point ces deux pôles d'une même réalité sont porteurs de représentations et de pratiques très éloignées, garantissant à chacun la survie de sa propre identité jusque dans des enjeux devenus très contemporains.

Les protestants du Gard se situent bien dans un processus de construction perpétuelle d'une identité relative, donc. Hier

devons nous en occuper. Finalement il faut vivre avec ces contradictions, et on se dit quand on visite le patrimoine : heureusement que l'État l'entretient parce que sinon l'Église catholique serait ruinée. Mais en même temps je trouve qu'il y a deux poids deux mesures là, ça a pas été correct pour ça. Des fois je trouve ça même choquant. Ils inaugurent des églises refaites à l'intérieur et à l'extérieur à neuf avec l'argent public, y'a pas un type qui vient gueuler quoi ! Je me dis : mais même les libres penseurs ils devraient y aller quoi, je sais pas où ils sont les gars mais... ! Les gens savent pas ! », conseiller presbytéral ERF.

53. « Je veux dire y'avait quand même une notion européenne, et bien souvent des réformateurs d'un pays l'ont été de l'autre. Pierre Viret a été le réformateur du pays de Vaux, qui a introduit la Réforme à Lausanne, puis il a été appelé par Jeanne d'Albret pour introduire la Réforme dans le royaume de Navarre, et il a prêché à la cathédrale de Nîmes par deux fois, n'est ce pas. Et je veux dire, on peut dire que Martin Bucer et Jean Calvin étaient des gens qui aussi avaient une conscience européenne, et même lorsque la confession de foi de la Rochelle a été signée à la Rochelle, y'avait des délégués de l'Église réformée de France, mais aussi de la République de Genève, de la principauté d'Orange, de la principauté de Sedan, et du royaume de Navarre, c'était déjà la francophonie. Alors je crois le nationalisme et la nationalité est une bonne chose si elle est tempérée et si elle entraîne sur une réalité plus grande qui permet d'avoir une vue peut être plus large et plus diversifiée des problèmes », conseiller presbytéral ERF.

attachés aux lieux, entretenant avec l'espace local un rapport de proximité identitaire essentiel, ils s'en détachent peu à peu. Hier attachés à une mémoire finalement insaisissable, mouvante, ils en relativisent l'importance aujourd'hui, dans la construction de leur identité de demain, en fonction de contextes et d'enjeux en perpétuel renouvellement. *Semper Reformanda.*

APRÈS LA DERNIÈRE RÉFORME CONSTITUTIONNELLE, PEUT-ON ENCORE PARLER DE LA CONSTITUTION DE 1958 ?

par Bernard MOREAU
correspondant

Montesquieu a écrit: « *on ne doit toucher aux lois qu'avec une main tremblante* ». Nous essaierons de voir si ce sage conseil fut suivi lors de la dernière réforme constitutionnelle mais en attendant, si vous me permettez cette formule audacieuse, c'est d'une main tremblante que je prends la parole devant notre compagnie. Il est en effet délicat de parler du droit constitutionnel. Comme toutes les branches du droit, c'est une matière technique et même de plus en plus technique avec le développement d'un véritable contentieux fondé sur la jurisprudence du Conseil constitutionnel. Mais c'est aussi une matière sur laquelle chacun peut prétendre avoir des lueurs. L'approche en paraît aisée tant il y a de symbiose entre ce droit et la vie politique que tout le monde connaît peu ou prou, tant il y a de présentations simplistes de ses règles par la presse, tant enfin cette matière a du mal à être tenue pour du véritable droit. Elle ne semble en effet concerner que les organes de l'État et les citoyens ne voient pas nécessairement son lien avec les principes généraux du droit. Elle présente de plus la particularité de voir ses règles posées et modifiées par ceux-là mêmes qui en sont les premiers sujets. Une loi constitutionnelle est avant tout l'œuvre d'un

gouvernement et d'un Parlement et donc, le plus souvent, d'une majorité. Aux reproches qui peuvent être faits aux hommes politiques d'avoir adopté une position conforme à leurs « intérêts corporatistes », peut donc se joindre celui d'avoir fait prévaloir les intérêts de cette majorité dans une matière qui touche l'ensemble de la Nation. Et les coalitions étranges sur des sujets sensibles comme le cumul des mandats pour lesquels, avec une infinie hypocrisie, chacun rejette sur l'autre le refus d'une réforme dont aucun ne veut, peuvent laisser croire au citoyen que le droit constitutionnel est un droit de circonstance et parfois de confort. Ce sentiment ne peut qu'être renforcé par les conditions dans lesquelles a été adoptée la disposition de la dernière réforme autorisant les ministres anciens parlementaires à récupérer leur siège sans élection partielle.

Le jugement porté sur le droit constitutionnel, est aussi altéré par la complexité de notre histoire politique. Une quinzaine de constitutions, souvent éphémères, et la succession de régimes très divers ont freiné l'acclimatation en France d'une pratique politique « mature ».

La fréquence et parfois la violence des alternances ont suscité des clivages frisant le passionnel et entraînant la dénaturation des institutions sous la III^e République ou leur blocage sous la IV^e. Ce mauvais fonctionnement n'est pas de nature à accréditer l'idée que le droit constitutionnel est un vrai droit, assorti de la rigueur et de la majesté du droit civil. Tout au plus apparaît-il souvent comme un ensemble de règles de conduite que les intéressés adaptent quand ils ne s'en affranchissent pas.

Certains pays, comme la Grande-Bretagne, dépourvus d'une constitution écrite, fonctionnent selon un droit coutumier mais, même dans les pays où ce n'est pas le cas, la coutume et la pratique jouent un rôle éminent dans la vie constitutionnelle. Les textes sont nécessairement soumis à une plus ou moins grande marge d'interprétation qui permet de pallier les défauts révélés par l'expérience. La majorité peut adopter une lecture qui lui est favorable, même s'il est piquant de voir les plus grands pourfendeurs de cette lecture s'en accommoder parfaitement lorsqu'ils sont en situation de le faire, comme ce fut le cas avec

François Mitterrand. Parfois aussi, majorité et opposition s'accordent plus ou moins ouvertement pour appliquer un mode de fonctionnement consensuel non conforme à la lettre du texte. Il en va ainsi pour l'absentéisme ou l'obligation du vote personnel.

Cet exorde un peu long veut simplement rappeler qu'un texte constitutionnel est susceptible de deux approches : l'une purement juridique permet aux juridictions de pratiquer leur travail de contrôle ; l'autre, beaucoup plus empirique, fournit une clé parmi d'autres pour l'analyse des ressorts qui animent la vie politique. Mais les textes restent fondamentaux. Qu'ils soient « courts et obscurs », comme les aimait Napoléon, courts et souples comme sous la III^e République, longs et complexes comme sous la Révolution, ils doivent présenter un degré suffisant de solennité et de stabilité pour s'imposer comme valeur durable de référence, tout en pouvant être modifiés sans difficultés insurmontables lorsque le besoin s'en fait sentir. Et c'est là que nous devrions retrouver la « main tremblante », celle qui ne s'attaque au texte constitutionnel que lorsque c'est vraiment nécessaire et dans la stricte mesure de ce nécessaire. Comme l'a écrit le professeur Lavroff : Procéder à une adaptation du texte constitutionnel est sans doute nécessaire, mais il convient, pour éviter le révisionnisme constitutionnel qui met en danger le constitutionnalisme... que cette procédure soit maniée avec prudence et discernement ; de trop nombreuses révisions détruisent la Constitution.

Depuis 1958, la main qui a modifié notre loi fondamentale a été si peu tremblante que j'ai un peu de mal à retrouver dans le texte actuel la belle articulation des articles que je découvrais avec délices dans les cours du doyen Vedel au début de mes études en 1959. Quel que soit notre jugement de fond, nous étions face à un texte élégant et bien articulé, rédigé par des juristes de talent pratiquant une langue châtiée. Avant la dernière révision, celle dont je vais finir par vous parler, vingt-deux réformes avaient déjà altéré cette belle ordonnance, que ce fussent de simples adaptations (le régime des sessions ou celui des immunités parlementaires), qu'elles eussent une valeur symbolique (l'interdiction de la peine de mort) ou correspondissent à des nécessités immédiates (prise en compte

des traités européens ou de la situation en Nouvelle-Calédonie). Une volumineuse réforme a précisé les règles de la décentralisation, mais l'essentiel de son contenu n'a, selon moi, strictement rien à voir dans un texte constitutionnel et est inutilement compliqué, rigide, parfois obscur et de toute façon mal rédigé. Seules trois ont eu des conséquences réelles : l'élection du Président de la République au suffrage universel en 1962, la possibilité de saisine du Conseil constitutionnel par les parlementaires en 1974 et l'instauration du quinquennat en 2000, complétée par une loi organique aboutissant à ce que les élections législatives se déroulent à la suite de l'élection présidentielle et non plus avant pour éviter les situations de cohabitation.

La réforme de 2008 est la plus importante par son volume puisqu'elle porte sur 47 articles. Va-t-elle pour autant changer substantiellement les choses et permettre une véritable modernisation de notre vie publique ? Je ne suis pas sûr que l'on puisse déjà arriver à une conclusion affirmée, si tant est que celle-ci soit possible dans une matière où les opinions personnelles sont aussi multiples que légitimes.

Dans une première partie, je vous présenterai son contenu. J'essaierai ensuite d'en examiner la réalité et éventuellement les lacunes avant de tenter un bilan qui est sans doute prématuré. Croyez que dans tout ceci, je fuirai cette affectivité dont M. Audisio nous invitait à nous méfier, il y a quelques semaines. J'écarterai donc mes opinions personnelles pour rester, autant que faire se peut, dans le strict domaine du droit et de la science politique.

I - Le contenu de la réforme :

Je vais présenter ce contenu, très technique, en évitant les détails trop ésotériques, autour de trois idées : une certaine restriction des pouvoirs du Président de la République, une augmentation sensible des pouvoirs du Parlement, des réformes ambiguës sur le fonctionnement de la démocratie réelle.

A – Une certaine restriction des pouvoirs du Président de la République :

Disons-le tout net, ce n'est pas là l'aspect le plus important de la réforme.

Il y a d'abord une restriction réelle

– Un pouvoir de nomination encadré : un certain nombre de responsables des entreprises publiques ou des autorités administratives indépendantes ainsi que les membres du Conseil constitutionnel ne pourront désormais être nommés qu'après avis public des commissions compétentes du Parlement qui pourront s'y opposer à la majorité des 3/5. Cette procédure est très importante car ces avis seront nécessairement précédés d'auditions et de débats. Elle s'apparente à ce qu'on rencontre aux États-Unis mais la loi organique d'application n'est pas encore adoptée.

Il y a des restrictions plus spectaculaires que réelles :

– Le président ne peut exercer plus de deux mandats. Lors de l'instauration du quinquennat, Jacques Chirac s'était opposé à une telle limitation. La voici mise en œuvre. Elle est utile, même indispensable. Mais à vrai dire, j'imagine mal que, de nos jours, on puisse réellement se trouver face à une telle prétention.

– La mise en œuvre des pouvoirs de crise prévus par l'article 16 est encadrée puisque, après 30 jours, le Conseil constitutionnel peut être saisi pour avis par les présidents des assemblées ou 60 parlementaires et qu'il se saisit de plein droit après 60 jours pour examiner si les conditions de mise en œuvre sont toujours réunies. Admettons qu'une application de l'article 16 n'est pas l'éventualité la plus probable et que dût-elle survenir, les ambitions dictatoriales ne sont pas le risque le plus menaçant dans un pays qui reste politiquement civilisé.

– Le président ne peut plus exercer le droit de grâce qu'à titre individuel. Là aussi, il s'agit d'une disposition symbolique. S'il ne peut plus gracier une catégorie de condamnés, il peut gracier une série de personnes individuellement choisies en fonction de critères communs, comme il l'a fait à la fin 2008.

– Enfin, la possibilité pour le président de s'exprimer devant le Parlement ne me semble présenter aucun intérêt, même

si, parfaitement contraire à la tradition française, elle a soulevé beaucoup d'opposition. Nicolas Sarkozy voulait s'adresser à chaque chambre quand il le souhaitait. Les parlementaires ont préféré la procédure du Congrès qui, ne serait-ce que pour des raisons matérielles, est lourde à mettre en œuvre. Je ne crois donc pas à un usage fréquent de cette possibilité. Je ne vois d'ailleurs pas quelle annonce un président qui, quel qu'il soit, parle beaucoup dans des instances diverses, pourrait réserver à un Parlement toujours un peu méprisé par l'exécutif. Le président préfère s'adresser directement au peuple dont il tient son mandat et dont il espère éventuellement sa réélection. La polémique autour cet article, c'est vraiment beaucoup de bruit pour rien.

B – Une augmentation sensible des pouvoirs du Parlement :

Dans la tradition de la Ve République, le Parlement français voyait ses compétences strictement encadrées, à la différence du Parlement britannique qui, dit-on, *peut tout faire sauf changer un homme en femme*. La révision change sensiblement la situation. Vingt et un articles de la constitution sont concernés par la remise en cause d'un des aspects essentiels de notre pratique politique depuis 50 ans, le « parlementarisme rationalisé » toujours ardemment défendu par des gaullistes comme Jean-Louis Debré mais que les faits commençaient à écorner discrètement. Cette remise en cause revêt trois aspects : des nouveaux pouvoirs reconnus au Parlement, une modernisation des procédures législatives et une diminution des moyens de pression du Gouvernement.

1 – De nouveaux pouvoirs reconnus au Parlement :

– Un élargissement des compétences existantes :

Il porte d'abord sur une extension du domaine de la loi, strictement défini depuis 1958 même si, dans les faits, le contenu de l'article 34 de la constitution se trouvait souvent élargi.

Désormais le Parlement devra intervenir sur les matières touchant à la liberté des médias, au régime électoral des assemblées locales et au statut des élus locaux, ce qui constitue plutôt l'officialisation d'une pratique qu'une véritable novation.

Plus importante est la disposition concernant les ordonnances prises par le gouvernement dans le domaine législatif en vertu d'une autorisation du Parlement. Cette procédure permet, parfois avec un peu d'hypocrisie, de déléguer provisoirement le pouvoir législatif dans des matières complexes, sur des sujets où une majorité n'est pas assurée ou bien n'est pas mécontente de se défausser. Jusqu'à présent, aucune ratification législative formelle n'était exigée. Désormais une loi de ratification est indispensable, le Parlement doit prendre clairement ses responsabilités et le Conseil constitutionnel peut exercer son contrôle.

Élargissement des compétences aussi en matière européenne, dans le cadre du traité de Lisbonne. Les assemblées pourront désormais faire connaître leur avis sur tous les projets d'actes communautaires et surtout elles pourront, à la demande de 60 députés ou sénateurs, saisir dans certains cas la Cour de justice européenne. Si cette disposition a les mêmes conséquences que celles résultant de la saisine du Conseil constitutionnel par les parlementaires, elle sera d'une importance considérable.

On observe enfin un développement du contrôle parlementaire. Les commissions d'enquête obtiennent une reconnaissance constitutionnelle. L'ordre du jour des assemblées doit prévoir qu'une semaine par mois soit consacrée au contrôle de l'action gouvernementale et à l'évaluation des politiques publiques. Cet accent nouveau se trouve confirmé par la compétence donnée à la Cour des comptes pour assister le Parlement. Les assemblées, qui ont toujours regretté d'être techniquement moins armées que l'exécutif, auront ainsi accès à des informations qui leur faisaient souvent défaut. Un premier exemple de cette collaboration a été l'étude de la Cour sur le coût de la présidence française de l'Europe demandée par la commission des finances du Sénat.

– La reconnaissance de compétences nouvelles :

Les premières concernent les interventions militaires extérieures. L'ancien texte prévoyait seulement que la déclaration de guerre était autorisée par le Parlement, disposition totalement inadaptée aux données internationales actuelles. Désormais, les assemblées devront être informées dans les trois jours suivant le début d'une intervention. Si celle-ci excède quatre mois, elle doit faire l'objet d'une autorisation formelle.

Ensuite, les assemblées pourront désormais voter des résolutions, ce qui leur était interdit, le vote de tels textes ayant été largement à l'origine de l'instabilité de la IV^e République. Mais ces résolutions ne sont pas recevables si elles contiennent des injonctions à l'égard du Gouvernement ou sont de nature à mettre en cause sa responsabilité. La loi organique et le Conseil constitutionnel ont sensiblement affaibli la portée de cette novation en donnant un pouvoir de blocage au Gouvernement. Dans ces conditions, on peut penser que ces résolutions serviront seulement de substitut aux lois non normatives devenues récemment à la mode pour permettre au Parlement de faire connaître son point de vue sur les bienfaits de la colonisation, les méfaits de l'esclavage ou l'historicité du génocide arménien.

2 - Une modernisation des procédures législatives :

Le praticien que j'ai été pendant trente-quatre ans a vécu – et parfois mal vécu – la période pendant laquelle, quelle que fut la majorité au pouvoir, les mécanismes d'encadrement de la vie parlementaire par l'exécutif fonctionnaient à plein régime. Les sénateurs et surtout les députés en étaient arrivés à considérer cette situation comme normale et à ne pas utiliser la totalité de leurs pouvoirs. J'avoue regretter de ne pas participer aux changements considérables qui vont résulter des nouvelles procédures.

– Des procédures qui renforcent les assemblées :

Les Assemblées récupèrent une certaine maîtrise de leur ordre du jour. Désormais le Gouvernement ne peut faire jouer sa

priorité d'inscription de textes que deux semaines sur quatre. Les deux autres semaines sont à la disposition des assemblées, étant entendu que l'une d'entre elles est réservée au contrôle de l'action gouvernementale et des politiques publiques. Par ailleurs le dépôt d'un projet de loi par le Gouvernement peut être refusé par les assemblées s'il ne comprend pas une étude d'impact très détaillée sur ses modalités de préparation et ses conséquences. En ayant la maîtrise de la moitié de leur temps de travail, les assemblées pourront donc beaucoup plus facilement inscrire à leur ordre du jour des textes d'origine parlementaire, même s'il ne faut pas se faire trop d'illusions sur les effets de cette disposition qui peut aussi avoir des effets pervers. On ajoutera que les groupes minoritaires disposent de la maîtrise de l'ordre du jour un jour par mois, disposition nécessaire mais symbolique et en principe sans conséquence, l'opposition n'ayant, par définition, guère de chances de faire adopter un texte.

Deuxième novation, les délais. Il a été reproché à tous les gouvernements de bousculer le Parlement en le faisant travailler dans l'urgence. Combien de fois ai-je été témoin de situations dans lesquelles un projet de loi adopté le mercredi en Conseil des ministres devait passer en séance publique à l'Assemblée le mardi suivant et au Sénat deux jours plus tard ? Désormais, sauf pour le budget et la loi de financement de la sécurité sociale, un texte ne pourra pas être examiné moins de six semaines après son dépôt ou moins de quatre semaines après sa transmission par la première chambre saisie. Quant à la procédure d'urgence, dont tous les gouvernements ont usé et abusé, elle ne disparaît pas, mais les deux assemblées, agissant conjointement, ont des moyens de s'y opposer. Ces modifications améliorent vraiment le rythme du travail parlementaire. Elles permettront peut-être aussi d'atténuer les conséquences de la mode ou de l'émotion qui, trop souvent, sont à l'origine de législations dont l'utilité apparaît moins évidente avec le temps.

Enfin, objet de toutes les méfiances du constituant de 1958, les commissions permanentes voient leur rôle considérablement renforcé. Leur nombre était limité à six, ce qui aboutissait à des structures aux effectifs trop nombreux et aux compétences innombrables et disparates. La conséquence était une surcharge

de travail, un examen des projets trop rapide mais aussi, et ce n'était jamais avoué, un absentéisme comparable à celui de la séance publique. Désormais il y aura huit commissions permanentes – chiffre selon moi encore insuffisant – ce qui permettra un examen plus attentif des textes et une meilleure spécialisation, facilitant l'exercice du contrôle sur les ministères relevant de la compétence de chaque commission.

Mais aux yeux des techniciens du droit parlementaire, il est une modification essentielle à laquelle on n'a pas assez attaché d'attention et dont le Gouvernement a sous-estimé la portée. Désormais, sauf pour le budget et le financement de la sécurité sociale, l'examen d'un projet de loi en séance publique s'engage à partir du texte adopté par la commission et non plus à partir de celui du Gouvernement. Ceci signifie que celui-ci, qui dans le passé abordait le débat en position de force, devra déposer des amendements au texte examiné pour revenir à sa rédaction et négocier avec sa majorité qui, en commission, a déjà manifesté sa différence ou son opposition.

3 – Une diminution des moyens de pression du Gouvernement :

Elle apparaît déjà à travers mes propos précédents. Mais il est un point essentiel sur lequel il faut s'arrêter, la large remise en cause du célèbre article 49-3 de la constitution qui permet au Gouvernement d'engager sa responsabilité sur l'adoption d'un texte et de l'obtenir sans vote si aucune motion de censure n'est déposée ou à la suite du rejet d'une telle motion. Si cette disposition ne disparaît pas, elle ne peut plus être utilisée librement que pour les lois de finances et celles de financement de la sécurité sociale. Sinon, elle ne peut être employée que pour un texte par session. Lorsqu'on sait que la session parlementaire unique va du premier jour ouvrable d'octobre au dernier de juin, on peut penser que le recours au 49-3 sera exceptionnel. Ce n'est pas qu'il soit d'un usage fréquent, mais il s'est révélé utile en cas de majorité divisée, comme sous le gouvernement Barre ou étroite comme sous le gouvernement Rocard. Contrairement à une idée reçue soigneusement cultivée, le 49-3 n'est pas en effet

une arme contre l'opposition. Il sert plutôt à contraindre les députés de la majorité qui, tout en étant hostiles à un texte, ne veulent pas pour autant la chute du gouvernement. Bien que fervent défenseur des droits du Parlement, je me demande si, sur ce point, on n'est pas allé un peu vite en besogne et si la confortable majorité dont jouit l'actuel gouvernement ne lui a pas fait oublier certaines leçons du passé.

C - Des réformes ambitieuses mais en devenir :

Au vu des réformes décrites ci-dessus, qui concernent le fonctionnement des pouvoirs publics *stricto sensu*, on pourrait avoir l'impression que le citoyen est un peu oublié. Il n'en est rien et sur quatre points le nouveau texte constitutionnel comporte des avancées sensibles. Mais elles sont entourées de garde-fous et ce n'est qu'à l'usage qu'on pourra apprécier leur véritable portée. De façon significative d'ailleurs, leur entrée en vigueur effective a pris beaucoup de retard.

1 - Le référendum dit d'initiative populaire :

Le nouvel article 11 de la constitution prévoit qu'un cinquième des membres du Parlement soutenu par 10% du corps électoral, peut demander le recours au référendum pour une proposition de loi. Si le Parlement n'examine pas cette proposition dans un délai fixé par une loi organique, le Président de la République est tenu de la soumettre à référendum. Nous ne sommes pas face à un référendum d'initiative populaire proprement dit puisqu'une mise en œuvre éventuelle exige l'alliance d'une fraction du Parlement et d'une fraction du corps électoral, même si les conditions posées ne sont finalement pas très draconiennes. Cette procédure pourrait se révéler utile pour trancher des questions où apparaît une certaine divergence de vue entre « pays réel et pays légal », pour reprendre une formule éculée, comme le cumul des mandats par exemple.

Il se murmure que l'opposition souhaitait utiliser ce mécanisme pour faire barrage à la réforme territoriale ou à la modification du statut de La Poste. Est-ce pour cette raison que le

projet de loi organique d'application traîne tant même si le Président Accoyer a annoncé son adoption avant juin 2010, délai qui ne fait que confirmer les craintes de la majorité actuelle ?

2 – La saisine du Conseil constitutionnel par les justiciables :

Jusqu'à présent le Conseil ne pouvait être saisi d'un texte de loi avant sa promulgation que par les quatre premiers personnages de l'État, soixante députés ou soixante sénateurs. Désormais tout justiciable pourra soulever devant une juridiction qui devra saisir le Conseil, une « question de constitutionnalité » d'une loi en vigueur suivant une procédure comparable à celle qui existe aux États-Unis. Lorsqu'on connaît l'importance qu'a revêtu l'ouverture de la saisine aux parlementaires, on imagine les conséquences que peut avoir cette nouvelle procédure, en dépit du filtre obligatoire de la Cour de cassation ou du Conseil d'État. Elle pourra aboutir à la remise en cause du droit existant – une disposition en vigueur mais inconstitutionnelle devant être annulée par le Conseil – ce qui est contraire à toute notre tradition juridique et soulèvera des problèmes d'une rare complexité que les avocats et magistrats présents parmi nous imagineront facilement. Mais elle constitue un progrès sensible, aucun texte n'étant plus à l'abri du recours de constitutionnalité alors que jusqu'à présent celui-ci n'était pas systématique et que même dans certains cas, rares, majorité et opposition étaient tacitement d'accord pour ne pas saisir le Conseil.

3 - La création d'un Défenseur des droits :

Il s'agit là d'une innovation intéressante pour deux raisons : elle constitutionnalise et élargit les pouvoirs de l'ancien Médiateur de la République et elle aurait dû se substituer à la multitude d'organismes indépendants chargés de la protection des citoyens qui fleurissent actuellement. Les textes d'application, en cours d'examen, confirment le caractère ambitieux de la réforme mais, devant les résistances qui se sont manifestées, le Gouvernement n'est pas allé jusqu'au bout de son idée de simplification. La HALDE, la CNIL, la Commission nationale

consultative des droits de l'homme et le Contrôleur des lieux de détention subsistent. Seuls disparaissent le Médiateur, le Défenseur des enfants et la Commission nationale de déontologie de la sécurité. Il est permis de regretter que l'on ait laissé passer l'occasion de créer un grand organisme unique de protection des droits. Ce n'est qu'au vu de la pratique que l'on pourra apprécier la portée véritable de cette réforme.

4 - Une nouvelle réforme du Conseil supérieur de la magistrature :

Elle porte surtout sur la composition du conseil dont ne font plus partie le Président de la République ni le Garde des sceaux, même si ce dernier peut participer à ses travaux, sauf en matière disciplinaire. La présence d'un avocat désigné par la conférence nationale des barreaux et de six personnalités indépendantes désignées par le Président de la République et les présidents des assemblées a pour conséquence que les magistrats ne sont plus majoritaires, notamment dans les formations compétentes pour ceux du siège et ceux du parquet, disposition qui a peut-être pour but d'éviter un certain corporatisme.

Il faut relever deux dispositions importantes : à l'avenir le conseil donnera son avis sur les nominations de tous les magistrats du parquet, y compris ceux qui sont nommés en Conseil des ministres et, conséquence de l'affaire d'Outreau, les justiciables qui s'estimeront victime du comportement d'un magistrat pourront saisir le conseil. Sur ce dernier point aussi, il faut attendre le vote de la loi organique actuellement en cours d'examen.

Les incidences de la réforme sur ces quatre sujets ne sont pas claires et c'est sans doute la raison pour laquelle le Gouvernement avance avec prudence et lenteur, un peu comme s'il craignait de s'être lancé sur des chemins à la fois escarpés et périlleux.

II- La réalité et les lacunes de la réforme :

Pour définir la portée exacte de la révision, il faut aussi examiner dans quel esprit elle est mise en œuvre et les lacunes qu'elle peut comporter.

A - Des acteurs politiques qui cherchent leurs marques :

1 – Un gouvernement prudent et pas encore habitué aux nouvelles procédures :

Les ministres ne semblent pas avoir encore pris toute la mesure des comportements nouveaux qu'ils doivent adopter. Ainsi lorsqu'en vertu du nouvel article 35 un débat a été organisé sur la présence militaire française en Afghanistan, Roger Karoutchi, alors secrétaire d'État aux relations avec le Parlement, a-t-il déclaré que ce débat ne serait pas suivi d'un vote, oubliant tout simplement que celui-ci est désormais obligatoire lorsqu'un engagement dépasse quatre mois. De même voit-on des ministres demander le report d'un vote sur une proposition de loi émanant de l'opposition faute d'une majorité suffisante en séance, s'attirant éventuellement une réplique cinglante du Président de l'assemblée, Bernard Accoyer, qui n'est pourtant pas un homme vindicatif. Madame Alliot-Marie a oublié les cas dans lesquels elle peut s'opposer à la création d'une commission d'enquête. Les projets continuent à être préparés sans prise en compte des contraintes résultant des nouvelles procédures. Les ministres sont certes très présents pour défendre leurs textes en commission, mais la nature discrète et plus conviviale des débats leur y donne moins d'autorité qu'en séance publique. Ils se trouvent contraints à négocier avec la majorité et pourtant les désagréments qu'ils rencontrent dans l'hémicycle ne sont plus exceptionnels. De même l'exécutif se hâte-t-il parfois de bénéficier d'une liberté encore intacte comme le montre le choix, contesté par certains, du nouveau président d'EDF avant que la procédure de consultation des assemblées ne soit effective. Quant au Président de la République, on le dit irrité par le comportement de la majorité, ce qui semble indiquer que les choses sont en train de changer.

Il y a toute une nouvelle culture de la vie parlementaire à acquérir, pour les ministres et surtout pour leurs collaborateurs. Ceux-ci, hauts fonctionnaires rompus aux anciennes techniques,

ne manifestent pas nécessairement un goût immodéré pour les parlementaires qui viennent gâcher le bel ordonnancement de leurs constructions juridiques, économiques ou financières et l'augmentation des pouvoirs du Parlement ne peut que s'accompagner de la diminution de leur influence. Ce changement de culture est d'autant plus urgent pour l'exécutif que le Parlement s'est rapidement glissé dans ses nouveaux habits.

2 - Un Parlement soucieux d'exercer ses nouveaux droits :

Le moins que l'on puisse dire est que les assemblées se sont lancées avec enthousiasme dans l'application de la révision constitutionnelle qui appelait de nombreuses réformes internes. Ainsi l'Assemblée nationale, a-t-elle dû modifier 106 articles de son Règlement, en ajouter 30 et en supprimer 9. Les assemblées ont su utiliser toutes les ressources qu'offrait le nouveau texte et s'engouffrer allègrement sur de nouvelles voies. Je voudrais insister sur trois points :

– une meilleure prise en compte de la minorité : la V^e République avait poussé à l'excès dans les textes la logique majoritaire, même si la pratique venait tempérer ces textes. Désormais le respect des droits de l'opposition est un souci constant : présidence de la Commission des finances, égalité du temps de parole dans les séances de questions, création d'une commission d'enquête par session, choix de l'ordre du jour d'une séance par mois et meilleure association à toutes les étapes des mécanismes législatifs et de contrôle.

– un effort de rationalisation du travail : la refonte du règlement a été l'occasion d'un « toilettage » – pour reprendre un mot horrible mais très utilisé – de dispositions qui n'étaient pas directement touchées par la réforme mais qui posaient problème. Tout un ensemble de règles plus ou moins dépassées, de délais de procédures, de temps de parole aboutissaient à une durée exagérée des débats. Nous avons sur ce point des techniques archaïques par rapport à nos voisins européens, notamment anglais et allemands. L'opposition, qu'elle soit de droite ou de gauche, manifeste à l'Assemblée nationale un goût immodéré pour l'obstruction : on se rappelle le célèbre « amendement cocotier » de Jacques Toubon et les milliers d'amendements déposés par le groupe socialiste sur divers

projets de loi. De nouvelles règles essaient de mettre un peu d'ordre et je dois dire qu'il était temps. Je comprends mal les cris d'orfraie qui ont entouré ces changements, alors que ceux-ci s'accompagnent de nouvelles garanties pour une opposition qui n'est nullement bâillonnée. Il faut affirmer avec force qu'une revalorisation du rôle du Parlement passe nécessairement par son meilleur fonctionnement quotidien.

– une pratique nouvelle prometteuse : vous l'avez sans doute constaté, on n'a jamais autant parlé des travaux parlementaires que depuis quelques semaines et les décisions des assemblées peuvent à l'occasion défrayer la chronique ce qui, avouez-le, est assez nouveau. Je vois deux explications à ce phénomène. La première relève de la science politique : tout organisme qui se voit reconnaître de nouveaux droits est naturellement enclin à en user et à tenter de les étendre. Le renforcement du rôle des commissions dans la procédure législative a redonné aux parlementaires le goût de l'amendement. Ce qui est étrange, c'est que les initiatives dont on a le plus parlé – taxe professionnelle, fiscalité du sport – portent sur la loi de finances qui est examinée dans les mêmes conditions qu'avant la réforme. Lors des négociations avec le Gouvernement, les rapporteurs qui arrivent avec un texte « bouclé » par la commission sont en position de force. Les ministres qui avaient depuis cinquante ans l'habitude de l'emporter facilement en séance se heurtent déjà à certains désagréments comme ce fut le cas pour Mme Alliot-Marie sur la réforme de la saisine du Conseil constitutionnel. Et encore la presse ne se fait-elle l'écho que des cas les plus emblématiques. D'ailleurs, la V^e République étant ce qu'elle est, la remise en cause publique, même en commission, de la position de l'exécutif est déjà un événement en soi. Tout ceci montre bien que tout est question de volonté et que finalement la seconde explication, et la plus importante, est purement politique. La réforme est arrivée dans un contexte favorable : une majorité moins soudée qu'il n'y paraît, son leader à l'Assemblée soucieux de marquer sa différence, un Sénat où le gouvernement n'a qu'une majorité composite et qui en profite pour jouer son jeu immémorial de renforcement insidieux de ses pouvoirs. Voilà

un terreau spécialement favorable pour une réforme soutenue par ailleurs avec beaucoup d'engagement par deux présidents d'assemblées nouveaux dans leurs fonctions et non prisonniers des pratiques anciennes.

3 – Mais ce Parlement rénové reste encore sous la tutelle d'un Conseil constitutionnel sourcilieux et vigilant :

Si dans la première de ses missions, s'assurer de la constitutionnalité des textes qui lui sont déférés, le Conseil a adopté depuis les années 70 des positions libérales parfois gênantes pour le gouvernement, il n'en va pas de même pour la seconde, qui est de veiller au respect des compétences et au bon fonctionnement des pouvoirs publics par l'examen des lois organiques et des règlements des assemblées. Pour éviter les empiétements du législatif sur les compétences de l'exécutif, il exerce traditionnellement ce contrôle avec un soin tatillon. J'avoue avoir été étonné, à la lecture attentive des dernières décisions du Conseil, par leurs positions assez passivistes. Si la mise en place de droits nouveaux pour l'opposition est encouragée, se trouve par contre censuré avec sévérité tout ce qui peut paraître pour le Gouvernement une contrainte incompatible avec une lecture littérale et parfois subjective de la constitution. Cette attitude est particulièrement nette dans la décision sur la loi organique relative à la procédure législative. En s'attachant à la lettre plus qu'à l'esprit du nouveau texte, le Conseil s'accroche à une conception aujourd'hui dépassée du parlementarisme rationalisé. Il y a là une part d'incertitude pour l'avenir.

B - Une réforme incomplète :

Pour importante qu'elle soit, cette réforme présente à mes yeux quelques lacunes que j'essaierai de vous présenter le plus objectivement possible.

1 – Deux concernent la réforme, qui me semble indispensable, de deux institutions.

L'une concerne le Sénat dont le régime électoral à la fois indirect et inégalitaire ne convient peut-être pas pour une assemblée qui peut bloquer toute réforme constitutionnelle ainsi que les lois organiques le concernant. Depuis 1969, le problème est régulièrement soulevé, mais aucun gouvernement n'a osé bouleverser le régime électoral du Sénat qui pourtant, relevant de la loi ordinaire, ne peut être bloqué par les intéressés. Le général De Gaulle a un jour déclaré : « Le Sénat, c'est l'erreur de la République », propos peut-être excessif dans la mesure où il semble condamner un bicamérisme à mes yeux indispensable. Certes le régime électoral des sénateurs a déjà été amélioré et la durée de leur mandat a été réduite. D'autres adaptations sont nécessaires, mais leur mise en œuvre restera difficile.

L'autre réforme concerne le Conseil constitutionnel dont les membres sont nommés par trois autorités politiques, où siègent de droit les anciens Présidents de la République et dont le président est discrétionnairement nommé par le chef de l'État. A l'heure où la saisine par les citoyens va considérablement renforcer le rôle du Conseil, il serait sans doute souhaitable de revoir les modalités de nomination de ses membres et de définir leur compétence juridique, de supprimer les membres de droit et surtout de permettre au Conseil d'élire son président. De même, serait-il souhaitable que ses audiences soient publiques et assorties d'une présentation orale des conclusions écrites des parties. On ne peut contester l'indépendance du Conseil, mais il est certain qu'il sait aussi faire preuve d'une grande prudence et qu'il ne peut se permettre des annulations trop nombreuses, ce qui explique certaines contradictions de sa jurisprudence, bien relevées par le professeur Rousseau dans son remarquable manuel de contentieux constitutionnel.

2 - Le cumul des mandats, un problème récurrent mais de plus en plus d'actualité : Un Parlement revalorisé ne pourra pas continuer à fonctionner avec le cumul des mandats. Les contacts que j'ai eus auprès de mes anciens collègues indiquent que la réforme a induit un notable alourdissement des tâches législatives et de contrôle et les parlementaires vont avoir de

plus en plus de travail. L'affaire des collectivités territoriales montre par ailleurs que les élus nationaux raisonnent trop en fonction de leurs préoccupations locales pour ne pas dire de clocher. Un parlementaire représente la Nation et la suppression du cumul permettrait sans doute de corriger certains effets fâcheux de la décentralisation.

3 – Trois autres réformes souhaitables concernent des aspects plus généraux de notre vie démocratique :

La révision que je viens de vous présenter concerne essentiellement le fonctionnement des pouvoirs publics. La démocratie ne se résume pas à celui-ci et il est significatif qu'à chaque changement de majorité de vives polémiques surgissent dans trois domaines qui la concernent au premier chef. L'audiovisuel, la justice et le régime électoral sont, lors de chaque alternance, l'objet de réformes dans lesquelles les arrière-pensées intéressées ne sont jamais absentes. Il faudra sans doute un jour introduire dans la constitution des principes de base sur ces trois sujets. Le plus simple à traiter est sans doute la question électorale pour laquelle il n'est pas difficile de décider que le découpage des circonscriptions est de la compétence d'une commission indépendante, comme c'est le cas en Grande-Bretagne. Un pas a été fait dans cette direction par la dernière révision, mais la commission qu'elle a instituée n'a qu'un rôle consultatif.

Je n'insiste pas davantage sur ces trois sujets extrêmement complexes. Il y a là de vastes chantiers à ouvrir si l'on veut que notre pays connaisse une démocratie vraiment mature et apaisée.

Alors, au terme de cet exposé et pour en revenir à son titre, peut-on encore parler de la constitution de 1958 ? Mais de quelle constitution de 1958 ? L'originelle ou celle qui résulte des modifications de 1962, 1974 ou 2000 ? En dépit des changements considérables qu'elles ont introduits, ces réformes, sauf peut-être celle portant sur le quinquennat, n'ont enlevé à notre constitution ni son caractère beaucoup plus souple qu'on ne le pense généralement puisqu'elle a fonctionné aussi bien en

période de concomitance des majorités présidentielle et parlementaire qu'en période de cohabitation, ni son efficacité puisqu'elle a permis à Raymond Barre et Michel Rocard, dont les majorités étaient fragiles, de gouverner sans trop de difficultés. Elle permet à Nicolas Sarkozy des méthodes sensiblement différentes de celles de ses prédécesseurs.

Au-delà du contenu évolutif des textes, et avant de se demander si la réforme assure une continuité ou constitue une remise en cause, on doit constater que la V^e République se caractérise par quatre constantes :

– le phénomène majoritaire, ininterrompu depuis 1959, a permis un fonctionnement efficace des institutions mais a rendu largement inutile le « parlementarisme rationalisé ». A l'inverse complet de ce qui se passe dans les autres démocraties occidentales, le phénomène majoritaire s'accompagne toujours d'une extrême déférence envers l'Élysée, qui se transforme en une non moindre déférence envers Matignon en cas de cohabitation.

– la prééminence du Président de la République, résultant de la pratique et de l'élection au suffrage universel plus que des textes, a permis à celui-ci de jouer un rôle éminent, même en cas de cohabitation. Jusqu'en 2002, la durée de son mandat lui autorisait des vues à plus long terme et pouvait assurer une certaine continuité lors des alternances législatives, tout au moins lorsque son élection n'était pas suivie de dissolution. Elle l'incitait aussi à laisser une plus grande autonomie à son Gouvernement pour être moins atteint par une éventuelle défaite aux législatives.

– la légitimité émanait toujours de l'élection nationale la plus récente et permettait au suffrage universel de faire connaître son opinion pendant le mandat présidentiel. Le Parlement et le Premier ministre retrouvaient donc une importance majeure dans les périodes de cohabitation.

– tout cela s'accompagnait d'une grande difficulté à dégager un consensus national entre les forces politiques, la victoire d'une majorité étant tenue pour peu légitime par les perdants.

Le quinquennat, et surtout la concomitance des élections législatives et présidentielle, accompagnée de l'antériorité de cette dernière, ont sensiblement modifié les choses et c'est depuis 2000 qu'on pouvait se demander si l'on se trouvait encore dans le cadre de la constitution de 1958. La politique de l'exécutif n'est plus soumise au contrôle des électeurs en cours de mandat présidentiel et les élections locales et européennes ont pris une valeur de test national qu'elles n'avaient pas autrefois. La cohabitation devient peu probable alors que, pour l'éviter, l'exécutif pouvait être conduit à une certaine prudence et que, lorsqu'elle existait, s'établissait un système, peut-être excessif, de freins et contrepoids. Le Président, soucieux d'assurer sa réélection et la victoire de sa majorité, s'implique désormais beaucoup plus activement dans la gestion quotidienne. Les clivages entre majorité et opposition sont accrus et le chef de l'État est plus exposé que par le passé, le Premier ministre, aux pouvoirs diminués en fait, ne pouvant plus jouer son rôle traditionnel de fusible. Si ces phénomènes ne se sont pas manifestés sous la seconde présidence de Jacques Chirac, c'est parce que ce dernier était nourri de la pratique constitutionnelle traditionnelle, mais, à mes yeux, ils sont la conséquence inévitable du quinquennat.

La révision de 2008 est-elle de nature à modifier cette situation ? Je serais tenté de dire qu'elle peut faciliter un retour progressif à une pratique constitutionnelle assouplie. Un président dégagé des contingences électorales au cours de son second mandat sera peut-être moins soumis à l'influence de l'opinion et plus attentif à la réflexion de Paul Valéry : *Rien n'est plus difficile à déterminer que les véritables intérêts d'une nation, qu'il ne faut pas confondre avec ses vœux.* Un Parlement libéré de procédures qui n'étaient plus pour l'exécutif qu'un élément de paix quotidienne jouera inévitablement le rôle de contrepoids qu'il avait oublié, ce qui libérera un peu la majorité de la tutelle de l'exécutif. Le Gouvernement, obligé de se colleter davantage avec les assemblées, retrouvera plus d'autonomie par rapport à l'Élysée. Quant à l'opposition, mieux considérée dans des assemblées revigorées, elle sera peut-être

moins tentée par les attitudes excessives qui sont celles de la droite comme de la gauche quand elles ne sont pas au pouvoir. Mais nous ne sommes qu'au début du processus.

Montesquieu - toujours lui - a écrit : *Il ne faut pas faire par la loi ce qu'on peut faire par les mœurs*. Cette maxime a prévalu pendant les quarante premières années de la V^e République qui ont connu une évolution pragmatique des mœurs politiques, officialisée par quelques réformes constitutionnelles d'importance qui étaient la suite logique de cette évolution. L'instauration du quinquennat ne s'est pas, selon moi, insérée naturellement dans cette logique et, plus ou moins consciemment, s'est manifesté le besoin de définir de nouveaux équilibres. Cette fois-ci, c'est la loi qui a précédé les mœurs. Tout l'intérêt de la période qui s'ouvre est de savoir si les mœurs résisteront aux nouveaux textes, s'y adapteront ou amplifieront leurs effets. L'avenir est riche de virtualités d'autant plus qu'une cohabitation reste toujours possible, que le Sénat peut basculer à gauche, que d'autres majorités se révéleront composites ou relatives. Des situations inédites ne manqueront donc pas de survenir et la souplesse des institutions de la V^e République, caractéristique essentielle de la constitution de 1958 et que la révision me semble avoir rétablie, n'a pas fini de nous étonner.

III. L'ACADÉMIE DE NÎMES AU 31 DÉCEMBRE 2009

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ACADÉMIE

pour l'année 2009

Président d'honneur : M. Hugues BOUSIGES,
Préfet du Gard

Président : M. Henri HUGUES

Vice-président : M^{me} Monique KUNTZ

Secrétaire perpétuel : M^{me} Micheline POUJOULAT

Secrétaire adjoint : M. Alain AVENTURIER

Trésorier : M. Bernard FONTAINE

Trésorier-adjoint : M. Charles PUECH

Bibliothécaire : M^{me} Monique KUNTZ

Archiviste : M^{me} Christiane LASSALLE

MEMBRES ET AMIS DE L'ACADÉMIE

MEMBRES HONORAIRES

M. le Préfet du Gard, président d'honneur de l'Académie depuis 1801.

M. le Maire de Nîmes, membre ès qualités, Hôtel de Ville, 30000 Nîmes.

M. le Président du Conseil général du Gard, membre d'honneur ès qualités, Hôtel du Département, rue Guillemette, 30 000 Nîmes

- 1982 Frédérique HÉBRARD (M^{me} Louis VELLE, née CHAMSON), Chev. de la L.H., Coin perdu, Hameau des Bures, 78630 Orgeval
- 1987 Jean d'ORMESSON, de l'Académie française, Grand Off. de la L.H., 10, avenue du parc Saint-James, 92200 Neuilly.
- 1988 Odile RIO, majoral du Félibrige, Cité Blanc Clair, Trinquetaille, 13200 Arles.
- 1990 André VERNET, membre de l'Institut, « Les Hespérides », 16, rue des Bénédictins, 30000 Nîmes.
- 1991 Jean-Charles LHEUREUX, Ch. de la L.H., médaille de la Déportation et de l'Internement, Off. Palmes acad., Le Mas neuf, 5, avenue Vincent Auriol, 30230 Rodilhan.
- 1993 André BONNET, 201, traverse du Pissadou, route de Sauve, 30900 Nîmes.
- 1996 Victor LASSALLE, conservateur honoraire du Patrimoine, Off. Palmes acad., Ch. Arts et Lettres, Ch. Ordre nat. du Mérite, 66, impasse de la Vaunage, 30900 Nîmes.
- 2004 André GOURON, Ch. Palmes Acad., La Boussierelle, Vailhaugues, 34570 Pignan.
- 2004 Jean SABLOU, Ch. de la L.H., Off. Arts et Lettres, directeur honoraire des Archives départementales de l'Hérault, 702, avenue Maréchal Leclerc, 34000 Montpellier.
- 2006 Emmanuel LEROY-LADURIE, de l'Académie française, 2, avenue de Versailles, 75005 Paris.

- 2006 Philippe JOUTARD, recteur d'Académie,
10, rue Edgard-Faure, 75015 Paris.
- 2006 Constantin VAGO, membre de l'Académie des Sciences,
Ch. de la L.H., Off. Ordre du Mérite,
30380 Saint-Christol-les-Alès.
- 2007 Louis DURTESTE, Ch. de la L.H., anc. officier de marine
et ingénieur, DEA d'Histoire, 41, rue Roussy, 30000 Nîmes.
- 2008 Gilles DERVIEUX, Ch. des Palmes Acad., Chev. Arts et
Lettres.

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS

comprenant 36 académiciens

N ^o	Date de l'élection	Nom des Académiciens	Prédécesseurs
1	30-01-1981	Robert DEBANT, Ch. de la L.H., Ch. Ordre nat. du Mérite, Off. Arts et Lettres, Ch. des Palmes acad., Archiviste-paléographe, directeur honoraire des Archives du Gard, 27, rue Cité Foulc, 30000 Nîmes.	Jules Davé
2	8-01-1981	Aimé BONIFAS, Off. de la L.H, Comm. Ordre nat. du Mérite, Médaille militaire, Croix de guerre 39-45, Croix du combattant volontaire de la Résistance, Médaille de la France libérée, Médaille de la Déportation, Médaille des Évadés, pasteur de l'Église réformée, 36 bis, rue Florian, 30900 Nîmes.	Henri Chabrol
3	2-12-1993	Christiane LASSALLE-GUICHARD, conservateur honoraire du Patrimoine, Ch. Arts et des Lettres 66, impasse de la Vaunage, 30900 Nîmes.	André Modeste
4	22-12-1994	Marc CHAUSSE, Architecte DPLG, 13, rue Fernand Pelloutier, 30900 Nîmes.	Pierre Abauzit
5	7-02-1986	Georges SAPÈDE, ingénieur honoraire, 13, rue Fernand Pelloutier, 30900 Nîmes.	Jean Paradis

6	17-02-1989	Paul MAUBON, médecin vétérinaire, 155, chemin du Perdigal, 30900 Nîmes	Abbé René André
7	20-12-1991	Marcelle VIALA, professeur honoraire, 6, rue Deyron, 30000 Nîmes.	Jean Brunel
8	7-02-1992	Charly-Sam JALLATTE, Ch. de la L.H., Médaille des Évadés, Médaille de la France libérée, doct. en médecine, 13, bd Gambetta, 30000 Nîmes.	Jean- Charles Lheureux
9	6-11-1992	Daniel-Jean. VALADE, Ch. de la L. H, Off. Ordre nat. du Mérite, Commandeur des Palmes acad, Off.. Arts et Lettres, Directeur d'établissement scolaire honoraire, LeVulcain, 17, place Bir- Hakeim, 30000 Nîmes.	André Nadal
10	18-06-1993	Hélène DERONNE, 9, rue Aristide Dumont, 30000 Nîmes.	Jean Roger
11	18-06-1993	Yvon PRADEL,, Ch. de Ordre nat. du Mérite, Off. Palmes acad., 12 rue Saint- Laurent, 30900 Nîmes.	Joachim Durand
12	10-06-1994	Roger GROSSI, Ch. de la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, pasteur, 6, rue Rouget de Lisle, 30000 Nîmes.	Maurice Aliger
13	28-04-1995	André COSTABEL, Ch. de la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, Com. Mérite agricole, 3, rue du Moulin à vent, 30540 Milhaud	Édouard Drouot
14	16-02-1996	Pascal GOUGET, doct. en médecine, 3, rue de la Station, 30820 Caveirac.	Claude Escholier
15	16-02-1996	Charles PUECH, président de Chambre honoraire à la Cour d'Appel, Ch. de la L. H., de l'Ordre nat. du Mérite et des Palmes acad., 11 bis, rue Notre-Dame, 30000 Nîmes.	René Panet

16	18-04-1997	Guilhem FABRE, directeur de recherches au C.N.R.S., 189, av. Joséphine Péladan, 30000 Nîmes..	Victor Lassalle
17	18-04-1997	Jean-Marc ROGER, professeur, 2, rue de l'Aiguillon, 30111, Congénies.	Pierre Clavel
18	3-04-1996	Catherine MARÈS, professeur agrégée de Lettres, Mas des Bressades, 30129 Manduel.	Pierre Fabre
19	7-06-1998	Gabriel AUDISIO, professeur d'Histoire moderne, Université de Provence. L'Ermitage, 243 ch. de la Cigale, 30900 Nîmes.	Jacques Larmat
20	5-11-1999	Christian SALENSON, théologien, 6, rue Salomon Reinach, 30000 Nîmes.	Chanoine Fayolle
21	7-01-2000	Bernard CAVALIER, doct. en médecine 312B, rue des Quatre Pylons, 0900 Nîmes.	René Bosc
22	2-03-2001	Henri HUGUES, préfet honoraire, 2 quai Clémenceau, 30000 Nîmes.	Jean Lauret
23	15-06-2001	Jacques GALTIER, pasteur, 27, rue de Calvas, 30000 Nîmes.	René Château
24	5-10-2001	Jacques LÉVY, 23, rue Aimé Longuet, 30000 Nîmes.	Lucien Simon
25	15-03-2002	Monique KUNTZ, Les Eygalades B, 116, rue Edmond Carrière, 30900 Nîmes.	Janine Reinaud
26	23-05-2003	Antoine BRUGUEROLLE, architecte, 5, rue Séguier, 30000 Nîmes.	Lucien Frinaud
27	28-11-2005	Bernard MOUNIER, 6, impasse des Cols verts, 30870 Clarensac.	Aimé Vielzeuf

28	16-04-2004	Micheline POUJOLAT, 7, rue Godin, 30900 Nîmes.	Noël Cannat
29	30-04-2004	Brigitte MAURIN, 8a, rue Quatrefages, 30000 Nîmes.	Christian Liger
30	14-01-2005	Bernard FONTAINE, 5, rue Jean-Jacques Rousseau, 30600 Vauvert.	Jean Goujon
31	3-11-2006	Pierre MARÈS, doct en médecine, 50, impasse Pellecuer, 30900 Nîmes.	Paul Tempier
32	1 ^{er} -06-2007	René CHABERT, doct. en neurobiologie, 122, rue de l'Espoir, 30900 Nîmes.	Pierre- Marie Michel
33	21-12-2007	Bernard FOUGÈRES, archiprêtre, 2, rue Notre-Dame, 30000 Nîmes.	Robert Dalverny
34	21-12-2007	Hubert EMMERY, 14, rue Bonfa, 30900 Nîmes.	Louis Durteste
35	8-02-2008	Alain AVENTURIER, directeur de Recherches, 87A rue de la République, 30000 Nîmes.	Gilles Dervieux
36	6-02-2009	Michèle PALLIER, 2, rue Briçonnet, 30000 Nîmes.	Jean Ménard

CLASSE DES MEMBRES NON RÉSIDANTS

comprenant 24 académiciens

N ^o	Date de l'élection	Nom des Académiciens
1	18-12-1987	Edmond REBOUL, médecin général (C.R.), Off. de la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, Croix de guerre 39-45, Médaille du Combattant volontaire, Off. Palmes acad., Ch. Arts et Lettres, La Porte d'Azur, 1, rue Jenner, 83150 Bandol.
2	27-06-1988	Jean-Charles BALTU, 1, avenue de la Résistance, 82600 Aucamville.
3	27-06-1988	Pierre CLÉMENT, docteur en droit, ancien élève H.E.C., 603, ch. Chaudebois, 30700 Alès.
4	15-12-1989	Alain GIRARD, conservateur départemental des musées, 65, rue du 8 mai 1945, 30130 Pont-Saint- Esprit.
5	1-10-1993	Henry de SEGUINS-COHORN, Ch. de la L.H., officier de cavalerie en retraite, La Valentine, 9, rue des Carmélites, 30700 Uzès.
6	10-06-1994	Robert SAUZET, docteur ès Lettres, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines, 78, rue Avisseau, 37000 Tours.
7	5-12-1997	Maurice CONTESTIN, professeur, 35, bd Maréchal-Joffre, 30300 Beaucaire.
8	9-04-1999	Bartolomé BENNASSAR, professeur émérite à l'Université de Toulouse, 2 bis, rue du Grand-Couvent, 30000 Nîmes.
9	4-06-1999	Daniel TRAVIER, Off. de la L.H., 30270 Saint-Jean-du-Gard.
10	15-12-2000	Guy POULON (Philippe Sénart), Off. de la L.H., 26, rue Daubenton, 75005 Paris.
11	5-12-2000	Maurice AGULHON, professeur au Collège de France, 6, rue Victor-Hugo, 30400 Villeneuve-lès-Avignon.

-
- 12 15-12-2000 Jacqueline LEROY, Ch. de la L.H., Ordre nat. du Mérite, Ch des Palmes acad., conservateur général (honoraire), La Croix du Sauveur, ch. de Servières, 13210 Saint-Rémy-de-Provence.
- 13 19-03-2004 Rose JURGENSEN, Méd. de la Résistance, Ch. de la L.H. et des Palmes Acad., Mas de Mayac, 30700 Uzès.
- 14 13-05-2005 Sabine TEULON-LARDIC, professeur à l'E.N.M. de Nîmes, 7, rue des Primevères, 34000 Montpellier.
- 15 3-05-2005 Pierre-Yves KIRSCHLEGER, agrégé d'histoire, 3 cours Gambetta, 34000 Montpellier.
- 16 9-05-2006 Paule PLOUVIER, docteur ès lettres, Jardin aux Fontaines, bât A2, 140, rue Pioch de Boutonnet, 34100 Montpellier.
- 17 7-11-2008 Anny HERRMANN, professeur honoraire, Ch. Palmes Acad., 1, rue de la Jonquièrre, 30660 Gallargues-le-Montueux.
- 18 7-11-2008 Robert CHALAVET, directeur honoraire Centre hospitalier, docteur en droit, 2 chemin de l'Hort Amoun, 34400, Saturargues.
- 19 23-01-2009 Hubert EMMERY, Libraire, éditeur, président des Librairies Siloë, 14, rue Bonfils, 30900 Nîmes.
- 20 19-06-2009 Rüdiger STEPHAN, docteur ès lettres allemandes et françaises, Ch. Palmes acad., Off. Ordre nat. du Mérite, Ch. Ordre du Mérite polonais, 30360 Cruviers-Lascours.
- 21 22-05-2009 Jean-François DELMAS, Directeur de la bibliothèque Inguimbertaine et des musées de Carpentras, Ch. Palmes acad ; Ch. Arts et des Lettres, 29, rue Joseph Fornery, 84200 Carpentras
- 22 à 24 *Sans titulaires au 31/12/2009*

CORRESPONDANTS

(en nombre illimité)

- 1976 Alain ALBARIC, agriculteur, homme de Lettres, Mas des Quarante Sols, 30220 Aigues-Mortes.
- 1978 Michel COURTY, professeur de collège, 3, rue Jean-Moulin, 54490 Piennes.
- 1978 René GONDRAN, Ch. de la LH., sous-préfet honoraire, 09290 Gabe.
- 1981 Maurice-Yves CASTANIER, industriel, 26, place du Plan, 30440 Sumène.
- 1981 Marie-Françoise GRIFFEUILLE, conservateur de Musée, Maison romane, 30800 Saint-Gilles-du-Gard.
- 1981 André HAON, professeur, Ch. Arts et Lettres, Saint-Hilaire-d'Ozilhan, 30210 Remoulins.
- 1982 Alain NICOLAS, 58, Impasse de la Rasclauze, Cabrières, 30210 Remoulins
- 1983 Marguerite-Marie Bénel-Coutelou, docteur ès lettres, 2, rue de Bernis, 30000 Nîmes.
- 1984 René EVESQUE, préhistorien, « Las Soleilhadas » 07140 Les Vans.
- 1985 Rainer RIEMENSCHNEIDER, professeur honoraire, Résidence La Guirlande, B 3, 54, rue Tour Gayraud, 34 Montpellier.
- 1988 Ariel BALMASSIEFRE, architecte DPLG, 2, rue Port Royal, 30700 Uzès.
- 1989 Philippe CHAREYRE, 16, rue Nelson-Mandela, 64000 Pau.
- 1989 Jean-Maurice ROUQUETTE, président de l'Académie d'Arles, conservateur en chef honoraire des Musées d'Arles, 24, rue du Grand Couvent, 13200 Arles.
- 1991 Claude VERMEIL, docteur en médecine, 1, rue Saint-Yon, 30000 Nîmes.

- 1992 Robert COURTIEU, colonel d'aviation (E.N.), Ch. de la L.H.,
Off. de l'Ordre nat. du Mérite,
94, chemin de Saint-Etienne d'Alensac, 30100 Alès.
- 1994 Jean-Élie CASTAN, ancien colonel de l'Armée de l'Air, Ch. de
la L.H., Croix de Guerre 39-45, médaille de la Résistance,
190, rue André Simon, 30900 Nîmes.
- 1994 Pierre MONTEILS, ancien intendant des lycées de Nîmes,
commandeur des Palmes Acad.,
58 bis, avenue Jean-Jaurès, 30900 Nîmes.
- 1994 Laurent PUECH, conservateur du Musée cévenol du Vigan,
Rochebelle, Avèze, 30120 Le Vigan.
- 1995 Georges LAVAL, organiste, 11, rue de l'Aspic, 30000 Nîmes.
- 1995 Hélène FAGE-GALTIER, professeur,
16 bis, rue Pitot prolongée, 30000 Nîmes.
- 1995 Jean- Paul BUREAU, professeur Faculté de médecine, 12, rue
Charles-Gide, 34170 Castelnau-le-Lez.
- 1995 René MÉJEAN, Off. de la L.H., Com. Ordre nat. du Mérite,
Croix de Guerre 39-45, général (C.R.), château de Plaisance,
30420 Calvisson.
- 1996 Bernard MOREAU, Ch. de la L.H et de l'Ordre nat du Mérite,
3, La Portalade, 30111 Congénies.
- 1996 Martine PEYROCHE d'ARNAUD de SARAZIGNAC,
chemin de la Fontaine aux Bœufs, 30700 Uzès.
- 1996 Jean-Pierre CABOUAT, ancien ambassadeur, Off. de la L.H.,
G. Off. Ordre nat. du Mérite, Croix de Guerre 39-45, médaille
de la Résistance, 14, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.
- 1996 Raymond HUARD, Ch. Palmes Acad., professeur émérite
d'Université, 408, chemin de Valdegour, 30900 Nîmes.
- 1996 Robert LEYDET, Ch. de la L.H., Ch. Ordre nat. du Mérite,
30350 Domessargues.
- 1996 Georges PINCEMAILLE, Off. Ordre nat. du Mérite, 234,
chemin de Mestre-Roumieu, 30900 Nîmes.
- 1996 Lucien VAUCLARE, 18, rue Charloun-Rieu, 30000 Nîmes.
- 1997 Pierre MAZIER, 6, rue de Soissons, 30000 Nîmes.
- 1998 Olympe BHELRY-QUENUM, sociologue, écrivain, O. N. du
Bénin, 30190 Garrigues Sainte-Eulalie.
- 1998 Pierre CHILLET, cadre supérieur Télécom, écrivain (Hervé
PIJAC) 36, rue Champ de la Blanche, 34980 Saint-Chély-du-
Fesc.

- 1998 Guy DUGAS, professeur d'Université, 250, rue Paul Valéry, 34400 Lunel.
- 1998 Claude-Annik GAIDAN, 498, avenue Kennedy, 30900 Nîmes.
- 1998 Alain GAS, photographe, 30350 Maruéjols-les-Gardon.
- 1998 Jean-Yves LAUNAY, magistrat, Ch. L.H., Off. Ordre national du Mérite, Off. Palmes acad., 241, rue Carnot, 30220 Saint-Laurent-d'Aigouze.
- 1998 Thierry MARTIN, professeur, 10, boulevard Anatole-France, 30100 Alès.
- 1999 Nicole AGUSSOL, magistrat, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Paris, 3, rue Montjardin, 30000 Nîmes.
- 1999 Bernard BASTIDE, enseignant, 18, rue d'Alembert, 75014 Paris.
- 2001 Françoise CUILLE-KUSEL, commissaire-priseur, 1, Grand-Rue, 30510 Générac.
- 2001 Jean-Jacques ROUX, professeur d'histoire honoraire, 134, chemin des Aires, 30114 Nages-et-Solorgues.
- 2001 Nicole VRAY, docteur ès lettres, Ch. Palmes académiques, 6, rue Georges Leygues, 44200, Nantes.
- 2002 Aurélie BORTOLIN, docteur en histoire, 34400 Saturargues.
- 2002 Jacques DESCHARD, lieutenant-colonel d'artillerie, St-Jean de Criulon.
- 2002 Pierre LANVERS, pdg Sté Lanvers BIM-SA, Com. L.H. et Ordre nat. du Mérite, Croix de guerre, Médaille des Évadés, Palmes académiques, 12, quai de la Fontaine, 30900 Nîmes.
- 2002 Marie-Françoise MAQUART, docteur en histoire, quai Guizot, St Génies de Malgoirès, 30190 Saint-Chaptes.
- 2002 Jacques MEINE, docteur en Médecine, 28, av. des Quakers, 30111, Congénies.
- 2002 Monique MÉRIC, gérante de société, Ch. L.H. et de l'Ordre nat. du Mérite, 11, impasse de l'Origan, 30900 Nîmes.
- 2003 Stéphane ALLUT, expert-comptable, Le Magot, 30170 Durfort.
- 2003 Dominique BORNE, agrégé d'histoire, doyen de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, 16, rue Saint-Sébastien, 75011 Paris.
- 2003 Jacques CADENE, juriste et administrateur de société, rue Jeanne d'Arc, 30000 Nîmes.

- 2003 François PUGNIÈRE, docteur en histoire, 20, place Jean Robert, 30000 Nîmes.
- 2004 Jean-François MARÉCHAL, professeur honoraire d'histoire et de géographie, 22 ter avenue Hector Berlioz, 30320 Marguerittes.
- 2004 René MAUBON, musicologue, 13 B, rue des Bénédictins, 30000 Nîmes.
- 2005 Robert CHAMBOREDON, agrégé d'histoire, 16, rue Rousselier, 30900 Nîmes.
- 2005 Jean-Louis MEUNIER, docteur ès lettres, 4, rue Turgot, 30000 Nîmes.
- 2006 Marcel BOURRAT, ingénieur (Institut national agronomique de Paris, École nationale du Génie rural), licencié en sciences économiques, 184, rue Clastre, 30640 Beauvoisin.
- 2006 Jean MATOUK, professeur agrégé des Facultés de Droit et Sciences économiques, 4, av. Feuchères, 30000 Nîmes.
- 2006 Pascal TRARIEUX, conservateur du Musée des Beaux Arts de Nîmes, 7, rue de la Trésorerie, 30000 Nîmes.
- 2007 Régis CAYROL, juge d'instruction au Tribunal de grande instance de Nîmes, 5, rue de la Mairie 30340, Rousson.
- 2007 Romain DAUDÉ, historien, Domaine du Pouchonnet, 30120, Avèze.
- 2007 Jean-Marc HUERTAS, architecte-urbaniste, 13 rue Haute, 30980 Langlade.
- 2007 Philippe RIGOULOT, docteur ès sciences politiques, 271, chemin du Sapeur, 30000 Nîmes.
- 2007 Vanessa RITTER, archéologue-égyptologue, 4, rue d'Agrippa, 30000 Nîmes.
- 2007 Daniel SOURIOU, ferronnier d'art et sculpteur sur métaux, Compagnon du Tour de France, Ch. de la L.H., 18, rue de Varsovie, 30000 Nîmes.
- 2008 Gilbert BEC, directeur industriel, 3 rue des Roitelets, 30900 Nîmes.
- 2008 Danielle BERTRAND-FABRE, professeur agrégé d'Histoire, 28 rue de la Traversière, 34980 Saint-Gély-du-Fesc.
- 2008 Guilhem GODLEWSKI, docteur en médecine, La Ferme du Château, 38 rue Richelieu, 30190 Saint Chaptes.
- 2008 Jean KREBS, ingénieur de l'École Centrale de Paris, 2989 ancienne route d'Anduze, 30900 Nîmes.
- 2008 Hugues ROMANO, docteur en médecine, 96 rue du Rhony, 30920 Codognan.

- 2008 Bernard SIMON, ingénieur agronome,
4 rue Hugues Capet, 30900 Nîmes.
- 2008 René VENTURA, architecte,
25 avenue Ferdinand Pertus, Marguerittes.
- 2009 Jean-Jacques BRÈS, 240 Ch. de la Grotte des Fées, Nîmes.
- 2009 René BRIAND, 15 rue des Amoureux, 30000 Nîmes.
- 2009 François-Robert MAGDELAINE, rue du Cordonnier, 30350
Moulezan .

**ACADÉMIES - SOCIÉTÉS
SAVANTES ET ORGANISMES
CORRESPONDANTS**

FRANCE

ABBEVILLE	Société d'Émulation historique et littéraire d'Abbeville
AGEN	Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen
AIX-EN-PROVENCE	Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles- Lettres d'Aix Faculté des Lettres et des Sciences humaines
ALÈS	Académie cévenole, Club cévenol
AMIENS	Société des Antiquaires de Picardie
ANGERS	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers
ANGOULÊME	Société Archéologique et Historique de la Charente
ARLES	Académie d'Arles
ARRAS	Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras
AUCH	Société Archéologique et Historique, Littéraire et Scientifique du Gers
AUTUN	Société Éduenne des Lettres, Sciences et Arts Société d'Histoire naturelle et des Amis du Muséum
AUXERRE	Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne

AVESNES	Société Archéologique et Historique de l'arrondissement d'Avesnes
AVIGNON	Académie de Vaucluse
BAGNOLS-SUR-CÈZE	Société d'Études des civilisations antiques Bas-rhodaniennes
BEAUCAIRE	Société d'Histoire et d'Archéologie
BELFORT	Société Belfortaine d'Émulation
BESANÇON	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté Société d'Émulation du Doubs
BÉZIERS	Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers
BORDEAUX	Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, Société Archéologique
BOURGES	Académie du Berry
CAEN	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres
CAMBRAI	Société d'Émulation de Cambrai
CANNES	Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse
CARCASSONNE	Académie des Arts et des Sciences de Carcassonne Société d'Études scientifiques de l'Aude
CHARTRES	Société Archéologique d'Eure-et-Loir
CHÂTEAUDUN	Société Dunoise
CLERMONT-FERRAND	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts
COLMAR	Académie d'Alsace Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie
DAX	Société de Borda
DIGNE	Société Littéraire et Scientifique des Alpes de Haute-Provence
DIJON	Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres
DUNKERQUE	Société dunkerquoise d'Histoire et d'Archéologie
DRAGUIGNAN	Société d'Études scientifiques et archéologiques
FOIX	Société préhistorique de l'Ariège
GAP	Société d'Études des Hautes-Alpes
LAON	Fédération des Sociétés d'Histoire et

	d'Archéologie de l'Aisne
LA ROCHELLE	Société Académique des Belles-Lettres et Arts
LASCOURS	Académie de Lascours
LE HAVRE	Société Havraise d'Études diverses
LE MANS	Société Historique et Archéologique du Maine
LE-PUY-EN-VELAY	Société Académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire
L'ESTRÉCHURE GÉNOLHAC	Lien des chercheurs cévenols
LILLE	Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie
LYON	Académie des Sciences, Belles - Lettres et Arts Société Historique, Archéologique et Littéraire
MÂCON	Académie de Mâcon, (ex Société des Arts,...)
MARSEILLE	Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille
MENDE	Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère
METZ	Académie Nationale
MONTAUBAN	Académie des Sciences, Belles - Lettres et Arts
MONTBÉLIARD	Société d'Émulation
MONTBRISON	La Diana
MONTPELLIER	Académie des Sciences et Lettres Société littéraire de la Poste et de France- Télécom : la Voix domitienne Association des Amis du Musée de la Pharmacie Centre d'Histoire militaire et d'Études de Défense Nationale Revue « Causses et Cévennes »
MOULINS	Société d'Émulation du Bourbonnais
NANCY	Académie de Stanislas
NARBONNE	Commission Archéologique et Littéraire
NEVERS	Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts
NICE	Académie des Lettres, Sciences et Arts des Alpes Maritimes Institut de Préhistoire et d'Archéologie
NÎMES	Comité de l'Art Chrétien École Antique de Nîmes Société d'Histoire du Protestantisme

	Groupe d'Études Histoire - Ethnologie (Centre Universitaire Vauban)
PARIS	Akademios Académie des Beaux-Arts Société de l'Histoire du Protestantisme français
PERPIGNAN	Société Agricole, Scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales
POITIERS	Société des Antiquaires de l'Ouest
QUIMPER	Société Archéologique du Finistère
RENNES	Société Archéologique et Historique d'Ille-et-Vilaine
ROUEN	Académie des Sciences, Belles - Lettres et Arts
SAINT-GILLES	Société Historique et Archéologique
SAINT-JEAN-DU-GARD	Les Amis de la Vallée Borgne
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne
SAINT-LÔ	Société d'Histoire et d'Archéologie de la Manche
SAINT-MALO	Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Saint-Malo
SAINT-QUENTIN	Société Académique
STRASBOURG	Société Académique du Bas-Rhin
SENS	Société Archéologique
TARASCON-SUR-ARIÈGE	Société préhistorique Ariège- Pyrénées
TOULON	Académie du Var Société des Amis du vieux Toulon
TOULOUSE	Académie des Jeux Floraux
TOURS	Académie des Sciences, des Arts et des Belles- Lettres de Touraine
TROYES	Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube
TULLE	École Félibréenne Limousine « Lemouzi »
VALENCE	Société Archéologique et Statistique de la Drôme
VANNES	Société Polymathique du Morbihan
VERSAILLES	Académie de Versailles. Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts des Yvelines et de l'Île de France

- VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE Académie de Villefranche et du
Beaujolais
- VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON Société d'Histoire et
d'Archéologie du Vieux Villeneuve
- VITRY-LE-FRANÇOIS Société des Sciences et Arts

Sociétés savantes, Académies étrangères

- BARCELONE Universitat Autònoma de Barcelona (departament
de Filologia clàssica)
- BARI Università degli studi di Bari
- BORDIGHERA Institut International d'Études Ligures
- BRUXELLES Académie royale de Belgique
- GENEVE Société d' Histoire et d'archéologie
- NEUCHATEL Société Neuchâteloise de Géographie
- VERONE Accademia di Agricoltura, Scienze,
Lettere di Verona

Achevé d'imprimé en 2010
sur les presses de

Mondial Livre
Nîmes

pour le compte de l'Académie de Nîmes
16, rue Dorée – 30000 Nîmes

Ouvrage publié avec l'aide de la Ville de Nîmes
et du Conseil Général du Gard

